This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
125
.M66
1777

MÉMOIRES
POLITIQUES
ET MILITAIRES.

MÉMOIRES
POLITIQUES
ET MILITAIRES,

Pour servir à l'histoire de Louis XIV *& de* Louis XV,

Composé sur les pièces originales, recueillies par Adrien-Maurice duc de Noailles, maréchal de France & ministre d'état.

Par Mr. l'Abbé Millot, *des Académies de Lyon & de Nanci.*

NOUVELLE EDITION,

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez Moutard, Libraire-Imprimeur de la Reine, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXVII.

Hist. European
Grant
5-22-25
11760

ES

AIRES,

UIS XIV

TIE,

mort de

lippe V
sa cour,
Versailles
luite des
nouveau
encore

plus étrange de quelques ambaſſadeurs François, leurs querelles avec la princeſſe des Urſins, les fauſſes démarches où ils engagèrent Louis XIV & ſon miniſtre, la correſpondance intime des deux monarques, les conſeils paternels de l'un, les peines & les dangers de l'autre, le rôle brillant & douloureux d'une jeune reine expoſée à tous les coups de la fortune; enfin les combats, les cabales, les éclats de la diſcorde, les vues & les reſſorts de la politique ou de l'intérêt, dans une ſi grande révolution, doivent former un morceau d'hiſtoire d'autant plus intéreſſant, que les matériaux en ſont également précieux & inconnus. Les manuſcrits qui m'ont été confiés, fourniſſent un vaſte recueil de pièces originales, lettres de rois, de miniſtres, de généraux, de gens de cour, &c. d'où je tirerai les faits & les circonſtances, en appréciant néanmoins les autorités. Cette partie de mon ouvrage, indépendamment de ſes rapports eſſentiels avec l'hiſtoire de Louis XIV, en a de particuliers avec les opérations militaires & politiques du feu maréchal de Noailles, qui, pendant

la guerre de la ſucceſſion fit déja connoître tous ſes talens dans l'un & l'autre genre.

LIVRE PREMIER.

LE DUC D'ANJOU, âgé de dix-ſept ans, proclamé roi d'Eſpagne, ſous le nom de Philippe V, partit au commencement de décembre 1700, pour aller prendre poſſeſſion d'un trône environné de périls, d'où les ennemis de la France vouloient le faire tomber. Ses deux frères, les ducs de Bourgogne & de Berri, l'accompagnoient juſqu'à la frontière, avec le duc de Beauvilliers, ſon gouverneur, & le maréchal de Noailles. Le comte d'Ayen étoit du cortége. Philippe avoit grand beſoin de conſeils. Louis XIV lui en avoit donné d'excellens, dans cette inſtruction que l'on conſerve écrite de ſa main, & dont la plupart des maximes peuvent être utiles à tous les princes.

1700.

Philippe V va régner en Eſpagne.

Conſeils que lui donne Louis XIV.

1700. INSTRUCTION *de Louis XIV pour le roi d'Espagne, du 3 décembre* 1700.

« NE manquez à aucun de vos
„ devoirs sur-tout envers Dieu. Con-
„ servez-vous dans la pureté de votre
„ éducation. Faites honorer Dieu
„ par-tout où vous aurez du pouvoir;
„ procurez sa gloire, donnez-en
„ l'exemple; c'est un des plus grands
„ biens que les rois puissent faire.

„ Déclarez-vous en toute occasion
„ pour la vertu & contre le vice.

„ N'ayez jamais d'attachement
„ pour personne. (Il semble que cela
„ devoit s'expliquer).

„ Aimez votre femme, vivez bien
„ avec elle; demandez-en une à Dieu
„ qui vous convienne. Je ne crois pas
„ que vous deviez prendre une Au-
„ trichienne.

„ Aimez les Espagnols & tous vos
„ sujets attachés à vos couronnes & à
„ votre personne. Ne préférez pas
„ ceux qui vous flatteront le plus;
„ estimez ceux qui, pour le bien, hasar-
„ deront de vous déplaire; ce sont
„ là vos véritables amis.

„ Faites le bonheur de vos ſujets, &, 1700.
„ dans cette vue, n'ayez de guerre que
„ lorſque vous y ſerez forcé, & que
„ vous en aurez bien conſidéré, bien
„ peſé les raiſons dans votre conſeil.

„ Eſſayez de remettre vos finances;
„ veillez aux Indes & à vos flottes;
„ penſez au commerce; vivez dans
„ une grande union avec la France,
„ rien n'étant ſi bon pour nos deux
„ puiſſances que cette union, à laquelle
„ rien ne pourra réſiſter.

„ Si vous êtes contraint de faire la
„ guerre, mettez-vous à la tête de
„ vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes
„ par-tout, & commencez par celles
„ de Flandre.

„ Ne quittez jamais vos affaires
„ pour votre plaiſir; mais faites-vous
„ une ſorte de règle qui vous donne
„ des tems de liberté & de diver-
„ tiſſement.

„ Il n'y en a guère de plus inno-
„ cent que la chaſſe, & le goût de
„ quelque maiſon de campagne,
„ pourvu que vous n'y faſſiez pas
„ trop de dépenſe.

„ Donnez une grande attention
1700. „ aux affaires ; quand on vous parle,
„ écoutez beaucoup dans le commen-
„ cement ſans rien décider.

„ Quand vous aurez plus de con-
„ noiſſance, ſouvenez-vous que c'eſt
„ à vous à décider ; mais, quelque
„ expérience que vous ayez, écoutez
„ toujours tous les avis & tous les
„ raiſonnemens de votre conſeil,
„ avant que de faire cette déciſion.

„ Faites tout ce qui vous ſera poſ-
„ ſible pour bien connoître les gens
„ les plus importans, afin de vous
„ en ſervir à propos.

„ Tâchez que vos vicerois, gou-
„ verneurs, ſoient toujours Eſpagnols.

„ Traitez bien tout le monde, ne
„ dites jamais rien de fâcheux à per-
„ ſonne ; mais diſtinguez les gens de
„ qualité & de mérite.

„ Témoignez de la reconnoiſſance
„ pour le feu roi, & pour tous ceux
„ qui ont été d'avis de vous choiſir
„ pour lui ſuccéder.

„ Ayez une grande confiance au car-
„ dinal Portocarréro, & lui témoi-

„ gnez le gré que vous lui ſavez de la
„ conduite qu'il a tenue. 1700.

„ Je crois que vous devez faire
„ quelque choſe de conſidérable pour
„ l'ambaſſadeur, qui a été aſſez heu-
„ reux pour vous demander, & pour
„ vous ſaluer le premier en qualité
„ de ſujet.

„ N'oubliez pas Bedmar, qui a
„ du mérite & qui eſt capable de vous
„ ſervir.

„ Ayez une entière créance au duc
„ d'Harcourt; il eſt habile homme &
„ honnête homme, & ne vous don-
„ nera des conſeils que par rapport à
„ vous.

„ Tenez tous les François dans
„ l'ordre.

„ Traitez bien vos domeſtiques,
„ mais ne leur donnez pas trop de
„ familiarité, & encore moins de
„ créance. Servez-vous d'eux tant
„ qu'ils ſeront ſages, renvoyez-les à
„ la moindre faute qu'ils feront, &
„ ne les ſoutenez jamais contre les
„ Eſpagnols.

„ N'ayez de commerce avec la
„ reine douairière que celui dont vous

1700. „ ne pourrez vous diſpenſer ; faites
„ enſorte qu'elle quitte Madrid, &
„ qu'elle ne ſorte pas d'Eſpagne. En
„ quelque lieu qu'elle ſoit, obſervez
„ ſa conduite & empêchez qu'elle ne
„ ſe mêle d'aucune affaire ; ayez pour
„ ſuſpects ceux qui auront trop de
„ commerce avec elle.

„ Aimez toujours vos parens ; ſouvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conſervez un grand commerce avec eux dans les grandes choſes & dans les petites ; demandez-nous ce que vous aurez beſoin ou envie d'avoir qui ne ſe trouve pas chez vous ; nous en uſerons de même avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes françois, & ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez aſſuré la ſucceſſion d'Eſpagne par des enfans, viſitez vos royaumes, allez à Naples & en Sicile, paſſez à Milan & venez en Flandre ; ce ſera une occaſion de nous revoir : en attendant, viſitez la Catalogne, l'Aragon & autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

„ Jetez quelque argent au peuple

„ quand vous ſerez en Eſpagne, &
„ ſur-tout en entrant dans Madrid. 1700.

„ Ne paroiſſez pas choqué des „ figures extraordinaires que vous „ trouverez ; ne vous en moquez „ point ; chaque pays a ſes manières „ particulières, & vous ſerez bientôt „ accoutumé à ce qui vous paroîtra „ d'abord le plus ſurprenant.

„ Evitez autant que vous pourrez „ de faire des graces à ceux qui don„ nent de l'argent pour les obtenir ; „ donnez à propos & libéralement, „ & ne recevez guère de préſens à „ moins que ce ne ſoit des bagatelles. „ Si quelquefois vous ne pouvez „ éviter d'en recevoir ; faites-en, à „ ceux qui vous en auront donné, „ de plus conſidérables, après avoir „ laiſſé paſſer quelques jours.

„ Ayez une caſſette pour mettre ce „ que vous aurez de particulier, dont „ vous aurez ſeul la clef.

„ Je finis par un des plus impor„ tans avis que je puiſſe vous donner : „ ne vous laiſſez pas gouverner, „ ſoyez le maître ; n'ayez jamais de „ favori ni de premier miniſtre. Ecou-

1700. „ tez, consultez votre conseil, mais „ décidez. Dieu qui vous a fait roi, „ vous donnera toutes les lumières „ qui vous seront nécessaires, tant „ que vous aurez de bonnes inten„ tions ".

Grandes difficultés à vaincre.

Cette instruction n'étoit que générale; & il y avoit mille difficultés à prévoir. Outre les orages qu'on devoit craindre du dehors, l'ancienne antipathie des Espagnols pour les François, la différence du caractère national & des coutumes, les intérêts opposés des factions, le déplorable état des affaires ne pouvoient que multiplier les sollicitudes. Il falloit réformer le gouvernement; il falloit donc surmonter une infinité d'obstacles. L'expérience & la fermeté de Louis XIV, auroient été presque nécessaires à son petit-fils.

Ambassadeur envoyé au roi par la junte de régence.

Charles II avoit établi par son testament une junte ou conseil de régence, présidée par la reine douairière, mais où le cardinal Portocarréro décidoit tout. La junte envoya le marquis de Vélasco connétable de Castille, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour offrir ses hommages à Philippe sur les terres de France, & pour aller

enſuite complimenter Louis XIV. Son inſtruction portoit qu'il prendroit des lettres de créance du nouveau roi, ſi ce prince le jugeoit néceſſaire; qu'arrivé à la cour de France, il s'informeroit *adroitement*, ſans néanmoins marquer de ſoupçons, s'il pourroit être reçu avec le caractère qu'on lui avoit donné en Eſpagne; qu'en ce cas, il ſe ſerviroit des lettres de la junte; qu'en cas de difficulté ſur ce point, il feroit ſeulement uſage des lettres que Philippe lui auroit données par précaution. Du reſte, il devoit montrer cette inſtruction au roi ſon maître, & exécuter ce qu'il lui preſcriroit, pour agir *avec ſûreté*. On ne pouvoit guère s'attendre que Louis XIV reçût un ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ne ſeroit pas l'ambaſſadeur du roi d'Eſpagne. Les Eſpagnols le deſiroient; mais leurs précautions même prouvent qu'ils l'eſpéroient peu.

1700. Son inſtruction très-remarquable. Mémoire donné au connétable de Caſtille.

Le connétable arrive à Bordeaux preſque au même inſtant que Philippe. Le maréchal de Noailles & le duc de Beauvilliers s'entretiennent d'abord avec lui. Il demande à ſaluer le roi en cérémonie, comme ambaſſadeur de la reine & de la junte. On lui répond

1701. Demandes que fait cet ambaſſadeur.

1701. qu'étant Eſpagnol, il ne doit être reçu que comme tel, ſans prendre de caractère, & il ſe rend de bonne grace. Montrant ſa clef d'or, qu'il continuoit de porter par la permiſſion de la junte, il demande ſi le roi trouveroit bon qu'il la portât (la clef d'or diſtingue les gentilshommes de la chambre).

Le duc de Beauvilliers à M. de Torci, 1 janvier.

Beauvilliers répond de la part de Philippe, qu'il ne l'empêcheroit point de la porter, puiſque la junte l'avoit jugé à propos; mais que, pour décider ſur toutes choſes, grandes ou petites, il attendroit que le tems lui eût fait connoître en Eſpagne, ce qui ſeroit le plus convenable.

Philippe l'envoie au roi de France.

Admis à l'audience de Philippe, le connétable lui témoigna l'impatience de tous les Eſpagnols de voir leur ſouverain, & ſa joie particulière d'avoir des premiers cet honneur. Il accepta volontiers de nouvelles lettres de créance, perſuadé que la qualité d'ambaſſadeur extraordinaire du roi d'Eſpagne l'honoreroit plus que celle dont la junte l'avoit décoré. Philippe y ajouta une lettre de ſa main, par laquelle il marquoit à Louis XIV que les ordres donnés au connétable en Eſpagne, étoient conformes à ce qu'on

M. Noblet à M. de Torci, 4 janvier.

devoit au roi de France, puiſqu'il lui avoit ordonné de ſe rendre inceſſamment à ſa cour pour les exécuter, & pour l'aſſurer en même tems de ſa tendreſſe. 1701.

Cette attention à ménager les Eſpagnols, en maintenant la dignité de la couronne, étoit auſſi juſte que néceſſaire. Vélaſco méritoit ſur-tout des égards. « C'eſt un homme d'eſprit, „ écrivoit le duc de Beauvilliers, „ liant, & capable, à ce que je croi- „ rois, de quitter bientôt le parti de „ la reine, quand il ſentira que, ſans „ retour, il ne ſera plus le tout-puiſ- „ ſant comme il l'a été long-temps. Si „ je me ſuis trompé en quelque choſe, „ je ne l'ai fait qu'après avoir bien con- „ certé avec M. le duc de Noailles ".

On eſpère de gagner cet Eſpagnol.

M. de Beauvilliers à M. de Torci, 3 janv.

Juſqu'alors toutes les apparences étoient favorables. Les Eſpagnols ſe montroient paſſionnés pour leur nouveau maître, & pénétrés de confiance ainſi que de vénération pour le roi de France. Noailles marquoit à Torci, miniſtre des affaires étrangères, que leur ſoumiſſion aux volontés de Louis XIV étoit ſans réſerve.

On augure bien de la nation.

La reine douairière, dont le dévouement pour la maiſon d'Autriche

Plaintes de la reine douairière

1701. avoit éclaté ſous le dernier règne, étoit contenue par la néceſſité & par l'intérêt. Elle ſe plaignit néanmoins avec hauteur du comte San-Eſtevan, ſon *mayor-domo mayor* (grand-maître de ſa maiſon), qu'elle prétendoit l'avoir offenſée en ſe démettant de cet emploi; elle demanda ſon éloignement à Philippe V, par une lettre fort vive; mais le roi lui répondit ſagement:

contre un ſeigneur.

Réponſe ſage du roi. Philippe V à la reine douairière.

« Madame ma ſœur & tante, je » conſidère en la perſonne de V. M., » & ſon rang & la qualité de veuve » du roi mon oncle, dont la mémoire » me ſera toujours précieuſe. Ainſi » j'aurai ſoin que le reſpect dû à l'un » & à l'autre, ſoit inviolablement » obſervé. Comme je compte auſſi ſur » les aſſurances que V. M. me donne » de ſon amitié, je ſuis perſuadé » qu'elle ne voudra pas me priver » dans le commencement de mon » règne, d'un miniſtre tel que le » comte de San-Eſtevan. V. M. con» noît mieux que perſonne ſa fidélité » & les ſervices qu'il a rendus: ainſi » je m'aſſure qu'elle différera juſqu'à » mon arrivée à Madrid, à décider » ſur les plaintes qu'elle me fait. Ce» pendant V. M. doit être perſuadée

» que mon intention eſt qu'on lui
» rende tout le reſpect qui lui eſt dû, 1701.
» & que je ferai connoître en toutes
» occaſions les ſentimens que j'ai pour
» elle, étant

„ bon frère & neveu de V. M."

Propoſition de faire aſſiſter l'ambaſſadeur de France au *deſpacho*.

Cependant le duc d'Harcourt, ambaſſadeur de France, propoſoit à Louis XIV des précautions pour veiller ſur le miniſtère Eſpagnol. C'étoit la coutume depuis les derniers règnes, que les *conſultes* de tous les conſeils revinſſent au roi d'Eſpagne, par le ſecretaire du *deſpacho univerſal* (des *depêches*), & que le roi prît, tête à tête avec lui, ſes réſolutions ſur toutes choſes. A l'âge où étoit Philippe, quels inconvéniens ne pouvoient pas naître de cet uſage? Le cardinal Portocarréro & le préſident de Caſtille, *fort touchés du bien de l'état, & gens déſintéreſſés*, ſentoient eux-mêmes ces inconvéniens. Ne devoit-on pas ſouhaiter que le miniſtre de Louis XIV fût préſent aux réſolutions de Philippe? Par-là il ſeroit inſtruit de tout; il veilleroit aiſément aux intérêts de la France; & n'y aſſiſtant que comme interprête, ne donnant ſon avis que

Le duc d'Harcourt au roi, 12 janvier.

1701. lorſqu'on le lui demanderoit, il ne pourroit faire aucun ombrage.

Louis XIV le refuſe d'abord.

Rien de plus ſage, au premier coup-d'œil, que la réponſe de Louis, à une propoſition ſi extraordinaire. Comme le roi d'Eſpagne, avant d'être inſtruit à fond des affaires, riſqueroit de ſe tromper ſouvent, il approuve qu'on faſſe intervenir le préſident de Caſtille, aux heures où le ſecretaire des dépêches portera les avis des conſeils & les expéditions à ſigner; il juge que la préſence du cardinal Portocarréro y feroit auſſi très-néceſſaire, & il ſouhaite que ce miniſtre y aſſiſte dans les premiers tems: mais il ne veut point que ſon ambaſſadeur y paroiſſe. " La „ nation eſpagnole, dit-il, & l'Europe entière verroient avec peine „ que mes avis fuſſent la ſeule règle „ du conſeil d'Eſpagne; & l'éclat que „ feroit cette nouveauté, produiroit „ bientôt plus de mal qu'on ne pourroit en attendre d'utilité „. L'intention du roi étoit donc que le duc d'Harcourt conférât de toutes les affaires avec le cardinal Portocarréro, & fît ſavoir à Philippe tout ce qu'il jugeroit convenable pour ſon ſervice; qu'en cas

Le roi au duc d'Harcourt, 17 janvier.

que ce prince crût avoir beſoin de ses avis, dans certaines occaſions, il l'appellât pour les lui donner, ou ſous prétexte de lui ſervir d'interprête; & que l'ambaſſadeur n'aſſiſtât d'aucune autre manière aux délibérations ſur le gouvernement d'Eſpagne. 1701.

Le duc répondit qu'il obéiroit, mais qu'on perdoit une occaſion unique, & que la reconnoiſſance des bienfaits venant à vieillir, l'Eſpagne pourroit bien échapper au roi de France. L'ambaſſadeur prévoit que l'on s'en répentira. Le duc d'Harcourt au roi, 14 février.

A en juger par les démonſtrations & les diſcours des Eſpagnols, accourus en foule au-devant du nouveau roi, tous les peuples de ſa domination, excepté les Caſtillans, deſiroient que la France le gouvernât. Ils voyoient que ſi Louis XIV ne ſe mêloit pas de leurs finances, & des autres parties du gouvernement intérieur, il ſeroit impoſſible à la monarchie de ſe relever; parce que les grands, bien intentionnés pour le monarque, ou ſe trouvoient intéreſſés dans le déſordre par le profit qu'ils en tireroient, ou étoient trop foibles & n'avoient pas aſſez de lumières. Si Philippe profitoit des premiers momens, aimé, reſpecté de ſes ſujets, il pouvoit tout entrepren- Les François penſent que Louis doit gouverner l'Eſpagne. M. Noblet à M. de Torci, 15 janv.

1701. dre, tout exécuter pour le bien public; mais, si une fois il laissoit reprendre le train ordinaire, comment ramener les esprits & réformer les abus? C'étoit le raisonnement des François qui accompagnoient le monarque : ils jugeoient sur les apparences, ils ne pouvoient connoître le fond des choses. On sentira mieux dans la suite les difficultés. Le génie même des peuples en opposoit de considérables; & la guerre en devoit produire de plus grandes.

C'étoit une erreur.

Ordre à la reine douairière de quitter Madrid,

La reine douairière eut ordre de quitter Madrid avant l'arrivée du roi, qui laissoit à son choix le lieu où elle voudroit se retirer. Elle éclata en plaintes, & son avarice parut à découvert. Elle prétendoit avoir de droit tous les meubles; elle auroit voulu, disoit-on, pouvoir emporter jusques aux pierres du palais. L'éloignement de cette princesse avide étoit nécessaire: on craignoit ses intrigues; on ne pouvoit oublier son dévouement à la maison impériale. Son confesseur reçut aussi ordre de s'éloigner de douze lieues dans six jours, & celui du feu roi, de se retirer dans vingt-quatre heures. Portocarréro, naturellement dur & despotique, avoit demandé ces ordres. La

M. de Blécourt au roi, 16 & 20 janv.

& aux deux confesseurs.

tranquillité du gouvernement demandoit bien d'autres mesures.

1701.

Exil du grand inquisiteur.

Ces deux confesseurs exilés, l'un capucin & l'autre dominicain, paroissoient des hommes fort dangereux par leur caractère & par leurs discours. Mendoza, grand inquisiteur, l'auroit été infailliblement plus, en le supposant tel qu'on le peignoit, si violent, que les tribunaux de l'inquisition haïssoient sa tyrannie. Sans examiner le fait, on le relégua dans son évêché. Ce fut bientôt une occasion de grands embarras.

Conseils violens du cardinal Portocarréro.

Le cardinal vouloit aussi qu'on exilât quelques seigneurs, comme partisans de la maison d'Autriche. Heureusement Philippe suivit de meilleurs conseils : il ne consentit point à ces rigueurs déplacées, propres, au commencement d'un règne, & avant l'arrivée du monarque, à exciter des plaintes & des cabales sans réprimer les mécontens.

Louis XIV conseille plus de modération.

Le roi au duc d'Harcourt, 8 février.

C'est ce que pensoit Louis XIV, ainsi que le sage Torci, ministre des affaires étrangères. « J'aurois souhaité, » écrivit le roi au duc d'Harcourt, en » parlant de Philippe V, qu'il eût dif- » féré davantage à reléguer l'inquisi- » teur général, quand ce n'auroit été

1701. „ que pour éviter d'écrire au pape sur „ ce sujet (on avoit cru devoir en faire „ part à la cour de Rome). Cette ré- „ solution étant exécutée, il faut pré- „ sentement la soutenir; mais il est „ très-nécessaire, dans les commence- „ mens de son règne, & jusqu'à ce „ qu'il ait pris une connoissance exacte „ des affaires, qu'il soit lent à punir. „ Il est certain que, nonobstant les em- „ pressemens & les acclamations géné- „ rales de toute la nation, il se trou- „ vera des particuliers attachés encore „ à la maison d'Autriche; mais il faut „ songer aussi que cet attachement a „ été jusqu'à présent un mérite pour „ eux, qu'ils changeront bientôt de „ sentimens; qu'enfin ceux qui le peu- „ vent conserver ne méritent pas d'être „ punis, à moins qu'il ne les engage „ en des intrigues contraires au service „ du roi leur maître, & à la fidélité „ qu'ils lui doivent ".

Ces principes d'équité & de modération auroient dû être des règles inviolables: les ministres ne pouvoient s'en écarter, que parce que les passions aveuglent sur les plus grands intérêts.

La reine douairière, On douta quelque tems si la reine se détermineroit à quitter Madrid; on

craignoit que ſon ſéjour n'y troublât le gouvernement. Louis avoit marqué à 1701.
ſon ambaſſadeur, qu'il falloit, ſuivant le conſeil de Portocarréro, déclarer que le roi d'Eſpagne n'y entreroit point qu'elle ne fût partie, & chaſſer en même tems le capucin ſon confeſſeur. Elle partit enfin pour Tolède; car Philippe lui aſſignoit cette ville ou Ségovie, juſqu'à ce qu'il lui eût nommé un autre lieu pour ſa retraite. L'impératrice l'exhortoit à tenir ferme à Madrid; & c'étoit la principale cauſe de ſes délais affectés.

obligée enfin de partir.

Le roi au duc d'Harcourt, 27 janv.

M. de Blécourt au roi, 3 fév.

Enfin, ſéparé de ſes freres, de ſon gouverneur & du maréchal de Noailles, accompagné encore du comte d'Ayen qu'il chériſſoit, & qui devoit le ſuivre juſqu'au terme du voyage, Philippe V paſſa les Pyrenées pour entrer bientôt dans ſa capitale. Le marquis de Louville, attaché depuis longtems à ſa perſonne, (en qualité de gentilhomme de la manche) & qui étoit encore deſtiné à ſon ſervice, homme d'eſprit, en correſpondance avec le miniſtre de Louis XIV, nous inſtruira de pluſieurs particularités curieuſes ſur les affaires de la cour d'Eſpagne. Son imagination trop vive égara quelque-

Arrivée du roi.

M. de Louville à M. de Torci, 27 janvier

Caractère de Louville.

1701. fois son jugement; on le verra même suivre la passion plutôt que la vérité: mais nous relèverons ses erreurs en profitant de ses récits.

Particularités du voyage.

M. Noblet à M. de Torci, 18 janv.

Il ne sera pas inutile d'observer que, pendant le voyage, malgré la magnificence des seigneurs Espagnols, le roi ne trouva ni des équipages dignes de son rang, ni les commodités auxquelles des François s'imaginoient devoir s'attendre. On ne lui avoit envoyé que mille pistoles, quoiqu'on en eût donné 12 mille au connétable ambassadeur.

M. de Louville au même, 23 janv.

Tout ressemble à leur gouvernement, disoit Louville, qui regrettoit un peu de ne pas jouir des douceurs qu'il espéroit. Il tiroit du moins un bon augure de la joie qu'il voyoit peinte sur les visages. « Nous avons seulement besoin, » pour en sentir les effets, ajoutoit-il, » de beaucoup de tems & de patien» ce ». On prévoit que cette patience fatiguera la vivacité françoise.

Réception qu'on fait à Philippe V.

Le duc d'Harcourt au roi, 19 février.

Le roi fut reçu avec les plus vives démonstrations d'amour & de respect. Jusqu'à trois lieues de Madrid, le chemin avoit été couvert d'environ cinq mille carrosses, & d'une foule innombrable d'Espagnols. La France même ne signaleroit pas davantage son en-

thousiasme pour un monarque chéri. Les qualités de Philippe, sa bonne mine, ses manières pleines de dignité, tout ajoutoit aux sentimens qu'on avoit pris de loin en sa faveur. Le cardinal Portocarréro, & ensuite D. Manuel Arias, président de Castille, admis les premiers à son audience, se montrèrent aussi les plus passionnés pour son service.

1701.

M. de Louville à M. de Torci.

Chambre des grands d'Espagne.

Il entra la tête couverte dans la chambre des grands, qui tous découverts vinrent lui baiser la main. C'est-là qu'un air imposant de grandeur & de sagesse donne une haute idée des Espagnols. Louville s'étonnoit que des gens si sages, si prudens, si avisés, eussent si mal gouverné la monarchie, & demandoit à qui en étoit la faute. Il représentoit à Torci combien *les sous seroient déplacés* dans cette cour, & combien on devoit être attentif à n'y en point envoyer. Le comte d'Ayen fut le seul françois que l'ambassadeur fit assister avec lui à la cérémonie. C'étoit encore un ménagement pour les Espagnols, infiniment jaloux des entrées & des étiquetes du palais. Le comte retourna bientôt en France.

Amour

Malgré le peu de sympathie, pour

ne pas dire l'antipathie des deux nations, quelques-uns crurent d'abord qu'il feroit aifé à Philippe d'introduire les mœurs & les coutumes françoifes. On devoit plutôt conjecturer qu'il s'accoutumeroit à celles d'Efpagne, qu'il ne pourroit même faire autrement. " Il „ n'y a rien de pareil, écrivoit Louville, „ à l'amour que ces gens-ci ont pour „ leur roi, dont ils font leur idole ; & „ pourvu que cela dure, nous n'aurions „ rien à fouhaiter de plus. Une feule „ chofe me fait peur : c'eft qu'ils ont „ conçu une telle efpérance du nou„ veau gouvernement, qu'à moins que „ Dieu n'envoie fes Anges pour les „ gouverner, il eft difficile qu'on la „ puiffe remplir. Qu'un royaume qui „ eft cangrené d'un bout à l'autre fe „ rétabliffe en peu de tems, c'eft une „ vifion, ou plutôt une folie ; mais c'eft „ celle de tous les peuples, qui fe plai„ gnent toujours des meilleurs gou„ vernemens, à plus forte raifon des „ autres „. Comme en effet de pareilles efpérances ne peuvent être que chimériques, on devoit craindre que le mécontentement ne fuccédât à l'illufion une fois diffipée ; on devoit le craindre d'autant plus, que les Efpagnols con-

1701. & refpect pour le jeune roi.

M. de Louville au même, 19 fév.

On efpéroit trop un excellent gouvernement.

ſerveroient moins de pouvoir & d'influence.

1701.

Le duc d'Harcourt refuſe d'aſſiſter au *deſpacho*.

Conformément à l'avis de Portocarréro, Philippe V régla d'abord, que le ſecrétaire du *deſpacho* univerſel ne ſe préſenteroit, à lui avec des papiers, qu'en préſence de ce cardinal, du préſident de Caſtille & de l'ambaſſadeur de France. Le duc d'Harcourt déclara qu'il ne pouvoit y aſſiſter, à moins que le roi ne le fît venir exprès. Le cardinal répondit qu'on ne pourroit s'entendre ſans qu'il y fût; & que d'ailleurs le roi, dans les commencemens, ne connoiſſant pas encore les affaires, ne devoit prendre aucune réſolution ſans ſavoir, par l'ambaſſadeur, les intentions de Louis XIV, auxquelles il devoit conformer les ſiennes. L'ambaſſadeur perſiſta : les ordres de ſa cour lui en impoſoient la néceſſité.

Le duc d'Harcourt au roi.

Démonſtrations à l'égard de Louis XIV.

M. de Louville à M. de Torci, 19 fév.

Dans une conſervation particulière avec Louville, le préſident de Caſtille éleva de même juſqu'aux nues le roi de France ; aſſura que le bonheur de l'Eſpagne dépendoit des ordres qu'il voudroit bien envoyer ; & témoigna du regret de ce qu'il n'avoit pas envoyé des miniſtres, en attendant que ſon petit-fils pût gouverner par ſes pro-

1701. pres lumières. Quelle apparence que Portocarréro & Arias voulussent être gouvernés par le conseil de Versailles! Les François se flattoient de cette idée : l'expérience les détrompa.

Etiquette dont les grands étoient jaloux.

Le premier jour, on sentit les entraves de l'étiquette, & l'on desira de s'en affranchir. Philippe, voulant aller à la chasse, avoit donné l'ordre à son porte-arquebuse pour deux heures. Les personnes de sa suite se rendirent au palais : elles croyoient entrer dans l'appartement ; mais celui qui avoit droit d'en fermer les portes, ne parut qu'à trois heures. Il fallut que le roi l'attendît comme les autres. Les grands jouissoient de priviléges que maintenoit la sévérité de l'étiquette ; par-là ils tenoient le monarque, en quelque sorte, reclus, excepté pour eux. La noblesse en étoit fort mécontente, & il paroissoit convenable de *prendre un milieu, entre la cohue de France & la solitude d'Espagne*. Louville avoit raison de le dire ; mais le tems seul pouvoit amener une réforme.

Accident qui effraye la superstition.

Malgré les transports d'alégresse de cette journée, un accident cruel causa de sinistres impressions. Plus de soixante personnes, parmi lesquelles on compta

des prêtres & des femmes grosses, avoient été tuées ou écrasées dans la foule à l'arrivée du roi, & en grande partie par ses gardes. La superstition s'exalta & devint féconde en mauvais présages. On observa sur-tout avec terreur que le roi étoit arrivé un vendredi. Le vendredi & le mardi passoient pour des jours si malheureux, à en croire Louville, dont le témoignage paroît hasardé, que les Espagnols n'osoient presque sortir ces jours-là. Ils se forgèrent des monstres pour l'avenir, de ce qui ne pouvoit y avoir le moindre rapport. 1701.

Tous desiroient, selon lui, que Louis XIV fît un voyage en Espagne, & plusieurs l'espéroient. On y vit plus long-tems qu'en France, disoient-ils: l'air y est meilleur, sur-tout pour la vieillesse; la goutte y est rare: si ce grand roi veut passer quelques années à Madrid, c'est l'affaire d'un courier pour porter ses ordres en France, où tout est soumis & tranquille, où sa présence n'est point nécessaire. Le marquis de Léganez, lui-même, un des principaux seigneurs, tenoit de pareils discours, & disoit sérieusement qu'une année de la belle vie du roi de France

On desire que Louis XIV fasse un voyage en Espagne.

M. de Louville à M. de Torci, 22 fév.

1701. ſeroit bien employée à rétablir les affaires de ſon petit-fils ; tant les Eſpagnols ſentoient les maux de leur monarchie, & la difficulté des remèdes.

Fêtes des taureaux, qu'on croyoit pouvoir lui plaire.

Des bourgeois de Burgos avoient témoigné un grand deſir que ce monarque vînt après pâques, *parce que les taureaux auroient plus de force, & qu'ils lui donneroient une belle fête.* Les combats de taureaux, ſi agréables aux Eſpagnols, lui auroient certainement déplu, comme aux François de la ſuite de Philippe V ; mais chaque peuple ſuppoſe que ſes goûts ſont excellens, & cette idée eſt beaucoup moins ſingulière, que celle d'attendre un voyage de Louis XIV en Eſpagne.

Son zèle pour l'Eſpagne.

Il s'occupoit continuellement à Verſailles des intérêts d'un royaume, devenu françois à ſes yeux, & qui lui devenoit preſque auſſi cher que la France même. Sa correſpondance avec le duc d'Harcourt embraſſe tout avec une attention infinie, les affaires de l'intérieur comme celles du dehors. Je pourrois en tirer beaucoup de détails, néceſſaires alors, aujourd'hui peu intéreſſans. L'hiſtoire n'eſt déja que trop chargée de minuties ou politiques ou militaires. Tâchons d'écrire uniquement les choſes utiles.

Des intrigues de prêtres ou de moines sont d'autant plus dangereuses, qu'un peuple est plus superstitieux & ignorant : il fallut d'abord prendre ses précautions sur cet objet, & il étoit difficile d'en prendre assez. Nous avons vu l'exil des deux confesseurs du feu roi & de la reine, regardé comme essentiel par la cour de France, ainsi que par le ministère d'Espagne. Un jésuite nommé Kressa rendoit compte directement au confesseur de l'empereur, de tout ce qu'il pouvoit découvrir de plus secret ; il servoit presque d'espion aux ambassadeurs des puissances suspectes. Louis XIV écrivit lui-même qu'il importoit de le faire sortir de Madrid. Ces faits méritent particulièrement d'être observés : car si une partie de la nation se détacha de son roi, ce fut sur-tout par l'impulsion de ses guides spirituels, la plupart d'une ignorance grossière, & soutenant avec un fanatisme séditieux leur zèle pour la maison d'Autriche.

1701.

Précautions par rapport aux prêtres & aux moines.

Jésuite, espion.

Le roi au duc d'Harcourt, 25 janvier.

Les anciens ennemis de la France n'osoient encore se déclarer contre Philippe, mais ne vouloient pas le reconnoître ; & l'on devoit se défier de leurs desseins. Ceux du roi d'Angleterre,

Il falloit se préparer à la guerre.

1701. Guillaume III, sembloient tenir à sa haine invétérée pour Louis XIV. La Hollande, qu'il gouvernoit avec plus d'empire qu'il n'en avoit sur ses sujets mêmes, ne pouvoit manquer d'entrer dans ses vues. D'Harcourt & Beauvilliers conseillèrent, dès le commencement, d'envoyer en Amérique des forces navales, capables de contenir les Hollandois par la crainte de perdre leurs vaisseaux & leur commerce. *Si l'on doit avoir la guerre*, disoient-ils toujours, *il vaut mieux que ce soit aujourd'hui que demain.* On prit pour cela des mesures, que la situation des affaires rendit trop lentes ou trop foibles. On déclara aux ambassadeurs qu'ils eussent à sortir de Madrid, si leurs souverains refusoient de reconnoître le roi d'Espagne. Les négociations continuoient, & l'on se préparoit à l'action.

Le duc d'Harcourt au roi, 20 janvier.

Garnisons hollandoises dans les Pays-bas.

Le roi au duc d'Harcourt, 11 février.

Des garnisons hollandoises occupoient Luxembourg, Namur, & d'autres villes des Pays-bas espagnols. Pouvoit-on les y souffrir plus long-tems? Louis se décida enfin sur un point si essentiel avec une modération remarquable. Comme Charles II avoit promis aux Etats-généraux de laisser retirer ces

troupes quand ils le voudroient il consentit à leur retraite, quoiqu'on eût déja bien des raisons de les traiter en ennemis. C'étoient vingt-deux bataillons, que la Hollande devoit employer pour lui faire bientôt la guerre; mais il ôtoit un prétexte de plaintes; il faisoit respecter la bonne foi de la cour d'Espagne. Les troupes françoises entrèrent dans les places évacuées; opération extrêmement importante.

1701.

Louis les laisse retirer.

Quelque profonde que soit la politique, elle se trompe quelquefois dans ses conjectures, soit parce qu'elle juge mal les hommes, soit parce que leur conduite varie au gré des événemens ou du caprice. On avoit eu des soupçons sur l'électeur de Bavière, établi gouverneur des Pays-bas; & quoiqu'on lui témoignât toujours la même confiance, on craignoit de sa part une conduite au moins équivoque. Cependant il fut le plus fidèle des alliés, avec son frère l'électeur de Cologne; l'un & l'autre devinrent les victimes de la guerre.

Soupçons mal fondés sur l'électeur de Bavière.

Le duc d'Harcourt au roi, 3 février.

En même tems, le duc de Savoie, aussi souple qu'intéressé, donnoit de plus justes inquiétudes. Beau père du duc de Bourgogne, il alloit encore le

On comptoit trop au contraire sur l'alliance du duc de Savoie.

devenir du roi d'Eſpagne : on eſpé-
1701. roit, ſinon l'enchaîner par ce double lien, du moins le retenir par l'intérêt & par la crainte. Il demandoit à être généraliſſime des troupes en Italie, & l'on vouloit bien y conſentir. Il avoit promis le paſſage, & l'on croyoit que les forces des deux couronnes le mettroient hors d'état d'agir contre elles. Le duc d'Harcourt écrivoit à Louis XIV : *Il*
Lettre du 23 fév. *ne peut plus vouloir que ce vous voulez, & toute autre liaiſon le jette dans une perte certaine. Ainſi en lui demandant fortement le paſſage qu'il a déja promis ſi ſolemnellement, je voudrois témoigner beaucoup de refroidiſſement ſur les propoſitions de mariage : ce prince, à la fin, ſe mettra dans les mêmes embarras du vieux duc de Lorraine, & ſe perdra pour avoir trop bonne opinion de ſon eſprit.* Pour juger ſûrement en pareille matière, il faudroit pouvoir calculer tous les poſſibles, & prévoir tous les haſards. Les eſpérances furent confondues par l'évènement.

Si la France, tombée dans un état de langueur, devoit craindre une nouvelle guerre, l'Eſpagne avoit infiniment
Foibleſſe de l'Eſpagne. moins de reſſources. Elle manquoit d'hommes & d'argent. Les vicerois

du Mexique & du Pérou s'enrichissoient par toutes sortes de moyens, en trafiquant des droits du monarque. Les postes importans se vendoient à leur profit, ou à celui du conseil des Indes. C'étoit peut-être un moindre mal que l'incapacité des sujets, soit pour le gouvernement, soit pour les armes. D. Pedro Navarette, destiné au commandement de la flotte d'Amérique, passoit pour un homme sans expérience, & si incapable d'une telle expédition, que Louis XIV, malgré son attention à ménager la délicatesse espagnole, jugea nécessaire qu'on lui ordonnât d'obéir au comte de Château-Renaud, qui devoit commander l'escadre françoise. En cas de difficulté, il proposa de faire donner à ce dernier une commission particulière du roi d'Espagne. Chaque jour enfin découvroit des plaies presque incurables.

1701.

Désordres en Amérique.

Le roi au duc d'Harcourt, 7 mars.

Incapacité des sujets.

Id. 8 fév.

Aussi les Espagnols paroissoient-ils desirer que la France entrât dans leurs affaires, & Louis XIV changea bientôt de sentiment sur la conduite que devoit tenir son ambassadeur. « Vous » avez raison de croire, lui marqua-t-il, » qu'il est important pour le bien de » cette monarchie, que vous assistiez

Louis approuve que son ambassadeur entre au conseil.

Id. 7 mars.

1701. » pendant quelque tems aux délibérations du roi mon petit-fils. Comme » vous ne le ferez que ſur les inſ» tances du cardinal Portocarréro, & » conformément au deſir que toute » la nation en témoigne, cette nou» veauté ne ſervira qu'à marquer da» vantage l'étroite union entre ma cou» ronne & celle d'Eſpagne : par con» ſéquent elle ne doit donner aucune » jalouſie aux Eſpagnols. Il eſt bon » même de faire voir que, ſi quelques » puiſſances de l'Europe craignent » cette union, leurs préparatifs, pour » prévenir les effets qu'elles en appré» hendent, ne ſerviront qu'à la for» tifier. Au reſte, je remets à votre » prudence d'en uſer avec toute la » modération que vous croirez con» venir au bien des affaires ".

Philippe V commence très-bien.

Le duc d'Harcourt au roi, 23 févr.

Cependant le roi d'Eſpagne, au rapport de l'ambaſſadeur, ſoutenoit l'idée avantageuſe qu'on avoit de lui. Il ſe montroit également digne de reſpect & d'amour, bon avec ſageſſe, grave ſans hauteur. Les jeux d'exercice & ſur tout la chaſſe faiſoient ſon amuſement, mais ne diminuoient point ſon application aux affaires. Dès le premier jour, il avoit travaillé deux heures le

matin & autant le ſoir, ſans aucune impatience. A ſon âge, au milieu de tant de cérémonies & de diſtractions, c'étoit une matière d'éloges; ce n'étoit pourtant qu'un travail bien médiocre, en comparaiſon des ſoins immenſes que demandoit ſa couronne; & ce travail pouvoit encore ſe ralentir. 1701.

Il veut ſe montrer à ſes ſujets.

Ses prédéceſſeurs, de la maiſon d'Autriche, avoient vécu comme les deſpotes de l'Aſie, preſque inviſibles à leurs ſujets; affectant, pour ainſi dire, un air de divinité, que l'inertie & les foibleſſes humaines rendoient ſans ceſſe plus mépriſable. Philippe réſolut de paſſer tous les matins une demi heure dans la chambre des grands, de paſſer enſuite dans celle où s'aſſembloient les gentilshommes, de manger quelquefois en public, de ſe faire connoître enfin de ceux qu'il devoit gouverner.

Sentiment de Louis à ce ſujet.

Le roi au duc d'Harcourt.

Louis XIV approuva fort ce changement: *Il eſt certain, dit-il, que ſe donnant au public, ſes ſujets croiront qu'il ſera bien plus facile de faire parvenir la vérité à ſa connoiſſance, perſuadés que jamais les rois ſes prédéceſſeurs ne l'ont connue.* Heureux les rois & les peuples, ſi l'accès du trône,

amenoit toujours la vérité au lieu de la flatterie !

1701.

Gentilshommes de la chambre réformés.

Il falloit, pour soulager les finances, une réforme considérable dans la maison du souverain, où le nombre des officiers inutiles suçoit la substance de l'état. Le duc d'Harcourt avoit demandé prudemment qu'elle ne se fît point pendant le voyage, de peur que les mécontentemens ne retombassent sur sa personne & son ministère. On réduisit à six les gentilshommes de la chambre, qui étoient au nombre de quarante-deux. Ceux qu'on réforma conservèrent leurs entrées pour consolation ; jusqu'alors les grands avoient paru mettre une sorte de bassesse dans leurs civilités envers les François. Ce ne fut plus la même chose après la réforme : ils soutinrent mieux leur dignité, dès qu'ils eurent moins d'espérance. Sans doute un chagrin secret se faisoit déja sentir à plusieurs, & ranimoit la fierté naturelle de leur ame.

Les grands en paroissent plus fiers.

M. de Montviel à M. de Torci, 24 fév.

Le roi varie son habillement.

Philippe s'habilla indifféremment, tantôt à l'espagnole, tantôt à la françoise, afin de plaire à tout le monde sans gêner personne : comme on ignoroit l'habit qu'il voudroit prendre,

chacun étoit libre pour l'habillement. Les Eſpagnols devoient cependant préférer celui du pays. 1701.

Trop de facilité dans le caractère l'expoſoit à de fauſſes démarches. Sa nourrice même ſembloit déja en abuſer. Elle avoit une cour ; elle ne rendoit pas les viſites aux femmes de condition ; elle vouloit faire ouvrir une porte ſur un eſcalier dérobé, par où elle ſeroit deſcendue dans l'appartement du roi. L'ambaſſadeur de France l'empêcha. De petites choſes peuvent avoir de grandes ſuites, & Louis XIV y donna toute ſon attention. Torci marqua plus d'une fois au duc d'Harcourt, qu'il ne convenoit point que la nourrice, quoique bonne femme, fit aucune figure. *Il eſt facile* (ce ſont ſes termes) *que la tête tourne aux françois, & principalement aux françoiſes, en pays étranger.* Cette femme avoit obtenu du roi, pendant qu'il jouoit au billard, l'entretien d'un attelage de huit chevaux, ſans la participation de l'ambaſſadeur. Que devoient penſer des grands, privés de leurs charges par économie? La nourrice fut rappelée en France.

Sa nourrice abuſe de ſa facilité.

M. de Torci au duc d'Harcourt, 7 mars.

M. de Montviel à M. de Torci, 17 mars.

Il n'y avoit pas de fonds pour les

On com-

1701. choses les plus nécessaires, pour la cuisine, l'écurie, les valets de pieds, &c.

mence à murmurer. M. de Louville à M. de Torci, 10 mars.

Philippe, quand on lui parloit de cela, répondoit qu'il falloit songer à la guerre. Soit qu'il s'agît de quelques pistoles, ou d'une somme de cent mille écus, c'étoit toujours la même réponse. Déja l'on murmuroit. Le passage de la joie au mécontentement est si rapide, lorsque les espérances ne se réalisent pas d'abord! Des charges supprimées, des pensions retranchées, excitoient les murmures des gens de cour, & le peuple se plaignoit de ne voir encore aucune diminution d'impôts. A la vérité, les Castillans en payoient d'excessifs, tandis que les autres provinces, en vertu de leurs priviléges, contribuoient à peine légérement aux besoins de la monarchie. Mais comment diminuer les impôts, en manquant du nécessaire?

Piété du roi.

Ibid.

Des marques éclatantes de religion, que le roi donna en pleine rue, à la rencontre du saint-sacrement, firent néanmoins sur le peuple des impressions très-favorables. Heureusement sa piété même l'éloignoit des excès de la superstition nationale. On lui annonça un *auto-da-fé* pour le jour de son entrée solemnelle, où l'inquisition devoit

Il refuse d'assister à un *auto-da-fé*.

faire brûler trois juifs ; on lui en parla comme d'une fête, comme d'un divertissement royal, & un seigneur se félicita de n'avoir jamais manqué à un si grand acte de religion. Louville eut le courage de représenter que les souverains ne voient les criminels que pour leur faire grace ; qu'ainsi les loix d'Espagne ne permettant pas de l'accorder en pareilles circonstances, il convenoit que le roi se divertît à quelque autre chose, plutôt qu'à un spectacle de cette nature. Le roi déclara qu'il ne s'y trouveroit point. C'étoit une sorte de proverbe, que les Espagnols *n'avoient point de religion, mais beaucoup de foi.* Les *auto-da-fé* sembloient en être la preuve ; mais enfin les lumières dissipent les préjugés ; la foi de l'évangile, mieux connue, relève aujourd'hui en Espagne, comme ailleurs, les droits précieux de la nature. 1701.

Lenteur & présomption des Espagnols.

Le duc d'Harcourt à M. de Torci, 23 mars.

Un des plus grands maux étoit la lenteur de toutes les opérations les plus urgentes. « Je ne serois pas fâché de » travailler, écrivoit le duc d'Harcourt, » si je faisois quelque chose ; mais après » avoir travaillé toute une semaine avec » ces gens-ci, je m'apperçois que je n'ai

1701. » rien fait : car on ne fait que raiſon- » ner, & on ne fait ce que c'eſt qu'exé- » cution ". Ce défaut n'excluoit pas une confiance préſomptueuſe. Louis XIV négocioit l'alliance du Portugal. Quelque néceſſaire qu'elle fût alors, les Eſpagnols auroient voulu attaquer cette couronne, qu'ils ſe flattoient d'aſſujetir; & le roi même ſe laiſſoit quelquefois entraîner par leurs diſcours.

Négociation avec le duc de Savoie.

Cependant les négociations étoient ſur le point de ſe terminer, ſoit en Portugal, ſoit à la cour de Turin. Le duc de Savoie, qui avoit demandé ſept cent mille écus par mois, au lieu de cinq cent mille que Louis avoit offerts, accepta la dernière ſomme, en s'engageant à fournir dix mille hommes de pied & deux mille chevaux. Il ne s'agiſſoit plus que du mariage de ſa fille. L'Eſpagne lui devoit beaucoup d'argent, & il vouloit en être payé. On propoſa en France de déduire, pour la dot de la princeſſe, une partie de la ſomme, d'examiner toutes les prétentions du duc, & de fixer enſuite le terme des payemens. On croyoit toujours, avec plus de vraiſemblance que de vérité, devoir compter ſur l'alliance de ce prince & ſur celle du

M. de Torci au duc d'Harcourt, 29 mars.

Portugal, comme ſi l'intérêt n'avoit pas pu en rompre les nœuds. 1701.

Molleſſe à la cour d'Eſpagne.

Plus on avança, plus les vices du gouvernement eſpagnol devinrent ſenſibles. Le commandement d'Andalouſie, avec le pouvoir le plus étendu, avoit été donné au marquis de Léganez, partiſan déclaré ſous le dernier règne de la maiſon d'Autriche, mais parent du cardinal Portocarréro. On le preſſoit de ſe rendre à ſon poſte, où ſa préſence étoit néceſſaire; il différoit ſon départ de jour en jour, ſans égard pour le ſervice. Tout ſe faiſoit en Eſpagne avec cette molle indolence. Philippe n'en étoit pas exempt : naturellement timide & foible, ſon caractère le rendoit moins propre à gouverner qu'à ſe laiſſer conduire, & il falloit de grandes occaſions pour exciter ſon courage. L'ambaſſadeur de France louoit ſa docilité, ſa raiſon, ſes autres qualités eſtimables, dont on eſpéroit des merveilles. Mais l'expérience ſeule pouvoit donner du poids à de tels éloges.

Le roi naturellement foible.

Le duc d'Harcourt au roi, 7 avril.

Belle parole qui fait connoître ſon équité.

Quelques traits particuliers firent connoître l'eſprit juſte & les ſentimens généreux du jeune monarque. Monſieur, frère de Louis XIV, lui ayant

écrit au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne, à laquelle il prétendoit avoir dû être appellé au défaut d'héritier, avant le duc de Savoie & l'archiduc, s'étoit ſervi de ces termes : *il eſt du droit & de la grandeur de notre maiſon, &c.* « Le droit eſt une bonne raiſon, (dit » le roi, à la lecture de ſa lettre,) » mais la grandeur ne conclut rien ».

1701. M. de Montviel à M. de Torci.

Autre trait qui lui fait honneur.

Le trait ſuivant lui fit encore plus d'honneur. Tous les vendredis, le conſeil de Caſtille s'aſſembloit dans la chambre du trône, pour une vaine & ridicule cérémonie. Le roi entroit couvert, les trouvoit agenouillés, s'aſſeyoit ; leur diſoit enſuite *levez-vous*, & ils ſe levoient : *aſſeyez-vous*, & ils s'aſſeyoient ; *couvrez-vous*, & ils ſe couvroient. Jamais il n'étoit queſtion de rien de plus. Philippe en témoigna ſa ſurpriſe au préſident, lui demandant ſi l'on ne feroit autre choſe dans cette aſſemblée. Le préſident lui répondit qu'on ne faiſoit que cela ſous Charles II ; que, ſous Philippe IV, quelquefois on lui expliquoit les jugemens du conſeil. Et que diſoit alors Philippe IV ? Il diſoit, *cela eſt bien.* Pour moi, je le dirai, ſi je le trouve ainſi ; &, ſi je le trouve autrement, je

M. de Louville à M. de Torci, 1er. mai.

dirai, *cela eſt mal.* Le préſident fut déconcerté de cette réponſe. D'autres en augurèrent que Philippe ſauroit parler en maître. 1701.

Plaiſanterie ſur le gouvernement.

Id. 19 avril.

On débitoit néanmoins par-tout un mot très-plaiſant, qui n'étoit pas d'auſſi bon augure. D. Franciſco de Vélaſco ayant préſenté un placet au roi, ne reçut de lui aucune réponſe. Il en préſenta un autre au cardinal de Porto-carréro, & ne fut point écouté. Il s'adreſſa au préſident de Caſtille, & ce miniſtre lui dit qu'il ne pouvoit rien; enfin au duc d'Harcourt, & le duc refuſa de ſe mêler de ſon affaire. *Quel gouvernement, meſſieurs!* dit Vélaſco: *un roi qui ne parle pas! Un cardinal qui n'écoute pas! Un préſident de Caſtille qui ne peut pas! Et un ambaſſadeur de France qui ne veut pas!* Ce mot devint le ſujet de toutes les converſations.

Maladie du duc d'Harcourt.

Tandis que les inquiétudes augmentoient, que l'on ne ſavoit ni comment remédier aux déſordres de l'état, ni comment ſe ménager des reſſources pour la guerre prochaine, le poids du travail accabla le duc d'Harcourt & lui attira une maladie mortelle. C'étoit l'évènement le plus fâcheux. Blécourt

1701. qui avoit le caractère d'envoyé, étoit vieux & peu capable de conduire les grandes affaires. Louville écrivoit à Torci, non sans raison, que le jeune roi ne pouvoit se passer un seul jour de quelque homme instruit & propre à le diriger. Il insistoit sur la nécessité d'avoir un ambassadeur, respectable par sa naissance & ses qualités personnelles, honnête, affable, désintéressé, courageux, homme de guerre, qui sût se faire aimer, obéir & craindre; qui essuyât patiemment les digressions des Espagnols; qui prît de l'ascendant sur le monarque, en s'accréditant dans son esprit; enfin qui pût au besoin être premier ministre d'Espagne. Il désignoit le duc de Beauvilliers, ancien gouverneur de Philippe, universellement respecté, & que les Espagnols avoient souvent desiré eux-mêmes, sur-tout pour rétablir leurs finances.

Lettre du 17 avril.

Nécessité d'avoir un ambassadeur propre à diriger Philippe.

Philippe sembla lui-même l'appeler, en le créant grand d'Espagne de la première classe, après avoir consulté le cardinal & le président de Castille. Il avoit gardé le secret sur cette nomination. Chacun y applaudit; chacun la regarda comme une preuve de bon cœur & de sagesse. Mais Beauvilliers

On desire en vain le duc de Beauvilliers.

Montviel à M. de Torci, 25 avril.

ne pouvoit se rendre aux vœux des François, qui le desiroient en Espagne.

1701.

Sa présence y eût été d'autant plus utile, que le jeune roi tomboit déja dans l'inaction, n'ayant plus personne pour l'exciter & pour régler sa conduite. Il alloit au conseil parce qu'il falloit y aller, & oublioit en sortant ce qui s'y étoit fait; il gardoit les lettres importantes des jours entiers, sans les ouvrir; il recevoit des mémoires, & ne les lisoit point, & n'en parloit point. Deux choses étoient essentielles, vu le caractère de Philippe, & l'intérêt que la France prenoit à son sort; l'une, qu'on lui donnât un habile homme qui entrât dans toutes ses affaires; l'autre, qu'on mît auprès de la reine future des gens sur qui l'on pût compter; car on devoit prévoir qu'elle acquerroit sans peine beaucoup de crédit. Louis XIV le prévoyoit effectivement : il ne vouloit pas que cette princesse fût accompagnée de Piémontoises, & pensoit à faire un choix convenable quand il en seroit tems.

Le roi se néglige faute de guide.

M. de Louville à M. de Torci, 27 avr.

La confiance des Espagnols en lui, paroissoit augmenter tous les jours; tellement qu'on délibéra dans le conseil de guerre de raser toutes les places sur la

Proposition qui prouve une extrême confiance

frontiére, parce qu'elles étoient à
1701. charge, & qu'on n'en avoit plus besoin
des Espa- contre la France. Un membre du con-
gnols en seil ayant dit qu'il valoit mieux les
Louis XIV. garder, s'il y avoit des fonds suffisans,
Id. 1er. mai. le comte Fernand-Nugnez répliqua que la division des deux monarchies seroit le plus grand des malheurs ; que le roi d'Espagne, hors d'état de résister, en cas de rupture, ne devoit pas même être en état d'avoir envie de le tenter ; que d'ailleurs il falloit faire sentir aux ennemis de cette *double couronne*, ne fût-ce que pour mettre le comble à leur dépit, que l'union de la France & de l'Espagne étoit éternelle. Il est singulier qu'on ne parlât point de proposer à la France la même chose pour ses places au-delà des Pyrenées. Cet avis, hasardé peut-être légérement, n'eut pas de suites sérieuses. Les ministres auroient-ils pu l'adopter?

Commencement de cabale.

Malgré de si belles apparences de concorde, il se formoit déja une cabale, dont le fameux amirante Cabréra & le duc de Montalto étoient les chefs. Ils en vouloient sur-tout au cardinal Portocarréro; &, sans rien dire contre le roi, ils cherchoient à faire changer le conseil. La populace de Madrid est

insolente. On répandoit des bruits capables de l'ameuter : on disoit que la bourgeoisie auroit défense de porter les armes ; que les désordres de l'état subsisteroient ; que le peuple ne recevroit aucun soulagement. S'il est impossible, dans le gouvernement le mieux affermi, d'étouffer entièrement les plaintes & les cabales, il falloit bien s'attendre qu'un prince étranger, dans des tems critiques, dans une cour orageuse, rencontreroit des obstacles de toute espèce, d'autant plus difficiles à vaincre, qu'il avoit moins de forces & d'expérience. Les François crurent toujours que Louis XIV pouvoit, de Versailles, gouverner l'Espagne comme il gouvernoit son royaume ; ils se trompèrent.

1701.

Bruits pour ameuter la populace.

Portocarréro, en butte au mépris & à la haine, chanceloit encore dans sa place par une incapacité réelle. Arias, président de Castille, avoit plus d'esprit & plus de sens, mais peut-être moins qu'une charge si importante n'en exigeoit. Tout-à-coup il demanda la permission de s'en démettre. On conjectura que c'étoit ambition plutôt que modestie & prudence. Cet homme qui, de chevalier de Malte, s'étoit

Le président de Castille demande sa retraite.

On soupçonne que c'est par ambition.

1701. M. de Louville à M. de Torci, 19 mai.

fait prêtre à l'âge de cinquante-cinq ans; qui depuis peu d'années avoit donné à la reine une somme considérable pour devenir président de Castille, à la place du comte d'Oropésa, pouvoit se dégoûter d'une charge dont les fonctions devenoient tous les jours plus épineuses; mais, en demandant sa retraite, il pouvoit se flatter aussi qu'on le retiendroit encore pour quelque tems; qu'il en auroit plus de considération; que le chapeau de cardinal seroit bientôt sa récompense; que peut-être il parviendroit à l'archevêché de Tolède, & à la charge de grand-inquisiteur. On le retint, en lui faisant espérer du soulagement pour un travail qu'il disoit au-dessus de ses forces. Le cardinal & lui étoient deux personnages nécessaires, dont cependant on auroit voulu se passer.

Soupçons odieux de projets d'empoisonnement.

De cruelles inquiétudes se mêlèrent à tant d'embarras. Quelques avis, envoyés d'Italie au ministère de France, par un homme en place, annonçoient des projets affreux contre Philippe V, & jetoient d'injustes soupçons sur le duc de Médina-Sidonia, qu'on avoit fait grand-écuyer à la place de l'amirante.

Précautions à cet

Louis XIV se douta que ce pouvoit être

être un artifice des ennemis, pour inſpirer de funeſtes défiances. Il ne laiſſa pas de recommander des précautions ſingulières à ſon petit-fils, comme de ne pas ſentir les fleurs qu'on lui préſenteroit; de ne point prendre de tabac; de ne point ouvrir ſoi-même les lettres, parce que le poiſon le plus ſubtil ſe mêle facilement aux odeurs.

1701.

égard.

Le roi au duc d'Harcourt, 15 mai.

Il écrivit au duc d'Harcourt qu'on ne devoit pas ſoupçonner légèrement la fidélité d'un principal officier, tel que Médina-Sidonia; qu'il n'étoit point à propos d'en parler au roi avant qu'on eût bien éclairci les choſes; mais qu'enfin, dans un grand royaume, il pouvoit ſe trouver des gens capables de tous les crimes; qu'ainſi on devoit le prévenir ſur les ſoupçons d'empoiſonnement. « Il eſt » aſſez ferme pour n'être pas étonné » de ce que vous lui direz, ajoutoit-il. » Vous devez cependant lui faire con» noître que ces précautions ſont appa» remment inutiles, mais qu'elles ſont » ſages dans un pays étranger, dans le » commencement d'un gouvernement, » & qu'il eſt bon de les prendre juſ» qu'à ce que ſon autorité ſoit parfai» tement affermie, & que les peuples,

Conſeils de Louis XIV ſur le même ſujet.

1701. » connoiſſant ce qu'ils perdroient avec » lui, croient qu'ils ſont auſſi intéreſſés que lui-même, à la conſervation de ſa perſonne ". Peut-on s'empêcher ici de plaindre les princes, ſouvent plus malheureux par les inquiétudes ſecrettes que par les déſaſtres éclatans ?

Néceſſité d'avoir des troupes.

L'ambaſſadeur, loin d'être en état d'agir, ſe trouvoit encore en danger de mort. Mais Louville inſtruiſoit le marquis de Torci de ce qu'il y avoit de plus important. Une de ſes lettres roule ſur la néceſſité d'avoir de bonnes troupes, ſoit pour la ſûreté du roi, ſoit pour le rétabliſſement de l'ordre. Nous en tirerons des lumières ſur l'état de l'Eſpagne.

Licence de la populace de Madrid.

M. de Louville à M. de Torci, 19 mai.

Depuis long-tems, rien ne pouvoit réprimer la populace de Madrid. Les maiſons des grands, auſſi bien que les égliſes, ſervoient d'aſyle à tous les criminels. Si le pain renchériſſoit un ſeul jour dans le marché, tout étoit à craindre, & les ſoulèvemens avoient des ſuites terribles. Sur cent cinquante mille habitans, on en comptoit plus de ſoixante mille armés, preſque tous domeſtiques ou gens ſans aveu, vagabonds, mendians ; à peine cinq mille

qui vécussent de leur travail. Sous les derniers rois, l'impunité avoit enhardi la licence; les désordres s'étoient multipliés à l'infini; l'autorité royale étoit avilie au point qu'excepté le régicide, elle avoit essuyé tout ce qu'un peuple sans frein peut entreprendre. Nulle fête de taureaux, nul spectacle où l'on ne mît l'épée à la main en présence du monarque. Charles II, après son second mariage, ne pouvoit sortir de son palais, de l'aveu de ses propres gentilshommes, que la canaille ne courût après lui, & ne lui donnât un nom injurieux (*Mariécon*); la reine étoit encore moins épargnée. Aussi se tenoit-on presque toujours renfermé dans le palais : du moins on vivoit tranquille dans cette espèce de prison.

1701.

Ce que les derniers rois en avoient souffert.

Louville ne demande, pour tenir en respect tout le royaume, que six mille hommes de troupes d'élite, bien disciplinés, sur quoi pourroit même se prendre la garde du roi, qu'il porte seulement à douze cents hommes de pied & huit cents chevaux. Il dit que la garde actuelle, composée de vils artisans, ne conserve qu'un vain nom, & rien de ce qu'elle avoit été sous Charles-quint. Il propose les moyens

Il manquoit une bonne garde.

d'en faire un corps respectable. Il ob-
1701. serve qu'on ne peut réformer l'état, sans s'assurer par-là de l'obéissance de tous les ordres; *qu'il faut des troupes pour avoir des finances, & des finances pour entretenir des troupes*. Le remède pouvoit être un mal, mais absolument nécessaire, & les Espagnols bien intentionnés le desiroient. Montviel, sage officier françois, attaché comme Louville au roi d'Espagne, écrivit à-peu-près les mêmes choses.

Le gouvernement languit de plus en plus.

Tous ne cessoient de répéter que le cardinal Portocarréro, avec de bonnes intentions, étoit incapable du gouvernement; que le roi ne faisoit rien depuis la maladie du duc d'Harcourt; qu'on abusoit de cette espèce d'interrègne pour empiéter sur les droits de sa couronne; que s'il n'étoit pas gouverné par un homme de tête, qui eût la confiance de Louis XIV, le gouvernement ne feroit qu'empirer; qu'on avoit sur-tout besoin d'un François pour débrouiller le cahos des finances. On n'en doutoit plus à Versailles, & le choix tomba sur Orri que nous verrons jouer un grand rôle.

Mauvais choix du cardinal.

Une nouvelle faute du cardinal, confirma la vérité de ces rapports. Il

fit nommer président de la *contractation* de Séville, c'est-à-dire, chef & juge du commerce, un vieux prêtre qui n'avoit aucune connoissance du commerce, qui, de plus, étoit inquisiteur, qui par-là devoit être suspect & même odieux à tout négociant d'une religion différente de la sienne. L'Espagne étant ainsi gouvernée, que devoit-ce être du royaume de Naples & de Sicile? L'idée du bon ordre y étoit presque aussi peu connue que dans le Mexique & le Pérou.

1701. Portocarréro. M. de Montviel à M. de Torci, 24 mai.

Portocarréro portoit la rigueur envers ses ennemis, aussi loin que l'indulgence pour ses amis ou ses créatures. Il insistoit toujours sur l'exil de l'amirante. Le marquis de Torci insista de son côté sur les inconvéniens d'une sévérité dangereuse à son égard. « Il » y a long-tems, marquoit-il en substance au cardinal, que le roi connoît » ses liaisons, ses sentimens, son esprit, & ce qu'il y a de bon & de » mauvais dans son caractère; mais il » faudroit quelque chose de plus marqué dans sa conduite, pour lui attirer une pareille punition. On le » plaindroit de cette nouvelle disgrace, » après qu'il a perdu, sans murmurer,

Ce ministre veut qu'on exile l'amirante.

Raisons contraires.

M. de Torci au cardinal Portocarréro, 24 mai.

1701. » la charge de grand-écuyer. Lorſ- » qu'il en a été dépouillé, rien n'em- » pêchoit de le reléguer dans ſes ter- » res : maintenant il paroît néceſſaire » d'attendre une autre occaſion. S'il ſe » montre digne de châtiment, on ne » doit pas balancer ; ſinon, il ſeroit à » propos de l'éloigner, en lui donnant » au dehors quelque emploi brillant, » qui dans le fond fût de peu de con- » ſéquence ". Le miniſtre ajoutoit que l'ambaſſade de Turin, demandant un homme ſûr, ne conviendroit point à l'amirante, dont il avoit été queſtion pour cet emploi.

Torci propoſe de ſoulager le peuple.

Il faiſoit encore obſerver au cardinal, qu'une diminution ſur les entrées du Madrid auroit produit un effet admirable dans les commencemens du règne ; que le roi de France auroit fort ſouhaité qu'elle fût poſſible ; que S. M. demandoit ſi l'on ne pouvoit pas diminuer ces impôts ſur le pain, la viande, le vin, les autres choſes néceſſaires ; & les rejeter, pour ne rien perdre, ſur le chocolat, le tabac ; en un mot, ſur les choſes dont on peut ſe paſſer & que l'habitude rend communes.

Abus par rapport aux denrées.

Les entrées à Madrid étoit ſi exceſſives, ſur-tout celles du vin, qu'on y

payoit quarante ſous la quantité de vin qui ne coûtoit qu'environ huit ſous dehors. Des *obligados* ou entrepreneurs y achetoient le privilége de fournir la ville de viande & d'huile pour un certain prix. Ils ne manquoient pas d'avoir deux ſortes de marchandiſes ; l'une bonne, qui ſe vendoit aux gens connus ; l'autre déteſtable, qui faiſoit la nourriture du peuple. L'huile du peuple étoit ſi puante qu'on ne pouvoit en approcher ; la viande à proportion.

1701. M. Ozon à M. de Torci, 19 mai.

Falloit-il s'étonner que les murmures éclataſſent, lorſqu'après de belles eſpérances, on ne recevoit aucun ſoulagement ? Les réformes dans la maiſon du roi, la ſouſtraction des ſecours pour la ſubſiſtance des pauvres veuves, le défaut de payement pour ceux qui en avoient le plus beſoin, tout excitoit les plaintes, & les gardes même de Philippe les pouſſoient juſqu'à l'inſolence. « Depuis que le roi eſt à Madrid, diſoit Louville, il n'a fait » qu'ôter à tout le monde, rien donné » à perſonne, & cela mérite une très- » ſérieuſe réflexion ».

Plaintes fondées ſur des faits.

Louville à M. de Torci, 4 juin.

On ſe plaignoit auſſi, dans le palais, de la manière de vivre de ce prince,

Le roi règloit mal ſes heures.

1701. *Ibid.*

qui ne sentoit pas encore que son rang même devoit l'assujetir à une vie règlée & uniforme. Il ne se couchoit qu'à deux heures, & donnoit l'ordre pour sept heures du matin, quoiqu'il se levât beaucoup plus tard. Le *despacho* ou conseil du cabinet devoit se tenir à neuf; mais le cardinal, le président, le secrétaire, attendoient quelquefois jusqu'à onze, malgré les affaires dont ils étoient accablés. Le souper étoit toujours commandé pour huit heures, on soupoit presque toujours trois heures après. Les ministres Espagnols n'osoient représenter au monarque, ni la perte de tems, ni le chagrin des domestiques. Le président de Castille pria Louville de s'en charger, & d'*assaisonner* son avis *avec bien du miel.* Celui-ci ne réussissant pas toujours, écrivit combien il seroit utile que Louis XIV recommandât à son petit-fils de régler toutes les heures, comme il le faisoit lui-même. Cet avis étoit important, & ne fut pas négligé.

Exhortations singulières du président de Castille.

Le président, de son côté, exhortoit Philippe à prendre sur lui le soin & la décision des affaires. Mais ses discours sembloient dictés par un esprit de servitude, propre à entretenir un

jeune prince dans l'aveuglement, s'il avoit eu le malheur d'y tomber. Imbu des maximes adoptées sous les derniers monarques, il en faisoit la base de ses conseils, & y joignoit des idées mystiques dont on pouvoit également abuser. « Les ministres, lui disoit-il, & » le cardinal même, archevêque de » Tolède, ont seulement chacun un » ange-gardien pour les conduire ; les » rois en ont deux, l'un qui préside » au gouvernement de leurs états, & » qui est beaucoup plus habile que » l'autre : un roi de la plus médiocre » capacité est plus capable de bien » gouverner, par les lumières de cet » ange, que le meilleur & le plus » grand ministre ». Il ajoutoit que Dieu avoit mis Philippe à la tête d'un état, *non-seulement monarchique, mais despotique, & plus despotique* qu'aucun royaume de la chrétienté ; de sorte que la voie même de la remontrance n'étoit pas permise à ses sujets, à moins qu'il ne l'ordonnât. Il auroit dû, en tâchant d'inspirer au prince une généreuse confiance, insister davantage sur la nécessité de l'application du travail. Les derniers rois avoient

1701. *Ibid.*

Idée qu'il donne de l'autorité royale.

imaginé, sans doute, que leur ange
1701. devoit tout faire pour eux.

Dispute de l'envoyé de France avec le secrétaire du *despacho*. Ibid.

Tout se faisoit comme auparavant, avec une extrême lenteur. Blécourt ayant demandé au secrétaire du *despacho* Ubilla, si une dépêche qu'il attendoit depuis long-tems, n'étoit pas prête? Non, répondit le secrétaire. Mais, dit Blécourt, c'est l'affaire d'un demi-quart d'heure, & il y a trois semaines que je retiens le courier. — Quand il y auroit trois mois, je ne m'en presserai pas davantage; ne croyez pas que vous nous ferez changer de manière. — On verra si vous serez le maître, répliqua l'envoyé de France. Cette dispute élevée dans la chambre même du roi, presque en sa présence, ne finit que par l'autorité du cardinal. Le secrétaire étoit expéditif, autant que la multitude des affaires le permettoit; mais on le savoit peu affectionné pour la France : ainsi les François devoient naturellement lui trouver des torts.

Réforme de la maison espagnole. M. de Louville à M. de Torci.

Comme Philippe ne pouvoit s'accoutumer à la cuisine d'Espagne, sa maison espagnole fut réformée. Ce fut un nouveau sujet de clameurs. Ceux qu'on renvoya se déchaînèrent en in-

jures contre les françois qui prenoient leur place. Une vermine de la cour, les nains, dont le roi étoit toujours accompagné, selon l'étiquette, méritoit bien plus une réforme. Ce prince ayant ôté son chapeau à une duchesse, il y en eut un assez insolent pour lui dire que cela étoit ridicule, & que les rois d'Espagne ne devoient se découvrir devant personne. Ces nains jouissoient de priviléges singuliers : sous prétexte qu'ils étoient sans conséquence, on les voituroit dans les carrosses du roi, où les gentilshommes de la chambre n'osoient monter. Sous le dernier règne, ils étoient les pensionnaires des courtisans, & leur servoient d'espions ; ils en avoient même servi au roi contre la reine, à la reine contre le roi. Quand on compare la cour d'Espagne de ces tems-là, à celle d'aujourd'hui, on s'imagine voir entre-deux un intervalle de plusieurs siècles.

1701.

Nains de la cour.

Quelque répugnance qu'eussent les Espagnols au traité avec le Portugal, il fut enfin conclu, parce que Louis XIV le vouloit absolument. Cette couronne exigea des sacrifices d'argent, sous prétexte qu'on lui en devoit. Son alliance étoit trop nécessaire, pour ne

Traité avec le Portugal.

M. de Blécourt au roi, 6 juin.

1701. pas l'acheter à ce prix. Le président de Castille s'y opposoit néanmoins, alléguant les prétentions de l'Espagne, sur le royaume de Portugal, comme s'il eût été possible de faire valoir de pareilles prétentions, tandis qu'on se voyoit exposé aux attaques de tant d'ennemis redoutables. Les instances de Blécourt firent porter l'affaire au conseil d'état, où il n'y eut qu'une seule voix contre le traité.

Le conseil de Flandre se conduisoit mal.

Si la cour de France prenoit plus d'autorité sur les conseils de Madrid, on doit convenir que le bien des affaires l'exigeoit absolument. Le conseil de Flandre établi dans cette capitale, auquel présidoit le comte de Montérei, sembloit occupé de la ruine, plutôt que de la défense des Pays-bas. Le marquis de Bedmar y commandoit, & se conformoit aux vues du ministère françois; mais des ordres envoyés de Madrid croisoient toutes ses opérations.

Louis XIV s'en plaint. Le roi à M. de Blécourt, 13 juin.

« Si de tels ordres s'exécutent, » dit en substance Louis XIV, dans » une dépêche, les revenus du roi » d'Espagne seront dissipés comme au- » paravant, ses troupes ne seront pas » payées, on manquera aux engage- » mens pris avec l'électeur de Bavière.

» Le comte de Montérei préfère évi- 1701.
» demment ses intérêts & ceux de ses
» créatures, au bien de la monarchie.
» Je vois les choses de plus près. Les
» secours que je donne avec tant de
» dépenses, deviendront inutiles, si
» le conseil de Flandre, sans connois-
» sance des affaires, peut changer
» toutes les dispositions que je crois
» propres au rétablissement des affai-
» res. Il faut que le roi ordonne au
» marquis de Bedmar, de lui rendre
» compte directement de tout, &
» d'obéir ponctuellement aux ordres
» que je lui enverrai ". Torci en écri-
vit au cardinal Portocarréro. On ne
résista point à de si fortes raisons.

Obstacles au bien, du côté des Espagnols.

Combien de tems ne falloit il pas pour tirer les Espagnols de leur léthargie, pour ranimer en eux les sentimens de zèle & de courage que les désordres du gouvernement avoient affoiblis ? C'étoit un prodige qu'un homme de marque offrît de servir, ou de faire servir ses enfans dans les armées : il n'y en avoit encore qu'un seul exemple. San-Estevan refusa même l'ambassade de Turin. Elle fut destinée au marquis de Castel-Rodrigo, qui en prenoit sur lui tous les

M. de Louville à M. de Torci, 21 juin.

frais. Il étoit Italien : les Espagnols se plaignirent comme si on leur eût fait tort. Enfin les grands trouvèrent mauvais qu'on les mît de niveau avec les ducs & pairs de France, par une communication réciproque des mêmes honneurs ; ce que demandoit Louis XIV pour unir davantage les deux nations. La jalousie de Portocarréro devenoit une autre source de mal. Il vouloit que tout passât par ses mains ; & le président de Castille refusa d'avoir des conférences particulières avec le roi, de peur de lui faire ombrage.

1700. Les grands fâchés de ce qu'on leur égale nos ducs & pairs.

Orri est envoyé pour le rétablissement des finances.

On envoyoit cependant un François pour tâcher de rétablir les finances d'Espagne. Louis XIV l'annonce au duc d'Harcourt en ces termes, qui expriment également son zèle pour les intérêts de Philippe, & ses égards pour la nation espagnole.

Le roi au duc d'Harcourt, 22 juin.

« Mon cousin, je vois depuis long» tems qu'on ne doit attendre aucun » secours d'Espagne, avant que d'avoir » remédié aux abus introduits dans la » finance du roi catholique. Il y avoit » lieu de croire que, dans une aussi » grande monarchie, il se trouveroit » des gens assez habiles & assez désin» téressés pour les employer à rétablir

» l'ordre dans les finances; & jusqu'à » présent je n'avois pas voulu en prendre connoissance, jugeant que ces » détails devoient être laissés aux Espagnols mêmes, & qu'il me suffisoit » de donner au roi, mon petit-fils, » les secours nécessaires pour la défense de ses états du dehors. Mais » comme je vois que son service » & son autorité souffrent également » du peu de moyens qu'il a de soutenir l'un & l'autre; que le mal augmente depuis long-tems; que votre » dangereuse maladie vous a mis hors » d'état de travailler aux affaires; » qu'enfin le cardinal Portocarréro m'a » fait demander quelqu'un intelligent » en matière de finances, pour voir » & connoître l'état de celles du » roi d'Espagne, pour examiner les » moyens les plus propres de soulager » ses sujets & de pourvoir aux plus » pressans besoins du public; qu'il » m'assure que toute l'Espagne le desire en général: toutes ces raisons » m'ont déterminé à choisir le sieur » Orri pour l'envoyer à Madrid ». 1701.

Le roi explique ensuite ses intentions. Orri examinera les revenus de la monarchie, la manière dont ils Bornes de sa commission.

1701. ſont perçus & employés, les engagemen qui ont été faits, & à quelles conditions : il dreſſera des mémoires ſur les moyens d'augmenter ces revenus, & d'etablir les choſes de manière que les dépenſes ſoient plus proportionnées à la recette : les mémoires ſeront communiqués à l'ambaſſadeur de France, qui en écrira ſon ſentiment au roi. Enfin Orri ne fera aucune propoſition aux miniſtres d'Eſpagne, que Louis ne l'ait approuvé. Ce financier intelligent, laborieux, fécond en moyens & en reſſources, étoit fort propre à remplir ſa commiſſion, pourvu que trop d'ardeur & de confiance ne l'emportât point au-delà des juſtes bornes.

Le comte de Marſin deſtiné à l'ambaſſade d'Eſpagne.

Comme la fièvre ne quittoit pas le duc d'Harcourt, & qu'il falloit néceſſairement le remplacer, Louis rappela de ſon armée d'Italie le comte de Marſin, pour l'envoyer à Madrid.

Le roi à M. de Blécourt, 28 juin.

Il ne devoit prendre en arrivant aucun caractère, quoique muni de lettres de créance avec la qualité d'ambaſſadeur. On laiſſoit à ſa prudence de différer à s'en ſervir, autant que le duc d'Harcourt & lui le jugeroient convenable.

Avis im-

Torci en fit part au cardinal Porto-

carréro, & lui marqua en même tems deux choſes eſſentielles; l'une, que les troupes du duc de Savoie n'ayant pas encore joint celles de France & d'Eſpagne, il convenoit de ſuſpendre la demande qu'on alloit faire de ſa fille, jusqu'à ce que le traité fût parfaitement accompli; l'autre, que le roi ne doutoit point que le cardinal ne fût plus attentif que perſonne ſur la conduite du marquis de Léganez. Les ſoupçons augmentoient chaque jour ſur le compte de ce ſeigneur, à qui Portocarréro avoit confié ſi légèrement l'Andalouſie, c'eſt-à-dire, un des commandemens d'où dépendoit le plus la sûreté du royaume.

1701.

portans donnés à Portocarréro.

M. de Torci au cardinal Portocarréro, 28 juin.

La plupart des grands inſpiroient déja de l'inquiétude; quelques-uns ne diſſimuloient point leur penchant pour la maiſon d'Autriche; ſoit pur mécontentement de leur part, ſoit deſir réel d'une révolution, c'étoit une choſe d'autant plus fâcheuſe, que le moindre chagrin pouvoit les aigrir & les ulcérer. On écrivoit ſans ceſſe à la cour de France qu'il n'y avoit que deux moyens de s'aſſurer de leur conduite, ou par la crainte, ou par les graces; que le premier étoit incomparablement

Inquiétude par rapport aux grands.

1701. le plus sûr ; & qu'en distribuant des pensions, on risquoit de prodiguer l'argent à des ingrats. L'essentiel étoit de faire aimer & respecter le gouvernement.

Punition modérée & efficace.

M. de Louville à M. de Torci, 3 juill.

Une punition bien placée produisit un bon effet. Le duc de Naxéra, général des galères, ayant envoyé sa démission, parce qu'il ne vouloit pas obéir au comte d'Estrées comme il le devoit, le roi lui défendit d'approcher de la cour plus près que de vingt lieues. Un Espagnol ne croyoit pas qu'on pût vivre hors de Madrid, quand on y avoit un domicile. Ce châtiment devoit donc être efficace, sans être capable de révolter.

La cour de Rome exige le rétablissement du grand inquisiteur.

Id. 30 juin.

Le nonce presse le P. Daubenton de s'en mêler.

On avoit prévu à la cour de France que l'exil du grand inquisiteur, & la lettre écrite au pape sur ce point, occasionneroient des embarras. Clément XI, bien intentionné d'ailleurs, mais craignant la maison d'Autriche, différoit, sous ce prétexte, de donner l'investiture de Naples. La cour de Rome vouloit que l'inquisiteur fût rétabli. Portocarréro le haïssoit trop pour céder, tout cardinal qu'il étoit. Le nonce du pape, outré de sa résistance, s'adressa au père Daubenton, jésuite

françois, confesseur de Philippe V, & le pria d'en parler fortement à ce prince. Daubenton s'excusa, disant qu'il ne pouvoit se mêler de pareille chose. Il est bien étonnant, répliqua le nonce, qu'un religieux, qu'un jésuite refuse de se mêler d'une affaire que je lui recommande au nom du pape. Le confesseur embarrassé consulta Louville, qui l'affermit dans sa résolution. Enfin Clément XI parut consentir à l'exil de l'inquisiteur, dans l'espérance, dit-il, qu'on en choisiroit un autre, digne de cette importante place, & que la pureté de la foi seroit maintenue.

1701.

M. de Blécourt au roi, 3 juillet.

Si Daubenton avoit secondé le nonce, il se fût attiré une disgrace. Le cardinal, déja mécontent de lui, le peignoit à la cour de France comme un ambitieux, qui vouloit entrer dans les affaires d'état. Les jésuites demandoient qu'on rendît au confesseur du roi les anciennes prérogatives, dont les dominicains jouissoient auparavant dans cette place, sur-tout l'inspection sur la nomination des bénéfices, & même la qualité d'inquisiteur, ou le droit d'assister au tribunal de l'inquisition.

Demandes des jésuites pour le confesseur du roi.

1701. Louville appuie leurs prétentions. Lettre du 10 juillet.

Torci desiroit des éclaircissemens : Louville lui en donne de favorables, sans montrer de partialité pour les jésuites. Il justifie Daubenton, & prétend qu'on feroit bien de lui accorder ce que demandoit sa société. Il assure que les bénéfices, comme tout le reste, se donnoient par brigue, par cabale & par argent; que les évêques en général étoient indignes de l'épiscopat; que du reste l'inspection du confesseur ne consisteroit, selon les usages établis, qu'à choisir parmi trois sujets proposés par les conseils eux-mêmes, en sorte qu'un jésuite seroit obligé de choisir entre Saint-Ciran, Arnaud & Pascal, pour l'archevêché de Tolède, s'ils étoient les trois proposés. Selon lui, on devroit forcer Daubenton à prendre l'office d'inquisiteur, pour lequel il témoignoit une extrême répugnance, afin que le roi eût, dans *l'abominable* tribunal de l'inquisition, un homme sûr & zélé, qui s'opposât pour son service aux abus qu'on y commettoit. Enfin il ajoute que Philippe étant fortement convaincu que ni son confesseur, ni aucun religieux ne devoit se mêler des af-

faires, ce jésuite éviteroit par politique un pareil inconvénient, quand même il y seroit porté par ambition. 1701.

On verra Louville changer, dans la suite, de sentimens; se brouiller avec Daubenton, & l'accuser même, après avoir été son panégyriste. L'un & l'autre mériteront de grands reproches, & s'attireront des disgraces par leur esprit intrigant. Déja le confesseur passoit chaque jour une heure entière avec le monarque. A l'en croire, c'étoit malgré lui; mais il profitoit de cet avantage.

Le confesseur acquéroit trop de crédit.

La dévotion scrupuleuse de Philippe devoit assurer au confesseur trop de crédit, pour peu qu'il desirât en avoir; & certainement un particulier, sans esprit de corps, eût mieux convenu à cette place qu'un dominicain ou un jésuite, quelque sage qu'on puisse le supposer.

Capucin, confesseur de la reine, duquel on se plaint fort.

M. de Louville à M. de Torci, 9 juill.

Dans le même tems, on faisoit des plaintes amères contre le capucin allemand qui dirigeoit, ou plutôt qui subjuguoit la reine douairière; homme arrogant & glorieux, acharné contre la France, & dont les intrigues & les discours faisoient déja beaucoup de mal. La reine avoit paru souhaiter de

1701. se retirer à Paris ; Louis XIV y consentoit volontiers. Le principal obstacle venoit de son capucin : elle craignoit qu'il n'abusât, si elle venoit à le renvoyer, des secrets de tout genre dont elle l'avoit rendu dépositaire. Cet exemple pouvoit servir de leçon. Malheureusement on passoit d'un embarras à un autre, sans savoir quel parti prendre. La vérité déplaisoit aux ministres. Blécourt ayant remis au roi un mémoire, où il parloit des murmures du peuple qu'on ne soulageoit point : *De quoi se mêle t-il ?* dit le président à la lecture de ce mémoire ; *ce ne sont pas là ses affaires* ; & Blécourt n'osoit plus hasarder de représentations.

La vérité désagréable aux ministres.

M. de Blécourt à M. de Torci.

Instruction du comte de Marsin.

L'instruction du comte de Marsin, datée du 7 juillet, contient peut-être ce que la prudence pouvoit inspirer de plus utile, pour le bien du roi d'Espagne & pour l'avantage des deux monarchies, autant qu'on pouvoit en juger de loin. C'est une pièce fort curieuse, pleine de sagesse, digne du célèbre Torci, mais que la forme de cet ouvrage ne permet point d'y insérer toute entière. J'en donnerois du moins l'extrait, qui peut répandre des lumières sur l'histoire comme sur la

politique. Si l'on y obſerve quelques erreurs, ce ſera un moyen de plus d'inſtruction.

1701.

Extrait de l'inſtruction pour le comte de Marſin.

Eloge de Marſin.

Pour rendre utiles les ſecours déſintéreſſés que le roi donne à l'Eſpagne, il faut remédier inceſſamment aux maux de cette monarchie. Sa Majeſté a vu la néceſſité d'envoyer un homme de confiance, qui ſuppléât au défaut du duc d'Harcourt, pendant ſa maladie, & agît de concert avec lui, ſi ſa ſanté ne lui permet pas de s'appliquer aux affaires. Comme le comte de Marſin a fait connoître en toute occaſion ſon zèle, ſa ſageſſe, ſon déſintéreſſement & ſa capacité dans la guerre, qualités bien plus néceſſaires préſentement à l'Eſpagne, que l'expérience des négociations, le roi l'a choiſi pour cet effet. Il ſuffira de l'inſtruire de l'état général des affaires, des particularités qui regardent la perſonne du jeune roi, ſa maiſon, ſes conſeils, de la conduite à tenir envers ceux qu'on regarde comme mal-intentionnés; des principaux abus du gouvernement,

Objets de ſon inſtruction.

1701. dont il feroit impossible de faire le détail, & des remèdes qu'on peut y apporter avec le tems : car on se flatteroit en vain de les corriger tous au commencement d'un nouveau règne.

Désordres extrêmes sous les derniers rois d'Espagne.

Le désordre est égal dans toutes les affaires. « Il semble que les rois d'Espagne, successeurs de Charles-quint, » ayent été plus occupés à détruire, » par leur mauvaise conduite, la monarchie dont ils avoient hérité, qu'à » la conserver dans sa splendeur. La » confusion a été encore plus grande » sous le dernier règne ; & les Espagnols disent qu'après plus d'un siècle » de mauvais gouvernement, il n'y » avoit plus même de gouvernement ». On vendoit à prix d'argent tous les principaux emplois : ce qui a tellement augmenté la paresse, qu'on s'est éloigné entièrement du service militaire. Les droits de la couronne ont été sacrifiés dans les Indes occidentales à l'avarice des vicerois, des gouverneurs, &c. Ils ont ruiné le commerce, & il est devenu la proie des étrangers, des plus grands ennemis de l'Espagne.

Force des usages les plus mauvais.

L'incapacité & l'intérêt des administrateurs, ont entretenu le désordre dans les finances. « D'ailleurs il suffit

» en

» en Espagne de trouver un usage
» établi, pour le suivre scrupuleuse- 1701.
» ment, sans examiner s'il convient
» d'observer, dans un tems, ce qui
» pouvoit être bon dans un autre ".

Impunité & licence.

L'autorité royale est affoiblie, à proportion que les moyens ont manqué pour la faire respecter. De-là les soulèvemens du peuple de Madrid. Il n'est pas étonnant que le désordre règne dans la justice : l'impunité est si grande, qu'il se commet tous les jours des meurtres sans qu'on recherche les coupables. Le clergé, & sur-tout les religieux, ne sont pas mieux réglés que le reste.

Rétablir les finances & avoir des troupes.

Dans cette monarchie, *le pouvoir des rois a toujours été absolu.* (Torci n'avoit pas sans doute étudié l'histoire d'Espagne avant le règne de Philippe II.) Les peuples, quoique impatiens d'être soulagés, sont très-soumis ; les grands, divisés entre eux, haïs, sans suite, tremblant d'être éloignés de Madrid, trop paresseux pour être à craindre. Si l'on peut mettre de l'ordre dans les finances, entretenir des troupes, principalement auprès de la personne du roi, rien ne lui sera difficile.

1701. « Son naturel eſt excellent, porté » au bien; il ne peut manquer que » par la crainte de mal faire; mais » cette timidité le rend indécis ſur les » moindres choſes : il faut le détermi» ner & lui faire ſentir qu'il eſt le » maître. Les affaires ſe trouvant en » un ſi mauvais état, on ne doit pas » s'étonner qu'elles l'ennuyent, & qu'à » ſon âge il cherche des occupations » moins embarraſſantes. Il ſeroit fort » dangereux cependant que l'ennui & » le dégoût l'éloignaſſent des ſoins » qu'il doit prendre. On ne peut trop » l'exciter à gouverner par lui-même, » à s'informer de tout, à s'inſtruire de » ce qu'un roi doit ſavoir pour rendre » ſes ſujets heureux ".

Exciter le roi aux ſoins du gouvernement.

Détruire les abus de l'étiquette.

Les Eſpagnols ſont perſuadés eux-mêmes que ce qu'on nomme étiquette, *a toujours été une barrière inſurmontable entre le prince & les ſujets*. S. M. ſouhaitoit que ſon petit-fils ſe délivrât de cette contrainte; mais l'intérêt de ſes principaux domeſtiques, & celui des grands, l'ont empêché juſqu'à préſent. L'exemple des derniers rois n'eſt pas une raiſon pour conſerver l'étiquette. « On leur attribue » les malheurs de l'Eſpagne : une con-

» duite opposée sera louée des peu- 1701.
» ples : ils aimeront mieux que le roi
» leur maître suive l'exemple du roi,
» que celui des princes de la maison
» d'Autriche ; & s'il en veut imiter
» quelqu'un, le modèle de Charles-
» quint sera meilleur à suivre dans une
» partie de sa conduite, que celui de
» ses descendans ".

Suit un article sur les nains, conforme à ce que nous en avons rapporté. La solitude du palais réduisoit le monarque à cet indigne amusement.

Former une garde convenable.

Il est essentiel d'établir au plutôt une garde telle que le roi doit l'avoir. Il faut la composer de trois régimens, un de cavalerie & deux d'infanterie : qu'un de ces derniers soit flamand & le reste espagnol. Les archers de la garde allemande doivent être cassés, parce qu'il est nécessaire de supprimer en tout le nom allemand, & de le rendre odieux en Espagne (la politique l'exigeoit alors). Si l'on peut avoir pour officiers des personnes distinguées, la garde sera sur un meilleur pied, & excitera peut-être la noblesse à servir dans les armées.

François de confiance.

« Quand Philippe V partit, le roi voulut qu'il emmenât peu de Fran-

1701. » çois, & lui donna ceux dont on con» noissoit assez la sagesse, pour juger » qu'ils ne s'attireroient pas des af» faires dans un pays étranger, dont » les mœurs sont si différentes de celles » de France. Le comte de Marsin peut » se fier entièrement à MM. de Lou» ville & de Montviel; & faire dire » par eux au roi d'Espagne ce qu'il ne » croira pas devoir dire lui-même". (Louville, comme on le verra, ne méritoit pas tant de confiance, parce que l'imagination dominoit en lui sur le jugement.)

Ordre à mettre dans la maison françoise.

« Le caractère des domestiques » étant de se plaindre toujours, & » souvent sans raison, il est à propos, » pour éviter des embarras continuels, » que le roi d'Espagne commette à » quelqu'un de ceux qui sont auprès » de lui, le soin de sa maison françoise; » que celui qu'il en établira, comme le » chef, reçoive leurs plaintes, qu'il en » examine le fondement, & qu'il ait » assez d'autorité pour leur faire don» ner les choses nécessaires au service » de leur maître". Le plus difficile est d'établir les fonds pour la dépense. On propose de suivre la règle de France sur cet objet. (Une maison françoise

devoit trop choquer les Eſpagnols).
“ Comme le roi d'Eſpagne eſt d'un 1701.
„ caractère doux, il ſera facile à la
„ reine ſa femme, d'acquérir un grand
„ pouvoir ſur ſon eſprit ; il ſeroit par
„ conſéquent très-dangereux de mettre
„ tre auprès d'elle des perſonnes dont
„ les intentions ſeroient ſuſpectes. Le
„ choix de la *camaréra-mayor* ou dame
„ d'honneur a paru très-important ; &
„ S. M. croit que ce poſte ne peut être
„ mieux rempli que par la princeſſe
„ des Urſins. Le feu duc de Bracciano
„ ſon mari, chef de la maiſon des
„ Urſins, étoit grand d'Eſpagne : elle
„ a paſſé une partie de ſa vie dans les
„ pays étrangers ; elle connoît les cou-
„ tumes d'Eſpagne ; & joignant à ces
„ avantages beaucoup d'eſprit & de
„ politeſſe, elle paroît plus capable
„ que perſonne d'inſtruire la jeune
„ princeſſe dans l'art de tenir une cour
„ avec dignité. Elle ne ſera point re-
„ gardée comme étrangère, & cepen-
„ dant elle l'eſt aſſez pour ne pren-
„ dre aucune part aux intrigues &
„ aux cabales de la cour de Madrid ”.
(On en jugera par les faits). Elle doit
conduire la princeſſe de Savoie ; l'in-
tention de S. M. eſt qu'elle demeure

La princeſſe des Urſins déſignée *camaréra-mayor.*

1701. après cette fonction ; qu'elle soit *camaréra-mayor*, & qu'il y ait un parfait concert entre elle & son ambassadeur.

Première femme-de-chambre de la reine.

Le choix de la première femme-de-chambre est aussi très-important. Plusieurs souhaiteroient qu'on choisît une Françoise. Le roi ne le juge pas à propos. Il conseille seulement d'exclure toute Piémontoise. On lui rendra compte de la personne qu'il conviendroit de préférer. Il seroit à souhaiter qu'on retranchât un grand nombre de femmes inutiles de la maison de la reine.

L'ambassadeur destiné à être ministre du roi d'Espagne.

“ Ces détails seroient absolument „ étrangers aux fonctions de l'ambassade, en tout autre emploi que celui de Madrid. Mais il est présentement nécessaire que l'ambassadeur „ de S. M. soit ministre du roi catholique ; que, sans en avoir le titre, il „ en exerce les fonctions ; qu'il aide „ au roi d'Espagne à connoître l'état „ de ses affaires, & à gouverner par „ lui-même ; car il y a lieu d'attendre „ de l'esprit de ce prince & de l'éducation qu'il a reçue, qu'il aimera mieux „ suivre l'exemple du roi, que de remettre, comme ses prédécesseurs, „ tout son pouvoir entre les mains

„ d'un ſeul miniſtre, & de s'aban- 1701.
„ donner entièrement à ſa conduite :
„ il voit, par les effets, la différence de
„ l'un & de l'autre exemple ". (Mais ne devoit-on pas craindre qu'un miniſtre françois ne déplût trop à la nation ?)

La France intéreſſée au rétabliſſement de cette puiſſance.

" L'opinion qu'il eſt de l'intérêt de
„ la France d'empêcher que l'Eſpagne
„ ſe rétabliſſe, loin d'être une bonne
„ maxime, doit être regardée comme
„ un artifice des ennemis communs de
„ l'une & de l'autre couronne ". Les François & les Eſpagnols doivent déſormais partager entre eux les avantages, dont les Anglois & les Hollandois jouiſſent depuis long-tems aux dépens de l'Eſpagne.

On ne craint plus d'exciter trop de jalouſie, en paroiſſant la gouverner.

Si le duc d'Harcourt ne peut plus aſſiſter aux conſeils du roi, il eſt à propos que le comte de Marſin y entre, & que cet uſage s'établiſſe à l'égard de celui qui aura le caractère d'ambaſſadeur. On ne doit plus examiner ſi une pareille union entre la France & l'Eſpagne, cauſera de trop grands ombrages au reſte de l'Europe. Des ménagemens n'appaiſeront point la jalouſie. Les armées françoiſes en Italie & en Flandre, les flottes du roi, reçues

1701. pour la défenſe des ports d'Eſpagne dans l'ancien & dans le nouveau monde, l'autorité donnée à S. M., de commander dans tous les états de ſon petit-fils, excitent la crainte des autres puiſſances. L'entrée d'un ambaſſadeur françois dans les conſeils de ce prince, ne leur fera rien appréhender au-delà de ce qu'elles voient réellement. (La jalouſie des Eſpagnols étoit plus à craindre, & peut-être y penſa-t-on trop peu.) Pour que la confiance ſoit réciproque, l'ambaſſadeur doit informer le roi d'Eſpagne des ordres qu'il recevra, & toutes les affaires doivent ſe conduire avec un concert unanime.

Dédommagemens à ménager pour l'avenir.

Cette couronne eſt hors d'état actuellement de dédommager S. M. des dépenſes qu'elle fait pour elle. Il faut néanmoins que l'ambaſſadeur ait toujours en vue le dédommagement, & qu'il ſonge aux moyens de l'obtenir quelque jour. Ainſi, ſans compter les dépenſes pour la guerre, on joint à l'inſtruction un état des ſubſides fournis par les alliances.

Sur la conduite du jeune roi.

Le roi d'Eſpagne n'eſt guère moins incertain ſur les heures de ſon lever, de ſon coucher, de ſon travail, & de ſes repas, que ſur les affaires les plus

considérables. Il faut l'accoutumer 1701.
insensiblement à se décider par lui-même ; il faut régler toutes ses heures, enfin remplir sa journée autant qu'il sera possible, & diminuer l'ennui qu'il ressent déja.

Sur Portocarréro & Arias.

Personne n'a plus contribué que le cardinal Portocarréro, au testament de Charles II, en faveur du duc d'Anjou. Aussi l'a-t-on mis, dès le commencement, à la tête des affaires. On croit ses intentions très-bonnes ; mais son incapacité est reconnue, & la nation le méprise. S'il souhaite véritablement de se retirer, sous prétexte que sa santé & son âge l'y obligent, comme il l'a écrit au roi, sa retraite ne paroît pas devoir préjudicier au service. On prétend qu'il s'étoit uni, par ambition, au président de Castille, & que leur ambition mutuelle les a divisés. Celui-ci demande aussi à se retirer, & personne ne l'attribue à un desir sincère de retraite.

Les conseillers d'état.

« Sous les derniers règnes, les pre-
» miers ministres décidant de tout, le
» conseil d'état devint inutile ; & le
» grand nombre des conseillers empê-
» chant que le secret ne fût observé,
» ils n'ont eu, depuis long-tems, que

1701. „ des affaires de peu d'importance à „ examiner. Le titre de conseiller „ d'état, est cependant celui que les „ Espagnols desirent le plus, & qu'ils „ regardent comme la récompense de „ leurs plus grands services ".

Principaux membres du conseil. Les conseillers d'état, qu'il importe sur-tout de connoître, ainsi que le cardinal & le président, sont le marquis de Mancéra, le marquis de Villa-franca, le duc de Montalto, le comte de San-Estevan, le marquis Del-Fresno, l'Amirante & le comte d'Aguilar.

Mancéra. Mancéra, président du conseil d'Italie, n'a d'autre guide que son devoir; mais, âgé de 86 ans, il n'y a plus lieu de compter sur ses services. Villafranca. Villafranca possède la charge de grand-maître de la maison du roi. Il méritoit une récompense, ayant opiné le premier dans le conseil pour appeler un prince de France. Son génie austère, son extrême attachement à l'étiquette, ont des inconvéniens auprès d'un jeune prince. Montalto. Montalto, président du conseil d'Aragon, est honnête-homme, & paroît bien intentionné. Inquiet, quoique paresseux, homme de peu d'esprit, on le croit capable de se laisser engager contre son devoir, en ne

voulant agir que contre le cardinal, qu'il n'aime point. San-Eſtevan a montré plus d'inclination que tout autre pour la France. Del-Freſno & ſon fils paroiſſent pleins de probité & de zèle. 1701. San-Eſtevan & Del-Freſno.

“ L'Amirante a beaucoup d'eſprit, „ parle & écrit bien, affecte d'aimer „ les gens de lettres, entretient chez „ lui quatre jéſuites qu'il fait toujours „ manger à ſa table : il n'a cependant „ nulle étude. Il paſſe pour être avare, „ & veut paroître magnifique ; depen- „ ſant à tout, mais ſans goût & ſans „ connoiſſance, & ſeulement par va- „ nité. Il n'a jamais ſongé qu'à ſes „ propres intérêts. On ne lui voit auſſi „ aucun ami véritable ”. Aimant ſes aiſes & ſes plaiſirs, il ſera vraiſemblablement plus occupé à effacer les mauvaiſes impreſſions qu'il a données par ſa conduite, qu'à former un parti dans l'état. Il ſeroit fort dangereux de le mettre dans les premières places ; mais on feroit bien de profiter, quoi qu'en diſe le cardinal, de l'extrême deſir qu'il a de ſe juſtifier auprès de ſon maître. L'Amirante.

Aguilar paſſe pour avoir encore plus d'eſprit que l'Amirante, plus de ſavoir & de capacité, plus d'expérience Aguilar.

1701. de toutes sortes d'affaires ; mais on doute qu'il ait de la probité & de l'honneur. On le dit entreprenant, hardi. L'ambition réglera sa conduite. Il a perdu près de trente mille écus de rente par les réformes ; lui & l'Amirante ont été imprudemment laissés dans le conseil. Le peuple les hait tous deux. Ils n'ont aucun parti. Il importe de les surveiller. (Ce que l'instruction porte ensuite sur le marquis de Léganez, revient à ce que nous en avons dit ailleurs.)

Manière de se concilier les plus suspects.

Le comte de Marsin doit dire, surtout à l'Amirante & au comte d'Aguilar, que sa majesté connoît le mérite de chacun ; que les avis qu'elle peut avoir reçus sur quelques personnes, n'auront d'effet, qu'autant qu'ils seront confirmés par leur conduite ; qu'elle a conseillé au roi, son petit-fils, de bien examiner, de n'avoir nulle prévention, & d'employer également ses sujets, selon que leur fidélité & leur talent les en rendroient dignes.

Abus qui règnent dans le conseil des Indes.

Les différens conseils de Madrid sont pleins d'abus, & celui des Indes plus que tout autre. Loin d'y punir les malversations, on y soutient les coupables, à proportion des présens qu'on

reçoit d'eux. " Ainsi les excès des „ vicerois & des autres officiers demeurant sans châtiment, cette impunité & les biens immenses qu'ils „ rapportent, excitent leurs successeurs à suivre le même exemple. Si „ quelqu'un, au contraire, sensible à „ l'honneur, veut tenir une route différente, son désintéressement est „ puni par une honteuse pauvreté; & „ si c'est un subalterne, le reproche „ que sa conduite fait à ses supérieurs, „ ou l'attention qu'il donne à éclairer „ leur conduite, attirent sur lui toute „ leur haine; il en ressent bientôt tous „ les effets, par la privation de ses emplois: car la vérité ne vient jamais à „ la connoissance du roi d'Espagne; le „ grand éloignement fait qu'elle est „ facile à déguiser; & les présens „ donnés à propos, ont toujours su „ l'obscurcir ".

1701.

Les honnêtes gens punis plutôt que récompensés.

On connoît assez le mauvais état des finances. Un des principaux abus est que les anciens exemples passent pour des maximes inviolables, & qu'on n'ose proposer la moindre nouveauté. Chaque province sait quelle est sa contribution, en quels endroits l'argent doit se dépenser. L'Aragon

Mauvais état des finances; contributions des provinces.

1701. ne donneroit pas le moindre secours pour les besoins les plus pressans de la Castille. (C'étoit un mal, sans doute, mais en même-tems une preuve que les rois n'étoient point absolus, du moins en Aragon.)

Tâcher de tirer de l'argent des églises.

Les églises d'Espagne ont des richesses immenses en or & en argenterie, qui augmentent tous les jours, par le crédit des religieux : & cela rend l'espèce très-rare dans le commerce. " On „ propose d'obliger le clergé à vendre „ une partie de cette argenterie. Avant „ que de prendre ce parti, il en fau„ droit bien examiner non-seulement „ l'utilité que l'on connoît, mais aussi „ les inconvéniens qu'un pareil ordre „ pourroit produire ". Les revenus de la *Cruzada* pourroient être d'un grand secours, s'ils étoient bien administrés. Celui qui en est le président, ou le maître, aura peine à donner des éclaircissemens : il est soutenu par le cardinal.

Trop peu de places à la disposition du roi.

Quoique le roi dût avoir tant de graces à faire, il n'en a presque aucune. Les gouvernemens, les charges, les commanderies, sont à plusieurs vies ; les vicerois & les principaux gouverneurs disposent de la plupart des emplois, & désignent les sujets que le

roi nomme pour les autres. Les principales dignités sont réservées aux seuls Castillans : c'est le long séjour des rois, à Madrid, qui est cause de cet abus : on regarde comme étrangers le reste des Espagnols ; erreur dont le cardinal Portocarréro paroît fort entêté. (Il faut convenir que les Castillans se montrèrent, par leur fidélité inviolable, dignes de quelque distinction.) 1701.

Profiter d'un voyage du roi pour avoir des troupes & réformer des abus.

Un des principaux remèdes, aux désordres, seroit l'établissement d'un corps de troupes. Il faudroit commencer par la garde du roi. Le voyage qu'il doit faire à Sarragosse pour jurer les priviléges de l'Aragon, & recevoir le serment de fidélité, seroit une circonstance favorable ; car sa dignité demande que des troupes l'accompagnent. Il pourroit visiter les différentes provinces, séjourner dans les principales villes, se faire voir à ses peuples. Il doit aller à Barcelone recevoir la princesse de Savoie. Si l'on peut mettre de l'ordre dans les finances, corriger les abus des conseils, abolir l'étiquette, supprimer le grand nombre des survivances de toute sorte, faire observer la justice ; il paroît que le roi d'Espagne le fera mieux & avec plus

d'autorité, étant hors de Madrid, que demeurant dans cette capitale.

1701.

Mot du président de Castille contre les François.

On prévient le comte de Marsin que le roi ayant envoyé en Espagne les avis que S. M. avoit reçus des mouvemens de Sicile, le président de Castille dit à Philippe V, avec quelque émotion, qu'on croyoit *en France que tous les Espagnols étoient des traîtres.*

Recommandations de Louis XIV.

Comme S. M. ne veut recommander que ceux dont les services le mériteront, il importe que ses recommandations soient d'un grand poids à la cour d'Espagne. C'est le moyen d'effacer les restes de penchant pour la maison d'Autriche, s'il y en avoit encore, & peut-être d'exciter les Espagnols au service militaire.

Avis particuliers.

Le roi est satisfait de la conduite du duc d'Uzéda, ambassadeur à Rome, du marquis de Bedmar, dans les Pays-bas, du marquis de Castel-dos-rios, ambassadeur en France. Il desire que la reine douairière soit bien traitée. Il aimeroit mieux qu'elle vînt à Paris; mais le comte de Marsin ne lui fera aucune insinuation sur ce sujet: elle sait les intentions de S. M., & cela suffit.

Cette inſtruction étoit conforme aux vues que Louville avoit données, & Torci eut la bonté de lui en faire l'aveu dans une lettre. Louville ſuppléoit, en quelque ſorte, à l'ambaſſadeur par ſes relations & ſes avis. Il annonça au miniſtre qu'on devoit mettre, auprès de la nouvelle reine, toutes les anciennes dames du palais. Quelles ſeront les ſuites de cet arrangement? outre les ſommes immenſes qu'il en coûtera, la princeſſe des Urſins doit être, ſelon lui, la plus habile femme de l'Europe, ſi elle vient à bout de ces têtes dangereuſes, la plupart vieilles, élevées dans l'étiquette & les préjugés de la cour, paſſionnément dévouées à la maiſon d'Autriche.

1701.

Anciennes dames du palais; remiſes en place ſans que le roi le ſache.

M. de Louville à M. de Torci, 10. juillet.

Cependant le cardinal & les grands avoient déja complimenté les dames du palais, ſans que le roi ſût même que l'affaire fût décidée : grand ſujet d'étonnement & de plainte pour les François. Plus ceux-ci auroient voulu que tout s'arrangeât ſelon leurs idées, plus les miniſtres eſpagnols cherchoient à ſe rendre les maîtres. Portocarréro & Arias, quoique jaloux l'un de l'autre, ſouffroient avec la même impatience tout ce qui ne s'accordoit pas

1701. avec leurs préjugés & leurs goûts. Un trait du président va faire juger de son caractère.

Fernand-Nugnès zélé pour la France.

Le comte de Fernand-Nugnès, extremêment zélé pour la France, avoit demandé lui-même, tout général de mer qu'il étoit, à servir sous les ordres du comte d'Estrées. Louis XIV approuva ses offres, écrivit en conséquence à Blécourt, qui remit au cardinal l'extrait des lettres du roi. Le cardinal n'en ayant point parlé à Philippe V, Blécourt pria Louville de le faire. Instruit par ce dernier, Philippe propose l'affaire au *despacho*. Le cardinal & le président déconcertés ne savent d'abord que répondre. Mais le second passe bientôt de la surprise à la colère. Après avoir dit qu'on devoit souscrire aux volontés du roi de France, il ajoute que ce prince étoit trop mal informé; que Fernand-Nugnès étoit un coquin, un poltron, un voleur, un méchant homme; qu'il avoit fui dans toutes les occasions, & volé quand il avoit pu; qu'il n'étoit bon, ni à Madrid, ni à Cadix, ni ailleurs; qu'il ne cherchoit qu'à faire sa cour à la France, & qu'il marquoit assez la bassesse de ses sentimens, en deman-

M. de Louville à M. de Torci, 20 juillet.

Arias se déchaîne contre lui.

dant à ſervir ſous un François ; enfin, que le roi devroit prendre vingt-quatre heures de réflexion pour ſe décider. Portocarréro & le ſecrétaire Ubilla appuient ce diſcours. L'indignation ſaiſit le roi : il eſt tenté de faire expédier ſur le champ les ordres pour Fernand-Nugnès ; il conſent néanmoins, avec ſageſſe, au délai de vingt-quatre heures. 1701.

Philippe ayant confié ces particularités à Louville, (dont le rapport eſt peut-être un peu exagéré, comme la plupart de ſes relations), ce François lui conſeilla de déclarer au *deſpacho*, qu'il prendroit toutes les informations poſſibles ſur un homme dont ils diſoient tant de mal ; mais qu'en attendant il vouloit que le préſident lui apprît quand Fernand-Nugnès avoit volé, où il avoit fui ; comment on avoit donc pu lui confier tant d'emplois, entr'autres le gouvernement de Cadix & le généralat de la mer ; pourquoi encore le cardinal lui avoit fait eſpérer, depuis deux mois, le gouvernement du Mexique. Ces queſtions euſſent été accablantes. Le comte d'Aguilar, ennemi déclaré

Raiſons oppoſées à ſes invectives.

1701. du général, & le décriant tant qu'il pouvoit, n'attaquoit ni ſa valeur ni ſa probité, & ne lui reprochoit que de l'indiſcrétion, de l'étourderie, peu de talent pour la guerre. « Or, on » peut bien, remarque Louville, ne » pas croire tout ce qu'un homme dit » de ſon plus cruel ennemi; mais en » croire beaucoup au-delà, ce ſeroit » une étrange folie ou une étrange » malignité ".

La jalouſie contre la France en étoit le principe.

Celui qu'on repréſentoit comme un voleur; qui réellement avoit eu tant de moyens de s'enrichir, étoit moins riche que ne l'avoit été ſon père. Il ſe déclaroit avec une ſorte d'enthouſiaſme pour la France : il n'épargnoit pas les vices de ſes compatriotes : voilà ſon crime. L'affaire traîne juſqu'au mois de ſeptembre. Philippe ne donna l'ordre à Fernand-Nugnès, qu'à la veille de ſon voyage de Barcelone.

Arias devient ſuſpect de mauvaiſe volonté.

Arias, outré de voir des ordres de France pour les affaires d'Eſpagne, & le jeune roi ſe livrer aux inſtructions de ſon aïeul, plutôt qu'aux vues de ſes miniſtres, ſe rendit de jour en jour plus ſuſpect de mauvaiſe volonté; il ne vouloit rien punir, quoique la

licence éclatât jusques dans le palais. Un nommé Voiturier, franc-comtois, archer de la garde flamande, tenoit les discours les plus insolens & les plus séditieux, au point que ses camarades menaçoient de le tuer, dans la crainte qu'il ne se portât au régicide. Ce furieux ne fut arrêté, que parce que le roi en donna l'ordre au président. Encore le fit-on élargir sans même l'avoir interrogé; & il fallut un nouvel ordre du roi pour le remettre en prison.

1701.

M. de Louville à M. de Torci, 20 juillet.

Aussi durs à l'égard du peuple qu'indulgens à l'égard des criminels, loin de chercher les moyens de lui procurer du soulagement, les ministres vouloient obliger Ronquillo, corrégidor de Madrid, à exiger encore un impôt pour l'entrée de la reine. Ce magistrat dit au P. Daubenton qu'il quitteroit plutôt son emploi; qu'un nouvel impôt pouvoit être suivi d'un soulèvement; qu'au contraire le roi feroit bien de déclarer, par un décret, qu'il aimoit mieux se priver de la satisfaction de faire recevoir la reine avec l'éclat convenable, que de surcharger le peuple dont il voudroit

Les ministres veulent exiger un nouvel impôt.

Ronquillo refuse de s'y prêter.

1701. pouvoir diminuer les charges. Ronquillo devint ſuſpect au miniſtère.

Diſpute ſur le confeſſeur de la reine.

Il en fut queſtion dans le conſeil du confeſſeur de la reine future. Le cardinal ſoutint qu'elle devoit en amener un de ſon pays, comme le roi avoit amené le ſien de France. Il ne propoſa pas même un Eſpagnol, ce qui n'eût point fait de difficulté. Le roi propoſant, de ſon côté, un jéſuite François, réſident à Rome, le cardinal demanda comment S. M. pouvoit être

Id. 2 juill. sûr de lui? « Et comment, répondit » Philippe, feriez-vous sûr de celui » qui viendroit de Savoie "? Le *deſpacho* demeura muet.

Préventions de Louville.

Cependant, malgré la répugnance du monarque, ils lui donnèrent un cuiſinier italien, qui faiſoit, dirent-ils, d'excellens ragoûts à la mode d'Italie. Sur quoi Louville, ſans témoigner aucun ſoupçon, crut devoir demander les ordres du miniſtre de France.

On ne peut douter que Louville ne fût capable de bien voir les choſes, & d'en bien inſtruire ſa cour. Mais il prenoit de l'humeur, il commençoit à écouter la paſſion; il attribuoit quelquefois à mauvaiſe volonté, des effets

assez naturels du caractère & des habitudes : il imaginoit trop aisément 1701.
que les Espagnols auroient dû prendre les inclinations françoises ; & on l'en croyoit trop à Versailles.

Le traitement de nos ducs, égalé à celui des grands d'Espagne, blessoit encore leur orgueil, parce qu'ils ne voyoient rien d'égal à leur grandesse. L'indolence autant que la fierté les empêchoit de faire leur cour ; & les gentilshommes de la chambre y étoient eux-mêmes fort peu assidus. Louville souhaitoit qu'on ôtât leurs clefs d'or à ceux qui négligeoient ce devoir, qu'on les donnât à d'autres dont le zèle seroit d'un bon exemple. Cela produiroit, selon lui, un effet excellent, & en vingt-quatre heures ils changeroient tous de conduite : " *car „ ce sont de francs boudeurs, & puis „ c'est tout, & qui ne savent point „ soutenir leurs bouderies* ". Mais c'eût été plutôt le moyen d'augmenter le nombre des mécontens.

Les grands montrent de l'humeur.

Id. 21 juill.

Conseil violent de Louville.

Déja la superstition jetoit de semences de révolte. Les gouverneurs se plaignoient que les prêtres & les moines abusoient de la confession, pour aigrir les peuples contre le mo-

On remue la superstition populaire.

narque. On commençoit à taxer d'hérésie le duc d'Uzéda, ambassadeur à Rome, parce qu'il avoit eu de grandes liaisons avec les François; & l'on peignoit les François comme hérétiques. On disoit que le pape étoit partisan de l'empereur; que l'empereur avoit donc raison, qu'il ne falloit pas résister au pape. Enfin on remuoit sourdement les esprits superstitieux par les motifs les plus capables de les entraîner.

1701. *Ibid.*

Combien la noblesse même étoit superstitieuse.

Que ne pouvoient pas produire sur le peuple de pareilles insinuations, puisque la noblesse elle-même étoit trop peu éclairée pour se garantir des préjugés les plus absurdes? La reine douairière ayant envoyé au roi une berline & des attelages, on fut étonné qu'il osât recevoir des présens si suspects de maléfices. Le comte de Bénavente en pleura. Sa charge de *sumiller de corps* lui donnoit inspection sur les choses de cette nature. Si on l'avoit laissé faire, dit plaisamment Louville, il auroit exorcisé la berline, les mules, les jumens & tout ce qui s'ensuit. Autre particularité du même genre. Le roi, revenant de la chasse, essuya, sans aucune frayeur, un orage accompagné

Id. 26 juill.

pagné de tonnerre. Ses gentilshommes avoient tous à la main une petite clochette des Indes, à laquelle ils attribuoient la vertu de les préſerver. Les Eſpagnols craignoient ſi fort le tonnerre, que Philippe, dans cette occaſion, leur parut avoir le courage d'un héros. 1701.

Le roi montre plus de fermeté.

Il ſembloit en même tems s'accoutumer à parler en roi. La maladie du duc d'Harcourt, les menées des miniſtres, dans cette conjonƈture, les avis qu'il avoit reçus, les fautes dont il étoit le témoin, le tiroient de ſa langueur & diminuoient ſa timidité. On put dès-lors eſpérer un véritable gouvernement, pourvu qu'il prît le goût des affaires. L'ancienne antipathie des Eſpagnols, pour la France, devoit inſenſiblement s'affoiblir, par les avantages ſenſibles que procureroit l'union des deux monarchies. Le grand point étoit que Philippe apprît à régner.

Son mariage différé, parce qu'on ſe défie du duc de Savoie.

Ennuyé de Madrid, il ſoupiroit pour le moment de ſon mariage. Caſtel-Rodrigo étoit arrivé à Turin, & le duc de Savoie ſe montroit impatient de conclure. Malheureuſement ce prince tenoit encore une conduite équi-

1701. voque. Les impériaux avoient pénétré en Italie, la guerre y commençoit, & il ne joignoit pas l'armée. On eut avis en France qu'il ne sollicitoit la fin de la négociation, que pour être plus en état, après avoir marié sa fille, de rendre des services considérables à l'empereur, en se déclarant pour lui lorsqu'on s'y attendroit le moins; & qu'il avoit des intelligences secrettes avec le prince Eugène. Cet avis ne parut pas sans fondement à Louis XIV; car la politique & l'ambition du duc étoient un sujet continuel de défiance. Il résolut donc d'approfondir la vérité, d'attendre jusqu'à la fin de la campagne, & il écrivit à son petit-fils, en ces termes:

Le roi à M. de Blécourt, 29 juillet.

Louis XIV l'en avertit en père.

Louis XIV au roi d'Espagne, 29 juillet.

« J'ai cru devoir différer votre mariage, sur des avis que j'ai reçus du peu de sincérité du duc de Savoie. Vous connoissez son caractère. J'avois écrit au marquis de Castel-Rodrigo de suspendre la négociation; j'ai appris depuis qu'elle étoit déja finie. Ne vous étonnez pas cependant s'il fait naître quelque difficulté dans l'exécution: je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai de vue que le bien de votre V. M., & d

» de la rendre plus heureuse, en re-
» tardant même la satisfaction qu'Elle 1701.
» croit trouver dans son mariage. Je
» crois que vous ne devez rien chan-
» ger à l'égard de votre départ de
» Madrid ".

En attendant, les inquiétudes continuèrent en Espagne. Philippe étant allé voir la reine douairière à Tolède, Louville qui l'accompagnoit, apprit que cette princesse étoit toujours obsédée par son capucin allemand, qu'il la dégoûtoit du voyage de Paris, par des discours propres à lui tourner la tête. Il y auroit de la folie à prendre ce parti, disoit le capucin : le roi d'Espagne ne régnera pas encore un an; l'Andalousie est au moment de se révolter; toute l'Italie va se déclarer pour l'empereur : quelle seroit la situation de la reine en France? ses pensions y seroient-elles payées, lorsque l'archiduc, devenu roi d'Espagne, auroit à se plaindre qu'elle eût abandonné si ouvertement ses intérêts? Louville concluoit avec raison que ce moine entretenoit des correspondances dangereuses; & il souhaitoit toujours qu'on l'éloignât de gré ou de force. Certainement le parti autrichien

Inquiétudes que donnent les discours d'un capucin.

M. de Louville à M. de Torci, 4 août.

se fortifioit par de semblables manèges.

1701. D'un autre côté, les plaintes redoublent contre Arias. On lui reproche une aveugle partialité en faveur de Voiturier, dont les discours avoient été ceux d'un Ravaillac. On lui reproche de faire le malade, & de se tenir enfermé, parce que le roi s'étoit montré ferme dans cette affaire. Le moyen de le guérir, dit Louville, seroit de lui donner la présidence de Castille en titre, (il ne l'exerçoit que par commission); la charge de grand-inquisiteur, le chapeau de cardinal, l'archevêché de Tolède : il ne craindra plus la mort ni l'apoplexie dont il assure être menacé. « C'est un homme inconcevable, qui joint à une humeur horrible, une ambition démesurée; de sorte que quand il est dans ses accès d'humeur, il veut tout rompre & tout tuer, sortir, se retirer, &c.; &, quand deux ou trois *siestes* lui ont calmé le sang, l'ambition reprend le dessus, & il se veut faire acheter ».

Plaintes contre Arias.

Ibid.

Vues de Portocarréro.

Le cardinal Portocarréro auroit voulu, comme Arias, tenir le roi en tutelle, & sur-tout empêcher que les François ne le gouvernassent. Il avoit

des espions auprès de sa personne. On profitoit des momens où aucun François n'étoit avec lui, du tems en particulier où il alloit en carrosse, pour lui insinuer les préventions qu'on vouloit. Aussi Louville proposoit-il de gagner par des pensions ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens, parmi les seigneurs dont le roi étoit alors environné, tant l'intérêt lui paroissoit le mobile de tout. 1701.

Je vais transcrire en partie une de ses lettres les plus curieuses, sur les deux ministres & sur le gouvernement. Elle contient des vérités. Mais on y verra un goût de satyre peu convenable, qui, en rendant suspect le témoignage de l'écrivain, fera craindre que ses avis, trop écoutés, n'occasionnent des troubles : la suite apprendra combien de tels esprits sont dangereux dans les affaires.

Il faut se défier des relations satyriques.

« Nos deux prêtres se sont racom-
» modés ; & le président qui crai-
» gnoit l'apoplexie, & qui s'en mou-
» roit hier, est gai ce matin comme
» un pinson ; & ce qui l'a rendu tel,
» est que le bon cardinal fit écrire le
» roi au *despacho*, sans lui donner le
» tems de se reconnoître ni de pren-

Arias satisfait d'un arrangement conforme à son ambition.

M. de Louville à M. de Torci, 5 août.

1701. » dre aucun avis ; il le fit écrire, » dis-je, de sa main, qu'il lui donnoit » la permission de se retirer du gou- » vernement de Castille après le » voyage, mais à condition qu'il res- » teroit toujours dans le *despacho*. » Voilà ce que le saint homme deman- » doit, & c'est-là où il prétendoit son- » ger à son salut, sans craindre l'apo- » plexie. Moyennant cela, il est bien » sûr d'être cardinal, espère avec rai- » son d'être grand inquisiteur, & ne » désespère pas d'être archevêque de » Tolède; après quoi il ne sera pas » fâché d'aller en Paradis, pourvu » que ce soit bien tard.

Qualités qu'on souhaite au président de Castille: *Ibid.*

» Au nom de Dieu, Monseigneur, » songez à loisir, à faire choix d'un bon » président de Castille, qui soit ma- » rié, qui ait des enfans, qu'on puisse » tenir & gagner par-là, qui soit bien » intentionné, d'un esprit doux & » liant, & qui n'ait pas d'horreur pour » la France. Rien n'est si important » dans la conjoncture présente.

Et au grand inquisiteur.

» Quant à un bon inquisiteur, nous » en avons un tout trouvé, qui sera » tel qu'il nous le faut pour cet em- » ploi, aussi-bien que pour l'arche- vêché de Tolède. C'est le fameux

Ibid.

» cardinal de Borgia. Il n'a pas le sens » commun, est cardinal, docteur, » théologien de Salamanque, quoi- » qu'il ne sache pas son catéchisme, & » il est de bonnes mœurs : il fera tout » ce qu'on voudra. Le feu roi l'avoit » fait cadinal dans ce dessein, ayant » été trompé du cardinal Portocarréro. 1701.

„ Souvenez-vous, je vous prie, „ qu'on vous proposera encore des „ prêtres pour la présidence de Cas- „ tille ; que nous avons pour gou- „ verneur du Mexique un prêtre ; que „ nous avons un autre prêtre qui fait „ notre commerce à Séville, à l'âge „ 72 ans, avec le succès que vous „ voyez ; que quand les présidences „ des conseils viendront à vaquer, „ on vous proposera des prêtres, & „ que je ne désespère pas que l'on ne „ vous en nomme encore, pour com- „ mander les armées & les flottes „ quand il y en aura.

Trop de prêtres dans les emplois. Ibid.

„ Le cardinal a fait signer dans le „ *despacho*, un décret au roi, pour „ ordonner au duc de Montéléon „ (dont il étoit l'ennemi mortel) de „ marier sa fille aînée, âgée de 17 „ ans, au marquis de Mortara qui l'a „ voulu enlever, & à qui le père &

Affaires du duc de Montéléon, au sujet du mariage de sa fille. Ibid.

1701. „ la mère ne la veulent pas donner ; „ & cela pendant que le duc de Montéléon est à Tolède, sans lui donner le tems de se reconnoître ni dire „ ses raisons. Si la duchesse de Montéléon n'étoit pas venue crier miséricorde à M. de Blécourt & à nous „ autres, la chose seroit déja faite. M. „ de Blécourt en a parlé au roi ce „ matin, & lui a dit une petite raison qui ne vaut pas la peine d'en „ parler : c'est que mademoiselle de „ Montéléon est mariée au marquis „ de Westerloo en Flandre ; qu'elle a „ signé le contrat conjointement avec „ son père & sa mère, & que l'on a „ reçu hier le contrat de Flandre, signé „ par M. de Westerloo. Le cardinal „ dit au roi, qu'il falloit dès le jour „ même que sa majesté eût la bonté „ de faire marier cette fille avec le „ marquis de Mortara (son amant), „ parce que pour peu de tems qu'il „ donnât, M. le duc & Mde. la duchesse tueroient ou empoisonneroient „ leur fille. C'est par le roi que j'ai „ appris ce discours : & si M. de Blécourt n'avoit pas assuré le roi, qu'il „ lui répondoit sur sa tête que M. & „ Mde. de Montéléon ne tueroient

Les François opposés aux violences du cardinal Portocarréro.

„ pas leur fille, elle feroit mariée à
„ préfent en Efpagne par ordre du 1701.
„ cardinal, quoique déja mariée en
„ Flandre par ordre du père & de la
„ mère. La pauvre ducheffe a demandé la protection de la France
„ pour fa fille, qu'elle envoie en pofte
„ à Bayonne; mais elle craint bien
„ que le cardinal ne la faffe enlever
„ & marier en chemin. Voilà ce que
„ c'eft de n'avoir perfonne dans le
„ *defpacho*, qui puiffe s'oppofer à
„ des deffeins fi violens ".

Le cardinal pourfuit fa vengeance.

Effectivement le cardinal pourfuivit fa vengeance. Le roi, n'ofant lui réfifter, figna de nouveaux ordres contre le duc, quoiqu'il eût permis de bouche l'évafion de fa fille. Portocarrero prétendoit n'agir que d'après les règles de l'églife, le concile de Trente, reçu en Efpagne, autorifant les mariages fans le confentement des parens. Comme archevêque de Tolède, il ajouta des procédures qu'il n'auroit pu faire comme miniftre. Louis XIV, inftruit de l'affaire par Blécourt, & enfuite par le comte de Marfin, crut d'abord que le roi, pour fe tirer d'embarras, n'avoit rien de mieux à faire que de laiffer agir le prélat. Il vouloit

Id. 10 août.

1701. seulement qu'on demandât, en son propre nom la grace du duc, après qu'il se seroit constitué prisonnier : car il y avoit un décret pour l'arrêter. Enfin comme la tyrannie de Portocarréro pouvoit entraîner des suites funestes, Louis crut devoir s'expliquer, & c'étoit l'unique moyen de finir. Torci écrivit donc en ces termes au cardinal :

Le roi au duc d'Harcourt, 28 août.

Torci l'invite à la modération.

Lettre de M. de Torci, 12 septembre.

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre „ que V. E. m'a fait l'honneur de „ m'écrire le 24 août, contenant ce „ qui s'est passé dans l'affaire du duc „ de Montéléon. Comme il s'agissoit „ plutôt de discipline ecclésiastique „ observée en Espagne, que de l'autorité du roi catholique, il avoit „ paru au roi qu'il n'étoit pas question „ de faire intervenir cette autorité dans „ une pareille conjoncture. La lettre „ de V. E. que j'ai lue à S. M. lui a „ fait voir que V. E. avoit cru devoir „ agir comme archevêque de Tolède, „ en suivant les règles établies en Espagne. Elle n'a pas besoin de conseil sur ce sujet, & elle sait mieux „ que personne ce qu'elle doit faire. „ Mais il semble que le duc de Montéléon étant fort attaché au service „ du roi son maître, mérite que ces

„ règles ne soient pas poussées à la „ dernière rigueur contre lui. V. E. „ n'ignore pas combien elles sont dif- „ férentes de celles qu'on observe „ en France pour la validité des ma- „ riages ". 1701.

Philippe V avoit déja révoqué ses décrets, & permis au duc & à la duchesse de se rendre à Bayonne pour l'affaire de leur fille. Elle y avoit été interrogée; elle avoit répondu conformément à leurs desirs, & le marquis de Westerloo l'avoit épousée. Ainsi le cardinal ne dut avoir que du regret de ses violences.

Cette affaire terminée.

Quelque ménagement qu'observât Louis, quelque nécessaire que fût son inspection sur un gouvernement si difficile à réformer, la jalousie & la haine des Espagnols ne pouvoient qu'augmenter chaque jour contre les François, jusqu'à ce que l'union fût parfaitement établie. Ils prenoient des précautions singulières pour tenir leur roi dans la dépendance. Toutes les lettres qui lui étoient adressées passoient au secrétaire du *despacho*; les commis les traduisoient en Espagnol, & on portoit au roi ainsi traduites, celles même qu'il recevoit de son père,

Usage de traduire en espagnol les lettres que le roi recevoit de France.

M. de Louville à M. de Torci, 7 août

1701. du roi son aïeul. Philippe IV avoit ordonné autrefois, que toute lettre de pays étranger, fût traduite en espagnol. C'étoit le fondement d'une pratique si gênante & si absurde.

Louville décrie les Espagnols sans ménagement.

Le duc de Beauvilliers ayant écrit à Louville que, pour maintenir entre les deux monarchies, l'union la plus durable & la plus solide, il falloit que la France ne cherchât d'autres intérêts que ceux qui ne blesseroient point les intérêts de l'Espagne. « Je conviens de » la bonté de votre principe, répondit » le François, mais prenez garde d'en » être la dupe. Car, pour que l'Es- » pagne soit de même à l'égard de la » France, il faut que la France domine » dans le conseil d'Espagne, & que » le roi soit en état de se faire obéir. » Sans quoi, toutes les bonnes inten- » tions, toute la droiture & toute la » bonne volonté étant de notre côté, » & de l'autre toutes les mauvaises » intentions, toute la jalousie, toute » la noirceur & toute l'ingratitude, » rien ne réussira à notre avantage, » ni par conséquent à l'avantage de » l'Espagne, qui ne se peut soutenir » ni rétablir que par nous. Ne croyez » point que je charge les Espagnols.

M. de Louville à M. de Beauvilliers, 6 août.

» Ils conviendront avec moi de tout » ce que j'avance, & ſont très-perſua- » dés eux mêmes qu'ils *ne valent rien* : » c'eſt la ſeule vérité qu'on leur arra- » che quand on les met au pied du » mur ". Je ne rapporte ces faux juge- mens de Louville, que parce qu'ils eurent une influence pernicieuſe. Si les préventions & le peu de capacité des Eſpagnols étoient un grand mal dans les circonſtances, on verra que les préventions & la ſuffiſance du François en étoient un, peut-être auſſi grand. 1701.

Ses faux jugemens eurent trop d'effet.

Cependant la cour de Verſailles obſervoit toujours de ſages ménagemens : les lettres du roi & du miniſtre en fourniſſent une infinité de preuves. Elle reconnoiſſoit que les murmures & les mauvais diſcours ne devoient point étonner, au commencement d'un règne, & dans le triſte état des affaires. Elle ſentoit qu'il falloit y remédier par des exemples, mais qui fuſſent réglés par la modération. Le duc d'Arcos, jeune & audacieux, s'étoit rendu l'inſtrument d'une cabale, en préſentant au roi un mémoire contre les arrangemens pris au ſujet des grands d'Eſpagne & des pairs de

Modération de la cour de France ;

même en recommandant de punir.

Le roi à M. de Blécourt, 8 août.

1701. France. Pour toute punition, il devoit servir dans les Pays-bas. Encore sembloit-on vouloir écarter l'idée de châtiment par des maximes d'honneur. « M. le duc d'Arcos étant jeune encore & en état d'aller à la guerre, „ S. M. croit que le roi Catholique „ doit lui ordonner de servir dans les „ Pays-bas, & de partir incessamment pour s'y rendre. S'il a le cœur „ aussi élevé que son mémoire le devroit faire croire, il doit souhaiter „ des occasions d'acquérir de la gloire, „ & de relever encore, par ses actions, „ les prérogatives des grands ". C'est ce que Torci marqua au cardinal Portocarréro.

Lettre du 8 août.

Jugement sur Orri.

Orri, attendu depuis long-tems, étoit arrivé enfin à Madrid. Les François de la cour le jugèrent d'abord homme d'esprit, mais un peu *engoué* de ses projets, & ne réfléchissant pas assez sur les obstacles. « Il se donne „ beaucoup de mouvemens, écrivit „ Montviel, & commence à voir „ quelque espérance de réussir. Je le „ souhaite fort, mais il me paroît que „ c'est voir bien des choses en peu de „ tems ".

Lettre du 10 août.

Arrivée Le comte de Marsin arriva peu de

tems après. Il étoit résolu de ne point prendre de caractère, même pendant le voyage de Barcelone, où le duc d'Harcourt ne pouvoit accompagner Philippe V. Il croyoit devoir auparavant se ménager la confiance du monarque, se mettre au fait des affaires, connoître les principaux Espagnols, apprendre la langue, ce qui étoit nécessaire pour entrer au *despacho*.

1701. du comte de Marsin.

M. Marsin à M. de Torci, 18 août.

Comme le duc de Savoie étoit à la tête de l'armée, & que sa conduite dissipoit en partie les soupçons, Louis XIV consentit à la conclusion du mariage, en recommandant néamoins qu'on renvoyât de Barcelone toutes les Piémontoises, dont la princesse seroit accompagnée. Cette précaution lui paroissoit essentielle au bonheur de son petit-fils; tant la cour de Turin lui inspiroit encore de défiance.

Mariage de Philippe conclu enfin.

Le roi au duc d'Harcourt, 21 août.

Il se défioit aussi du clergé d'Espagne, qu'on croyoit favorable au parti Autrichien; &, comme l'exemple du pape influoit beaucoup sur la conduite des Espagnols, il vouloit qu'on leur persuadât que Philippe avoit des raisons secrettes d'être content de la cour de Rome. Il insistoit sur la né-

Précautions par rapport au clergé d'Espagne.

Ibid.

1701. ceſſité de ne pas donner à un eccléſiaſtique, ni à une créature du cardinal, la préſidence de Caſtille, quand on rempliroit cette importante place: les prêtres & les moines n'avoient déja que trop de pouvoir.

Traité de l'*aſſiento*.

Une affaire conclue avec des négocians pour l'*aſſiento*, ou le commerce des nègres, rapporta deux cent mille écus, qu'on deſtina aux beſoins les plus preſſans, en particulier à la défenſe du Milanès. Ce début donnoit quelque eſpérance. Mais, tandis que des François travailloient au rétabliſſement des affaires d'Eſpagne, il arrivoit de France une infinité de femmes perdues, *de gens de ſac & de corde, ſans aveu, banqueroutiers, frippons, têtes ſans cervelles*, que l'appât du gain attiroit, & qui ſembloient venir décrier leur nation par leur conduite. Les uns demandoient des emplois, les autres ne pouvoient qu'y ſuppléer par le vice & l'infamie. On convint de les renvoyer ſans les entendre, s'ils n'avoient pas de certificats de l'ambaſſadeur. Marſin fut même d'avis de faire ſortir de Madrid tout François qui n'auroit aucun

Canaille qui arrive de France.

M. de Louville à M. de Torci, 29 août.

métier ni aucun état ; précaution sage, dans un pays, sur-tout où l'on avoit tant d'intérêt à maintenir l'honneur de la nation. 1701.

LIVRE SECOND.

PHILIPPE V, en partant le 5 septembre pour son voyage, laissa toute l'autorité au cardinal Portocarréro, avec le titre de gouverneur du royaume. Le comte de Marsin l'accompagna, sans prendre le caractère d'ambassadeur, parce qu'autrement il n'auroit pu être dans le carrosse du roi, où la première place appartenoit de droit au grand-écuyer, à qui un ambassadeur de France ne devoit point la céder. Il étoit fort important de se trouver en carrosse avec Philippe : peu importoit d'ailleurs le caractère ; car on avoit réglé que Marsin assisteroit au *despacho*, composé alors du duc de Médina-Sidonia, du comte de San-Estevan & du secrétaire Ubilla. Marsin y assista dès le commencement du voyage.

Le roi part de Madrid, avec Marsin.

Le comte de Marsin au roi, 7 septembre.

Soit négligence, soit faute de moyens, Insolence

1701. les conseils tant de fois donnés par rapport à la garde du roi n'avoient point eu d'exécution. Au moment de son départ, une troupe de mendians s'approcha & lui demanda l'aumône. Parmi eux étoit un prêtre allemand ou polonois, qui ne recevant rien, eut l'audace de vomir contre lui mille injures, mille malédictions, à côté même du cardinal, sans que personne dît à cet insolent de se taire. Blécourt s'assura de sa personne : dès que le roi fut parti, il en alla informer le cardinal, qui fit mettre le coupable en prison, & promit de le châtier. En cas de soulèvement, la majesté royale pouvoit-elle échapper aux insultes, si les choses ne changeoient point ?

d'un prêtre mendiant.

M. de Blécourt à M. de Torci, 8 septembre.

Les Espagnols tenoient trop à leurs usages, pour se prêter aux innovations les plus utiles. Philippe avoit ordonné au marquis de Villafranca de remettre à un tapissier françois les étoffes destinées pour le meuble de son mariage, afin qu'on le fît à la Françoise. *Ce grand serviteur de l'étiquette*, comme l'appelle Marsin, refusa de suivre ses intentions, & dit pour raison au tapissier qu'on vivoit en Espagne comme en Espagne. Il fallut demander un

Preuve singulière de l'attachement aux usages du pays.

M. de Marsin au roi, 17 septembre.

ordre formel & preſſant de Philippe, ſans quoi Villafranca auroit été inflexible. 1701.

Les Aragonois paroiſſent idolâtres du roi.

Ibid.

En même-tems, le peuple ſignaloit ſon attachement naturel pour le monarque. Des acclamations, des tranſports de joie le ſuivirent par-tout, dans l'Aragon, comme dans la Caſtille. Les bruits défavorables que les mal-intentionnés avoient répandus ſur ſa perſonne, ſe diſſipèrent dès qu'il parut. A Sarragoſſe, où il entra à cheval, une foule ſi prodigieuſe rempliſſoit les rues & les places publiques, qu'il fut obligé ſouvent de s'arrêter. L'amour parut, ſelon le récit de Marſin, aller juſqu'à la fureur, juſqu'à l'idolatrie. Tous ceux qui pouvoient toucher ſon habit ou ſon cheval, baiſoient auſſi-tôt leur main, & la portoient à leurs yeux. Il mangeoit en public; & plus il ſe montroit, plus on étoit enchanté de lui voir une phiſionomie aimable, beaucoup de dignité avec beaucoup de douceur, au lieu de défauts rebutans dont on avoit chargé ſon portrait. Le comte de Bérallada, l'un des premiers ſeigneurs d'Aragon, lui fit préſent de douze chevaux ſuperbes, magnifiquement caparaçonnés.

1701. Il y avoit eu une dispute entre les députés de l'inquisition & ceux du royaume, à qui baiseroit le premier la main du roi. Les uns disoient qu'ils avoient eu cette prérogative sous le dernier règne; les autres répondoient que cet exemple étoit unique, & ne devoit pas l'emporter sur la justice & la raison. Le roi décida contre l'inquisition; jugement qui fut très-applaudi, mais qui n'auroit pas dû être néceſſaire.

Les députés de l'inquisition veulent passer avant ceux du royaume.

Philippe à Barcelone.

Je ne trouve aucun détail sur la manière dont Philippe fut reçu en Catalogne. Une de ses lettres, à Louis XIV, prouve qu'il n'avoit pas lieu d'en être content, & qu'il trouva les dispositions des Catalans bien différentes de celles des Aragonois. Il devoit attendre la reine à Barcelone plus longtems qu'il ne l'avoit cru. Extrêmement fatiguée de la mer, elle continuoit par terre son voyage depuis Marseille. L'argent manquoit au monarque, l'ennui le saisissoit. La nouvelle d'une sédition de Naples, qui n'eut pas de suite, augmenta le desir qu'il avoit de passer en Italie, & de s'y mettre à la tête de l'armée; projet approuvé par la cour de France. Il auroit voulu

Son desir de passer en Italie.

Philippe V au roi, 7 octobre.

partir ſans délai. " En tout cas, marquoit-il à Louis XIV, ce ſera, au plus tard, pour le premier de mars. J'en ſens de plus en plus la néceſſité. Philippe II n'avoit perdu les Pays-bas que pour n'avoir pas voulu y aller auſſi-tôt qu'il le falloit. Pour moi, je vous réponds bien que ſi je perds quelques-uns de mes états, ce ne ſera jamais par la même raiſon ". 1701.

Cette noble ardeur laiſſoit toujours à deſirer une qualité plus eſſentielle, la force d'eſprit & de caractère, ſans laquelle il étoit impoſſible d'éviter les variations & les lenteurs du gouvernement. Marſin eut beaucoup de peine à obtenir qu'on envoyât quelques ſecours à Naples. Accoutumé au commandement militaire de France, ſans aucune expérience des affaires politiques, c'étoit pour lui une choſe inconcevable, que la lenteur & les oppoſitions des miniſtres eſpagnols. Il ne ſouffroit pas moins de l'irréſolution de Philippe, trop indécis, excepté ſur les choſes que Louis XIV lui mandoit expreſſément de faire. Il craignoit que le jeune roi, malgré ſes promeſſes, ne pût réſiſter à la reine, ſi

On ſe plaint toujours de la foibleſſe de ſon caractère.

M. de Marſin à M. de Torci, 20 oct.

Embarras de Marſin.

1701. elle vouloit garder quelques Piémontois. Se voyant ſecondé par San-Eſtevan, il demandoit déja qu'après le voyage, on retînt ce ſeigneur dans le *deſpacho*, " parce que, dit-il, le roi „ ne décide ſur rien, & que j'ai abſolument beſoin de quelqu'un qui „ me ſoutienne contre les autres, quand „ ils ſeront d'un avis différent „. Les difficultés augmentèrent tous les jours: le plus grand homme d'état qu'eût la France ne les auroit peut-être pas ſurmontées.

Louis XIV craint la guerre qui va devenir générale.

Déja la cour de Verſailles ſentoit que la monarchie eſpagnole devenoit pour elle un très-grand fardeau. La guerre n'étoit encore allumée qu'en Italie, où le prince Eugène avoit pris une ſupériorité inquiétante. Mais la démarche de Louis XIV, en faveur du prétendant, qu'il venoit de reconnoître roi d'Angleterre, après la mort de Jacques II, cette démarche fourniſſoit aux Anglois un motif de prendre les armes, malgré ſes proteſtations de vouloir s'en tenir fidellement au traité de Riſwik. L Angleterre & la Hollande alloient unir toutes leurs forces à celles de l'empereur; & la France voyoit l'orage prêt à éclater,

ſans eſpérer aucun ſecours de l'Eſpagne. 1701.

Une dépêche de Louis XIV, au comte de Marſin, fera connoître ſon inquiétude ſur les ſuites d'une guerre ſi dangereuſe; combien il deſiroit de les prévenir; enfin, comment il cherchoit à concilier les intérêts de ſon royaume avec ceux de ſon petit-fils.

Il n'eſpère aucun ſecours de l'Eſpagne.

Le roi au comte de Marſin, 31 octob.

" L'argent manque abſolument (en „ Eſpagne) pour les dépenſes les plus „ néceſſaires; on ne peut en trouver „ pour ſoutenir la guerre en Italie, „ pour ſatisfaire aux traités, & pour „ maintenir les alliances. Il ſemble, par „ la conduite des Eſpagnols, qu'il s'a- „ giſſe de maintenir des états dont la „ conſervation ſoit entièrement indif- „ férente à leur monarchie. On voit „ même qu'ils ont peine à ſouffrir „ que je mette quelque règle à ceux „ des Pays-bas. Enfin je ſoutiens de „ tous côtés les frais de la guerre; „ les dépenſes en ſont immenſes par „ l'éloignement des lieux où il faut „ porter mes armes; & bien loin „ d'être aidé par l'Eſpagne, à défendre „ ſes propres états, je trouve des „ contradictions de ſa part dans tout „ ce que je veux faire de plus avanta-

1701. „ geux pour elle. Si le zèle de mes „ ſujets n'a point de bornes, ils en „ trouveront enfin aux moyens de „ m'aſſiſter. Je ne dois pas attendre „ cette extrêmité ni pour moi ni pour „ eux ; & ce ſeroit tromper le roi „ d'Eſpagne, que de ne le pas avertir „ du véritable état de ſes affaires „.

Repréſentations qu'il ordonne de faire à Philippe.

„ Il eſt tems que vous lui diſiez, „ pour lui ſeul, que je n'ai conſulté „ juſqu'à préſent, que la tendreſſe que „ j'ai pour lui ; & que ce motif m'a „ fait faire les derniers efforts pour „ défendre ſes états ; que je ſouhaiterois de pouvoir les continuer, que „ je le ferois avec le même empreſſement ; que j'avois lieu d'eſpérer que „ les ſecours de l'Eſpagne me mettroient en état de le faire ; mais „ qu'il ſait bien qu'elle ne m'en donne „ aucun, & qu'il n'y a pas même lieu „ de prévoir qu'elle en puiſſe fournir à l'avenir, ni pour les dépenſes courantes, ni pour le dédommagement de celles que j'aurai faites ; & vous lui ferez voir combien la guerre d'Italie eſt onéreuſe, „ les grandes ſommes d'argent qu'elle „ fait ſortir de mon royaume, & le „ nombre d'hommes dont elle cauſe

la

„ la perte : que je l'avois bien prévu 1701.
„ avant que d'y envoyer mes troupes ;
„ que cependant cette considération
„ ne m'a pas retenu, jugeant alors
„ qu'une campagne suffiroit pour faire
„ sortir les Allemands d'Italie ; que
„ désormais on ne peut qu'y prévoir
„ qu'une guerre très-longue, impossible
„ à soutenir par mes seules forces,
„ étant obligé d'en avoir encore
„ de considérables sur le Rhin & dans
„ les Pays-bas ; que ce seroit ruiner la
„ France, sans sauver l'Espagne ; qu'il
„ faut, par conséquent, songer nécessairement
„ aux moyens de faire promptement
„ la paix ; que je vois avec
„ un sensible déplaisir qu'elle doit être
„ achetée par la cession de quelques
„ états dépendans de la monarchie
„ d'Espagne ; mais qu'il faut bien en
„ prendre la résolution ; qu'on doit
„ seulement la tenir dans un profond
„ secret : car il est certain que les ennemis
„ profitant de cette connoissance,
„ se rendroient bien plus difficiles sur
„ la paix, & demanderoient des avantages
„ que le roi d'Espagne ne pourroit
„ accorder „.

On recommande à Marsin de communiquer, avec prudence, ces réflexions

Précautions pour ne pas décourager.

à Philippe, de ne lui en dire d'abord
1701. qu'une partie, & de lui déclarer le reste peu-à-peu, suivant les occasions. Dans une dépêche du 15 décembre, le roi approuve que l'ambassadeur n'ait point encore entamé cette matière ; il observe qu'on doit nourrir & fortifier les espérances de la nation, loin de donner une mauvaise idée de l'état des affaires, dans un tems où Philippe se dispose de défendre lui-même ses états en Italie.

Sur les finances d'Espagne.

" Les mémoires que le sieur Orri ,, a dressés & qu'il vient d'apporter, ,, ajoute Louis XIV, font voir la ,, confusion & l'abandon général des ,, finances du roi d'Espagne, par conséquent le peu de secours qu'on ,, en doit attendre, les difficultés des ,, remèdes pour les rétablir, & l'éloignement des avantages qu'on pourroit en espérer. Je vous ferai savoir ,, les résolutions que j'aurai prises sur ,, ces mémoires : elles doivent être fort ,, secrètes ,,.

Sur le jansénisme.

Il paroîtra peut-être singulier que le jansénisme entre pour quelque chose dans cette dépêche. Mais Louis étoit vivement frappé d'un objet que son confesseur ne cessoit de lui peindre

des couleurs les plus horribles. Il veut qu'on représente de sa part, au roi d'Espagne, la nécessité d'arrêter le progrès du jansénisme dans ses états de Flandre, quoique, sans doute, il porte lui-même toute l'attention convenable sur *une matière si importante*. 1701.

Projet de faire céder les Pays-bas à Louis XIV.

M. de Torci à M. de Marsin, 30 octob.

Torci proposa en même-tems, au comte de Marsin, une idée qui, dans ces conjonctures délicates, lui sembloit pouvoir tourner également à l'avantage de la France, & à celui de l'Espagne. C'étoit que Philippe cédât les Pays-bas à Louis XIV, & que moyennant cette cession, le roi se chargeât de défendre le reste de la monarchie espagnole. La guerre, selon lui, en seroit plus aisée à soutenir, & la paix ne seroit pas plus difficile à faire : on ne devoit pas attendre, du côté de l'Espagne, de grandes difficultés contre ce projet; Philippe auroit-il plus de peine à donner le Pays-bas au roi, son grand-père, & à sa maison, qu'à la maison d'Autriche? Enfin il n'étoit pas juste que la France fît la guerre sans dédommagement, & on n'en pouvoit imaginer de plus naturel. Après ces réflexions, le ministre demande l'avis de l'ambassadeur.

1701. Objections du comte de Marsin sur cette idée. Lettre du 18 octob.

Marsin répond qu'il y voit un trop grand nombre d'inconvéniens ; que Philippe, loin de pouvoir se déterminer par lui-même sur une chose si importante, n'est pas même encore capable de vouloir quelque chose ; qu'excepté le prince, & les François qui sont auprès de lui, personne peut-être, en Espagne, ne concevroit qu'une telle proposition fût fondée sur la raison & sur la justice ; que les mal-intentionnés accuseroient la France de n'avoir eu en vue que de profiter du démembrement de l'Espagne ; que la jalousie nationale se réveilleroit avec animosité ; que les ennemis auroient un prétexte spécieux d'éclater en invectives : qu'il faudroit s'attendre à une guerre opiniâtre, dans laquelle entreroient toutes les puissances qui n'avoient pas encore pris parti.

Combien l'établissement de Philippe devoit coûter à la France.

Ce raisonnement paroît d'autant plus solide, qu'on avoit vu toute l'Europe liguée contre la France, parce que la puissance de Louis XIV faisoit trop d'ombrage, & que ses ennemis personnels exagéroient son ambition : Torci le savoit mieux que personne ; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit plus éviter une guerre générale, dont

le poids devoit tomber presque tout entier sur la France. Les meilleures têtes du conseil l'avoient prévu, quand le testament de Charles II fut accepté. Que de périls & de pertes pour le royaume, que de chagrins pour le monarque, naîtront de ce testament si desiré par une foule de politiques! 1701.

Intrigue de cour dont la peinture peut être utile.

L'arrivée de la princesse de Savoie, & le mariage du roi d'Espagne, vont ouvrir une nouvelle scène aux intrigues de cour. Moins connues que les grands événemens, elles excitent davantage la curiosité, & en sont quelquefois plus dignes. On y voit l'art de gouverner les esprits, de maîtriser ses passions, de mouvoir, par des ressorts imperceptibles, la machine des états. On y voit ce que peut la supériorité de talent & de caractère; mais aussi ce que peut la fortune sur tous les projets, & à quels écueils le génie est exposé sans les secours de la prudence. On y apprend à connoître les princes & les courtisans, à plaindre leur sort plutôt que de l'envier, à se défier de ces apparences de bonheur qui couvrent tant de cruelles agitations; enfin à craindre les cours, & à s'y conduire sagement lorsqu'on s'y trouve engagé.

1701. La princesse des Ursins. Son séjour à Rome.

Une françoise, de l'illustre maison de la Trémouille, la princesse des Ursins, venoit jouer en Espagne un rôle aussi difficile que brillant. Elle habitoit Rome avant la mort de Charles II. Avec beaucoup d'esprit, d'ambition & d'adresse, elle s'étoit accoutumée aux manèges de l'intrigue, dans le pays du monde où il y en a ordinairement le plus. Pendant la fameuse dispute théologique sur l'amour de Dieu, elle avoit paru fort ardente pour la condamnation de l'archevêque de Cambrai. Nous avons plusieurs de ses lettres, écrites au maréchal de Noailles sur cet objet : le desir de plaire à la cour de France, excitoit probablement l'ardeur de son zèle.

Ses brouilleries avec le cardinal de Bouillon.

Brouillée avec le cardinal de Bouillon, alors ministre du roi, elle fit connoître à cette cour son caractère dangereux, ses imprudences, sa mauvaise volonté. * Elle contribua probablement beaucoup à sa disgrace, dont il se montra ensuite trop digne, lorsqu'en 1710 il quitta le royaume, en bravant Louis XIV.

---

* Voyez les *pièces détachées*.

Prévoyant le mariage du roi d'Efpagne avec la princeffe de Savoie, elle fouhaita de conduire la reine, & pria inftamment la maréchale de Noailles de lui procurer cette commiffion. " Mon „ deffein feroit, dit-elle, d'aller juf„ qu'à Madrid, d'y demeurer tant „ qu'il plairoit au roi, & de venir en„ fuite à la cour rendre compte à S. M. „ de mon voyage „. Elle jouiffoit de la grandeffe, elle favoit l'efpagnol, elle étoit aimée & eftimée dans le pays; elle y avoit un grand nombre d'amis, entr'autres le cardinal Portocarréro; autant d'avantages qu'elle ne manquoit pas de repréfenter, & qui lui donnoient lieu de dire: *Jugez, après cela, fi je ne ferois pas la pluie & le beau tems dans cette cour, & fi c'eft avec trop de vanité que je vous offre mes fervices.* On peut juger par-là de fa confiance en fes propres forces.

1701.

Defir qu'elle a d'accompagner la reine d'Efpagne.

Lettre du 27 décemb. 1700.

L'affaire ayant été réglée, ainfi que nous l'avons vu, la princeffe des Urfins écrivit à la maréchale, comme à fon oracle, & lui demanda fes inftructions:

Ses projets de dépenfe.

Lettres du 23 mai, 21

« Allant à Madrid, je crois de» voir y paroître avec quelque magni» ficence, pour faire plus d'honneur

1701. & 28 juin 1701. » à mon emploi, qui sans doute ne » m'assujettit point aux ordonnances » du pays contre le luxe.... Ne crai- » gnez point que je demande aucune » chose au roi. Je suis gueuse, il est » vrai; mais je suis encore plus fière, » & rien ne le prouve tant que l'opi- » nion que l'on a de mes grandes » richesses. Dans cette occasion, je » me ferai un point d'honneur de ne » rien demander, & cependant je fe- » rai une dépense proportionnée à » l'éclat de l'emploi dont le roi m'ho- » nore ". Avec la pauvreté dont elle se plaignoit assez souvent, elle entre- tenoit ordinairement à Rome, quatre gentilshommes, plusieurs pages, douze laquais, &c. Elle se proposoit d'en augmenter beaucoup le nombre. Si cette magnificence *pouvoit faire admirer aux Espagnols la grandeur du roi*, selon les termes d'une de ses lettres, ne pouvoit-on pas craindre aussi qu'elle n'introduisît, dans cette cour, un goût de faste & de dépense, dangereux même dans la cour de Louis XIV ?

Son courage & sa confiance.

Elle avoit trop d'esprit pour ne pas prévoir de grandes difficultés, & trop de courage pour les craindre.

Lettre du 6 septemb.

« Je crois, écrivit-elle de Gènes au

» marquis de Torci, qu'il ne m'arri-
» vera pas moins d'aventures qu'à don Quichotte dans l'entreprise que vous me donnez : tout cela ne m'épouvante pas néanmoins, pourvu que sa majesté catholique ait confiance à moi ". 1701.

Résolue de ne se présenter à la reine que lorsqu'elle entreroit dans sa galère ; pour éviter des embarras de cérémonial, elle demeura plusieurs jours à Villefranche, s'occupant déja d'affaires & rendant compte de tout au ministre. Elle lui peint le confesseur en ces termes. " Il est homme „ d'esprit & *très-jésuite* ; je n'entends „ pas que cette expression signifie de „ mal ; mais je m'en sers pourtant „ pour dire beaucoup avec une seule „ parole ". Le portrait qu'elle fait ailleurs du marquis de Castel-Rodrigo, & sur-tout des Piémontoises qui accompagnoient la reine, n'est point à leur avantage.

Elle commence à écrire d'affaires.

Marie-Louise de Savoie, âgée de treize ans, petite, mais d'une taille charmante, le teint fort beau, les yeux vifs & doux, étoit pleine d'esprit & de raison, gracieuse, aimable, ne manquant pas néanmoins de fierté, &

Portrait de la jeune reine.

M. de Montviel à M. de Torci, 29 oct.

faisant la reine à merveille. Louville, 1701. que le roi d'Espagne avoit fait chef de sa maison françoise, fut envoyé pour la complimenter, la vit à Montpellier, & la peignit telle qu'elle étoit. « Dieu veuille, ajoute-t-il, qu'elle „ ne se gâte point par le commerce „ qu'elle aura avec les furies de Ma- „ drid. Je prévois déja que madame „ des Ursins sera fort à plaindre : il y „ avoit de petits projets formés de „ Turin pour gouverner la reine ".

On renvoie sa suite piémontoise.

On prévint ce dernier inconvénient. L'ordre étoit donné, conformément aux intentions de Louis XIV, de renvoyer tous les Piémontois & Piémontoises, & on l'exécuta sur la frontière, malgré les plaintes de la jeune princesse & le mécontentement de sa suite. Les dernières cérémonies du mariage se firent à Figuières le 3 novembre. Mais la joie qu'elles devoient causer, se changea d'abord en tristesse. La reine pleura; elle se plaignit avec amertume. On ne douta point du motif ni de l'intention : on crut qu'elle agissoit par des motifs suggérés, & que son but étoit d'arracher un contre-ordre. Philippe, dans une lettre au roi, écrite le 4, témoigne le

Lettres de Philippe V, de la princesse des Ursins & du comte de Marsin.

Scène inquiétante.

trouble & la douleur qui le tourmentent, sans aucun détail. Louville, qu'il faisoit partir pour la France, devoit en rendre compte. Marsin & la princesse des Ursins affermirent le monarque, & décidèrent à une séparation momentanée, dont le bon effet surpassa leurs espérances. 1701.

La lettre que lui écrivit son grand-père est trop sage pour ne pas l'insérer ici. Elle suppose, dans la reine, un dessein déja formé de le gouverner. On peut douter qu'elle l'eût si-tôt: mais Louville étoit homme à le faire croire.

Conseils de Louis XIV à son petit-fils.

Louis XIV au roi d'Espagne, 13 nov.

« J'attendois avec impatience la „ nouvelle de votre mariage. Votre „ lettre & Louville que vous m'avez „ envoyé me l'ont appris. Il m'a parlé „ de toutes les bonnes qualités de la „ reine : elles peuvent vous rendre „ heureux, si elle en fait un bon usage. „ Je l'espère, quoiqu'elle ait mal com- „ mencé. J'attribue ce qu'elle a fait à „ de mauvais conseils, & vous devez „ juger par cet exemple, de l'impor- „ tance de renvoyer à Turin les hom- „ mes & les femmes venus avec elle. „ Elle a de l'esprit ; elle verra qu'elle „ doit songer uniquement à vous „ plaire. Je suis persuadé qu'elle s'y

1701. „ appliquera, lorſqu'elle ſe conduira „ par elle-même ; mais il faut pour „ votre bonheur & pour le ſien, „ qu'elle ſe déſabuſe de toutes les „ vues qu'on peut lui avoir données „ de vous gouverner. Je crois que „ V. M. ne le ſouffriroit pas : elle „ ſent trop vivement le déshonneur „ qu'une pareille foibleſſe attire. On „ ne la pardonne pas aux particuliers. „ Les rois, expoſés à la vue du pu„ blic, en ſont encore plus mépriſés „ quand ils ſouffrent que leurs femmes „ dominent. Vous avez devant les „ yeux l'exemple de votre prédéceſ„ ſeur. La reine eſt votre première ſu„ jette : en cette qualité & en celle de „ votre femme, elle doit vous obéir. „ Vous la devez aimer ; vous ne le „ feriez pas de la manière que vous le „ devez, ſi ſes pleurs avoient aſſez „ d'empire ſur vous, pour vous enga„ ger à des complaiſances contraires à „ votre gloire. Ayez de la fermeté „ dans les commencemens. Je ſais que „ les premiers refus vous feront de la „ peine, qu'ils répugnent à la dou„ ceur de votre naturel ; mais ne „ craignez point de cauſer de légers „ chagrins à la reine, pour lui en

Autorité qu'il doit avoir ſur la reine.

„ épargner de réels dans la ſuite de ſa
„ vie. C'eſt par cette conduite ſeule 1701.
„ que vous pourrez prévenir des éclats
„ que vous ne pourriez ſupporter.
„ Souffririez vous que vos ſujets &
„ que toute l'Europe s'entretinſſent de
„ vos diviſions domeſtiques ? Rendez
„ la reine heureuſe, malgré elle-mê-
„ me, s'il eſt néceſſaire. Contraignez-
„ la dans les commencemens : elle
„ vous en ſera obligée dans la ſuite ;
„ & la violence que vous vous ferez
„ préſentement ſera la marque la plus
„ ſolide de votre amitié pour elle.
„ Reliſez, je vous prie, ce que j'avois
„ prévu ſur cet article, dans le mé-
„ moire que je vous donnai quand
„ vous partîtes. Croyez enfin que ma
„ tendreſſe pour vous, dicte ces con-
„ ſeils que j'attendrois d'un père ſi
„ j'étois à votre place, & que je rece-
„ vrois comme des preuves aſſurées
„ de ſon amitié ".

Prévenir les diviſions domeſtiques.

Louis, dans une dépêche au comte de Marſin, inſiſte ſur ces importantes réflexions ; & Torci, dans une lettre à la princeſſe des Urſins. On ſoupçonnoit le duc de Savoie, d'avoir imbu ſa fille de conſeils fort dangereux. Il faut empêcher, dit le roi,

Précautions par rapport au roi de Sardaigne.

1701. que les ministres de ce prince ne parlent jamais à la reine autrement que par audience : il faudroit même que dans les audiences qu'elle donnera à tous les ministres étrangers, la princesse des Ursins fût toujours auprès d'elle. Si l'on dit que ce n'est pas la coutume en Espagne, l'âge peu avancé de la reine peut servir quelques années de prétexte légitime au changement. Les excellentes qualités de cette princesse devoient se développer de jour en jour. Elle n'avoit besoin que de bons conseils.

Le roi au comte de Marsin, 14 novemb.

On exhorte la princesse des Ursins à gouverner l'esprit du roi.

Dans la crainte, sans doute, qu'elle ne prît trop d'empire, Torci lui-même exhorta madame des Ursins à tâcher de gouverner le roi. Car on ne pouvoit plus douter que Philippe ne dût, par son caractère, se livrer entièrement à qui obtiendroit sa confiance. Je crois que j'en viendrai à bout, répondit la princesse, quoique la reine me permette rarement de lui parler en particulier. Elle réussit également auprès de la reine. On verra les troubles que son crédit occasionna ; mais sans elle l'Espagne en auroit probablement éprouvé de plus dangereux. Du reste, elle étoit d'un âge qui amortit les pas-

La princesse des Ursins à M. de Torci, 12 nov.

fions de la jeunesse, ayant époufé en 1659 le prince de Chalais (Taleiran) son premier mari. 1701.

Cette femme célèbre se peignoit, sans y penser, dans ses lettres pleines de traits intéressans. En voici une assez singulière, écrite à la maréchale de Noailles, où des riens fournissent matière de réflexions.

Elle décrit les peines de son emploi.

" Dans quel emploi, bon Dieu, m'a-„ vez-vous mise! Je n'ai pas le moindre „ repos, & je ne trouve pas même le „ tems de parler à mon secrétaire. „ Il n'est plus question de me repo-„ ser après le dîner, ni de manger „ quand j'ai faim. Je suis trop heu-„ reuse de pouvoir faire un mauvais „ repas en courant; & encore est-il „ bien rare qu'on ne m'appèle pas „ dans le moment que je me mets à „ table. En vérité, madame de Main-„ tenon riroit bien si elle savoit tous „ les détails de ma charge. Dites-lui, „ je vous supplie, que c'est moi qui „ ai l'honneur de prendre la robe-de-„ chambre du roi d'Espagne, lorsqu'il „ se met au lit, & de la lui donner „ avec ses pantouffles quand il se lève. „ Jusques-là je prendrois patience; „ mais que tous les soirs, quand le

Lettre du 12 nov.

Détails singuliers.

1701. „ roi entre chez la reine, pour se coucher, le comte de Benaventé me „ charge de l'épée de S. M., d'un pot-de-chambre, & d'une lampe que je „ renverse ordinairement sur mes habits, cela est trop grotesque. Jamais „ le roi ne se leveroit, si je n'allois tirer „ son rideau : & ce seroit un sacrilége, „ si un autre que moi entroit dans la „ chambre de la reine, quand ils sont „ au lit. Dernièrement la lampe s'étoit éteinte, parce que j'en avois „ répandu la moitié. Je ne savois où „ étoient les fenêtres, parce que nous „ étions arrivés de nuit dans ce lieu-là : je pensai me casser le nez contre „ la muraille ; & nous fûmes le roi „ d'Espagne & moi, près d'un quart-d'heure à nous heurter, en les cherchant. S. M. s'accommode si bien „ de moi, qu'Elle a quelquefois la „ bonté de m'appeler deux heures plutôt que je ne voudrois me lever. „ La reine entre dans ces plaisanteries ; mais, cependant je n'ai point „ encore attrapé la confiance qu'Elle „ avoit aux femmes-de-chambre piémontoises. J'en suis étonnée, car „ je la sers mieux qu'elles ; & je suis „ sûre qu'elles ne lui laveroient point

„ les pieds, & qu'elles ne la déchauf-
„ feroient point auffi proprement que 1701.
„ je fais „.

C'eft une femme très-haute, qui s'af-fervit à ce point, qui fe complaît dans un fervice fi propre à la rebuter! Elle a fon but, elle y parviendra. Elle defire à la vérité du foulagement; mais, en attendant, elle fait tous fes efforts pour tirer avantage de fes fatigues.

La reine fe fait aimer.

Déja la fcène fâcheufe qu'on avoit vue immédiatement après le mariage étoit oubliée. La reine inftruite par cette première expérience ne penfoit plus qu'à plaire; Elle en avoit le talent à un degré fupérieur. " Il n'é-

Le comte de Marfin au roi, 21 novemb.

„ toit point queftion de la maifon
„ piémontoife, écrivit Marfin au roi,
„ & nous nous étions trompés, en pen-
„ fant trop politiquement. Il ne s'a-
„ giffoit, felon toute apparence, que
„ de quelque crainte d'être méprifée:
„ comme la caufe a ceffé auffi-tôt, l'ef-
„ fet a ceffé incontinent auffi, & l'u-
„ nion de leurs majeftés eft préfente-
„ ment parfaite „. Ce miniftre ajoute qu'il entrevoit que la reine gouvernera fon mari fans qu'on puiffe l'empêcher; qu'on doit, par conféquent, s'appliquer à faire en forte qu'elle le gou-

Elle gouvernera fon mari.

1701. verne bien ; que la princesse des Ursins est nécessaire pour cela ; que ses progrès sont considérables ; qu'il n'y a pas d'autres moyens à employer auprès de la reine : car pour peu qu'on la pratique, on voit bien qu'il ne faut pas la traiter en enfant.

Son esprit. Complaisance politique.

Elle venoit de faire admirer son esprit, dans une circonstance délicate. Le P. Daubenton lui ayant dit que, chargé par le roi de chercher pour Elle un confesseur de son ordre, il avoit jeté les yeux sur le provincial de Castille, homme d'un mérite distingué, & qu'il venoit savoir de S. M. si Elle croyoit que ce confesseur lui convînt ; Elle répondit, sans hesiter, d'un air riant, qu'il suffiroit que le P. Daubenton l'eût choisi, pour qu'Elle en fût contente ; qu'Elle étoit ravie d'en avoir un de sa main, par la bonne opinion qu'Elle avoit de lui, & parce qu'Elle savoit que le roi l'estimoit beaucoup. La jeune reine, comme on voit, ne manquoit pas de politique.

La princesse des Ursins tâche de diminuer l'étiquette.

Un des objets de la princesse des Ursins étoit, selon les intentions de la cour de France, de rompre les entraves de l'étiquette, en maintenant la décence convenable. Elle insinua aux

grands qu'ils ne faisoient point assez leur cour à la reine, & qu'ils se privoient de cet honneur par un faux respect. Elle les accoutuma bientôt à venir à sa toilette; ce qui donnoit au comte de Marsin la liberté d'y venir plus souvent, sans qu'ils en eussent de la jalousie. Elle y faisoit aussi paroître le roi, en persuadant aux dames du palais, que c'étoit pour leur procurer l'honneur de le voir. Elle hasarda de faire danser le roi & la reine, après le dîner, & ensuite quelques-unes des dames. Ces divertissemens lui paroissoient nécessaires, à Philippe; elle y attira les grands, pour avoir leur approbation, & ils l'en remercièrent. *

1701.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 19 nov.

Voyant le roi se reposer, après un quatrième menuet, elle lui dit, à dessein: un prince qui se lasse si aisément à la danse, sera-t-il capable de soute-

Comme elle excite le courage du roi.

* Marsin avoit pensé, en homme d'esprit, qu'il falloit abolir l'étiquette sans la nommer. C'est un monstre, disoit-il, dont la partie la plus formidable est le nom; il n'y a qu'à le laisser-là, & en détruire les effets. Il distinguoit sagement de l'étiquette les usages fondés sur le climat, tels que ceux qui regardent les femmes.

nir les fatigues de la guerre? *Les mi-*
1701. *nuets peuvent bien me lasser*, répon-
dit-il, *mais je lasserai le roi des romains.* Elle excitoit en lui le desir de passer en Italie: & il ne desiroit rien tant que cette expédition.

Les Espagnols opposés à l'expédition d'Italie.

Mais les Espagnols, en général, la redoutoient infiniment; les uns, par crainte de s'éloigner de Madrid avec le roi; les autres, par envie de l'y tenir dans une sorte de dépendance; quelques-uns, par inquiétude sur les suites que pourroit avoir son éloignement; plusieurs, parce qu'ils avoient besoin de la cour, & n'avoient pas d'autres ressources. Le cardinal, le président de Castille, les principaux conseillers d'état ne cessoient d'écrire, pour l'engager à revenir au plutôt dans sa capitale. Marsin, persuadé qu'ils l'empêcheroient de partir s'il y retournoit, étoit fort d'avis qu'on avançât le voyage d'Italie, & il proposoit dans ses dépêches, les moyens qu'il convenoit de prendre. La cour de France jugea différemment sur quelques articles. Nous parlerons ailleurs du parti auquel on s'arrêta.

Cortès de Catalogne.

Le séjour de Barcélone, quoique ruineux, (car il avoit fallu y emprun-

ter vingt mille pistoles) se prolongeoit par des causes imprévues. Dès le 12 octobre, le monarque avoit ouvert les *cortès* ou états de la province. Son honneur & son intérêt demandoient également qu'il en vît la fin. Mais rien n'étoit plus difficile. Tout devoit se conclure d'un consentement unanime dans cette assemblée, comparable aux diètes orageuses de Pologne. Le caractère inquiet & indocile des Catalans, leur haine pour les Castillans, qui ne les haïssoient pas moins, la hauteur de ces derniers, leurs invectives contre les autres, & même leurs intrigues opposées au succès d'une affaire si importante, tout multiplioit les obstacles. Excepté San-Estevan & Médina-Sidonia, il n'y avoit, auprès du roi, aucun Castillan dont Marsin ne soupçonnât la mauvaise volonté ; il ne doutoit pas que plusieurs n'agissent, soit à Madrid, soit à Bercelone, contre les vues de la cour. Depuis plus de cent ans, on n'avoit pu venir à bout de terminer les cortès de Catalogne. C'étoit une insigne témerité de l'entreprendre, disoient les Espagnols, puisque le fameux ministre Olivarès y avoit échoué, sous Philippe IV.

1701.

très-difficile à terminer.

Le comte de Marsin au roi.

1701. On crut cependant, le 30 novembre, toucher à une heureuse conclusion. Les députés des trois *bras*, c'est-à-dire, des trois ordres, annoncèrent un don gratuit de trois millions de notre monnoie, comme une chose sur quoi l'on pouvoit compter. Depuis ce jour, on attendoit, à chaque instant, la décision. Elle n'arrivoit point, quoique Marsin employât, avec prudence, le nom de Louis XIV. Les Catalans furent choqués, de la manière dont les ministres répondirent au mémoire de leurs demandes. Extrêmement jaloux de leurs priviléges, & empressés à les étendre, ils demandoient beaucoup; mais la réponse étoit trop dure, selon Montviel, & refusoit une infinité de choses compatibles avec l'autorité royale. Les esprits s'échauffèrent. Le roi parla lui-même aux députés; il envoya une réponse satisfaisante; on ne douta point d'un prompt succès; on retomba bientôt dans l'incertitude. Montviel écrivoit, le 24 décembre, au marquis de Torci: " Il paroît que „ les choses doivent se terminer assez „ bien; il ne faut cependant compter „ sur rien de sûr, puisqu'il ne faut „ qu'un fou, ou un mal-intentionné

Espérance trompeuse.

M. de Montviel à M. de Torci.

„ pour tout gâter, & qu'en ce pays-ci il „ y a des gens qui sont l'un & l'autre ". 1701.

Louis XIV, si absolu dans son royaume, approuva les menagemens de son petit-fils, à l'égard d'une province, jusqu'alors ennemie plutôt que sujette du gouvernement espagnol. " Votre patience, lui marque-t-il, „ étoit nécessaire. Il falloit faire voir „ à des peuples naturellement inquiets „ & jaloux de leurs priviléges, que „ vous n'aviez pas dessein de les supprimer. Cette confiance leur inspirera plus de zèle pour le service de „ votre majesté, & il n'est que trop „ vrai qu'elle a besoin de l'assistance „ de tous ses sujets ". A en juger par l'événement, il eût mieux valu ne point tenir ces états, dont la conclusion même fut regardée, en Castille, comme une brèche à la puissance royale: mais on ne pouvoit revenir sur ses pas sans déshonneur; & plus on se dégoûtoit de Madrid, plus la patience devenoit supportable à Barcelone.

Il importoit fort de ménager les Catalans.

Louis XIV au roi d'Espagne.

Il paroît qu'une antipathie violente entre des sujets du même roi, étoit la principale source des difficultés. " Les „ Catalans, comme tous les pays „ d'états, dit Marsin, demandent tou-

Antipathie entre eux & les Castillans.

1701. „ jours le plus d'avantages qu'ils peu„ vent, parmi lesquels il y a beaucoup „ de choses raisonnables, & qui ne „ regardent que le bien du gouvernement & de la police du pays. Il y „ en a d'autres qui semblent toucher à „ l'autorité du roi, & qui cependant, „ dans le fond, ne tendent qu'à corriger les abus que l'autorité des vicerois & des ministres Castillans ont „ établi dans cette province, depuis „ deux cents ans qu'il n'y a eu d'états „ conclus. Les Castillans, de leur „ côté, ont une aversion insurmontable pour les Catalans. Ils croient „ être les seuls bons sujets du roi d'Espagne, & s'imaginent que lorsque „ S. M. C. a sujet d'être contente des „ autres, c'est autant de rabattu sur „ leur compte, parce qu'ils veulent être „ seuls possesseurs de tous les emplois „ & de toutes les dignités des pays „ dépendans de la monarchie espagnole „.

Le comte de Marsin au roi, 2 janv. 1702.

Erreur du comte de Marsin.

Cette remarque du comte de Marsin n'étoit pas sans fondement; mais il jugeoit mal de l'avenir, lorsqu'il ajoutoit: " je réponds bien que les états „ de cette province, étant une fois „ conclus, elle ne doit pas donner le

„ moindre

» moindre ſujet d'inquiétude, & n'a » pas beſoin alors d'une partie des » troupes qui y ſont ". Les faits démentirent ſa confiance. C'eſt une preuve, parmi tant d'autres, de la circonſpection néceſſaire aux hommes d'état, dont une ſeule idée fauſſe peut avoir des conſéquences ſi dangereuſes. Preſque tous les ambaſſadeurs, depuis le duc d'Harcourt, ſe trompèrent groſſièrement ſur des points eſſentiels. 1701.

Les *cortès* conclurent enfin leurs délibérations le 11 janvier 1702. Elles s'étoient déſiſtées d'une demande à laquelle on ne pouvoit conſentir, tendante à enlever au ſouverain le droit de donner l'excluſion, pour les magiſtratures de Barcelone, aux ſujets dont il pourroit ſe défier. C'étoit le point diſputé par les mutins avec le plus de chaleur. Trois d'entr'eux perſiſtoient dans leur oppoſition. Montviel rapporte qu'on les menaça de les tuer en ſortant, & que la peur les fit revenir à l'unanimité. Le don gratuit fut tel qu'on l'avoit promis, de trois millions de notre monnoie, payables en ſix ans, moyennant quoi Philippe déchargeoit le plat-pays du logement de la cavalerie, qui ruinoit les campa-

1702. Concluſion des cortès.

Don gratuit; à quelle condition.

1702. gnes avec très-peu d'avantage pour le prince, puisqu'il étoit obligé de fournir aux troupes l'avoine & le pain, & leur devoit la paye ordinaire. Les concessions accordées à la province ne tendoient, selon Marsin, qu'à réformer des abus dont les vicerois, en particulier, tiroient leur profit. Aussi le comte de Palma, viceroi, avoit-il mis plus d'obstacles que personne à la conclusion des états.

Le comte de Marsin au roi, 17 janv.

Jugemens opposés sur ces cortès.

Selon le marquis de Saint-Philippe, au contraire, " on ne fit dans cette ,, assemblee aucun règlement utile au ,, bien public & à la forme du gou- ,, vernement; tout aboutit à confir- ,, mer les anciens priviléges, auxquels ,, on en ajouta de nouveaux, qui ne ,, pouvoient servir qu'à rendre les Ca- ,, talans plus insolens : car ces peuples ,, ne s'imaginent être bien gouvernés, ,, que lorsqu'ils jouissent de beaucoup ,, de priviléges ". On peut croire que l'ambassadeur & l'historien n'étoient ni l'un ni l'autre tout-à-fait exempts de prévention; que le premier se laissoit un peu éblouir par les apparences, & le second un peu trop dominer par les préjugés de Madrid. " Tout ,, ce que le roi leur accorda, ajoute

Mémoires du marquis de Saint-Philippe, tom. I., 122.

„ l'hiſtorien, fut autant de perdu, & „ les plus favoriſés furent les premiers à le trahir". Ce fait, il faut l'avouer, l'emporte ſur des conjectures. 1702.

Impatience de Philippe de paſſer en Italie.

Philippe V avoit eu la fièvre pluſieurs jours. Convaleſcent, il ſe livroit avec une nouvelle ardeur au deſir de paſſer en Italie. Une extrême averſion pour Madrid, où il craignoit d'éprouver encore le deſpotiſme de Portocarréro & d'Arias, comme il l'avoua au comte de Marſin, lui rendoit inſupportable tout retardement de ce voyage. Louis XIV avoit cependant jugé qu'il falloit le différer juſqu'au mois d'avril ou de mai, à cauſe des préparatifs néceſſaires; que la reine devoit reſter en Eſpagne, quelque envie qu'eût ſon mari de l'emmener; & qu'en attendant, le roi pouvoit, ſous divers prétextes, ſéjourner à Sarragoſſe, à Valence, revenir à Barcelone, enfin ne pas retourner à Madrid, puiſqu'on craignoit tant qu'il n'y trouvât des obſtacles inſurmontables à l'exécution de ce deſſein.

Le roi au comte de Marſin, 15 déc. 1701.

Marſin très-opposé à cette entrepriſe.

Le duc d'Harcourt, arrivé en France, avoit donné un mémoire ſecret contre le voyage. On l'envoya au

1702. comte de Marſin, qui loin de changer d'avis, appuya les raiſons du roi d'Eſpagne, inſiſtant ſur ſon dégoût pour Madrid, ſur l'impoſſibilité de différer ſi long-tems le départ ſans y retourner, ſur la réſolution où il étoit de ſe contenter d'un très-petit équipage. Vraiſemblablement l'ambaſſadeur deſiroit autant que le monarque de quitter un ſéjour, où les épines naiſſoient à tout moment ſous les pas.

Le comte de Marſin au roi, 17 janv.

Louis XIV y conſent.

Dès que Louis XIV fut informé de la concluſion des *cortès*, & qu'il crut pouvoir compter ſur la ſoumiſſion de la Catalogne, il entra dans les vues de ſon petit-fils. La lettre qu'il lui écrivit donne une idée juſte de ſes ſentimens : on y trouve la tendreſſe d'un père & la ſageſſe d'un grand roi.

Lettre de Louis XIV à Philippe V.

Il loue le courage de ſon petit-fils.

« J'ai toujours approuvé le deſſein „ que vous avez de paſſer en Italie; „ je ſouhaite de le voir exécuté. Mais, „ plus je m'intéreſſe à votre gloire, „ plus je dois ſonger aux difficultés „ qu'il ne vous conviendroit pas, „ comme à moi, de prévoir. Je les

„ ai toutes examinées ; vous les avez
„ vues dans le mémoire que Marſin 1702.
„ vous a lu. J'apprends avec plaiſir Louis XIV à Philippe V, 23 janv.
„ que cela ne vous détourne pas d'un
„ projet auſſi digne de votre ſang,
„ que celui d'aller vous-même défen-
„ dre vos états en Italie. Il y a des
„ occaſions où l'on doit décider ſoi-
„ même. Puiſque les mouvemens
„ qu'on vous a repréſentés ne vous
„ ébranlent pas, je loue votre fermeté
„ & confirme votre déciſion. Je ſuis
„ perſuadé que vos ſujets vous aime-
„ ront davantage, & vous ſeront en-
„ core plus fidèles, lorſqu'ils verront
„ que vous répondez à leur attente ;
„ & que bien loin d'imiter la mol-
„ leſſe de vos prédéceſſeurs, vous
„ expoſerez votre perſonne pour dé-
„ fendre les états les plus conſidéra-
„ bles de votre monarchie. Ma ten-
„ dreſſe augmentant pour vous à pro-
„ portion que je vois qu'elle vous eſt
„ due, je n'oublie rien pour vos
„ avantages. Vous voyez les efforts
„ que je fais pour chaſſer vos ennemis
„ d'Italie, ſi les troupes que j'y deſtine
„ y étoient arrivées. Je vous conſeille
„ d'aller à Milan & de vous mettre à

1702. Il lui conseille d'aller d'abord à Naples.

„ la tête de mon armée. Mais comme „ il faut auparavant qu'elle soit supérieure à celle de l'empereur, je „ crois que V. M. peut passer premièrement dans le royaume de „ Naples, où sa présence est encore „ plus nécessaire qu'à Milan. Vous y „ attendrez le commencement de la „ campagne, vous calmerez l'agitation des peuples de ce royaume. Ils „ souhaitent ardemment de voir leur „ souverain; ils ne sont excités à la „ révolte, que par l'espérance d'avoir „ un roi particulier. Traitez-bien la „ noblesse, faites espérer du soulagement aux peuples, lorsque l'état des „ affaires le permettra; écoutez les „ plaintes, rendez justice, & vous „ communiquez avec bonté, sans perdre de votre dignité; distinguez „ ceux dont le zèle a paru dans ces „ derniers mouvemens : vous connoîtrez bientôt l'utilité de votre „ voyage, & le bon effet que votre „ présence aura produit. Je fais armer „ quatre vaisseaux à Toulon; ils iront „ à Barcelone, & ils vous porteront à „ Naples avec la reine. Je vois que „ votre amitié pour elle ne vous per-

Conduite qu'il faut y tenir.

„ met pas de vous en ſéparer. Marſin „ vous informera des troupes que j'en- „ voie, &c. ". 1702.

Une dépêche au comte de Marſin renferme pluſieurs détails, & ſur le voyage même, & ſur le gouvernement à établir en l'abſence du roi. Elle porte que ce prince doit informer le pape de ſa réſolution, & lui demander de ſe joindre à lui pour rendre la paix à l'Italie, mais ſans parler de l'investiture du royaume de Naples : il faut même que ſon ambaſſadeur ſuſpende toutes les inſtances qu'il feroit inutilement ſur ce ſujet. « Le roi Catho- » lique, armé dans le voiſinage de » Rome, allant même à Rome, s'il » paſſe à Milan, fera plus que toutes » les négociations & toutes les inſ- » tances de ſon ambaſſadeur ne pour- » roient obtenir ". On ne pouvoit pas tout prévoir en France, non plus qu'en Eſpagne.

Politique à l'égard du pape.

Le roi au comte de Marſin, 24 janv.

Comme les Eſpagnols étoient ouvertement oppoſés à ce voyage, Marſin avoit écrit que des lettres du roi de France, ſoit au conſeil d'état, ſoit au cardinal Portocarréro, faites de manière à flatter leur amour propre, lui paroiſſoient un moyen néceſſaire

Doute de Louis XIV, par rapport au conſeil d'état.

1702. pour calmer les inquiétudes. Louis XIV envoya ces deux lettres, en laissant à la prudence de l'ambassadeur, de faire remettre, ou non, celle qui étoit pour le conseil d'état, mais en lui marquant qu'il ne le croyoit pas convenable. « Il n'y a point d'au„ tre autorité en Espagne, dit-il, que „ celle du roi. Cette lettre pourra faire „ croire que je regarde le conseil „ d'état, comme étant en droit d'être „ informé du motif des résolutions „ que prend le roi Catholique, & „ comme étant, pour ainsi dire, en Es„ pagne, ce que le parlement est en „ Angleterre, ou le corps de la répu„ blique en Pologne ".

Sa lettre au cardinal Portocarréro.

Dans sa lettre, au cardinal, Louis faisoit valoir les motifs de l'entreprise, approuvée d'abord par le cardinal lui-même. Il dit qu'il l'auroit formée, s'il avoit été à la place du roi d'Espagne. « Je consens à ce voyage, ajou„ te-t-il, avec d'autant plus de con„ fiance, que je sais qu'il a dessein „ de vous laisser en son absence, le „ principale direction des affaires de „ son royaume. Votre attachement per„ sonnel pour le roi, mon petit-fils, „ vos lumières & votre capacité ne me

Le roi au cardinal Portocarréro, 24 janv.

„ laiſſent pas lieu de douter que vous „ ne lui rendiez, en cette occaſion, „ des ſervices auſſi eſſentiels que ceux „ qu'il a déja reçus de vous, &c. " C'étoit prendre le miniſtre par ſon foible. On ne l'eſtimoit point, mais on le croyoit encore néceſſaire parce que ſa pourpre en impoſoit; & la politique parle rarement le langage de la vérité. 1702.

Le conſeil d'état entièrement ſubordonné.

Marſin fit examiner, en préſence du roi, s'il convenoit d'envoyer au conſeil d'état la dépêche de Louis XIV. Les miniſtres furent d'avis de le faire, la conſidération que l'on témoigneroit pour ce corps, ne pouvant tirer à conſéquence, puiſque leurs emplois étoient donnés par le roi, qui pouvoit leur en interdire les fonctions, & qui ne ſuivoit leurs avis qu'autant qu'il le jugeoit à propos. Certainement les maximes angloiſes n'étoient point à craindre dans Madrid.

Le comte de Marſin au roi, 7 février.

Sa repréſentation au roi, faite autrefois à Charles-quint.

Le conſeil d'état ayant reçu cette dépêche, envoya une repréſentation à Philippe ſur le voyage qu'il projetoit. C'étoit la même qu'on avoit faite autrefois à Charles-quint, lorſqu'il alloit s'embarquer pour l'Italie. Un Eſpagnol dit plaiſamment, qu'il falloit

chercher dans les archives la réponse de cet empereur, & l'envoyer au conseil.

1702.

M. de Montviel à M. de Torci, 13 fév.

Intrigues à Madrid ; semences de révolte.

Au reste on ne manquoit pas de raisons plausibles, qui fortifioient les motifs d'intérêt particulier ou de préjugé national. Il se formoit des cabales sourdes en Espagne. Léganès revenu de l'Andalousie par congé, mais conservant son emploi de capitaine-général de cette province, paroissoit digne des soupçons les plus inquiétans. Quelques mécontens avec d'Aguilar s'assembloient toutes les nuits ; & l'envoyé de Hollande, qu'on souffroit encore dans la capitale, y avoit noué des intrigues dangereuses. On venoit de faire partir le capucin allemand, confesseur de la reine douairière ; mais on ne doutoit pas que ce moine & un autre capucin, son compagnon, n'eussent laissé des semences de révolte. Enfin on avoit une guerre terrible à soutenir, & l'on manquoit toujours d'argent.

Petites ressources pécuniaires proposées.

Les ressources que proposa le cardinal, font sentir l'extrêmité des besoins. Elles consistoient à retenir deux cents mille ducats sur la pension de

Le comte

la reine douairière, ce qui faisoit la moitié de sa pension, & à retrancher le payement de toute pension & gratification au-dessus de trois cents ducats. Ces deux moyens furent adoptés par Philippe. « On nous fait espérer „ encore, dit Marsin, que l'on pourra „ tirer quelques sommes des revenans-„ bons, ou, pour mieux dire, des pil-„ leries de la chambre de Castille, du „ conseil des ordres, & de celui de la „ Cruzada, & peut-être des autres „ conseils ".

1702. de Marsin au roi, 7 févr.

Louis XIV fit observer les inconvéniens de ces moyens, les mécontentemens qui devoient en résulter, le grand nombre de personnes considérables & de subalternes qu'ils aigriroient; il insista sur le respect dû au testament du feu roi, & conseilla de ne point toucher à la pension de la reine; ou du moins, si un tel secours étoit absolument nécessaire, de lui promettre le payement entier pour le tems où arriveroit la flotte des Indes.

Louis en fait voir les inconvéniens.

Cent mille francs que la ville de Barcelone avoit donnés, quelques dons particuliers que l'on attendoit d'autres villes, n'étoient rien pour tant

Grands embarras pour avoir de l'argent.

1702. de besoins. On envoya ordre au duc d'Escalone, nouveau viceroi de Naples, de prendre le tiers des revenus que les Génois & les autres étrangers avoient dans ce royaume, avec promesse de les rembourser dès que l'état des affaires le permettroit. Torci avoit proposé, de la part du roi, un expédient si déplorable. Rien n'annonce mieux un mal extrême, que des remèdes qui sont eux-mêmes un grand mal. On apprit, pour surcroît de détresse, que la flotte des Indes n'arriveroit pas, & que le viceroi du Mexique l'avoit arrêtée : nouveau sujet de craindre des trahisons.

Le comte de Marsin au roi, 12 fév.

Indifférence pour le service & pour les emplois.

D'un autre côté l'indifférence pour le service étoit si grande, que parmi la jeunesse de Madrid personne encore n demandoit à suivre le roi en Italie. « Ce qu'il y a de meilleure volonte, disoit Montviel, attend qu'il » le prie pour se faire acheter ". Selon lui, c'étoit manque de courage, autant qu'amour du repos. Nous avons peine à le croire. La valeur espagnole pourroit bien être engourdie faute d'exercice; mais elle ne fut jamais éteinte. Il entroit vraisemblablement de l'orgueil dans cette espèce de non-

Montviel à M. de Torci, 13 fév.

chalence. On s'étoit plaint souvent que les graces du roi fussent reçues avec dédain, après avoir été demandées comme des dettes; qu'il fallut presque en venir aux prières pour faire accepter les emplois, même à des hommes qui en avoient le plus envie. Vouloient-ils se faire effectivement acheter, ou plutôt se faire valoir? l'un & l'autre, selon les caractères.

1702.

Véritables dispositions des Castillans.

Le comte de Marsin au roi, 21 février.

Ubilla, secrétaire du *despacho*, plus habile que tous les ministres, assura au comte de Marsin: « qu'il n'y avoit » rien à craindre au-dedans de l'Espa- » gne de la part des seigneurs ni des » peuples; qu'il n'y avoit qu'à leur » laisser la liberté de parler du gouver- » nement & des affaires de l'état le » plus mal qu'ils pouvoient; mais que » cela ne passoit pas plus loin que les » discours ". La fidélité castillane confirmera, en grande partie, cette idée, & le zèle s'animera dans le péril & le malheur.

Maladie de Philippe.

Cependant Philippe ne respiroit que pour son voyage. Il venoit d'essuyer une seconde maladie, la rougeole, accompagnée d'une fluxion sur la poitrine; & son ardeur n'en étoit que plus vive. La nouvelle de la surprise

1702. de Crémone, où le prince Eugène avoit manqué son coup, redoubloit encore sa confiance. Il écrivit à Louis XIV :

Il n'en a pas moins d'ardeur pour la guerre.

Lettre de Philippe V, 24 février.

« Je suis ravi d'avoir été malade : » car ce sera de la santé pour tout le » reste de la campagne. L'affaire de » Crémone ne me sort point de la tête ; » j'y pense jour & nuit ; & je ne sau» rois assez louer & les troupes & les » chefs. Je suis seulement fâché qu'il » ne s'y soit point trouvé de troupes » espagnoles, pour en partager la gloi» re avec les vôtres ; mais j'espère » qu'elles auront leur tour la cam» pagne prochaine ». Si toutes les qualités de Philippe avoient répondu à son courage, on auroit pu déja le compter parmi les grands rois.

Raisons pour que la reine demeure en Espagne.

Le cour de France voyant les Espagnols, & le cardinal en particulier, toujours effarouchés de cette entreprise, se trouvoit d'autant plus embarrassée, qu'elle seule régloit tout, décidoit de tout. Louis n'avoit jamais approuvé que le reine s'embarquât avec son mari : il y avoit néanmoins consenti par complaisance, peut-être aussi parce que Marsin le supposoit nécessaire. Maintenant il insinue à

Le roi au comte de Marsin, 27 février.

M. de Torci au même.

l'ambassadeur, que la reine devroit rester en Espagne. Torci développe les raisons de ce changement ; les risques, les embarras, les dépenses qu'entraîneroit son voyage ; les bons effets, au contraire, que produiroit sa présence, sur-tout pour détromper les Espagnols de l'opinion artificieusement répandue que Philippe ne vouloit pas revenir dans le royaume. Il souhaite que Marsin tâche de dissuader adroitement la reine de cette entreprise, de concert avec la princesse des Ursins. " Quoique vous ne deviez ni ,, l'un ni l'autre, dit-il, interposer le ,, le nom du roi, je puis vous assu- ,, rer que vous rendrez un grand ser- » vice à S. M., si vous y réussissez. La » commission est difficile, mais elle » en est plus glorieuse ". On savoit que la jeune princesse ne pouvoit encore avoir des enfans. Ainsi rien ne contrebalançoit les motifs qui engageoient à la retenir.

1702.

La cour de France souhaite qu'on l'y détermine.

Peu de jours après la date de ces dépêches, le roi écrivit à son petit-fils une lettre décisive, aussi remplie de raison que de tendresse. « Si je » vous aimois moins, lui dit-il, ma » complaisance n'auroit point de bor-

Lettre de Louis XIV à Philippe pour cet objet.

du 3 mars.

1702. » nes ; je ſupprimerois les conſeils de » père, lorſqu'ils ſeroient contraires à » ce que vous deſirez ». Il lui démontre enſuite tous les inconvéniens qu'entraîneroit le voyage de la reine, & conclut ainſi : « Ce que je vous marque, eſt le pur effet de mon amitié, & vous devez ſuivre mes conſeils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez point en Italie, que d'y mener la reine. Vous en voyez les raiſons, je les ai toutes peſées. J'eſpère que vous prendrez le bon parti, que vous paſſerez ſeul ".

Sentiment de Louville.

M. de Louville à M. de Torci, 5 mars.

Le marquis de Louville, qui arrivoit de la cour de France, jugeoit déja néceſſaire que la reine retournât à Madrid. Il y voyoit cependant quelque danger, & craignoit qu'elle ne fût trop expoſée aux artifices d'une cour corrompue ; qu'elle ne prît trop la paſſion de gouverner. Il démêloit auſſi des raiſons particulières pour la princeſſe des Urſins, qu'il n'aimoit pas, & dont il s'attira l'inimitié. » J'eſpère que vous m'entendrez aſſez, » écrivoit-il au miniſtre, ſans qu'il ſoit » néceſſaire que je m'explique davantage ". Mais il penſoit qu'on ne pouvoit pas refuſer cette conſolation à

l'Eſpagne, tout le monde regardant la reine comme *un otage pour le retour du roi.* La correſpondance de ce François, avec le miniſtre, deviendra tous les jours plus intéreſſante par ſes effets. 1702.

Il propoſe une impoſition.

Il rend compte d'un expédient imaginé par un Ubilla, dont on eſpéroit tirer cent mille écus, ſans que perſonne eût à ſe plaindre ; c'étoit obliger tous les grands à payer quatre piſtoles, & tous les autres gens titrés avec les officiers du roi, à en payer une chacun, pour fournir aux frais du voyage. Cette eſpèce de petite capitation ne fera crier perſonne, dit-il, car elle n'attaque ni le peuple ni le clergé, & ne bleſſe guère les autres : Ubilla compte la renouveller dans ſix mois, & puis la doubler, & puis eſſayer ſi les chefs de famille voudront bien en faire autant : après quoi, on demandera au clergé, par forme d'aumône ; & ainſi on pourroit établir inſenſiblement une capitation en Eſpagne, *ſeulement pour faire voir que nous ne ſommes pas incapables de profiter des exemples que la France nous donne.* Louville aimoit à plaiſanter ; mais la plainſanterie eſt dure quand il s'agit de pareils

Plaiſanterie déplacée.

1702. impôts : si les circonstances les rendent nécessaires, on doit gémir sur la nécessité même des circonstances. Ce projet ne plut point à Torci.

Philippe & la reine consentent courageusement à se se séparer. Quoique Philippe aimât passionnément la reine, qui se montroit tous les jours plus digne de son estime & de sa tendresse, l'ardeur qu'il avoit pour le voyage d'Italie lui fit prendre courageusement le parti de s'en

Le comte de Marsin au roi, 10 mars. séparer. La reine y consentit avec un courage encore plus grand : elle ne cessoit de fondre en larmes depuis que cette résolution étoit prise ; elle ne cessoit en même-tems d'exhorter son mari, de le consoler, & de l'af-

M. de Louville à M. de Torci. fermir. Louville se trouvant avec eux, & témoignant sa surprise de voir tant d'amour, de raison, de force, & si peu d'humeur & de volonté : *j'ai toujours eu envie, dit-elle, de n'avoir d'autre volonté que celle que je dois avoir.* Tandis que les pleurs couloient de part & d'autre, la reine entendit qu'on venoit demander au roi s'il passeroit la nuit chez elle. Sa sensibilité éclata pour lors, & lui fit dire en sanglotant : *hé mon Dieu! du peu de tems qui nous reste, veut-on encore en retrancher les nuits?* Ce trait

naïf relève le mérite de son courage, & on ne le flattoit point en la regardant comme un prodige. 1702.

Résolution ferme du roi.

C'étoit la première fois qu'on voyoit Philippe avoir une résolution ferme & vigoureuse. Son voyage devenoit une forte passion. Frappé de ce que Louis XIV lui avoit écrit d'un ton d'incertitude, il répeta plusieurs fois, en se promenant à grands pas : *j'aimerois mieux que vous n'allassiez point en Italie* ! Sa réponse peint les sentimens dont il étoit animé.

Lettre de Philippe V à Louis XIV.

Il la témoigne fortement à Louis.

« J'ai été mortifié de ce que V. M. » paroissoit croire que j'hésiterois à me » séparer de la reine, lorsqu'il s'agiroit de passer en Italie. Louville vous » pourra dire que, m'ayant représenté, » deux jours après qu'il fut arrivé » ici, tout ce qu'on y diroit, aussi » bien qu'à Madrid, sur le départ » de la reine; & m'ayant demandé » si, au cas que votre majesté crût » qu'il convînt au bien de mes affaires de la laisser en Espagne, je » pourrois m'en séparer, je lui ré» pondis que, quoi qu'il me pût

Lettre du 10 mars.

1702. „ coûter, par rapport à la tendresse „ que j'ai pour elle, qui est extrême ; „ & qu'elle mérite, je m'en séparerois „ pour dix ans s'il le falloit, & qu'il „ n'y avoit aucune saisfaction ni aucun „ plaisir que je ne sacrifiasse pour ce- „ lui de chasser les Allemands hors „ d'Italie, la seule chose qui m'oc- „ cupe & que je desire. Il est vrai „ que j'étois un peu embarrassé de „ savoir comment la reine prendroit „ une résolution, qui certainement lui „ déplairoit; mais j'ai trouvé, mal- „ gré toute l'amitié qu'elle a pour „ moi, qu'elle n'avoit d'autre volonté „ que la mienne. Ainsi elle s'est dé- „ terminée à suivre les conseils de V. „ M. sans aucune répugnance, & „ elle cherche au contraire à me con- „ consoler. Son parti est pris, com- „ me j'ai pris le mien, & j'ai dé- „ claré sur le champ que je me sépa- „ rerois de la reine pour faire plaisir „ aux Espagnols, puisqu'il le desi- „ roient ainsi avec tant d'ardeur ; mais „ en même-tems je ferois savoir à mes „ ministres à Madrid, qu'après leur „ avoir accordé tout ce qu'ils pouvoient „ raisonnablement espérer, ils ne s'a- „ visent plus de me rien répréſenter

„ contre mon voyage. J'attends avec „ la dernière impatience l'arrivée des „ vaiſſeaux, &c. ". 1702.

La reine écrivit de ſon côté, à Louis XIV, une lettre qui mérite d'être conſervée.

Généreux ſentimens de la reine

" Je crois pouvoir dire, ſans bleſſer „ la modeſtie, monſieur, que j'aime „ paſſionnément le roi; ainſi je ne ſau„ rois penſer que je me ſépare de lui „ qu'avec un extrême douleur. Cepen„ dant j'ai connu qu'il falloit que je „ fiſſe ce ſacrifice à ſa gloire, & que „ je demeuraſſe en Eſpagne pour en„ gager ſes ſujets, qui ſouhaitent ſi fort „ ma préſence, à conſerver la fidé„ lité qu'ils lui doivent, & à le ſé„ courir dans les beſoins qu'il aura „ pour ſoutenir la guerre. J'eſpère, „ monſieur, qu'avec les bons conſeils „ que V. M. veut bien lui donner, „ & le grand nombre de troupes „ qu'elle fait paſſer en Italie, il bat„ tra les ennemis, & que j'aurai la „ conſolation de le voir revenir en ce „ pays-ci victorieux, où nous n'au„ rons plus qu'à ſonger à des choſes „ agréables. Comme ce ſera principa„ lement aux bontés de V. M. & à „ ſa générofité, qu'il devra ſon repos,

1702. „ vous voulez bien permettre, par „ avance, que je lui en fasse mes très- „ humbles remercîmens. En atten- „ dant, je vous demanderai la grace „ de me donner tous les avis néces- „ saires pour la conduite que vous „ croirez que je devrai tenir, pendant „ l'absence de mon aimable roi. Je „ les suivrai, je vous assure, mon- „ sieur, comme une fille très soumise „ à vos volontés, & qui a pour vous „ toute l'amitié possible ".

Au commencement elle écrivoit d'un style plus familier à Louis XIV.

Qu'on me permette ici une légère observation. Une des premières lettres de la reine à Louis XIV, étoit pleine de cette familiarité tendre & aimable, mais respectueuse, dont un bon père doit sentir toute la douceur. " Je vous avoue, lui marquoit-elle „ alors, qu'il est difficile que je n'aie „ pas un peu d'amour-propre, quand „ je vois que j'ai l'approbation d'un „ roi qui l'a de tout le monde. Ce- „ pendant, *mon cher grand papa*, c'est „ principalement par la tendresse que „ j'ai pour vous, que je veux m'at- „ tirer vos louanges. Je sens qu'elle „ augmente tous les jours, je sou- „ haite que celle que vous avez pour „ moi fasse le même chemin. Si cela

Lettre de la reine d'Espagne, 17 janvier.

„ eſt, je ne déſeſpère pas que vous „ ne me procuriez un jour les moyens „ de vous aller embraſſer de tout mon „ cœur. Vous m'avouerez que cela ſe„ roit aſſez plaiſant de voir vos deux „ petites-filles vous ſauter au cou „ toutes deux à-la-fois. Ma ſœur au„ roit ſur moi l'avantage d'être plus „ grande, mais je pourrois bien la ga„ gner de la main par ma légéreté. „ J'ai enfin reçu une lettre de mada„ me de Maintenon, ſi pleine d'eſ„ prit, de politeſſe, & ſi fort de mon „ goût, que je l'ai relue une infi„ nité de fois, & toujours avec une „ nouvelle ſatisfaction. Je ſerai ravie „ qu'elle veuille bien continuer d'a„ voir un commerce régulier avec „ moi, & je vous ſerai très-obligée „ de l'y engager". Cette lettre dut charmer le roi; mais les ſiennes eurent toujours la gravité de ſon caractère, & c'eſt apparemment pourquoi la jeune princeſſe lui écrivit elle-même, dans la ſuite, ſur un ton plus ſérieux.

1702.

Un point important à décider, étoit de ſavoir où elle feroit ſa réſidence. Louis XIV laiſſoit le choix entre Madrid & Sarragoſſe. Les Eſpagnols la

En quel endroit la reine devoit faire ſa réſidence.

1702. Louville à M. de Torci, 10 mars.

vouloient à Madrid. Ce séjour auroit eu beaucoup d'inconvéniens, soit qu'elle eût le titre de régente, ou non ; on pensa qu'il convenoit de la faire aller d'abord dans la capitale, puisque la nation le desiroit avec ardeur ; mais de lui persuader qu'en l'absence du roi, d'un époux qui lui étoit si cher, elle devoit préférer au grand monde une habitation tranquille, telle qu'Aranjuez, l'Escurial, &c. où d'ailleurs l'air conviendroit mieux à sa santé, & où elle ne manqueroit pas d'amusemens. Ce parti proposé à la cour de France, eut l'approbation de Louis XIV.

Le roi déclare ses intentions aux ministres.

Philippe V au cardinal Portocarréro, 10 mars.

Philippe écrivit au cardinal Portocarréro, sur ses représentations, contre le voyage d'Italie, qu'il les prenoit en bonne part ; qu'il ne pouvoit en donner de meilleure preuve qu'en laissant la reine pour contenter les Espagnols ; que c'étoit le plus grand sacrifice qu'il pût leur faire ; qu'il comptoit sur le zèle de ses ministres, *pendant qu'il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang, s'il étoit nécessaire, pour empêcher le démembrement de la monarchie*, dont il s'efforceroit de porter la gloire au plus haut

point où elle eût jamais été : qu'au reste, on ne lui fît plus de remontrances sur un dessein si glorieux, si indispensable, auquel il ne pouvoit rien changer. 1702.

Cependant il demandoit en vain à Madrid les secours qu'il desiroit pour son départ. On est désolé, dit Marsin, par la lenteur qu'il y a dans l'exécution des moindres choses. On résout & on écrit assez ; mais rien ne se fait, faute de diligence & encore plus faute d'argent. Philippe en marqua son étonnement au cardinal par une lettre vigoureuse. « J'ai trop bonne » opinion de vous, (ce sont ces termes) pour croire que, parce que » vous avez désapprouvé mon voyage, » vous tâchassiez de le faire échouer » faute de moyens. Mais si les gens » dont ces secours dépendent, avoient » de pareilles vues contre votre intention, vous pourriez leur faire savoir » de ma part qu'ils n'y réussiroient » pas, & que je saurai également me » passer d'argent & de gens pour me » suivre ». Il annonce qu'il s'embarquera deux jours après que les vaisseaux seront arrivés.

On le laisse manquer d'argent.

Le comte de Marsin au roi, 15 mars.

Il s'en plaint avec force.

Lettre du 17 mars.

Depuis deux mois, le cardinal ne

1702.

Portocarréro devient plus docile.

faisoit pas même réponse aux lettres les plus importantes, écrites de la part du roi. Cette *insolence* (Louville tranche le mot) venoit sans doute de l'idée que la cour de France, ou du moins les difficultés qu'on trouveroit en Espagne, empêcheroient le voyage; le cardinal d'ailleurs étoit aigri, de ce qu'au lieu de le laisser maître du gouvernement, on établissoit une *junte* qui diminueroit son autorité. Mais dès que le roi eût écrit d'un ton si ferme, il se hâta de lui envoyer cent mille écus, avec promesse de fournir régulièrement à l'entretien de sa maison. La certitude d'avoir la reine en ôtage, ne laissoit aucun prétexte de résistance.

Dessein de faire tenir les états d'Aragon par la reine.

M. de Louville à M. de Torci, 18 mars.

Une résolution subite qu'on venoit de prendre, par rapport à elle, pouvoit néanmoins occasionner de nouvelles plaintes & de nouveaux embarras. L'archevêque de Sarragosse ayant écrit que, si la reine tenoit les états d'Aragon, ce qui s'étoit pratiqué autrefois, les Aragonois donneroient des preuves éclatantes de leur zèle, on se détermina tout-à-coup à convoquer ces

Inconvéniens qu'on ne prévoit point assez.

états. Après l'expérience de Catalogne, l'entreprise devoit paroître téméraire. On devoit s'attendre que les

Aragonois se montreroient, comme les Catalans, fort jaloux de priviléges : combien d'inconvéniens à craindre, soit que la reine accordât ou refusât leurs demandes ? On lui donnoit la qualité de *Lieutenant-général* : c'étoit l'exposer à prendre le goût du gouvernement ; & la joie que lui causa cette nouvelle, fit croire qu'elle y avoit un penchant proportionné à la vivacité de son esprit. De plus, l'Aragon ne pouvoit donner que des secours très-médiocres, qui ne viendroient que tard : pourquoi donc ne pas attendre le retour du roi ? Enfin, tant de variations au sujet de la reine ne valent rien, dit Louville, *& il vaudroit mieux ne pas si bien faire, que de changer si souvent d'avis.* Il avoit raison sur ce point, quoique son jugement fût suspect de prévention.

1702.

Variations sur le prince de Vaudemont.

Dans l'éloignement, le cabinet de Versailles, quelquefois mal informé, prenoit aussi des partis qu'il falloit nécessairement changer bientôt après. On avoit rendu fort suspect le prince de Vaudemont, gouverneur de Milan, & Louis XIV avoit mandé de le faire rappeler à Madrid. Marsin différa, parce qu'ayant vu Vaudemont

en Italie, il jugeoit mieux de de ses
1702. sentimens. Ce fut un bonheur; car, au bout de quelques semaines, le roi écrivit qu'il étoit important de le laisser dans le Milanès, où le duc de Vendôme trouvoit en lui beaucoup de zèle & de fidélité.

Le roi au comte de Marsin, 23 mars.

On voudroit en France que la reine n'eût pas le titre de régente.

Quoique les Espagnols crussent que, selon la constitution de leur monarchie, la reine devoit rester en qualité de régente, quand même elle seroit encore enfant; quoique l'ambassadeur & les autres François sentissent la nécessité de lui laisser prendre ce titre; on fut d'abord en France d'un avis contraire. On ordonne à Marsin de lui faire entendre, que dans l'état actuel des choses, le roi regarde l'offre de la régence comme un piége, & comme un dessein formé d'attirer sur elle la haine des mauvais succès; que s'il arrive d'heureux évènemens, on lui en ôtera le mérite, parce que, dira-t-on, elle n'est point en âge de gouverner; que si les évènemens sont malheureux, on publiera qu'elle veut être obéie, & que, par son autorité elle détruit les bonnes mesures qu'on pourroit prendre; qu'elle doit regarder comme un bonheur d'avoir une raison légi-

time de se dispenser de la régence, étant dans un âge où les rois mêmes ne seroient pas majeurs. Louis ignoroit ce qui venoit d'être décidé pour les états d'Aragon : il n'étoit plus possible de se régler sur son avis, ou d'exécuter ses ordres. 1702.

Cela étoit impossible & dangereux.

C'eût été d'ailleurs exposer l'Espagne à une véritable anarchie. Un Espagnol dit naïvement que, si la reine, à plus forte raison le roi, étoit en nourrice, *ils aimeroient mieux que sa nourrice décidât pour lui, que d'avoir les plus grands personnages du monde pour les gouverner* ; tant il leur paroissoit insupportable d'être soumis à leurs égaux. Le cardinal Portocarréro étant incapable de soutenir le poids du gouvernement, on avoit bien senti en France la nécessité d'une junte ; mais on avoit cru mal-à-propos qu'il pouvoit la présider. Nul conseiller d'état n'y seroit venu, s'il avoit voulu y avoir la préséance ; & il falloit que la reine présidât, pour qu'il y eût une place distinguée, un fauteuil. Ces usages prévaloient en Espagne sur toute considération.

M. de Louville à M. de Torci, 25 mars.

Le comte de Marsin au roi.

Parti auquel on se décide.

Restoit à savoir si la reine seroit régente, avec pouvoir de décider, en

1702. prenant l'avis d'un seul ministre; comme le proposoit le cardinal, qui par-là, eût été maître du gouvernement; ou régente seulement, avec la voix *d'honneur*, c'est-à-dire, voix prépondérante, dans une junte. En ce dernier cas, tout devoit se faire en son nom, & le cardinal auroit la mesure d'autorité qu'on lui destinoit. C'étoit le meilleur parti : la cour de France le préféra.

Louis XIV estimoit déja la reine, de manière à lui témoigner, sans détour, la confiance qu'il avoit en elle.

Estime & confiance de Louis XIV pour la reine.

Louis XIV à la reine d'Espagne, 22 mars.

« Je n'ai pu douter, lui dit-il, » dans une lettre, que votre amitié » tendre & vive pour le roi d'Espagne, » ne vous fît ressentir toutes les peines d'être obligée de vous séparer » de lui; mais j'avoue que je ne pouvois croire que cette séparation fût » une nouvelle occasion pour moi de » vous aimer davantage, & de reconnoître que votre esprit, votre raison, vos sentimens surpassent beaucoup tout ce que j'en avois appris » jusqu'à présent. C'est aimer véritablement le roi, mon petit-fils, que » de préférer sa gloire à toute autre » considération; & je dois plutôt vous

» donner les justes louanges que vous 1701.
» méritez, que les avis que vous de-
» mandez pour votre conduite. Je
» suis persuadé qu'il suffit pour la bien
» régler, que vous suiviez votre incli-
» nation naturelle. Elle vous porte à
» remplir tous vos devoirs. Je ne pré-
» tends pas cependant vous refuser
» les lumières que l'expérience peut
» m'avoir données; mais je suis per-
» suadé que j'aurai le plaisir de voir
» que V. M. d'elle-même aura pré-
» venu mes conseils, que je n'aurai
» qu'à vous louer, & à vous assurer
» de toute ma tendresse ".

Il écrivit en même tems à Philippe: « Regardez présentement votre mariage comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaisance de la reine, sa douceur & sa raison ne sont pas moins rares qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une personne de son âge... » La lettre que vous avez écrite au » cardinal Portocarréro est admirée. » Je ne crains point de vous donner » trop bonne opinion de vous-même: » je souhaite, au contraire, que vous » l'ayez telle que vous le devez, & » que je l'ai de vous ".

Il loue également Philippe. Louis XIV à Philippe V.

1702. Cette lettre, au cardinal, dont j'ai donné le précis, sembloit devoit empêcher toute nouvelle représentation. Le conseil d'état revint pourtant à la charge, & pria le roi de ne point passer en Italie, lui représentant qu'on avoit toujours détourné les rois d'Espagne d'une pareille résolution. Philippe dit sur le champ : *je leur ferai réponse dans le vaisseau.* Portocarréro, écrivant à la princesse des Ursins, avoit tâché de prouver que les états d'Italie ne servoient à rien. C'étoit, au jugement de Louville, une *bêtise singulière.* Il seroit pourtant facile de défendre l'opinion du cardinal. Ce qui paroît le plus singulier, c'est que les Espagnols, instruits par l'expérience, que ces états éloignés affoiblissoient le corps qu'ils avoient trop agrandi, eussent en horreur toute idée de démembrement.

Celui-ci n'écoute plus les représentations contre son voyage.

M. de Louville à M. de Torsi, 25 mars.

Trait singulier sur la perruque du roi.

Imagineroit-on qu'au milieu d'affaires si importantes, il fût question de perruques ? Mais, à la cour, quelquefois plus qu'ailleurs, les choses humaines sont un mélange bizarre de sérieux & de frivole. Le roi avoit perdu ses cheveux pendant sa maladie. On le coëffoit horriblement mal ; & la reine

lui en faisoit la guerre. Un changement de perruquier n'étoit pas une bagatelle, si l'on peut s'en rapporter aux plaisanteries de Louville. " Il y a une „ difficulté pour les perruques, écrit-il „ au ministre de France, à quoi il „ faut qu'on ait attention : c'est qu'on „ prétend ici que les cheveux avec les- „ quels on les fera, doivent être de „ cavaliers ou de demoiselles ; & M. „ le comte de Bénaventé n'entend pas „ raillerie sur cela : il veut aussi que „ ce soient des gens connus, parce „ qu'il dit qu'on peut faire beaucoup „ de sortiléges avec des cheveux, & „ qu'il en est arrivé de grands acci- „ dens. Vous voyez, monseigneur, „ que l'affaire est de grande consé- „ quence, & qu'il n'y faut rien né- „ gliger ". Il se peut que Bénaventé ait eu ces idées ridicules ; il se peut aussi que l'écrivain ait mieux aimé être plaisant qu'exactement vrai. Passons à des objets plus sérieux.

1702.

Id. 27 mars.

Le roi d'Angleterre, dont la politique, aussi profonde que passionnée, armoit tant de peuples contre la maison de France, mourut le 19 mars. En l'annonçant au comte de Marsin, Louis XIV observe sagement qu'il ne

Mort du roi Guillaume.

Sage avis de Louis XIV.

Le roi au comte de

faut se relâcher sur aucune précaution ;
1702. quelque espérance de paix que cet
Marsin, 27 mars. évènement puisse donner ; que les maximes de Guillaume subsisteront encore ; qu'il faut rendre inutiles ses projets, pour persuader à l'Angleterre & à la Hollande combien la paix est préférable pour elles, à une guerre *ruineuse & sans fruit* ; enfin qu'il est essentiel de ne rien négliger pour la sûreté de l'Espagne, *la mort d'un seul homme n'étant pas assez considérable pour changer entièrement toutes les affaires*. Cet avis étoit d'autant plus nécessaire en Espagne, que les préparatifs, toujours lents & imparfaits, laissoient de grands sujets d'inquiétude.

On craint que Philippe ne soit trompé par le pape.

Une faute de la princesse des Ursins augmenta les mécontentemens. Elle avoit pris en Italie, pour son secrétaire espagnol D. Miguel Salvador, Catalan décrié, fils d'un apothicaire de Barcelone, qu'elle savoit ne pouvoir garder long-tems, & à qui elle ne confioit rien de secret : du moins l'assura-t-elle ainsi, lorsqu'on lui représenta la nécessité d'en prendre un autre. Elle venoit de lui faire donner cinq cents écus de pension sur un évêché : c'étoit plus qu'il ne méri-

Blécourt & Louville à M. de Torci, 2 avril.

loit pour ſa retraite. On l'accuſa de lui avoir obtenu du cardinal Portocarréro, le gouvernement du Potoſi, la meilleure place du nouveau monde, après celles des vicerois. Le cardinal avoit aſſuré qu'il ſe trouvoit trop heureux, de le tirer à ce prix d'auprès de la princeſſe. Les Eſpagnols plus ſenſés crièrent contre un gouvernement, où l'on récompenſoit de la ſorte un frippon très-puniſſable. Que ne devoit-on pas craindre du crédit de cette femme, ſi elle en avoit abuſé de de la ſorte? Le comte de Marſin preſſoit néanmoins la cour de France de la faire nommer *camaréra-mayor*; & comme ſes dépêches n'indiquent pas même le reproche qu'on lui faiſoit, nous avons lieu de le croire exagéré. Elle ſe diſculpera bientôt. 1702.

Marſin s'exprimoit avec franchiſe ſur la perſonne du roi, à qui il reſtoit encore trop de foibleſſe pour dire *non*, & trop de timidité pour parler dans des occaſions importantes. On s'étoit imaginé en France que Philippe gagneroit beaucoup à s'aboucher en Italie avec le pape. L'ambaſſadeur penſe le contraire & s'exprime ainſi: « Quoi- » que le roi Catholique ait beaucoup

On craint que Philippe ne ſoit trompé par le pape.

Au roi, 2 Avril.

„ d'esprit & de bon sens, il est impos-
1702. „ sible qu'à son âge il ait autant d'ex-
„ périence que sa Sainteté, qui paroît
„ bon politique & dont je ne vois
„ pas que l'on soit tout-à-fait assuré.
„ Et comme ces conférences se passent
„ tête à tête, il seroit à craindre que
„ le pape, italien, & par conséquent
„ fin & intéressé, n'abusât de la can-
„ deur & de la sincérité du roi d'Es-
„ pagne ".

Départ de ce prince. Sa suite.

Avant son départ, Philippe nomma pour l'ambassade de France, comme le demandoit Louis XIV, l'Amirante qu'on vouloit éloigner de Madrid. Il s'embarqua le 8 avril, avec un petit nombre de seigneurs espagnols : il étoit accompagné de Marsin, de Louville & de Montviel. Il avoit donné à Louville la clef d'entrée, simple décoration pour ce François. Montviel avoit obtenu le grade de brigadier. Marsin devoit commander comme lieutenant-général des armées françoises, & continuer ses fonctions d'ambassadeur. (Il ne commença d'en prendre le titre que dans le vaisseau.) Le *despacho* étoit le même qu'à Barcelone, composé de Médina Sidonia, de San Estevan & d'Ubilla, créé marquis de

Ribas, dont les François se louoient fort depuis quelque tems. Le duc d'Escalone, viceroi de Naples, devoit y entrer aussi. 1702.

La reine, au moment de la séparation, ne démentit point son courage. Elle ignoroit encore qu'il fût question pour elle de la régence, parce qu'on attendoit les ordres de Louis XIV, & qu'on ne les avoit pas reçus. La princesse des Ursins, prévoyant qu'elle auroit à se mêler de grandes affaires, avoit écrit depuis peu à Torci : " toujours entièrement soumise aux volontés du roi, j'exécuterai, sans vouloir m'en faire un mérite, car je n'ai jamais cru qu'il y en ait à faire seulement ce qu'on doit, les ordres que vous me ferez l'honneur de me donner. Mais considérez, monsieur, s'il vous plaît, que je suis une femme, que je n'ai personne à qui je puisse me fier ici, M. le comte de Marsin n'y étant pas, & qu'ainsi vous ne sauriez assez me donner d'instructions dans les embarras où je vais me trouver. On ne m'écrit point de France, qu'on ne m'annonce quelque nouveau monstre à combattre quand je serai à Madrid.

La princesse des Ursins prête à se mêler des affaires d'état.

Lettre du 3 avril.

1702. „ Je prévois moi-même bien des traverses parmi une nation ignorante, „ mal intentionnée, & qui n'a d'autres vues que de renverser l'état; „ mais je n'en ai pas moins d'espérance „ d'obliger les plus malins à confesser „ au moins que mes intentions ne „ sauroient être meilleures... Vous „ vous piquiez autrefois d'être mon „ élève : aujourd'hui je n'ose pas faire „ un pas sans vous ".

Elle se propose de gagner les Espagnols. Elle se propose, dit-elle, de s'acquérir généralement l'amitié des Espagnols, & de ne point entrer aveuglément dans les haines du cardinal Portocarréro, quoiqu'elle veuille le regarder comme son principal ami : elle sera obligée de voir tout le monde : chacun voudra lui ouvrir son cœur : elle tâchera donc de ramener au bon parti, si on l'approuve, ceux que l'on croit attachés au parti contraire. Ces vues étoient fort louables; mais l'exécution fort difficile.

Elle se justifie sur le reproche qu'on lui faisoit. Lettre du 3 avril. Dans une autre lettre, elle parle de la grace accordée à son secrétaire Catalan. Elle a été avertie, dit-elle, que *quelques gens* ont écrit là-dessus en France, *autrement qu'ils ne devoient*. Son récit est simple. Elle avoit seule-

ment demandé qu'on lui donnât de quoi vivre ; le cardinal lui ayant marqué qu'il seroit facile de procurer au secrétaire un gouvernement dans les Indes, s'il envoyoit son placet & des certificats de ses services ; elle avoit fait envoyer ces papiers, & D. Miguel avoit été proposé comme le plus capable pour le gouvernement du Potosi. Elle se garde bien de parler de l'importance de cette place, qu'un viceroi du Pérou avoit eue avant de passer à la viceroyauté.

1702.

Résolutions de la cour de France à cet égard. M. de Torci à la princesse des Ursins, 23 Avril.

Torci ne lui dissimula point son chagrin sur un point si essentiel. « Il » est revenu au roi de mille endroits, » dit-il, que D. Miguel étoit un frip» pon, chassé des bureaux de la secré» tairerie d'état pour sa mauvaise con» duite ; écrivant depuis des libelles » contre la France, à la sollicitation » du capucin, confesseur de la reine » douairière : ensuite aux gages du » comte d'Harrach ; enfin plein de » mauvaise qualités & très - dange» reuses. Pardonnez - moi, si je vous » en parle si vivement ; mais je ne » puis assez vous représenter le mau» vais effet & le contre-tems de cette » nomination, & je ne dois pas vous

1702. „ le taire ; vous ne l'apprendrez que „ trop d'ailleurs : car le roi écrit for„ tement à M. de Marsin, de presser „ le roi d'Espagne de révoquer ce „ qu'il a fait. S. M. mande à M. de „ Blécourt de dire à M. le cardinal, de „ suspendre les expéditions, jusqu'à „ ce qu'il eût des nouvelles de S. „ M. C., & d'empêcher que D. Mi„ guel n'entre à Madrid. Cela ne suffit „ pas encore ; il faut qu'il sorte d'Es„ pagne : En vérité ce malheureux „ gouvernement nous fait bien du „ mal ".

Inconvéniens des graces mal appliquées.

Excellente leçon, mais trop rare, & pour les intrigans qui dérobent les places au mérite, & pour les protecteurs qui se rendent coupables des mauvais choix de la cour, & pour les souverains qu'un choix pareil peut exposer à tant de honte & de malheurs ! La princesse des Ursins se disculpe dans une longue lettre, & soutient que les ennemis de son protégé l'ont peint de fausses couleurs ; que son père avoit été ennobli ; qu'il avoit été renvoyé des bureaux par une réforme, qui étoit tombée sur de bons, comme sur de mauvais sujets, &c. Toujours reste-t-il évident qu'une

Lettre du 14 mai.

grande place ne convenoit point à un tel homme.

1702.

Philippe, avant son départ avoit, envoyé la toison d'or au duc d'Harcourt & au comte d'Ayen. Louis XIV lui témoigne, par une lettre du 14 avril, que cette nouvelle lui est agréable, & ajoute qu'il doit être bien persuadé du zèle des François pour son service. Le comte d'Estrées, qui le transporta heureusement au terme, fut créé grand d'Espagne de la première classe. On ne pouvoit qu'applaudir à ces faveurs, parce qu'il n'y avoit qu'une voix sur le mérite des personnes, indépendamment de leur naissance.

Toison d'or & grandesse pour des François.

Après une navigation de huit jours, le roi d'Espagne arrive à Naples le 17 avril, au milieu des acclamations d'un peuple d'autant plus ravi de le voir, qu'on avoit moins espéré ce bonheur. On gémissoit depuis long-tems sur le joug des vicerois espagnols, durs, hautains, avides pour la plupart, & n'inspirant que la terreur. On vit avec admiration & avec amour un jeune monarque doux, bienfaisant, accessible, qui s'annonçoit comme le défenseur & le père du royaume. Les commencemens ne pouvoient être que

Philippe reçu à Naples avec transport.

Lettre de MM. de Marsin, d'Estrées & Louville.

de bon augure. Marsin, d'Estrées, 1702. Louville, tous s'applaudirent d'un voyage exécuté malgré tant d'oppositions ; tous pensèrent que les fruits surpasseroient les espérances. Mais défions-nous toujours des jugemens trop précipités, sur-tout quand la flatterie peut y avoir part.

Grace qu'il accorde au peuple.

Il falloit des actes de bonté pour attirer les secours pécuniaires, dont on avoit si grand besoin. Philippe remit d'abord tous les arrérages dûs à la couronne, évalués à près de trois millions d'écus ; bienfait sans doute très-digne de reconnoissance, mais véritablement politique : car il eût été impossible de faire payer cette dette. On prépara un indult pour la délivrance des prisonniers, avec les exceptions convenables ; & de même une amnistie pour ceux qui avoient trempé dans la derniere conspiration. On travailla à faire baisser le prix du pain. C'est le moyen le plus infaillible de gagner le peuple, qui ne réfléchit pas qu'un bien passager peut attirer de plus grands maux.

Miracle de S. Janvier, difficile à obtenir.

Peu s'en fallut que la superstition ne dissipât tout-à-coup les espérances de la cour. Le cardinal Cantelmi,

archevêque de Naples, plein de zèle & de bonnes intentions, crut que le fameux miracle de Saint-Janvier serviroit infiniment dans la conjoncture. Il invite le roi à venir entendre la messe dans sa cathédrale. On apporte les reliques du saint; on met à côté de sa tête la fiole où son sang est renfermé. Ce sang coagulé devoit redevenir liquide: c'est en quoi consiste le miracle, que le cardinal annonçoit avec confiance. On fait des prières, mais inutilement; on dit la messe, quoique le roi l'ait déja entendue: point de miracle encore. On en dit une troisième, & jusqu'à six, & le miracle ne se fait point. Il étoit près de deux heures. Le roi se retire honteux, mourant de faim, laissant le pauvre cardinal dans une inquiétude mortelle. Heureusement le miracle se fit dès qu'on fut rentré au palais. « Je pourrois vous assurer, sans im-» piété, dit Louville, qu'il seroit in-» faillible dans la canicule; mais qu'il » est fort imprudent de le tenter dans » le mois d'avril, par un jour aussi » froid qu'étoit celui-là. Quoi qu'il » en soit, le peuple est content, &

1702.

M. de Louville à M. de Torci, 22. avril.

„ l'honneur du roi & du cardinal

1702. „ sont à couvert ".

Parti de mal-intentionnés. Tout se disposoit pour faire à Philippe un don de huit cent mille écus : outre ce que le cardinal Cantelmi espéroit tirer des moines & des religieuses par voie d'insinuation, & ce que donneroient les autres villes du royaume. Mais l'empereur avoit, parmi la noblesse, un parti considérable ; quelques-uns des plus mal-intentionnés se montroient les plus ardens à donner au roi de trompeuses démonstrations de zèle, pour surcroît d'inquiétude, le duc de Montéléon qui l'avoit suivi, que Marsin croyoit même propre à une place de gentilhomme de la chambre, devenoit suspect de perfidie. Le comte Popoli de Milan, dont ils ne se défioient point, donna des avis très-capables d'alarmer ; & quoique l'on ne pût soupçonner encore de conspiration contre la personne de Philippe, on avoit lieu d'en craindre une. La méchanceté de quelques scélérats alloit jusqu'à publier que les François l'assassineroient eux-mêmes, lorsque Louis XIV seroit en état de se rendre maître de la monarchie.

Id. 23 av.

Sujets d'inquiétude.

Ce qu'il y avoit peut-être de plus dangereux, c'eſt que les miniſtres eſpagnols ne s'accordoient point, avoient peu de lumières, faiſoient prendre de mauvaiſes réſolutions, rejettoient leurs propres fautes ſur les François, & que l'antipathie nationale commençoit à éclater. [1] Le duc d'Eſcalone, viceroi, qu'on avoit mis à la place du duc de Médina-Céli, ſe montroit le même qu'il avoit paru ailleurs, inepte, au gouvernement, appliqué à de ſtériles études. « Il a l'air, dit „ Louville, d'un bourſier de collége, „ & en a la pédanterie. Il a quelquefois raiſon; mais quand il ne l'a „ pas, ce qui arrive ſouvent, les ſept „ ſages de la Grèce ne le feroient „ pas changer d'avis ". On lui reproche auſſi une avarice ſordide, & d'avoir porté des droits odieux plus haut que ſon prédéceſſeur. On aſſure que les abus de la viceroyauté ſont tels depuis long-tems, qu'un viceroi peut voler, ou laiſſer voler tous les ans un million d'écus, ſans qu'il y ait matière de lui faire ſon procès. On annonce que Medina-Celi eſt parti fort mécontent, quoiqu'on l'ait nommé préſident du conſeil des Indes &

1702.

Peu de reſſources dans les miniſtres eſpagnols.

M. de Louville à M. Torci.

Caractère du viceroi, & vices du gouvernement.

1702. membre de la *Junte* ; qu'il faut se défier de lui, & éclairer sa conduite. L'événement justifiera cet avis. Le manque de sujets, l'embarras des affaires, certaines convenances fâcheuses, avoient mis dans les premières places un nombre d'hommes qui n'auroient point dû y parvenir. Ce mal étoit inévitable au commencement du règne ; il étoit terrible au milieu d'une guerre étrangère, & de dissentions intestines.

Erreurs politiques du comte d'Estrées.

Tandis que Louville, trop léger dans ses jugemens, mais plus intelligent que les autres, prévoyoit des orages sous un ciel en apparence très-serein, le comte d'Estrées écrivoit à la cour de France : « Il est impossible „ d'être plus aimé que le roi l'est du „ peuple & de la noblesse. Soyez „ présentement bien en repos pour „ Naples : il ne peut rien avoir à „ craindre, quand il n'y auroit au„ cunes troupes ici ». D'Estrées se trompoit davantage, en disant : « je „ ne saurois me persuader que, de„ puis la mort du roi Guillaume, „ les Hollandois demeurent unis avec „ l'Angleterre : il y a tant d'antipa„ thie entre ces deux nations & d'in-

Le comte d'Estrées à M. de Torci, 25 av.

„ térêts si opposés, qu'il ne sera pas „ difficile de les séparer". Ces faux jugemens en politiques font sentir de plus en plus, combien il importe de ne pas prendre des probabilités pour certitude. Rien n'étoit alors plus commun ni plus nuisible. 1702.

Montviel écrit de son côté, que les moines auparavant les *plus déchaînés contre le bien des affaires*, sont ceux qui s'empressent à montrer le plus de zèle, & que c'est moins l'effet de la bonne volonté que de la crainte. Quand on pense au pouvoir des moines dans un pays si superstitieux, on doit en conclure que la crainte une fois calmée, leurs cabales deviendront une source de révolte.

Dispositions des moines.

Montviel à M. de Torci, 27 av.

Cependant le jour de la fête de S. Janvier, 6 mai, le miracle ordinaire se fit en présence du roi avec une promptitude qui produisit le meilleur effet. Rien n'étoit plus capable d'inspirer du respect & de la soumission pour le souverain. Si le contraire étoit arrivé, on se fût livré à l'inquiétude, à la défiance; & que n'eût pas fait la superstition, quand l'esprit de cabale l'auroit excitée? Philippe déclara S. Janvier second

S. Janvier déclaré second patron de l'Espagne.

Le comte de Marsin au roi, 7 mai.

1702. patron de l'Eſpagne : il avoit demandé pour cela un bref du pape. Les Napolitains, ſur-tout le clergé, parurent extrêmement ſenſibles à la gloire qui en revenoit à leur ſaint; mais les Eſpagnols furent très-fâchés qu'on donnât un ſecond à S. Jacques : ils s'y étoient oppoſés vivement juſqu'à la veille au ſoir. On auroit pu leur épargner ce chagrin.

Chagrin qu'en ont les Eſpagnols.

Régiment de gardes italiennes.

On leur en donna un autre en faveur de la nobleſſe napolitaine. Après la dernière ſédition, dix des principaux ſeigneurs avoient levé des compagnies de cavalerie. Le duc d'Eſcalone, en y joignant quelques troupes milanoiſes, venoit d'en former un régiment; & avoit mis à ſa tête, pour colonel, lieutenant-colonel & major, trois Eſpagnols ſimples gentilshommes. Les Napolitains regardoient ce choix comme un affront. Le roi, pour les ſatisfaire, compoſa, de leurs dix compagnies, un régiment, ſous le nom de *gardes italiennes* : il leur ordonna de propoſer des ſujets de leur pays, dignes des trois premiers emplois, & le choix tomba ſur des hommes de qualité que Marſin nomme avec éloge. La nobleſſe du

du pays ne pouvoit qu'applaudir à cette diſpoſition. Le prince de Montéfalconé s'excuſa pourtant d'accepter l'emploi de colonel : il fallut en nommer un autre. On ſoupçonna que c'étoit une manœuvre des Eſpagnols. 1702.

Louis XIV, de ſon côté, ne perdoit pas de vue les intérêts & les affaires de ſon petit-fils. Dès qu'il le ſut arrivé, il lui écrivit de ſa main en bon père & en grand roi :

Louis XIV toujours occupé de ſon petit-fils.

» J'ai appris avec beaucoup de joie » votre heureuſe navigation. Un paſ» ſage auſſi prompt eſt un commence» ment de bonheur, qui ſera ſuivi de » ſuccès encore plus heureux : au moins » je l'eſpère des bénédictions que Dieu » répand ſur V. M., & je ſouhaite que » ſes ſujets penſent de même. Je ſuis » perſuadé qu'elle ſe fera aimer de » manière qu'ils ne deſireront ni le » roi des Romains ni l'archiduc, & » que ſes peuples ſeront fidèles autant » par inclination que par devoir. Vous » devez être aſſuré de la recomman» dation que vous me faites, en fa» veur des officiers de mes vaiſſeaux » qui ont ſervi à votre paſſage. Vous » ſavez comme roi ce que je puis ac» corder aux demandes que vous me

Lettre du roi, 1 mai.

1702. » faites comme mon petit-fils. Si je » consulte seulement ma tendresse » pour vous, il n'y aura rien que je » puisse refuser à la qualité que votre » naissance vous donne. J'ai permis au » comte d'Estrées d'accepter la grace » que vous lui voulez faire : elle m'est » très-sensible : il la mérite, & par » ses, services & par ceux de sa maison, » & j'ordonne à Marsin de vous en » remercier de ma part. Je me rap» porte à ce qu'il vous dira sur l'état » présent des affaires ".

Conseils qu'il donne sur les Napolitains.

Le roi au comte de Marsin, 2 Mai.

Dans la dépêche au comte de Marsin, le roi donne des conseils importans que je présenterai en extrait. Il avertit qu'on ne doit pas encore compter sur les dispositions des Napolitains ; que l'empereur a toujours des partisans parmi la principale noblesse ; que cet esprit de parti ne pourra s'éteindre, que, lorsque le tems & les évènemens auront dissipé les espérances de secours de la part de la maison d'Autriche ; que le roi d'Espagne, par son application aux affaires, & par la manière dont il traitera la noblesse & les peuples, doit s'efforcer de remplir l'attente qu'on avoit de son voyage. Ne pouvant réformer

d'abord les abus, qu'il ſe montre du moins appliqué à les connoître, & qu'il perſuade qu'ayant été ſur les lieux, il ne ſe laiſſera pas aiſément tromper par des rapports infidèles. 1702.

Sur la manière de ſe conduire avec le pape. *Ibid.*

Comme on n'a plus lieu de croire que le pape veuille donner l'inveſtiture, il ne faut plus la demander, ni même ſe plaindre. *Les peuples étant portés à bien juger d'une cauſe qu'ils croient que le pape favoriſe*, il eſt bon de maintenir l'opinion de ſa partialité en faveur de la maiſon de France. Il faut attendre des ſuccès de la campagne qu'il ſe détermine enfin, & regarder ſes délais comme plus préjudiciables au ſaint ſiége, qu'au roi d'Eſpagne, *qui pourroit bien prendre cette occaſion de ſe diſpenſer pour toujours d'un devoir à charge à ſa couronne*.

Sur le duc de Savoie, dont on ſe défie beaucoup. *Ibid.*

Louis témoigne enſuite ſes inquiétudes ſur le duc de Savoie. Ce prince, après avoir paru diſpoſé à demeurer en Piémont, paroît actuellement vouloir ſe rendre à l'armée : ce ne peut être que dans la vue de *connoître par lui-même le caractère du roi, & encore plus de profiter de ſon âge, de ſon peu d'expérience & de ſa facilité, pour ac-*

1702. *quérir sa confiance, & certainement pour en faire un mauvais usage.* Il ne cherche que ce qu'il regarde comme son intérêt; son caractère est connu, & l'on ne seroit point surpris de lui voir prendre les plus injustes résolutions. Marsin doit prémunir avec grand soin le jeune roi contre les artifices du duc, & lui apprendre qu'il n'a cessé de ménager les ennemis autant qu'il a pu, malgré tous les engagemens que les mariages de ses filles avoient formés. Mais la prudence exige que Philippe paroisse l'ignorer. Telles étoient les idées de Louis XIV. & de son ministre.

Le pape donne des paroles sans effets.

On connut bientôt qu'ils ne se trompoient pas dans leurs conjectures. Le marquis de Louville, envoyé à Rome par Philippe V, pour complimenter le pape, en fut reçu de la manière la plus honorable & la plus affectueuse : Clément XI nomma, ainsi qu'on le demandoit, un légat *à latere* pour Naples; il parla de l'investiture, dont on ne vouloit point lui parler; il assura qu'il ne la donneroit qu'à Philpe : mais il fit entendre qu'il ne la donneroit point tant que les impériaux seroient à craindre; enfin il

M. de Louville à M. de Torci, 9 mai.

écrivit au monarque une lettre pleine de complimens, où il n'y avoit pas un mot d'eſſentiel. 1702.

Au retour de cette eſpèce d'ambaſſade, Louville apperçut de nouveaux ſujets de plaintes. Les principaux Eſpagnols lui parurent plus entêtés que jamais de leurs préjugés, & ſacrifiant, pour la plupart, le bien public à leurs intérêts. Ils étoient extrêmement choqués de voir l'étiquette en décadence, ſoit parce qu'ils auroient voulu éloigner du roi la nobleſſe italienne, ſoit parce qu'ils ne pouvoient ſe plier à des mœurs ou des uſages, auxquels ils n'étoient point accoutumés. Comme Philippe ſe trouvoit embarraſſé dans la converſation, on l'avoit engagé à jouer le ſoir. Ils affectoient de ne point paroître à ſon jeu, ils en parloient comme d'un mal horrible. Ils n'aſſiſtèrent pas même à l'opéra que le viceroi fit repréſenter pour lui ; ils avoient en averſion tout ce qui l'expoſoit aux yeux de la multitude. C'étoit là le moindre grief.

Plaintes contre les Eſpagnols, au ſujet de l'étiquette.

Id. 14 *mai.*

On fut perſuadé que le comte de San-Eſtevan vendoit les charges, lui dont on avoit fait tant d'éloges ; & l'avarice du viceroi ſe manifeſtoit tous

Abus & dépenſes plus dignes de cenſure.

1702. les jours. Enfin les Eſpagnols, qui avoient paru vouloir ſupporter, du moins en grande partie, les frais du voyage, touchoient des ſommes très-conſidérables, ſans que le roi en eût connoiſſance; ils ne laiſſoient pas de vivre à ſes dépens. Le médecin françois, encore plus avide, quoique peu digne de ſa place, demandoit qu'on doublât ſon revenu, qu'il auroit plutôt fallu diminuer; & le chirurgien & l'apothicaire ſe diſpoſoient à imiter cet exemple. Ainſi les abus & les dépenſes croiſſoient à proportion des beſoins. La facilité de Philippe l'expoſoit ſans ceſſe à des piéges dangereux; & les Napolitains n'avoient pas même réglé le don que l'on attendoit avec beaucoup d'impatience.

Philippe mécontent de ce qui ſe paſſe.

Ce prince, très-ſuſceptible de mélancolie, ſe livroit à la triſteſſe au milieu de tant de ſujets de peine: il fit part à Louis XIV du chagrin qu'il reſſentoit de s'être abuſé par de trop promptes eſpérances.

« Je ſuis incommodé depuis quel-
„ ques jours de vapeurs, qui m'empê-
„ cheront de vous écrire auſſi long-
„ tems que je le deſirerois, quoique
„ j'euſſe bien des choſes à vous man-

„ der. On travaille à mon *donatif*; „ mais je ne ſais encore s'il avance, „ car les gens qui s'en mêlent ne ſont „ pas bien vifs. Tout étoit ici dans un „ déſordre effroyable, & il y a tant „ de choſes à faire, qu'on ne ſait par „ où commencer. Le cardinal Can„ telmi ne veut pas faire la fonction „ des *ſermens*, à cauſe que je n'ai pas „ l'inveſtiture; & jamais ni ſon frère „ ni ſes amis n'ont pu l'y réſoudre: ce „ qui me fera du tort dans l'eſprit des „ peuples, & ſur-tout du clergé, & „ autoriſera ſa mauvaiſe conduite. Son „ frère (le duc de Popoli) croit qu'il „ a reçu un ordre ſur cela du pape, à „ qui il aime mieux obéir qu'à moi. „ Tout le monde eſt fort ſurpris de „ cette démarche, car il a paru bien „ intentionné juſqu'à préſent. Je crois „ être obligé de vous dire que je m'ap„ perçois de plus en plus du peu de „ zèle que les Eſpagnols ont pour „ mon ſervice, dans les petites choſes „ comme dans les grandes, & qu'ils „ s'oppoſent à tout ce que je deſire. „ Les Napolitains même bien inten„ tionnés s'en plaignent, & diſent „ qu'ils ne les ſécondent en rien: & „ je vois évidemment que tant que

1702.

Lettre du 18 mai.

Démarche inquiétante du cardinal Cantelmi.

Conduite des Eſpagnols, qui paroît ſuſpecte.

1702. „ je n'aurai point de troupes à moi, „ & sûr-tout de régiment des gardes „ dont je sois sûr, je ne viendrai jamais à bout de rien. C'est pourquoi „ je suis résolu de ne jamais retourner en Espagne sans en avoir, & „ je vous prie de m'aider dans cette „ résolution. Il vaut mieux retrancher „ d'autres troupes, & cela se pourra „ faire aisément cet hiver. Je compte „ que vous aurez eu la bonté de régler ce qui regarde mes mousquetaires ".

Serment des ecclésiastiques ; occasion de difficultés.

La *fonction des sermens* dont il s'agit dans cette lettrre, tenoit à la cérémonie où le roi devoit recevoir le serment de fidélité de ses sujets, & leur jurer la conservation de leurs priviléges. C'étoit l'usage que les ecclésiastiques, qui avoient des biens relevans de la couronne, prêtassent le serment entre les mains d'un prélat ; & comme la cérémonie se faisoit dans la cathédrale, le cardinal archevêque sembloit devoir remplir cette fonction. Avant de le lui proposer, on auroit dû prévoir qu'un Italien, cardinal, soupçonné d'aspirer à la tiare, seroit fort délicat sur les vues ou les prétentions de la cour de Rome ; d'au-

Le comte de Marsin au roi, 19 mai.

tant plus que le cardinal Grimani, vénitien, un des auteurs de la dernière conſpiration de Naples, faiſoit encore répandre des libelles très-dangereux. On prit le parti de s'adreſſer à l'archevêque de Salerne, en diſſimulant le refus de Cantelmi. Celui-ci, dont les intentions d'ailleurs étoient bonnes, aſſiſta ſans difficulté au serment. Il prêchoit l'obéiſſance dûe à Philippe V, comme un devoir eſſentiel de religion. Mais tant que le pape ne ſe déclareroit point, on avoit à craindre, ſoit en Italie, ſoit en Eſpagne, que la ſuperſtition, artificieuſement remuée, n'ébranlât le trône dans des conjonctures critiques. 1702.

Une mélancolie ſiniſtre affecta la tête du roi, juſqu'à le rendre incapable de tout, & le dégoûter de la vie. C'étoit en grande partie l'effet de l'abſcence de la reine, qu'il aimoit uniquement. Ces noires vapeurs causèrent beaucoup d'alarmes au petit nombre de perſonnes qui l'approchoit. Les remèdes commencèrent la guériſon ; on eſpéra que l'exercice l'acheveroit pendant la guerre. Le roi attaqué de vapeurs.

Un mal plus dangereux étoit la conduite des miniſtres. Incertains dans Foibleſſe & variations du miniſtère.

1702. leurs résolutions, ils varioient sur les choses importantes, ils changeoient ce qu'ils avoient arrêté, ils décréditoient le gouvernement faute de constance & de principes. Les détails en ce genre seroient étrangers à notre objet. J'observerai seulement que le comte d'Estrées, ainsi que Louville, écrivit à la cour de France qu'on devoit y faire une attention sérieuse. En effet, les Napolitains qui avoient toujours souhaité d'avoir un roi particulier, pouvoient ils s'affectionner à ce gouvernement variable, où des ministres espagnols joignoient à leur dureté naturelle une lâche indécision? Bien méditer ses démarches, & les soutenir avec autant de fermeté que de prudence, c'est ce qui fait respecter les gouvernemens.

Louv. Ibid. Le comte d'Estrées à M. de Torci, 27 mai.

Mésintelligence entre les Espagnols & les François.

S'il y avoit eu moins de mésintelligence entre les Espagnols & les François, les affaires auroient été mieux conduites. Mais l'humeur des premiers, aigrie sans doute par tout ce qu'ils voyoient à Naples, se répandoit sur les objets politiques, comme sur les choses indifférentes, & n'inspiroit aux seconds que dégoût & mécontentement. Il est probable que ceux-ci, de

leur côté, ménageoient trop peu la délicatesse des autres, & s'en faisoient haïr ou par dédain ou par suffisance. Quoi qu'il en soit, un trait singulier prouve jusqu'où pouvoit se porter la jalousie nationale. 1702.

Trait singulier de jalousie nationale.

Philippe eut envie de courir les *têtes* dans une fête qu'on lui préparoit, exercice où il réussissoit parfaitement, & dont on n'avoit pas d'idée en Espagne. Il demanda qu'on fît monter pour cela quelque cheval par un écuyer françois. Un cheval dressé par un françois, pour un divertissement qu'ils n'approuvoient point, c'étoit de quoi irriter les Espagnols. Le palefrenier qui en avoit soin lui enfonça dans le rognon une grande épingle, pour le tuer ou du moins l'estropier; de sorte qu'il fut impossible au roi de courir des têtes. On crut que ce valet avoit seulement exécuté les ordres du premier écuyer: le duc de Médina-Sidonia en parut lui-même persuadé. Mais Philippe ne se fâchant de rien, on se contenta de mettre le palefrenier en prison pour la forme.

Légat dont l'arrivée est utile.

L'arrivée du cardinal Barberin, légat du pape, fut peut-être plus

1702. utile que toutes les opérations du gouvernement. Comblé d'honneurs, car le monarque alla au-devant de lui & le fit entrer comme en triomphe, il manifesta les bonnes intentions du saint Siége, & prêcha la fidélité, comme si Philippe avoit reçu l'investiture. Il avoit ordre de la lui promettre, selon Louville; cependant il n'en parla point. Sa légation seule y suppléoit en quelque manière, & enlevoit aux superstitieux un prétexte de soulèvement, qu'on n'eût pas manqué de faire valoir.

Semences des conspirations.

Louville à M. de Torci, 31 mai.

Au milieu des apparences de zèle, malgré les sermens prêtés au monarque, le parti autrichien conspiroit. En suivant le fil des complots, on découvrit plusieurs illustres coupables qui n'attendoient que l'occasion d'agir. Le cardinal Cantelmi assura lui-même que les manœuvres des prêtres & des moines pouvoient devenir funestes. Il fit arrêter un servite, qui, avec une religieuse, avoit tramé un plan de révolte à Capoue; & il indiqua un couvent de dominicains qui n'étoit qu'un repaire de conjurés. Enfin on sut, par le cardinal de Médicis, que, jusques dans la garnison espagnole de

Naples, il y avoit un très-grand nombre d'officiers & de soldats corrompus & payés par l'empereur. Louville insistoit sur la nécessité de faire de grands exemples. Mais le roi alloit partir pour l'armée: comment acquérir les preuves, instruire les procès, & prendre de si bonnes mesures, que les rigueurs ne produisissent pas de plus grands maux? 1702.

Tout ce que l'on put faire, fut de pourvoir à la sûreté de Naples par les troupes qu'on y laissoit. Le don des Napolitains venoit à peine d'être accordé, tant de mal-intentionnés y avoient su mettre d'obstacles. L'argent manquoit; les Espagnols ne se donnoient aucun soin pour en avoir: il fallut que Marsin, aidé du seul Ubilla, employât tout son zèle & tout son crédit à faire avancer, par de riches particuliers, sur le *donatif* des barons, une somme de cent mille écus, & des lettres de change pour égale somme.

On touche peu d'argent.

M. de Marsin au même, 2 juin.

Philippe, au moment de s'embarquer pour Final, écrivit au roi de France: « Je suis fort content des » troupes que vous m'avez envoyées » ici: elles sont bien plus belles que

Philippe ne compte que sur les troupes françoises.

Philippe V à Louis

1702. XIV, 4 juin. „ les miennes; & les Napolitains les „ aiment beaucoup mieux, parce „ qu'elles vivent avec plus de difci- „ pline. Je fuis obligé de changer les „ garnifons des châteaux, & de faire „ fortir d'ici 1500 italiens, le régi- » ment de cavalerie de Naples, & le ré- „ giment de Catalans, qui font non- „ feulement inutiles, mais dangereux. „ Ce ne laiffe pas d'être 3000 hommes „ de moins dans le royaume; mais il en „ reftera encore fuffifamment, pourvu „ qu'ils foient tous auffi fidèles que „ les François. Je crois que c'eft la „ feule nation dont on puiffe fe fervir; „ je prie V. M. de ne m'en pas laif- „ fer manquer „.

Graces qui font des mécontens.

Dans les commencemens, on avoit penfé avec raifon qu'il falloit attendre la fin de la campagne, pour diftribuer des graces particulières aux Napolitains; que, par-là, on exciteroit le zèle, & l'on préviendroit les jaloufies. Marfin étoit de cet avis, & la cour de France l'approuvoit fort. Il y eut cependant beaucoup de graces pareilles, accordées avant le départ du roi. Les fauffes démarches de fon confeil ne doivent point étonner. Ce qui eft remarquable, c'eft que Marfin loue ces

nominations dans la dépêche où il en rend compte; au lieu que Louville parle de quelques-unes comme de fautes insignes. En effet, elles irritèrent les mécontens, & leur fournirent des prétextes plausibles de se plaindre. 1702.

Le voyage de Naples ne sert qu'à découvrir les maux de l'état.

Ainsi le voyage de Naples, dont on avoit espéré de si grands biens, ne servit guère qu'à découvrir le mauvais état de ce royaume; les vices de l'ancien gouvernement espagnol, qui s'y étoit attiré une haine irréconciliable; le génie factieux & turbulent des nationaux, que la présence du monarque pouvoit à peine contenir; des abus de toute espèce qui sembloient avoir, comme en Espagne, tari les sources les plus précieuses du bonheur public; & enfin l'impossibilité morale de remédier à tant de maux, sans un calme profond que la guerre éloignoit de plus en plus. Louville écrivit qu'il falloit absolument que le roi, après sa campagne, retournât à Naples. Mais quand on y auroit passé une année entière, c'eût été probablement à recommencer.

Conseils de Louis

Terminons ce livre par une réponse

1702. XIV à Philippe. de Louis XIV à son petit-fils, sur la situation douloureuse dont le jeune prince gémissoit.

Lettre du 7 juin. « Les vapeurs dont vous vous plaignez, sont seulement incommodes, mais elles ne sont point dangereuses: elles n'altèrent point le fond de votre santé. Songez-y le moins qu'il vous sera possible, & ne faites nul remède pour les guérir. Ne vous étonnez point du désordre que vous trouvez à Naples dans la conduite des affaires, ni de la froideur des Espagnols lorsqu'il s'agit de le corriger. Ils en profitent depuis tant d'années, qu'on ne doit point s'attendre qu'au commencement d'un nouveau règne, ils préfèrent le bien de l'état à leurs intérêts particuliers. Il est de votre prudence de ne leur pas témoigner de défiance; mais vous devez parler en maître, & décider sur les choses que vous croyez conformes à votre service. Vous avez assez d'autorité & même présentement assez d'expérience, pour expliquer vos intentions, & qu'elles servent de loi. Elle seront encore mieux suivies, lorsque vous aurez des troupes pour votre garde:

„ ne perdez point de tems pour la „ former ”.

1702.

Conduite des Eſpagnols & des François.

Philippe avoit encore moins beſoin de troupes que de bons miniſtres. Son grand malheur étoit de n'en trouver aucun parmi les Eſpagnols. Les contrariétés de ceux-ci, leur froideur, & même leur mauvaiſe volonté, venoient ſur-tout de ce qu'ils ne pouvoient ſouffrir d'être gouvernés par des François. Leur jalouſie n'étoit pas ſans fondement. Mais il paroît certain que ſans les François, on auroit vu s'accroître & ſe perpétuer tous les déſordres. Le monarque auroit été probablement une vaine idole, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs; & la monarchie défaillante auroit perdu un reſte de vie. Voyons ce qui ſe paſſoit en Eſpagne depuis le départ de Philippe V.

LIVRE TROISIEME.

1702. Forme du gourvernement à Madrid.

AVANT que Philippe s'embarquât pour l'Italie, la forme du gouvernement avoit été réglée par la cour de France. Le cardinal Porto-carréro & les chefs de différens conseils, Arias, Villa-Franca, Montalto, Médina-Céli, devoient composer la *junte*, & la reine y présider en qualité de régente, avec la voix d'*honneur*. Cette princesse alloit ouvrir les *cortès* d'Aragon, pour se rendre bientôt à Madrid. Le cardinal fut déclaré, par un décret, seul gouverneur jusques à son arrivée, sans doute pour prévenir les inconvéniens du cérémonial dans la junte, dont les membres lui auroient disputé la préséance.

La reine tient les états d'Aragon.

La reine fit son entrée à Sarragosse le 25 avril. Elle jura dans la cathédrale de maintenir les priviléges du royaume ; elle fit ensuite l'ouverture des états ; & les démonstrations de joie & de zèle annoncèrent, selon l'usage, des suites beaucoup plus

heureuses que l'on ne devoit en attendre. La princesse des Ursins avoua bientôt que les *cortès* auroient pu se différer utilement ; mais il falloit un prétexte, dit-elle, pour empêcher la reine d'aller à Madrid, lorsqu'on ne savoit pas encore s'il convenoit qu'elle fût régente ; & le roi précipitant son départ, on n'avoit, sans doute, rien trouvé de plus plausible. Elle mande à Torci que les intentions des Aragonois paroissent bonnes en général ; que néanmoins il y a des gens qui brouillent, pour se faire recherches & avoir quelque récompense : que tout le monde dit hautement qu'on doit faire les plus grands efforts pour mériter la protection de la reine, mais que le royaume d'Aragon étant pauvre, ce sera beaucoup si l'on en tire cent mille écus. Comme on se trompoit dans des affaires si importantes ! L'appât du don gratuit avoit décidé à ces dangereuses convocations d'état : & l'on ne recevoit rien des Catalans ! & l'on risquoit d'échouer en Aragon, avec si peu d'apparence de profit, même en cas de réussité ! La nécessité d'attendre les ordres, soit de Versailles,

1702.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 23 mai.

On s'y étoit déterminé mal-à-propos.

1702. ſoit de Naples, augmentoit prodigieuſement les embarras.

Point d'argent de Catalogne.

Le roi au comte de Marſin, 29 mai.

« Les Catalans ne payent rien en„ core de ce qu'ils avoient promis au „ roi, dit Louis XIV, dans une dé„ pêche au comte de Marſin; les trou„ pes qu'on a laiſſées en Catalogne dé„ ſertent faute de payement; le roi, „ mon petit-fils, en eſt apparemment „ informé: vous jugez bien de la né„ ceſſité d'y remédier le plutôt qu'il „ ſera poſſible: la difficulté conſiſte „ à trouver les moyens de le faire ». Inconvéniens de tous côtés, lenteurs & incertitudes ſur tous les objets, c'eſt à quoi l'on ſe trouvoit réduit.

Les états ne finiſſent point à Sarrogoſſe.

La princeſſe des Urſins à M. de Torci, 31 mai.

Enfin la reine reçoit les ordres de Philippe, d'aller préſider comme régente à la junte établie pour le gouvernement. On exhorte les états à profiter du peu de tems qu'elle doit être encore à Sarragoſſe. Ils lui envoient auſſitôt une députation, l'archevêque à la tête, qui promet qu'on travaillera jour & nuit. Le même jour, il fut propopoſé, dans un des *bras*, d'accorder au roi cinq cens milles écus argent comptant. La princeſſe des Urſins eſpéra qu'on ne tarderoit guère

à conclure. Mais elle manda, peu de jours après, que le bras des *hidalgos* (des nobles) arrêtoit tout; qu'avant de régler ce qui regardoit le service du roi, ils vouloient régler leurs propres demandes; qu'il n'y avoit pas d'exemples d'états d'Aragon finis en si peu de tems; & qu'ainsi on ne pouvoit guère espèrer d'avoir satisfaction sans un miracle. « La plupart de ces gens, ajoute-t-elle, » ne sont point touchés de ce que » fait le roi pour la défense de la » monarchie, & ils sont accoutumés » depuis long-tems à vendre bien » cher le peu qu'ils accordent à leur » maître ».

1702.
Ib. 7 juin.

Tumulte dans cette assemblée.

Il paroît qu'en Aragon, comme en Catalogne, les états ressembloient moins à une assemblée régulière qu'à une cohue de factieux. On tira souvent l'épée dans les bras des hidalgos, composés de plus de huit cents membres. Leurs prétentions n'avoient point de bornes. La reine devant partir, il y avoit lieu de craindre une rupture éclatante & honteuse, si l'on ne trouvoit quelque moyen de la tirer de ce mauvais pas; d'autant plus qu'elle avoit ordre de nommer

1702. pour président, à son départ, l'archevêque de Sarragosse, & que les cortès lui auroient disputé le droit de nommer un président. Ce prélat vint conseiller lui-même de prévenir tout éclat. Après avoir délibéré là-dessus, on entra en négociation; on gagna quelques-uns de plus mutins: il fut enfin arrêté, qu'on prieroit la reine de proroger les états, & qu'ils feroient un don de cent mille écus, argent comptant, sans demander de grace.

La reine se tire d'embarras.

Les cent mille écus furent donnés à la reine, & destinés à son usage. Elle les envoya sur le champ au roi. Ce trait de générosité parut un prodige aux Espagnols; mais s'il augmenta leur vénération pour sa personne, on n'en fut pas plus avancé pour l'essentiel. Les choses restèrent en Aragon, comme elles étoient avant le voyage de Sarragosse. La reine en partit fort contente, parce que du moins l'honneur de la couronne étoit à couvert. Elle écrivit de sa main à Louis XIV:

Elle se fait honneur par son désintéressement.

« Me voici enfin hors de Sarragosse, en chemin pour Madrid, comme V. M. me l'a ordonné. Si

Elle se loue des Aragonois, & craint

„ j'eusse pu rester encore une quin- „ zaine de jours dans ce royaume, „ j'aurois achevé les états & envoyé „ au roi cinq cents mille écus, mais „ il a fallu me contenter de cent „ mille. Je les envoie au roi avec „ un plaisir extrême. J'ai beaucoup „ de sujets d'être contente de l'affec- „ tion que les Aragonois m'ont té- „ moignée, ne pouvant faire les „ choses avec plus de respect & d'en- „ vie de me plaire qu'ils ont faite.... „ J'ai appris par un courrier que le „ roi m'a dépêché de Naples, qu'il „ en étoit parti pour se rendre à l'ar- „ mée qu'il va commander. Je vous „ laisse à penser quelles vont être „ mes inquiétudes. Je plains fort ma „ sœur de se trouver dans une pa- „ reille situation; elle a pourtant la „ consolation d'avoir plus souvent des „ nouvelles de M. le duc de Bour- „ gogne (il commandoit en Flandre) „ que je n'en ai d'Italie. V. M. qui „ gouverne avec tant de gloire toutes „ leurs conduites, a tant d'affaires, que „ je ne veux pas faire ma lettre plus „ longue ".

1702.

Pour son mari.

Lettre du 17 juin.

La réponse du roi de France est

pleine des ſentimens que méritoit cette princeſſe :

1702.

Louis XIV la comble de louanges.

“ J'apprends avec plaiſir la ma-
„ nière dont vous avez terminé les
„ états d'Aragon. L'impatience qu'on
„ a de vous voir à Madrid me paroît
„ ſi grande, qu'il vous étoit im-
„ poſſible de refuſer plus long-tems
„ à cette ville la ſatisfaction qu'elle
„ ſe promet de votre préſence. Je ne
„ ſuis point ſurpris qu'elle ſoit dé-
„ ſirée avec empreſſement, & que
„ V. M. poſſédant tant de qualités
„ propres à ſe faire aimer, le ſoit dans
„ tous les lieux où elle paſſe. Je com-
„ prends en même tems que les accla-
„ mations des peuples ne la détour-
„ nent point de l'inquiétude conti-
„ nuelle que lui cauſe l'abſence du
„ roi ſon mari. Je ſouhaite, autant
„ pour votre bonheur que pour le
„ mien, que les ſuccès de cette cam-
„ pagne l'ayant comblé de gloire,
„ vous oubliez, par ſon retour, toutes
„ les peines que vous aurez ſouf-
„ fertes. Je ſuis perſuadé que le plai-
„ ſir de le revoir ne vous empêchera
„ pas de ſonger à la tendre amitié que
„ j'ai pour vous ”.

On

On fut transporté de joie à Madrid, en y voyant arriver la reine le 30 juin. Elle s'y montra supérieure même à sa réputation. Plus on étoit empressé de lui rendre hommage & de lui faire la cour, plus elle se livra aux soins que lui imposoit sa qualité de régente. Elle assista tous les jours deux ou trois heures à la *junte*. « Cette occupation m'est „ très-honorable, dit-elle à Louis „ XIV, cependant j'avoue qu'elle „ n'est pas divertissante pour une „ aussi jeune tête que la mienne; „ sur-tout n'entendant presque jamais „ parler que de besoins pressans & „ de l'impossibilité d'y pourvoir, par „ le mauvais état où sont les finan„ ces ".

1702.

Son arrivée à Madrid; son application aux affaires.

Lettre du 8 juillet.

Blécourt avoit prévenu le cabinet de Versailles, contre un changement qu'elle vouloit faire à l'habillement espagnol. Il s'agissoit d'en retrancher le *tontillo*, espèce de queue fort incommode par sa longueur, mais qui servoit à couvrir les pieds & les jambes des dames quand elle s'asseyoient à terre, selon la coutume du pays: quelques maris poussoient l'extravagance jusqu'à dire qu'ils aimeroient

Le *tontillo* des dames supprimé à la cour.

Blécourt à M. de Torci, 24 juin.

1702. mieux voir leurs femmes mortes, que de souffrir qu'on leur vît les pieds. A Barcelone & à Sarragosse, la reine avoit desiré que ses dames du palais fussent comme elle sans *tontillo*, parce qu'en le traînant, on excitoit beaucoup de poussière. C'étoit du moins la raison qu'apportoit la princesse des Ursins. La cour de France ne l'approuvoit point, craignant qu'à Madrid cette innovation ne fît une affaire d'état, dont on seroit *plus frappé que d'une descente générale des Anglois sur toutes les côtes d'Espagne.* Cependant toutes les dames du palais prirent la nouvelle mode, & quelques-unes de la ville s'y conformèrent, sans qu'il y parût d'inconvénient, ou que les murmures éclatassent.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 3 juillet.

La princesse des Ursins juge défavorablement des Espagnols.

L'autorité pouvoit beaucoup en Espagne, sur-tout employée par d'habiles mains. « Avec ces gens-ci, le „ plus sûr est de témoigner de la „ fermeté, écrivoit la princesse des „ Ursins au ministre de Louis XIV. „ Plus je les vois de près, & moins „ je trouve qu'ils méritent qu'on ait „ pour eux l'estime que je croyois „ qu'on ne pouvoit leur refuser. Com-

La princesse des Ursins à M. de Torci, 9 & 15 juil.

„ me ils se connoissent encore mieux
„ que nous ne les connoissons, ils ne 1702.
„ cessent de se déchirer les uns les
„ autres ; & je n'ai jamais tant oui
„ dire de mal que depuis peu de jours
„ qu'il y a que je suis ici. Mon ami
„ le cardinal est très-mécontent de
„ la manière dont on a réglé le gou-
„ verment : il dit fort haut qu'on
„ s'appercevra qu'il a raison de le dé-
„ saprouver. Ils ne sont d'accord à
„ la junte que pour insinuer à la
„ reine de l'éloignement contre la
„ France : elle en est elle-même
„ scandalisée ".

Son témoignage est suspect.

Quoique la princesse des Ursins, qui avoit toute la confiance de la reine, eût aussi le talent de bien voir & de bien écrire, son témoignage doit paroître suspect à certains égards. On ne peut douter qu'elle n'eût la passion de l'intrigue. Les Espagnols l'accusoient depuis quelque tems de vouloir gouverner. Leur jalousie n'étoit pas tout-à-fait injuste, comme ses protestations n'étoient pas tout-à-fait sincères. Elle juroit au marquis de Torci, en lui rendant compte des états de Sarragosse, où elle avoit agi utilement, qu'elle ne se mêleroit plus

d'affaires. Ce miniſtre lui répondit: " vous pouvez me parler d'affaires „ ſérieuſes dans vos lettres, ſans que „ les Eſpagnols puiſſent le trouver „ mauvais. Je n'empêche point que „ vous traitiez durement ceux qui „ voudront vous en parler à Madrid; „ mais il n'eſt pas juſte que je ſouffre „ de la colère où vous ſerez contre „ eux, & que j'ignore beaucoup de „ choſes que j'eſpère apprendre de „ vous, & qui ſeroient utiles pour le „ ſervice du roi ". Il deſiroit donc qu'elle évitât les affaires, & qu'elle ſe contentât de donner quelques avis. C'eût été peut-être un bien, mais qu'on ne pouvoit guère eſpérer. Elle ſe contraignit d'abord; enſuite le penchant naturel l'emporta: d'ailleurs les circonſtances l'entraînèrent, & nous verrons la cour de France changer même d'idées à cet égard.

1702. Elle promet en vain de renoncer aux affaires d'état. M. de Torci à la princeſſe des Urſins, 3 juillet.

Sage conduite de la cour de France.

On ne peut refuſer un éloge à Louis XIV & à ſon miniſtre; c'eſt que l'équité & la ſageſſe dirigeoient alors preſque toutes leurs réſolutions. Il ſe trompèrent quelquefois; comment démêler toujours la vérité dans un tel chaos d'embarras, d'incertitudes? mais ils méritoient certainement, ſoit

pour la France, soit pour l'Espagne, des succès plus heureux qu'on n'en avoit eu sous les époques les plus brillantes de ce règne : en voici de nouvelles preuves. 1702.

Après une amnistie publiée en faveur des Messinois, qui s'étoient rendus coupables d'une ancienne sédition; après un ordre de restituer ce que l'on n'avoit pas encore vendu de leurs biens, le cardinal del-Giudicé, qui exerçoit les fonctions de viceroi en Sicile, ayant fait des représentations contre ce décret, si propre à ramener les esprits, le *despacho* avoit été sur le point de l'annuler. Mais craignant d'être blâmés en France, les ministres y avoient envoyé les représentations du cardinal. On insistoit sur la perte de cinquante mille écus de rente, si le décret étoit maintenu, comme nécessaire pour le payement des troupes; mais qui, selon Marsin, ne devoient servir que de pâture à l'avidité des Espagnols. L'ambassadeur avoit conseillé de leur faire sentir qu'on pénétroit leurs intentions.

Amnistie pour les Messinois, désapprouvée par les Espagnols.

Le comte de Marsin au roi, 27 mai.

Louis XIV jugea plus à propos de ne leur témoigner aucun soupçon de cette nature; d'attribuer même à leur

Jugement de Louis XIV sur cet objet.

1702. zèle la démarche imprudente qu'ils avoient faite ; de leur donner seulement à entendre que des résolutions du roi, justes & publiques, devoient subsister pour l'honneur du gouvernement. En cas que les cinquante mille écus fussent réellement nécessaires, on proposa de suspendre la restitution jusqu'à la fin de l'année. C'est la substance d'une dépêche de Louis XIV au comte de Marsin.

Le roi au comte de Marsin, 21 juin.

Principes de modération & d'équité.

Lettre au marquis de Rivas, 19 juin.

Torci développa, dans une lettre au secrétaire du *despacho*, les motifs qui devoient rendre le décret invariable. Sur l'article de la diminution des revenus, il dit avec sagesse : " jamais „ apparemment on n'a compté sur ces „ revenus comme sur un fonds solide : „ il est même à souhaiter que le roi „ Catholique n'augmente jamais ses „ finances de cette manière ; & que „ la fidélité de ses sujets soit assez „ grande pour éloigner toute occasion „ de confiscation ". Des sentimens si modérés & une conduite si équitable devroient être la base des gouvernemens : l'autorité en seroit plus affermie : elle régneroit par l'amour plutôt que par la crainte.

Entrevue de Philip-

Revenons à Philippe V. Quelque

impatience qu'il eût de joindre l'armée, le duc de Vendôme qui la commandoit, & le prince de Vaudemont furent d'avis qu'il se montrât d'abord à Milan. Le duc de Savoie eut avec lui plusieurs entrevues sur la route. Louis XIV avoit fort recommandé d'être attentif sur le cérémonial, à l'égard de ce prince, qu'il croyoit vouloit exiger des honneurs extraordinaires. Le duc ne demanda rien, se conduisit avec autant de respect que de dignité, donna même à son gendre d'excellens conseils sans pédanterie. Il lui échappa un mot qui fut mal interprêté, quoique très-innocent en soi. Etant à la fenêtre avec Philippe, & entendant les acclamations du peuple d'Alexandrie: *J'entends bien des fausses*, dit-il, *je voudrois entendre des basses*. Il vouloit dire que ces cris ne venoient que des enfans. Du reste, il ne parla point d'aller à l'armée. On craignoit qu'il n'y pensât; & l'on s'applaudit d'avoir cet embarras de moins.

1702.

pe V avec le duc de Savoie.

Le comte de Martin au roi.

Louville à M. de Torci, 10 juin.

Il est singulier que les Espagnols se montrassent alors moins difficiles pour le cérémonial que les François. *Le despacho* avoit decidé que le roi don-

Difficulté pour le cérémonial.

1702.

M. de Montviel à M. de Torci, 21 juin.

neroit un fauteuil au duc, comme il faisoit aux cardinaux. Louville ne le vouloit point. Les fauteuils furent placés; mais le roi évita de s'asseoir. Le duc qu'il avoit invité à souper, entrevit, sans doute, l'inquiétude où l'on étoit sur cette égalité de siéges : il s'excusa sous prétexte de lassitude. On apprit bientôt en France, qu'il se plaignoit de la froideur avec laquelle il avoit été reçu; ce qui acheva peut-être de l'aliéner.

Marsin veut quitter l'ambassade & e néglige.

Le comte de Marsin, en butte à la haine du ministère de Madrid, parce qu'il avoit contribué plus que personne au voyage d'Italie; dégoûté d'ailleurs par le caractère & la conduite des Espagnols, ne soupiroit que pour la fin de son ambassade; il représentoit fortement que son retour en Espagne seroit préjudiciable au bien du service; il ne doutoit point qu'on ne lui nommât un successeur, & laissoit un peu trop aller toutes les affaires au gré des ministres. Torci en étoit inquiet. Il apprenoit aussi avec chagrin que les moines se montroient de tous côtés les plus zélés partisans de la maison d'Autriche. Les capucins s'étant distingués par-là, il en parla fortement

Les moines dangereux par leurs factions.

M. de Torci à M. de Louville, 21 juin.

à leurs supérieurs, au nom du roi, & leur dit; *qu'on pourroit pour des causes moins légitimes chasser des communautés d'un royaume.* Enfin toutes les dépêches sont pleines de réflexions douloureuses. 1702.

Philippe fut reçu à Milan avec les signes de joie ordinaires, en pareille circonstance. Mais les vapeurs dont on l'avoit cru délivré, devinrent plus inquiétantes. Extrêmement triste & taciturne, il auroit voulu ne voir qu'un très petit nombre de personnes, que ceux à qui il étoit accoutumé. Sans cesse il envoyoit chercher Louville, ou son médecin, ou son confesseur; il se croyoit toujours près de mourir; il disoit que sa tête étoit vide, *qu'elle alloit tomber*; & cette idée le suivoit par-tout, quoiqu'il ne craignît nullement la mort. Marsin & Louville furent si alarmés de son état, qu'ils demandèrent qu'on envoyât au plutôt de France un médecin capable de le guérir; demande qui parut, avec raison, mal fondée. Cette maladie du jeune roi est remarquable, parce qu'il en eut des accès plus ou moins fréquens, plus ou moins forts, dans tout le cours de sa vie. L'ennui & les

La mélancolie de Philippe augmente.

Louville à M. de Torci, 20 juin.

1702. chagrins qu'il éprouva au commencement de son règne, en furent probablement la source.

Mouvemens à Naples.

On eut encore de plus grands sujets d'inquiétude. A peine Philippe étoit parti de Naples, qu'il s'y éleva des mouvemens de conspiration. Le vice-roi fit arrêter quelques seigneurs fort suspects, entr'autres le duc de Noia & le prince de Trébisacia. Louis XIV, informé de cette nouvelle, recommanda de punir promptement les coupables, dès qu'ils seroient convaincus. « Il faut des exemples, dit-il; » le roi d'Espagne doit seulement » prendre garde à les faire avec jus» tice ».

Le roi au vicomte de Marsin, 4 juillet.

On craint un attentat contre Philippe.

Précautions de Louis.

Louis craignoit, depuis quelque tems, un attentat contre la personne même de son petit-fils; &, sur des avis reçus de toutes parts, il supposoit le prince Eugène capable d'un crime si noir. Il avoit déja envoyé six gentilshommes françois qui ne devoient point quitter Philippe à l'armée, sans que l'on sût les motifs de cette précaution. Le duc de Vendôme étoit averti de veiller spécialement à la conservation du prince. On en fit un devoir particulier à l'ambassadeur; Torci en

écrivit même à Louville par ordre du roi, & lui marqua : *Le prince Eugène ne croit pas avoir d'autres ressources pour sortir avantageusement de l'embarras où il se trouve.* Nous ne saurions croire que de tels soupçons eussent un fondement solide : c'est assez que la cour de France y ajoutât foi, pour que l'on se persuade que la succession d'Espagne faisoit le malheur des deux monarques.

1702.

M. de Torci à Louville, 4 juillet.

Louville, plus mécontent des Espagnols ; outré d'avoir vu le duc d'Ossuna souffleter en présence de Philippe un huissier françois, sans que cette insolence eût été suivie de la moindre satisfaction ; outré de plusieurs traits pareils qui augmentoient l'antipathie nationale, insistoit sur la nécessité d'un plus long séjour en Italie. « Quant » à la conservation de ce prince, » disoit-il au ministre, Dieu qui l'a » conservé, le conservera encore, & » tout ce que cela prouve, est qu'il » faut veiller plus que jamais à sa con- » servation, moyennant quoi il sera » plus en sûreté qu'il ne le seroit à » Madrid sans gardes. Mais je suis sûr » que le plus grand plaisir que vous » puissiez faire au prince Eugène &

Ce prince doit-il retourner, ou non, à Madrid ?

M. de Louville à M. de Torci, 15 juillet.

1702. » à l'Empereur son maître, c'est de » faire sortir au plutôt le roi d'Espagne d'Italie, comme vous le desirez ". Effectivement on desiroit qu'il retournât à Madrid, & l'on avoit raison.

Médina-Céli digne de reproches.

Ainsi le pour & le contre, les avantages présumés & les inconvéniens certains, embarrassoient toutes les affaires, au point qu'il étoit presque impossible de prendre un parti sans tomber sur un écueil. La conduite de la cour de France en faveur du duc de Médina-Céli, seroit inconcevable en toute autre conjoncture. Ce seigneur s'étoit fait détester à Naples; il avoit tenu de mauvais discours à Milan, quoiqu'on l'eût dédommagé amplement de la viceroyauté dont on le privoit; il étoit parti de cette ville la veille du jour que Philippe devoit y arriver; il étoit venu sans sa permission à la cour de Louis XIV. Mais comme il avoit des talens & de la capacité, on l'y reçut très-favorablement, dans l'espérance de l'attacher à ses devoirs & de lui inspirer un zèle inaltérable. On lui promit même d'engager le roi d'Espagne à lui donner la présidence du conseil d'Italie, quand

On le reçoit très-bien à la cour de France.

elle feroit vacante ; place qu'il préféroit à celle des Indes. Bien plus, ayant souhaité de connoître avant son départ toutes les intentions du roi, il reçut du marquis de Torci une longue lettre, où ce ministre lui parle avec une entière confiance, sans flatter les Espagnols ; où il expose les ménagemens qu'on a eus pour leur délicatesse, où il se plaint vivement de la manière dont ils répondent aux services qu'on ne cesse de leur rendre. Citons quelques morceaux de cet écrit, parce que la matière est importante.

1702.

Confiance que lui témoigne Torci.

M. de Torci au duc de Médina-Céli, 18 juillet.

« Aussitôt qu'il y a quelque sujet » de plaintes à Madrid, soit des parti» culiers, soit du public, on ne man» que pas d'en attribuer la cause à la » France : si les particuliers ou le pu» blic ont, au contraire, quelque sujet » d'être satisfaits, jamais on ne veut » croire que la France y ait part. De » pareils jugemens importeroient peu, » si d'ailleurs les affaires étoient dans » l'état où il conviendroit qu'elles » fussent ; mais le mal a été, jusqu'à » présent, que les principaux de la mo» narchie ont été bien plus occupés de » leurs prétentions, de leurs intérêts » & de leurs passions particulières,

Plaintes de ce ministre contre les Espagnols.

1702. » (votre excellence me pardonnera, » si je lui parle avec cette confiance) » qu'ils ne l'ont été du bien de l'état. » Ainsi l'on ne sort point encore du » désordre des règnes précédens : &, si » les choses continuent sur le même » pied, bien loin que l'intelligence » de la France & de l'Espagne serve » à la grandeur de l'une & de l'autre » monarchie, comme il y avoit lieu » de le croire, cette union ne servira » qu'à ruiner la France, par des se» cours excessifs d'hommes & d'ar» gent qu'elle est obligée de donner, » & à perdre l'Espagne par le peu » d'efforts qu'elle fait pour résister aux » entreprises de ses ennemis ».

Leurs variations à l'égard du roi de France.

Torci relève l'injustice des Espagnols, à l'égard de Louis XIV. Lorsque ce monarque refusoit, au commencement, d'entrer dans les détails de leur administration, on murmura ; on dit à Madrid, qu'il se contentoit d'avoir mis son petit fils sur le trône, & qu'il ne s'embarrassoit point de remédier aux maux de l'Espagne. Lorsque depuis il a bien voulu être consulté, & donner son avis sur les affaires, on a dit que rien ne se décidoit plus qu'à Versailles ; on s'est récrié

sur ce que les Espagnols devoient attendre leur sort de la cour de France. 1702.
Torci se plaint avec modération de la noblesse, qui a montré tant d'indifférence pour le service de son roi; qui l'a laissé partir seul pour la défense de la monarchie; qui a même augmenté, par ses discours, le mal d'une pareille conduite. Il parle avec la même sincérité du cardinal Portocarréro, d'Arias devenu archevêque de Séville, de Médina-Sidonia, de San-Estevan. Il témoigne au duc de Médina-Céli le desir qu'a Louis XIV de pouvoir s'en rapporter principalement à ses lumieres & à son zèle. Il assure que Philippe, après la campagne, reprendra le chemin de Madrid. Il parle de la princesse des Ursins avec éloge, en observant qu'elle paroît bien résolue de ne se point mêler d'affaires, selon l'intention du roi, & qu'il ne faut pas s'étonner que son poste lui attire des envieux, ni que l'on tienne contre elle de mauvais discours.

Leur indifférence pour le service de Philippe.

Dans le tems même que le ministre écrivoit ainsi au duc, Louville, avec sa vivacité ordinaire, écrivoit au ministre que c'étoit un homme sans religion & sans probité; *sept. fait*

Médina-Céli décrié par Louville.

1702. Lettre du 19 juillet.

grand d'Espagne, & par conséquent sept fois plus corrompu que les autres; d'une prodigalité excessive, & capable de toutes sortes d'injustices pour satisfaire à ses dépenses ; d'une ambition démesurée, & d'une licence de moeurs scandaleuse. *Enfin laissez-le retourner à Madrid, & vous verrez si vous pourrez tirer bon parti d'un homme de ce caractère.* Il devint effectivement dans la suite un des plus dangereux ennemis de son roi.

La junte prévenue contre les François.

Ce qui se passoit alors à Madrid, confirme d'ailleurs les plaintes du ministre de France sur les Espagnols. Portocarréro pressoit la princesse des Ursins de prendre connoissance des affaires, pour aider la reine de ses conseils : elle refusa constamment : que n'eût-il pas dit si elle avoit voulu s'en mêler, & qu'elle n'eût pas appuyé ses préventions ? Le pardon accordé aux Messinois excita les murmures de la junte. *Ce sont-là des conseils de France*, s'écria d'un ton emporté Villafranca. Au sujet d'une consulte, concernant le commerce des François en Amérique, Monterei releva les services que la France rendoit à l'Espagne ; mais Montalto ne

La princesse des Ursins à M. de Torci, 22 juillet.

craignit point de dire que, si elle la défendoit d'un côté, elle la ruinoit de l'autre. La princesse des Ursins tenoit de la reine ces particularités désagréables, & en rendoit compte. 1702.

Succès de la princesse des Ursins,

C'étoit bien l'intention du cabinet de Versailles, que la reine consultât en secret la princesse sur les affaires du gouvernement : on en sentoit la nécessité pour le tems où aucun François n'assisteroit à la *junte*. Cette femme habile, profitant des avis qu'elle avoit reçus, évitoit, avec soin, de se compromettre. Les Espagnols commençoient à la louer. « Il faut leur » pardonner, lui marquoit Torci, si » ce qu'ils avoient vu sous l'autre » règne leur faisoit craindre, sans » distinction, toutes les personnes » en place ". Quant à la reine, tout » retentit de ses louanges, dit le » ministre, les lettres, sur son sujet, sont » si uniformes, que je crois qu'elle » pourroit entreprendre des choses » plus difficiles que celles de ra» courcir les queues, & de réformer » les *tontillos* des dames de Madrid ".

Lettre du 23 juillet.

& de la reine.

Opinion du ministre de France sur Médina-Céli.

Il ajoute, en parlant du duc de Médina-Céli, que ses intentions lui paroissent bonnes, *autant qu'on peut*

juger par des paroles; qu'il le croit capable de bien servir les deux rois, & qu'il a voulu, pour cette raison, l'attacher particulièrement aux intérêts de la France. Une dépêche du roi à Marsin, roule, en grande partie, sur le même objet, & fait entendre que le duc avoit été trop peu ménagé, & qu'il importoit de le regagner à force de bons traitemens, y ayant si peu de sujets en Espagne dont on pût attendre des services essentiels. On jugeoit sur des probabilités, ne pouvant mieux faire: on changea souvent d'opinion au gré des circonstances.

1702.

Le roi au comte de Marsin, 24 juillet.

Louis craint qu'on n'empêche Philippe de s'exposer.

Louis XIV, inquiet pour la sureté de son petit-fils, n'étoit pas moins zélé pour sa gloire. Il craignoit que les Espagnols ne le tinssent éloigné de tous les périls; il ordonnoit à Vendôme & à Marsin, non de l'exciter, puisqu'il ne manquoit pas de courage, mais de le diriger par leurs avis. *Son rang & sa qualité de roi*, dit-il, *l'obligent à donner l'exemple à ses sujets.* L'essentiel est de lui faire connoître *les conjonctures où il doit s'exposer aux dangers, & celles où la pru-*

dence veut qu'il les évite. En même-tems il écrit au jeune roi : 1702.

» Il est inutile de vous dire combien je souhaite que les succès de votre première campagne soient heureux. La réputation de toute votre vie en dépend ; & je suis persuadé que vous ferez, pour l'acquérir, tout ce que je puis attendre, & de votre sang, & de la bonne opinion que j'ai de V. M. Ne vous exposez pas mal-à-propos, mais ne déférez pas à des conseils timides. Croyez ceux du duc de Vendôme & de Marsin. Je crois vous donner des marques les plus essentielles de mon amitié, en songeant à votre gloire ".

Il l'invite à exercer sa valeur.

Louis XIV à Philippe, 24 juill.

Philippe avoit naturellement du courage, & brûloit d'impatience de se signaler contre ses ennemis. Il partit le 20 juillet de Crémone pour joindre l'armée. Le 26, Vendôme surprit, à Santa-Vittoria, un corps de cavalerie allemande, de trois mille hommes, que commandoit le général Visconti ; il le défit entièrement, presque sans combat. L'affaire fut si prompte, que le roi, marchant à la tête d'une colonne, n'eut pas le tems

Vendôme défait un corps de cavalerie.

Philippe V à Louis XIV, 27 juillet.

1702. charger, & n'arriva que lorsqu'on pilloit déja le camp. « Ne soyez point » surpris, marque-t il à Louis XIV, » si je laisse à M. de Vendôme le » soin de vous envoyer un courrier; » je ne veux point me faire honneur » d'une action dont il a tout le mé» rite; & quand j'enverrai à V. M. » quelqu'un de ma part, je veux » que ce soit une action décisive, » afin que V. M. n'ait pas une fausse » joie ". Reggio se rendit au premier coup de canon, & le duc de Modène, allié des impériaux, abandonna sa capitale.

Honneurs que lui rendent les Espagnols.

Le comte de Marsin au roi, 1 août.

Un grand homme, sur-tout après une action d'éclat, triomphe des préventions les plus contraires à ses compatriotes. Aux yeux des ministres espagnols, Vendôme devint, en quelque sorte, un Espagnol digne de tous les honneurs. Comme il se trouva dans la chambre du roi, à l'heure du *despacho*, & qu'il voulut se retirer; Médina-Sidonia, & San-Estevan prièrent Philippe de le faire conseiller d'état pour honorer leur corps, de lui donner même l'ancienneté sur eux: de sorte qu'il entra au conseil, où

il eut la première place. C'étoit parmi eux une distinction inouïe. 1702.

En révérant ainsi le mérite dans un François, ils rougissoient, sans doute, pour leur patrie, de la conduite du duc d'Ossuna, qui avoit abandonné le roi lorsqu'il marchoit aux ennemis. Quel que fût son motif, une telle action fut représentée comme infâme. Louis XIV, déja fâché qu'on ne l'eût pas puni sur le champ, après l'affaire de l'huissier, écrivit qu'à la première occasion qu'il en fourniroit, on devoit l'envoyer prisonnier au château de Milan, & blâma le comte de Marsin d'avoir souffert que ses fautes restassent impunies. Marsin méritoit peut-être ce reproche. Quoique infiniment rebuté par les désagrémens de sa place, c'étoit à lui à soutenir la foiblesse du prince, d'autant plus dangereuse alors que ses vapeurs l'avoient rendu presque insensible à tout.

Fautes du duc d'Ossuna impunies.

Le roi au comte de Marsin, 8 août.

Louville affectoit de n'y pouvoir plus tenir. « Vous me donneriez cent » mille écus de rente, & me feriez » grand d'Espagne pour y demeurer, » que je ne le ferois pas, écrivoit-il » à Torci; & j'y demeurerois pour

Conseil dangereux sur l'Espagne.

» rien, si la France vouloit enfin
1702. » prendre la hardiesse de gourverner
Lettre du » l'Espagne, & que le roi d'Espagne
7 août. » fût précisément le contraire de ce » qu'il est ". On ne se laissa que trop persuader par ces dangereuses insinuations.

Bataille de Luzara qui ne décide rien. Il auroit fallu chasser d'Italie le prince Eugène, comme on l'avoit espéré, pour exécuter ensuite solidement des projets de réforme politique. Mais ce général, quoique très-inférieur en forces, trouvoit dans son courage & son génie de quoi résister même à Vendôme. Les deux armées combattirent le 15 à Luzara. Il y eut beaucoup de sang répandu. Le roi s'exposa au canon, & montra de l'intelligence pour la guerre, ainsi que de la valeur. Il remporta l'avantage, puisqu'il se rendit maître le Luzara, le magasin des ennemis. Cependant Eugène resta dans son poste, d'où il canonna encore les vainqueurs, sans qu'ils pussent attaquer ses rettanchemens. Ils prirent Gastalla en neuf jours. On avoit délivré Mantoue dont les impériaux faisoient le blocus. On se félicitoit d'une campagne avantageuse. Elle l'étoit sans doute; mais il

s'en falloit bien qu'elle fût également décisive ; & le comte d'Estrées se trompa fort, en écrivant de Messine, qu'on ne pouvoit douter que les Allemands ne fussent entièrement chassés d'Italie. 1702. Le comte d'Estrées à Torci, 29 août.

Adresse de la reine d'Espagne, pour éviter les longs discours.

En Espagne, la reine, dirigée par la princesse des Ursins, se faisoit adorer des grands & du peuple. Elle étonnoit la junte par une application & un amour du travail, dont peu de ministres étoient capables. Leurs longs discours, souvent inutiles, l'ennuyoient fort : ne voulant pas les interrompre de peur de les offenser, elle leur donna une leçon adroite qui produisit le meilleur effet : elle prit son ouvrage, lorsqu'elle les vit se perdre en digressions. Comme on parle de choses qui ne regardent point les affaires, dit-elle gracieusement, j'emploierai ce tems à travailler. Ils la comprirent, se regardèrent avec étonnement, rirent beaucoup, & se corrigèrent en partie. Dès que l'ancienne habitude revenoit, la reine prenoit son ouvrage, ou bien ils s'avertissoient mutuellement qu'elle alloit le prendre.

La princesse des Ursins à M. de Torci.

Elle faisoit tout son possible, en accordant des graces pour qu'on s'en

1702. crût obligé ou roi seul. Elle sécondoit les intentions de la cour de France, toujours exposée à une critique jalouse. Orri avoit été renvoyé en Espagne, pour l'exécution des projets qu'il avoit tracés. Portocarréro & Arias, parlant de lui dans la *junte*, comme d'un fort habile homme, qui s'occupoit des moyens de rétablir les finances & le commerce, deux autres ministres demandèrent *avec une impertinence outrée*, (c'est ainsi que la reine s'en expliqua) quel besoin on avoit pour cela des François, & de quoi se mêloit Louis XIV? Rien n'étoit certainement plus difficile que de faire entendre raison à des hommes si altiers & si prévenus.

Sa prudence dans les affaires.

Impertinence de quelques ministres.

La princesse des Ursins conseille d'envoyer quelqu'un de France pour gouverner.

La princesse des Ursins, en rapportant ces détails, prie To ci de réfléchir à l'extrême jeunesse de la reine. « Si elle doit gouverner le roi, » dès-à-présent il faut qu'elle ait quelqu'un, elle même, qui la gouverne, » ou qui puisse au moins lui donner » de bons conseils & du courage. » Comme je ne crois pas pouvoir » résister long-tems dans cet emploi, » la chose à quoi vous devez le plus » penser, c'est à trouver celle qui » remplira

» remplira ma place. Si j'avois été espa- » gnole la reine l'auroit été aussi ". Elle souhaite surtout un excellent ambassadeur, & ne doute point qu'en se servant toujours du nom de Philippe V, il ne vienne à bout de réformer la monarchie. Au lieu de croire qu'on pouvoit seulement, dans les conjonctures, étayer cette grande machine qui menaçoit ruine de toutes parts, elle se montre persuadée qu'avec de certaines précautions, le cabinet de Versailles peut entreprendre tout ce qu'il voudra, dès que Philippe sera de retour. C'étoit bien de la confiance en des tems si orageux. 1702.

Peu de jours après la date de cette lettre, les Anglois & les Hollandois firent une descente aux environs de Cadix; & le prince de Darmstadt qui s'étoit attaché à leur service, fit répandre des libelles pour soulever des provinces. Un prêtre de la chapelle du roi & un moine connoissoient ses correspondans : on les arrêta tous deux.

Descente des ennemis à Cadix.

M. de Blécourt au roi, 2 septembre.

Si la saison n'eût pas été trop avancée, & que les ennemis eussent passé le détroit, on risquoit de perdre la Catalogne. Les peuples y respiroient

Inquiétude sur la Catalogne.

1702. déja la révolte, & le comte de Palma viceroi, n'étoit propre qu'à rendre leurs dispositions plus mauvaises. Médina-Céli y séjournoit dans ses terres.

On y emploie Médina Céli.

Le ministre de France, qui l'avoit pressé de se rendre incessamment à Madrid, le pressa, par une seconde lettre, de ne point quitter la Catalogne, où ses services devenoient absolument nécessaires. Ces preuves de confiance envers un homme qu'on avoit peint de couleurs si odieuses, venoient toujours de l'espérance de le gagner, & de suppléer par ses talens à l'incapacité des autres. La reine lui envoya des ordres conformes aux vues du ministère françois.

La reine excite les courages.

A l'approche du danger, elle se fit admirer davantage: elle offrit d'aller partout où sa présence pourroit être plus utile; elle soutint le poids des affaires & les ennuis de la junte, avec une ardeur audessus de ses forces; elle y gagna de grands maux de tête. Son exemple, l'amour & la vénération qu'elle inspiroit, excitèrent des sentimens de patriotisme. Quelques-uns des principaux personnages offrirent leur argent; plusieurs villes offrirent de lever des troupes; & l'on

ne vit, dans le peuple en général, aucun mouvement qui pût donner de l'inquiétude. 1702.

Louis XIV desire que Philippe retourne en Espagne.

Louis XIV n'en étoit pas moins persuadé, que les circonstances exigeoient le retour de son petit-fils en Espagne. « Il est de sa gloire autant » que de son intérêt, marque-t-il au » comte de Marsin, de retourner à » la défense de son royaume; & même » le prétexte de repasser en Espagne » est plus honorable, qu'il ne le » seroit s'il attendoit jusqu'au mois de » novembre pour quitter l'armée, & » si la saison avancée l'obligeoit à » partir, laissant encore les Allemands » en Italie ". Qu'il retourne à Milan, qu'il y règle les affaires, qu'il s'embarque au bout de quinze jours ou trois semaines: c'est ce que le roi desire & conseille.

Le roi au comte de Marsin, 14 septembre.

Il désigne le cardinal d'Estrées pour ambassadeur.

Il annonce que le cardinal d'Estrées lui a paru plus capable que personne de remplacer Marsin dans son ambassade. Ce choix pouvant déplaire aux Espagnols à cause de la dignité du cardinal, il convenoit de prendre quelques précautions. Ainsi d'Estrées, qui négocioit à Venise, devoit se rendre bientôt à Milan, sous pré-

1702. texte de saluer le roi avant son départ. Philippe devoit lui offrir d'assister au *despacho*, lui proposer ensuite de l'accompagner en Espagne, & se charger d'obtenir le consentement nécessaire. Enfin le cardinal devoit paroître y aller, non par ordre de sa cour, mais à la prière du roi d'Espagne. Tels étoient les arrangemens : peut-être auroit il mieux valu éviter ces inutiles détours.

Il tâche d'exciter son petit-fils au travail.

Le dégoût du jeune prince pour les affaires devenoit si dangereux, que Louis XIV s'efforça de l'éguillonner, en lui écrivant avec autant de force que d'amitié sur les effets de cette indolence qui venoit autant du caractère que des vapeurs. Voici sa lettre :

Lettre instructive.

Louis XIV à Philippe V, 10 septembre.

« Vous avez parfaitement répondu » pendant la campagne, à ce que » j'attendois de votre courage, & les » marques que vous en avez données » ont fait voir combien vous êtes » digne de votre sang & du trône où » Dieu vous a placé. Le zèle des Espagnols paroît même augmenter à » proportion de la gloire que vous » avez acquise ; & je vous donne » avec plaisir, avant votre retour en » Espagne, toutes les louanges que

» j'étois persuadé que vous mériteriez 1702.
« lorsque vous vous seriez fait con-
» noître. Elles ne vous doivent point
» être suspectes de ma part. Je louerai
» toujours le bien que vous ferez, &
» je vous avertirai de même de ce que
» j'apprendrai de vos défauts : l'amitié
» particulière que j'ai pour vous le
» demande, aussi bien que la con-
» fiance que vous avez en moi. Per-
» sonne ne vous diroit ce que je puis
» vous dire : ainsi vous auriez sujet
» de vous plaindre de mon silence,
» si je ne vous faisois pas remarquer
» le mal que vous pouvez corriger.
» Il faut seulement que nous obser-
» vions un profond secret, & que qui
» que ce soit ne soit informé des avis
» que je vous donnerai. Il ne suffit
» pas d'avoir fait connoître votre va-
» leur à la tête des armées ; il faut,
» pour votre gloire travailler au réta-
» blissement de vos affaires, & vous
» n'y parviendrez que par beaucoup
» de soin & par une extrême appli-
» cation. Vous ne voyez que trop
» le désordre où elles sont par la pa-
» resse des rois vos prédécesseurs.
» Leur exemple vous apprendra à
» réparer par une conduite opposée le

La valeur peu utile à un roi, sans l'application aux affaires.

1702. » préjudice qu'ils ont causé à la mo-
» narchie d'Espagne. Je vous avouerai
» que je vois avec douleur que, dans
» le tems que vous vous exposez sans
» peine à tous les périls de la guerre,
» il semble que le courage vous man-
» que pour combattre un vice aussi
» odieux. Je sais qu'il vous entraîne,
» & que vous succombez lorsqu'il est
» question d'entendre parler d'affaires
» & de vous appliquer. Enfin, j'ai
» peine à vous le dire ; mais on m'as-
» sure que les lettres que je reçois
» de vous, & même celles que vous
» écrivez à la reine, sont dictées par
» Louville. Pendant qu'il étoit auprès
» de moi, j'en ai reçu de V. M.
» Ainsi je sais qu'elle n'a pas besoin
» de secours pour bien écrire ; mais
» le public pensera différemment. Il ne
» faut pas croire qu'il ignore de telles
» particularités. Elles lui sont connues
» avant même qu'elles parviennent jus-
» ques à moi : car on ne s'empresse pas
» de me donner de pareils avis. Jugez
» de l'effet que ce bruit doit faire pour
» votre réputation ; songez aussi au cha-
» grin de la reine, si elle en est infor-
» mée, & considérez si elle n'aura pas
» sujet de croire que vous manquez

Le public n'ignore pas les fautes des princes.

» pour elle de confiance & d'amitié.
» Vous n'avez pas de plus grand enne- 1702.
» mi que la pareſſe: ſi elle vous ſurmon-
» te, vos affaires achéveront de périr, &
» leur décadence vous fera perdre la
» réputation que votre courage a com-
» mencé de vous acquérir. Je vous
» dois cet avertiſſement, & par la
» tendreſſe que j'ai pour vous, &
» par la néceſſité dont il eſt que vous
» travailliez de votre côté, ſi vous
» voulez que je continue à vous ſe-
» courir. Comptez enfin que je n'aurai
» jamais de joie plus parfaite que lorſ-
» que je vous verrai tel, de toutes ma-
» nières que je vous ai toujours ſou-
» haité". Quel père donneroit à ſon fils de meilleurs conſeils?

Ceſſion faite à l'électeur de Bavière.

On venoit de conclure en France, un traité avec l'électeur de Bavière, pour l'engager à faire une diverſion contre l'empereur. On lui aſſuroit le gouvernement héréditaire des Pays-bas, & même la ceſſion des deux petites provinces de Gueldres & de Limbourg, au défaut des conquêtes équivalentes. Louis avoit fortement inſiſté, dans ſes dépêches, ſur la néceſſité de quelque démembrement, ſeul moyen de ſauver le corps de la monar-

1702. chie d'Espagne. Les ministres du *despacho* la sentoient aussi, & Philippe ratifia sans difficulté les engagemens pris avec l'électeur.

Philippe se détermine au retour.

Quoiqu'il ne s'attendît point à quitter si tôt l'Italie, & qu'il eût de la répugnance à retourner en Espagne, il se détermina au départ sans beaucoup d'efforts. Le desir de revoir la reine le rappeloit. Marsin ajoute à ce motif *le goût pour l'inaction, la solitude & le silence.* Il assure qu'une fois retourné à Madrid, le monarque y sera plus volontiers & mieux enfermé qu'aucun de ses prédécesseurs, & que la reine le gouvernera infailliblement, lui & le royaume. Du moins si elle prenoit cet ascendant, on pouvoit compter qu'elle y joindroit le mérite de l'esprit & des vertus.

Lettre à M. de Torci, 19 septembre.

Les Espagnols craignent que le roi ne lève des troupes.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 21 sept.

La reine faisoit déjà beaucoup : elle donnoit du zèle à la nation, de l'activité à la *junte* ; mais elle trouvoit toujours des obstacles dans la lenteur & dans les préjugés opiniâtres des Espagnols. On avoit consenti à la levée d'un regiment de cavalerie qui devoit porter son nom : on avoit ensuite rendu cette levée comme impossible par un mauvais choix d'officiers ; & la crainte

de voir des troupes réglées à la disposition du roi, prévaloit sur les besoins pressans de l'état. Plusieurs particuliers étoient suspects d'intelligences criminelles: Arias, entêté de l'opinion qu'un *Espagnol ne peut être infidèle à son roi*, négligeoit les avis qu'on recevoit à cet égard, & les supposoit de peu d'importance. On arrêta cependant l'écuyer de l'ambassadeur de Turin, le seul homme de considération qui parût coupable : cet ambassadeur donna un bel exemple, en demandant qu'on le punît s'il l'étoit. « Je ne serai guère » tranquille, écrivoit la princesse des » Ursins, si le roi revient ici sans » troupes. On découvre tous les jours » des gens engagés dans le parti en» nemi ; & l'expérience fait voir que » les propres domestiques de S. M. » ne sont pas plus fidèles que les au» tres. Cela ne peut guère être autre» ment : car ils servent tous en même » tems quelque grand seigneur, sans » lequel ils ne pourroient pas sub» sister ».

1702.

Personnes suspectes, qu'on néglige d'arrêter.

Un de ces grands seigneurs, l'Amirante de Castille sembla vouloir justifier tous les soupçons qui tourmentoient depuis long-tems les deux

L'Amirante diffère de partir pour l'ambassade de France.

cours. Depuis le départ du roi pour
1702. l'Italie, il étoit nommé a l'ambaſſade
M. de Blécourt à la princeſſe des Urſins, 26 ſept. de Frnnce, conformément aux intentions de Louis XIV. Il avoit différé ſon départ ſous divers prétextes, quoiqu'il affectât le deſir de ſe rendre promptement à un poſte ſi honorable; il avoit ſu éluder toutes les repréſentations, tous les ordres contraires à ſes vues ſecrettes. Enfin il partit le 13 ſeptembre, emportant, dit-on, pour trois millions d'effets; tant il ſouhaitoit, à l'entendre, de faire honneur au roi & à l'ambaſſade.

Sa fuite en Portugal. Il prend le chemin de Madrid, comme le plus beau. Arrivé a Tordéſillas, il feint que la reine lui a donné un contre-ordre, & qu'il eſt chargé d'une négociation pour Lisbonne; il quitte la route de France; il paſſe en Portugal, avec le comte de la Corzana ſon neveu, & avec tous ſes équipages.

Indolence d'Arias. Le préſident de Caſtille, averti de ſa marche, n'en voulut rien croire. La princeſſe des Urſins alla le lendemain à la junte en porter des nouvelles ſûres; elle fit inſtance pour qu'on dépêchât des couriers; on n'envoya perſonne. On n'apprit les détails que par le courier ordinaire. La fuite de

l'Amirante étoit d'autant plus incompréhensible, qu'il possédoit en Espagne des biens immenses : il alloit les perdre, sans que rien pût l'en dédommager. 1702.

Frayeur de la reine.

La reine effrayée écrivit à Louis XIV : « comme une pareille résolution d'un sujet si considérable par sa » naissance, ses biens, sa parenté & » ses créatures, peut avoir des suites » très-fâcheuses, je ne saurois trop » implorer votre protection pour le » roi votre petit-fils & pour moi ; » d'autant plus qu'avant hier la nuit » on essaya d'entrer dans mon appar» tement. Je vous avoue que mon » courage n'est pas à l'épreuve des tra» hisons, & que ma peur fut extrême. » Ce palais-ci est ouvert à tout le » monde, & l'on ne peut être en sû» reté parmi une infinité de domesti» ques qui sont donnés par toutes sor» tes de gens ».

L'imagination avoit grossi les objets.

Elle avait entendu essayer des clefs dans quelques serrures ; la princesse des Ursins en avoit pris l'épouvante comme la reine, & peignit vivement le fait à Torci : mais tout le mal venoit probablement, comme le marqua Blécourt, d'un homme qui avoit une

1702. clef, & qui s'en étoit servi pour entrer chez une dame du palais. Cette aventure, grossie par l'imagination, fit encore mieux sentir la nécessité d'une bonne garde.

On s'occupe sérieusement des moyens de former la garde.

On s'occupoit sérieusement à l'armée de cet objet : les ministres du *despacho*, plus raisonnables que ceux de la junte, se prêtèrent aux vues du roi ; & il envoya ordre au marquis de Castagna de lever pour sa garde un régiment de cavalerie. Il lui envoya en même tems les fonds nécessaires : car on ne pouvoit en espérer de la junte. Les cent mille écus de la reine, ce fruit des états d'Aragon, qui étoient encore en réserve, furent consacrés principalement à l'exécution d'un projet, qu'elle-même avoit si fort à cœur. Marsin proposoit aussi le plan d'un régiment d'infanterie Walone ; & l'on écrivit en Flandre pour l'exécuter.

Soupçons publics contre le prince Eugène.

Nous avons vu les soupçons répandus sur le prince Eugène, les précautions prises en conséquence. Un nouvelliste de l'armée ayant écrit que la crainte de quelque attentat des ennemis, contre la personne du roi, avoit fait renforcer la garde ordinaire, &

la lettre ayant été interceptée, Eugène la renvoya au duc de Vendôme avec un manifeste de sa main en ces termes :

1702.

Le comte de Marsin au roi, 26 septembre.

« Cette lettre a été prise par un de » nos partis. L'on fait savoir à M. le » duc de Vendôme & à toute l'armée, » que le prince Eugène n'a jamais » été un assassin, & qu'il n'y a aucune » raison qui pût l'obliger à une aussi » infâme action : il est même connu » dans le monde sur le pied de ne servir que pour l'honneur & la gloire, » outre qu'il sert un maître qui ne s'est » jamais servi de pareilles voies, & » qui est incapable de les commander. » Ainsi, s'il n'y a d'autre raison que » cela qui a fait redoubler les gardes, » on les peut sur ma parole laisser dans » le premier état ».

Manifeste qu'il envoie à Vendôme.

Quelle apparence en effet qu'Eugène eût médité ce crime affreux ? mais les avis qu'avoit reçus la cour de France ne devoient pas être négligés : ils auroient dû seulement demeurer secrets. Quant à la garde qu'on vouloit former en Espagne, elle étoit évidemment nécessaire, soit pour la sûreté du roi, soit pour la réforme du royaume. Du bon ou du mauvais

La garde n'en étoit pas moins nécessaire.

usage qu'on en feroit, devoit dépen-
1702. dre en partie le bonheur ou le malheur des Espagnols.

Les Anglois échouent à Cadix, par le zèle des Espagnols.

S'ils étoient difficiles à plier aux changemens qu'on jugeoit indispensables, du moins la fidélité de la nation en général pouvoit inspirer de la confiance. Les ennemis s'étoient vainement flattés, sur les assurances du prince de Darmstadt, que l'Andalousie & d'autres provinces remueroient en leur faveur. L'expédition de Cadix échoua, parce qu'ils ne trouvèrent que du zèle au lieu de soulèvement. Presque sans troupes, avec des milices mal armées, le marquis de Villadarias eut la gloire de les repousser. Ils levèrent le siège de Matagorda, forteresse qui défendoit Cadix; ils se rembarquèrent le 27 septembre, n'ayant fait que se rendre odieux en saccageant le port Sainte-Marie.

Arrivée des Galions.

Quelques jours auparavant, les galions du Mexique étoient heureusement arrivés, sous l'escorte de vingt-trois vaisseaux françois, commandés par le comte de Chateau-Renaud. On les attendoit avec une extrême impatience, comme la principale ressource

de l'état. Louis XIV en particulier, qui ruinoit malgré lui son royaume pour la defense de l'Espagne, se flatta d'être soulagé d'une partie de cet énorme fardeau. Il se hâta d'envoyer ses instructions & ses ordres sur un objet si important. 1702.

Intentions de Louis XIV pour qu'on retienne une partie des effets.

Il vouloit que les effets de la flotte ne fussent point débarqués avant le retour du roi; que s'ils l'étoient, on défendît de les transporter ou d'en délivrer aucun; en un mot, que tout fût suspendu jusqu'à ce que le roi eût fait lui-même, à Madrid, les dispositions les plus conformes au bien de la monarchie Son intention étoit que Philippe déclarât alors confisqué, tout ce qui se trouveroit sur la flotte pour le compte des Anglois & des Hollandois, ses ennemis, auteurs d'une guerre injuste; qu'il déclarât en même tems que les autres propriétaires ne recevroient aucun dommage, mais qu'étant obligé de faire d'énormes dépenses, & de rembourser en partie celles que la France avoit déja faites pour lui, il prétendoit emprunter les effets appartenans à ses sujets, à ses alliés, & aux nations neutres; qu'il leur en payeroit pendant la guerre

1702. l'intérêt à six pour cent, & que le principal leur seroit rendu après la paix dans le terme de trois ou quatre ans.

Inconvéniens de cette opération.

Le roi au cardinal d'Estrées, 10 oct.

« Je sais, dit Louis XIV dans » une dépêche au cardinal d'Estrées, » que ce projet n'est pas sans incon- » vénient, & qu'il y a de fortes rai- » sons pour le combattre; mais il » faut en regarder l'exécution comme » une ressource extraordinaire pour » continuer la guerre. Le préjudice » ne retombera que sur quelque par- » ticuliers. On peut dire même que » ce sera moins une perte pour eux, » qu'une occasion qu'ils auront man- » quée de faire tout le profit qu'ils » pouvoient espérer ». La bonne foi du commerce réclamoit contre de pareilles mesures : l'extrême nécessité pouvoit seules les rendre excusables; & d'ailleurs il paroissoit impossible aux Espagnols de reconnoître surement ce qui appartenoit aux ennemis.

La princesse des Ursins les fait sentir.

La princesse des Ursins ne goûta pas elle-même ce projet. « J y trouve, » dit elle, deux inconvéniens terri- » bles. Le premier est qu'il n'y aura » personne qui ne compte son capital

» perdu, par le peu d'apparence qu'il » y a que le roi d'Espagne puisse » jamais rembourser une somme si » considérable : on croira même les » intérêts très-mal assurés, par tant » d'exemples que l'on a de la mau- » vaise foi du conseil des finances : » ainsi, outre les banqueroutes que » cet argent ainsi retenu causera dans » tout le commerce, tous les inté- » ressés crieront, parce que ces rentes » ne feront d'aucun débit ; & je ne » sais si la France n'en souffrira pas » autant & plus qu'aucune autre na- « tion. Le second inconvénient est » que l'on compte qu'il y a près d'un » quart des effets de la flotte destiné » à des œuvres-pies, ou qui appar- » tient à des particuliers qui ont leur „ bien dans les Indes, & qui at- „ tendent depuis cinq ans leurs re- „ venus pour payer leurs créanciers. „ Ces gens feront beaucoup de bruit „ & on peut dire que la moitié de „ l'Espagne y sera intéressée ou di- „ rectement ou indirectement „. Il ne faut pas s'étonner que la princesse entrât plus que jamais dans les affaires : elle étoit l'unique ou le meilleur conseil de la reine, & la cour

1702.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 27 sept.

de France applaudissoit à sa conduite.
1702. Elle proposa un autre parti qui fut approuvé.

Désastre de la flotte françoise.

Tandis qu'on s'occupoit ainsi de la flotte, il étoit à craindre qu'elle ne devînt la proie des ennemis. Les Espagnols voulurent qu'elle débarquât dans leurs ports. Chateau-renaud l'avoit conduit à Vigo en Galice. Quoique ce port fût mal fortifié, & n'eût que des milices pour défenseurs, il crut cependant l'avoir mise en sûreté. On déchargea, on transporta l'or & l'argent à Lugo; les marchandises resterent sur les galions; l'escadre françoise jeta l'ancre à l'entrée du port. Mais les Anglois & les Hollandois, sous les ordres du duc d'Ormond, venoient se venger du peu de succès de leur expédition de Cadix. La valeur des François & des Espagnols ne put résister à cette flotte redoutable. Le port fut forcé : on mit le feu aux vaisseaux ; & la France en perdit quinze. Une grande partie des marchandises fut jetée à la mer ; les flammes en consumèrent beaucoup ; les ennemis estimèrent cependant leur prise quatre millions d'écus.

Grande perte pour les Espagnols.

Cette affreuse nouvelle arriva le 29 octobre à Madrid. La reine assembla aussitôt la junte. On n'y prit d'autre résolution que d'envoyer les lettres au conseil d'état & de guerre. Elle représenta que ces longueurs étoient préjudiciables, lorsque tous les momens étoient précieux : on lui répondit unanimement que *rien ne pressoit*. Le malheur venoit de ce qu'on avoit pris trop tard les précautions nécessaires ; mais l'experience ne corrige point les hommes entêtés de leurs préjugés & de leurs usages.

1702. Lenteurs inconcevables dans les affaires.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 31 oct.

Louis XIV, dont la fermeté devoit subir bien d'autres épreuves, écrivit à la reine d'Espagne sur le désastre de la flotte : *les évenemens sont entre les mains de Dieu : souvent il tire le bien de ce que nous regardons comme des malheurs. Il faut songer à prévenir les suites de celui qui vient d'arriver. V. M. les a prévenues.* Il encouragea de meme Philippe, & & chercha de son côté les meilleurs expédiens. Il reprit ses premieres vues sur les trésors dont les galions étoient chargés : il jugea absolument nécessaire que le roi d'Espagne les retînt s'en réservât la moitié pour lever des

Louis XIV revient à sa premiere idée, par besoin d'argent.

Louis XIV à la reine d'Espagne, 10 novemb.

Le roi au cardinal d'Estrées, 11 nov.

troupes, & lui en remît l'autre pour
1702. une partie des dépenses faites, &
pour celles qu'on devoit encore soutenir; le tout avec l'obligation de payer l'intérêt aux propriétaires. Il avoue, dans une dépêche, que les observations de la princesse des Ursins lui avoient fait abandonner ce projet, mais qu'il ne voit plus d'autres ressources.

Fausse démarche par rapport à Léganez.

Plus les inquiétudes redoubloient, plus la cour de France étoit embarrassée au sujet des Espagnols. Elle avoit fait une fausse démarche en demandant l'amirante de Castille pour ambassadeur : elle en fit une autre toute semblable, en voulant que le marquis de Léganez le remplaçât. On avoit déterminé celui-ci par des insinuations, peu différentes d'un ordre formel, à passer en France, pour se justifier des soupçons & des reproches dont on les chargeoit. L'intention des deux cours étoit qu'il y fut hors d'état de nuire. Il partit après de longs retardemens, selon l'usage. On ne lui dissimula point les griefs accumulés contre lui, les preuves qu'on croyoit avoir de ses intelligences avec les ennemis de l'état.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 8 octobre.

Il répondit à tout avec tant de force, que Torci resta en suspens. “ Je vous „ avoue, dit-il à la princesse des „ Ursins, que plus je le vois, moins „ je sais encore ce que l'on doit vé- „ ritablement penser sur son sujet, „ & que je crois très dangereux de „ se déterminer à le croire innocent „ ou coupable „. Les Espagnols étoient persuadés de son innocence, observe le ministre, & on les révoltoit tous en le tenant comme exilé. 1702.

Léganez veut partir de France, & s'explique avec hardiesse.

Quand la fuite de l'amirante fut connue, cet embarras devint encore plus fâcheux. Léganez parla d'un ton hardi, déclarant qu'il préféroit son honneur à la vie & à la liberté; qu'il ne pouvoit rester en France comme un proscrit & un criminel; qu'il s'y voyoit deshonoré, puisque la défiance qu'on avoit de ses desseins étoit la seule cause de son voyage; que le roi son maître ne lui ayant pas ordonné expressément d'y venir, il se croyoit libre & étoit résolu de retourner en Espagne; que, si l'on vouloit l'emprisonner, il ne craignoit aucun tribunal, étant sûr de son innocence. Pour le retenir sous un prétexte honorable, on imagina de faire

Le roi au cardinal d'Estrées, 10 octob.

1702. nommer ambassadeur extraordinaire, & Louis XIV demanda un ordre absolu qui ne lui permît point de refuser cet emploi. Philippe devoit donner pour raison, qu'il rappelloit le marquis de Castel-dos-rios son ambassadeur, dont la présence lui étoit nécessaire au Pérou : on l'en avoit nommé viceroi depuis long tems.

Il convenoit peu de le faire ambassadeur ; on envoie néanmoins sa patente.

La patente d'ambassadeur est expédiée pour Léganez, malgré la répugnance du *despacho*. Marsin prie Torci de penser, avant de la remettre, s'il convient de faire une prison de l'ambassade d'Espagne en France, où l'on n'envoie que les criminels ou du moins les gens douteux. Louville s'exprime encore plus fortement.

Lettre du 18 octob.

« Cette conduite foible & molle de » récompens r ceux qui font le mal, » permettez-moi de vous le dire, » monseigneur, perd tout. MM. de » Medina Sidonia & de San-Estevan » en sont d'une surprise extrême ; & » le premier, quoique très-mesuré, » ne put s'empêcher de me dire hier: » quoi, il n'est donc question que » d'être bien attaché à l'empereur & » d'aller à Paris, pour avoir toutes » sortes de distinctions du roi très-

» chrétien. Quel découragement, 1702.
» disoit il, pour les gens fidèles, & » quelle consolation pour les mal-in- » tentionnés ".

Mais la cour de France avoit changé de résolution, en apprenant que l'Andaloufie étoit hors de péril. On cessa de craindre que Léganez pût nuire en Espagne : on crut devoir lui laisser la liberté de partir, d'autant plus qu'on étoit sûr qu'il le feroit au mépris d'une défense ; & l'on ne jugeoit pas convenable d'arrêter un Espagnol de ce rang, qui n'étoit convaincu d'aucun crime. Louis ordonna de ne point parler dans le *despacho* de l'ambassade qu'on lui avoit destinée. C'étoit trop tard. De telles variations du ministère paroissent moins une preuve de foiblesse, qu'une suite de l'extrême difficulté des affaires. Il falloit gouverner la France & l'Espagne : la France épuisée donnoit seule assez de soucis.

On lui laisse la liberté de retourner en Espagne.

Le roi au cardinal d'Estrées, 31 octob.

Jusqu'alors le marquis de Louville, honoré de la confiance de Philippe V & de celle de Torci, avoit eu, par ses conseils, une influence, quelquefois utile, quelquefois dangereuse. Il s'étoit attiré des ennemis puissans qui

Reproches faits à Louville.

cherchoient à le desservir auprès de Louis XIV. On lui reprochoit trop de précipitation dans les affaires, trop de familiarité avec Philippe, trop de hauteur avec les Espagnols. Sur ces deux derniers articles, il assure que c'est le roi qui a de la familiarité avec lui ou plutôt qui lui en donne & l'oblige de la recevoir; mais que cette familiarité n'est jamais indécente surtout en public, au lieu que les François du plus bas étage se permettent avec ce prince des libertés inexcusables : qu'à l'égard des Espagnols, il n'a montré que deux fois de la hauteur; l'une en faisant accepter le traité de Portugal malgré Portocarréro & Arias; l'autre, en empêchant qu'on ne fît périr injustement le duc de Montéléon, deux crimes dont il aura bien de la peine à se répentir. Il rapporte que le duc de Savoie a dit sur son compte; « Tant que ce monsieur de Louville » restera auprès du roi, on lui attri-» buera tout ce que le roi fera de » bien; & il faudroit, à sa place, un » bon Espagnol, qui de long-tems » ne passeroit pour avoir le même » ascendant. Enfin il attribue au duc de

1702.

M. de Louville à MM. de Beauvilliers & Torci, 12, 14 & 24 octobre.

Il prétend que le duc de Savoie veut le perdre.

» Savoie le deſſein de le perdre par » le moyen de la reine d'Eſpagne; » & il ſoupçonne le duc d'Harcourt » d'y concourir, parce qu'on n'avoit » pas ſuivi ſes vues contraires au » voyage d'Italie ». Quoi qu'il en ſoit, ſes ſervices parurent encore néceſſaires. Torci voulut qu'il retournât en Eſpagne. On crut que l'expérience le rendroit plus modéré; on ne prévit pas les orages de la cour, où ſon caractère ardent pourroit attiſer le feu de la diſcorde.

1702.

On le fait retourner en Eſpagne, mais avec des précautions.

Cependant un mémoire envoyé au cardinal d'Eſtrées, pour ſervir de ſupplément aux inſtructions du comte de Marſin, prouve l'attention de Louis XIV & de ſon miniſtre aux plaintes des Eſpagnols, ainſi qu'aux moyens de rectifier leur gouvernement. Il y eſt dit de Louville qu'on ſe plaint depuis le paſſage de Philippe en Italie, de ſa trop grande vivacité, de ſa hauteur, du mépris avec lequel il traite les Eſpagnols & qu'il inſpire pour eux. Le roi ordonne au cardinal d'examiner le fondement de ces plaintes. Si Louville abuſe de la confiance de Philippe, s'il aliène la nation, on doit prendre le parti de le rap-

Mémoire pour le cardinal d'Eſtrées.

1702. peler : si l'envie seule excite ces plaintes, on doit seulement l'avertir de se modérer davantage, & l'ambassadeur peut se servir de lui fort utilement, pour faire savoir au roi d'Espagne ce qu'il ne pourra dire lui-même.

Les Espagnols se plaignent de la préférence que Philippe V donne aux François.

Selon le mémoire, ce prince " éloi-
" gne la nation espagnole de son ser-
" vice par une préférence trop mar-
" quée pour les François : il semble
" que ses sujets lui soient insuporta-
" bles ; au moins ils s'en plaignent :
" ils prétendent que c'est par cette
" raison que plusieurs sont retournés
" à Madrid, au lieu de suivre le roi à
" l'armée : ils publient que, depuis
" qu'il est sorti de cette ville, il a
" cessé entiérement de parler leur
" langue, & qu'il montre un mé-
" pris & une aversion extrême pour
" la nation... Il est froid, les Es-
" pagnols sont réservés : rien ne
" forme la liaison entre le souverain
" & les sujets. Ceux-ci attribuant
" aux François l'éloignement du
" prince pour les Espagnols, leur
" antipathie naturelle en est extrême-
" ment augmentée ".

Marsin leur avoit déplu.

Le comte de Marsin, ajoute-t-on, quoiqu'il ait toute la sagesse & toutes

les qualités néceſſaires, n'a pu éviter que les Eſpagnols le regardaſſent comme un de ceux qui contribuoient le plus à les décrier auprès du roi leur maître : il a repréſenté que ſon retour en Eſpagne nuiroit beaucoup au ſervice, parce que la vivacité de ſon zèle avoit en quelque ſorte ſoulevé toute la nation contre lui. (Le cardinal d'Eſtrées la ſouleva bien davantage. Dans l'éloignement, on ſe trompoit ſur beaucoup d'objets. Nous verrons ſurtout que Philippe V s'attacha très-fortement à l'Eſpagne.) 1702.

Manière dont il convient de ſe conduire à leur égard.

« Il eſt néceſſaire que le roi d'Eſpagne s'applique à gagner l'amitié de ſes ſujets. S'il a peu d'eſtime pour les Eſpagnols, il faut qu'il cache avec ſoin ſes ſentimens, qu'il ſonge qu'il doit paſſer ſa vie avec eux, que c'eſt ſur eux qu'il règne..... Il faut les former, augmenter leur zèle, les exciter à ſe rendre habiles à toutes ſortes d'emplois. Ils deviendront plus incapables encore, & le zèle s'éteindra entièrement, s'ils ne ſont ſoutenus par l'eſpérance d'être eſtimés de leur maître. La nation Eſpagnole a produit de grands hommes au-

1702. » tant que toute autre : il peut » s'en élever encore. Le roi d'Espagne est jeune ; il verra prendre » une autre face aux affaires s'il s'y » applique.... Il faut louer son amitié pour les François : il ne doit » jamais perdre le souvenir de sa naissance : il est juste qu'il aime une » nation qui répand son sang pour » lui ; mais son amitié pour la France doit lui faire souhaiter l'union » des François & des Espagnols : s'il » préfère trop ouvertement les premiers, la haine augmentera : l'antipathie n'est déjà que trop forte ».

Sur la reine & la princesse des Ursins.

On parle ensuite de la reine avec les éloges qu'elle mérite. On se félicite d'avoir mis auprès d'elle *une personne de confiance, & aussi propre que la princesse des Ursins à lui inspirer les sentimens qu'elle doit avoir.* On ajoute que si Philippe *doit être gouverné, il vaut beaucoup mieux que ce soit par la reine, que par qui que ce soit*, & que l'intention de S. M. est que le cardinal d'Estrées *agisse d'un parfait concert avec la princesse des Ursins.*

Sur Orri.

« Le sieur Orri, dit-on, connoît » la nécessité de soulager le peuple

» de Madrid des impôts dont il est accablé ; il en propose les moyens par ses mémoires. Cette résolution est une de celles que le roi d'Espagne doit prendre & exécuter le plustôt. On voit aussi tous les jours les mauvais effets des réformes que l'on a faites au commencement du règne. Il faut avoir en vue de corriger les abus d'un état ; mais il n'est pas possible de les réformer tous en même tems : on s'expose à tout perdre, en voulant finir avec trop de précipitation.... La reine d'Espagne s'est attirée des louanges infinies, en remplaçant depuis quelques jours un de ces réformés ».

1702.

Réformes trop précipitées.

Je supprime les détails de l'instruction, au sujet des ministres & de quelques-uns des principaux seigneurs : ils n'apprendroient rien d'intéressant. On ajoute que le roi attend du cardinal d'Estrées le même zèle dont il a toujours donné des marques dans les importans emplois dont il a été chargé. L'extrême conséquence & les difficultés de celui-ci sont telles, *que S. M. croit y devoir employer le sujet le plus capable qu'elle ait dans son royaume.*

Sur le cardinal d'Estrées.

1702. On ſe trompoit encore ſur ce point. Quoique vieilli dans les négociations, le cardinal n'étoit pas tel qu'on le ſuppoſoit. Sa tête n'avoit plus la même force ; & plus elle s'affoibliſſoit, plus il avoit de hauteur dans le caractère. Si par malheur il débutoit mal, croyant avoir moins de ménagemens à garder qu'un autre, il pouvoit tout brouiller & tout perdre.

Cet ambaſſadeur ne convenoit pas dans les circonſtances.

Déſintéreſſement de Marſin.

Le comte de Marſin donna un bel exemple à la fin de ſon ambaſſade. Le roi d'Eſpagne lui offrant la grandeſſe, il la refuſa. « Comme il eſt abſolument néceſſaire, écrivit-il à Louis XIV, que l'ambaſſadeur de votre majeſté en Eſpagne ait un crédit ſans bornes auprès du roi ſon petit-fils, il eſt auſſi abſolument néceſſaire qu'il n'en reçoive jamais rien ſans exception, ni biens, ni honneurs, ni dignités ; parce que c'eſt un des principaux moyens pour faire recevoir au conſeil du roi Catholique, toutes les propoſitions qui viendront de la part de votre majeſté ». Il dit modeſtement que, n'ayant point de famille, & n'ayant pas deſſein d'en avoir, ce ſacrifice apparent ne doit lui être compté pour

Le comte de Marſin au roi, 18 octob.

rien. Uu autre auroit mis ſon adreſſe à le faire compter pour beaucoup.

1702.

« Quoique je ne ſois pas ſurpris de » votre déſintéreſſement, lui répondit » le roi, je ne le loue pas moins; » & plus il eſt rare, plus j'aurai ſoin » de faire voir que j'en connois le » prix, & que je ſuis ſenſible aux » marques d'un zèle auſſi pur que » le vôtre ». Marſin eut le cordon bleu.

Louis le récompenſe.

Le roi au comte de Marſin, 30 octob.

Philippe devoit s'embarquer à Gènes pour Antibes ou pour Marſeille, & de-là continuer ſon voyage par terre. Il ne partit de Milan que le 6 novembre, après avoir procuré quelque ſoulagement au peuple, & diſtribué des graces aux principales maiſons. Les Génois le reçurent magnifiquement. Toute ſa ſuite fut défrayée, du moment qu'il fut ſur leurs terres. Le doge, avec le ſénat en habits de cérémonie, l'attendit à l'entrée du palais qu'on lui deſtinoit dans le fauxbourg de Saint-Pierre d'Arène; ils le conduiſirent à ſon appartement & l'y complimentèrent. Le préſident Hénault rapporte qu'il traita le doge d'alteſſe, & le fit couvrir lui & tous les ſénateurs comme repréſentant le

Philippe V à Gènes.

Le comte de Marſin au roi, 14 novembre.

corps de la république ; il ajoute que
1702. l'empereur Charles Quint lui avoit fait le même traitement. Ces particularités devoient paroître intéressantes à la cour.

Méprises des historiens les plus exacts.

Observons ici combien les auteurs les plus exacts sont sujets à se méprendre sur les minuties de l'histoire. Hénault suppose que ce voyage de Gènes précéda la campagne du roi. Le marquis de Saint-Philippe tombe dans une autre erreur. Il suppose que l'intention du roi étoit d'aller par mer à Barcelone, & que le mauvais tems l'obligea de débarquer à Antibes : sa route par terre étoit cependant réglée de concert avec la France.

Difficultés pour la garde du roi.

Une compagnie de cent mousquetaires, formée depuis qu'on étoit parti d'Espagne, escortoit le roi & chagrinoit déja Madrid. La reine lui avoit écrit qu'elle y seroit vue de très-mauvais œil. Il desiroit néanmoins d'en former une seconde. Le projet d'avoir une bonne garde devenoit plus intéressant, à mesure qu'on se rapprochoit de l'Espagne. Castanaga qui devoit lever & commander le régiment dont nous avons parlé ailleurs, étant mort au commencement de cette

On propose de faire colonel le cardinal Portocarrère.

opération, il falloit le remplacer, & l'on ne savoit par qui. Marsin écrivit qu'il conviendroit peut-être de faire colonel le cardinal Portocarréro, comme le cardinal d'Aragon l'avoit été autrefois; que c'étoit le moyen de procurer de la protection à un établissement si combattu, qu'alors on chercheroit un bon lieutenant colonel, qui feroit tout, tandis que le *bon homme Portocarréro* feroit obligé de le soutenir. Quel étrange expédient, & quelle preuve de la difficulté des affaires!

1702. Marsin au roi, 14 & 28 nov.

Les Espagnols en général ne vouloient point de troupes réglées dans le royaume; ils crioient qu'on ne cherchoit qu'à les subjuguer par le moyen de ces troupes. On avoit beau dire, & Louis XIV l'écrivoit lui-même, qu'on ne cherchoit qu'à les défendre, que les troupes de la garde se porteroient par-tout au besoin, que l'invasion des ennemis faisoit assez connoître la nécessité d'avoir des forces militaires Les grands craignoient pour eux, & de-là les oppositions.

Crainte des Espagnols au sujet de ces troupes.

Suivant les avis que donne la princesse des Ursins, les sujets de défiance & d'inquiétude se multiplient. Le duc

Politique des grands, & leurs griefs.

de Médina-Céli n'eſt plus le même depuis le déſaſtre de Vigo. Dans la junte, il impute au comte de Château-Renaud, la perte de la flotte; il a dit au ſujet des procédures contre l'amirante : *On ne doit pas traiter de la ſorte de gens comme nous.* Les grands machinent entre eux quelque choſe; du moins ils craignent quelque changement conſidérable en Europe : ils évitent de paroître affectionnés à la France, parce qu'ils la croient épuiſée, hors d'état de réſiſter à tant d'ennemis, & qu'il leur paroît poſſible que l'archiduc devienne maître de l'Eſpagne. Ils prétendent d'ailleurs que Louis XIV veut faire la paix, & laiſſer à la maiſon d'Autriche une partie de la monarchie eſpagnole. Incertains du prince qu'ils auront, poſſédant des biens en différens endroits : rien ne convient moins que d'agir, diſent-ils, dans le tems que la paix & la guerre ſont également à craindre, pour ceux qui malheureuſement auroient ſoutenu avec trop de zèle, l'un des deux partis. Les miniſtres, de leur côté, ſe plaignent qu'ils ont les mains liées; que, ſur les moindres choſes il leur faut attendre le ſenti-

1702.

La princeſſe des Urſins à M. de Torci, 24 & 29 novembre.

ment du roi, qui ne prend aucune résolution sans la communiquer à son grand-père : cela fait perdre un tems infini : Philippe n'ordonne pas aux grands d'armer comme les rois précédens le pratiquoient dans quelques occasions : on leur marque une défiance fâcheuse ; pourquoi se sacrifieroient-ils ? 1702.

Avis de la princesse des Ursins sur les affaires.

En rendant compte de ces dispositions, la princesse des Ursins parle d'un traité secret entre l'empereur & le roi de Portugal, pour mettre l'archiduc sur le trône avec le secours de l'Angleterre & de la Hollande, traité qu'elle ne croit pas chimérique. Elle ne doute pas au reste, qu'on ne puisse compter sur le peuple, & sur la noblesse même, qui accusent les grands de la ruine du royaume ; elle croit même que plusieurs de ceux-ci n'hésiteront point de se livrer au roi, dans l'espérance de s'avancer par l'éloignement des autres. Ainsi, quand il y auroit, dit-elle, une douzaine d'amirantes en Espagne, le parti de l'empereur n'en seroit guère plus fort.

Lettre impartiale d'un Espagnol.

Peu d'ambassadeurs auroient mieux instruit leur cour, que ne faisoit la

princesse des Ursins. Mais nous avons une lettre adressée à Louis XIV par un gentilhomme espagnol, D. Julien Sanchez, qui paroît également judicieuse & impartiale, & dont je vais extraire quelques particularités intéressantes. Au sujet de l'amirante en particulier, l'auteur dit qu'on avoit affecté de faire passer pour une disgrace son ambassade de France; qu'il avoit été frappé de ce coup; que pressé de partir sans nécessité, il en avoit pris de l'inquiétude; que persuadé alors qu'on le laisseroit mourir à Paris, comme dans un exil, sa mauvaise santé, l'honneur de sa maison, la crainte des mauvais traitemens l'avoient déterminé à la fuite; mais que, selon toute apparence, il n'eût point été capable de trahison, tant qu'il auroit pu espérer de vivre tranquillement à Madrid.

1702.

D. Jul. Sanchez au roi, 1er. décemb.

Causes de la fuite de l'Amirante.

Lorsque les ennemis débarquèrent à Cadix, tous les grands, dit il, connoissant la faute qu'ils avoient faite de ne pas suivre le roi, offrirent de marcher en Andalousie : leur présence n'y auroit pas été d'un grand secours, *mais si on avoit accepté leurs offres, cette marque de confiance les*

Offre des grands, qu'on avoit rejeté.

Idée que Sanchez donne d'eux.

auroit rassurés de leurs défiances. Aucun d'eux n'est capable de rassembler cent hommes, ni de former un parti. Excepté quelques-uns, ils sont tous pauvres, ne faisant l'aumône *ni par religion ni par vanité*, ne faisant plaisir à personne, ne payant ni domestiques ni ouvriers, ignorans, remplis d'eux mêmes, haïs du peuple & de leurs vassaux qu'ils persécutent par des injustices & des extorsions continuelles. Il n'y a rien à craindre de pareilles gens. La moindre grace de la cour suffit pour détacher un mécontent des autres. 1702.

Sanchez convient que le crime de l'amirante n'étant plus douteux, on doit le punir très-rigoureusement pour l'exemple; qu'il faut des troupes pour contenir l'insolence du peuple, pour le maintien de la justice, pour la perception des droits de la couronne; mais il ajoute que le roi étant le plus fort, doit traiter doucement la noblesse, oublier tous les sujets de défiance, rendre la liberté aux prisonniers contre lesquels il n'y aura pas de preuves certaines, rétablir les gentilhommes de la chambre dans leurs fonctions en supprimant leurs gages. Ses conseils désintéressés.

1702. Après avoir donné ces conſeils : " Je „ n'ai rien à ajouter à V. M., dit-il, „ ſinon que je ne ſuis ni duc, ni „ marquis, ni en état de l'être; je „ ne ſuis en commerce avec les uns „ ni avec les autres ; je n'ai d'au- „ tres vues que la gloire de Dieu „ & le rétabliſſement de cette mo- „ narchie ".

Pareſſe qu'il reproche à ſa nation.

L'Eſpagnol paroît d'autant plus croyable, qu'il ne flatte point ſa nation, attribuant le malheur de Vigo à cette pareſſe qui fait négliger les précautions les plus néceſſaires, *juſques-là que nous regardons comme impérialiſte*, (ce ſont ces termes) *quiconque craint, ou parle de prévenir un mauvais évènement.*

Néceſſité de prendre de bonnes meſures.

Le cardinal & l'abbé d'Eſtrées montrent une prudence qu'ils n'ont pas.

Auſſi toutes les dépêches de la cour de France inſiſtent-elles ſur les meſures à prendre, ſoit pour avoir de l'argent, ſoit pour ſe précautionner contre les entrepriſes redoutables des ennemis, ſoit pour établir l'ordre & réprimer les abus. Le cardinal d'Eſtrées obſervoit avec raiſon que la plupart de ces objets devoient être examinés ſur les lieux. L'abbé d'Eſtrées ſon neveu, deſtiné à lui ſervir de ſecond, venoit de joindre

la cour de Philippe à Montpellier. Il écrivit de là au miniſtre, qu'il s'abſtiendroit de traiter de matières importantes, juſqu'à ce qu'il pût les connoître & en juger par lui-même : *Je ne ſuis pas*, dit-il, *comme de certaines gens qui croient tout connoître en quatre jours.* Ils n'oublièrent que trop l'un & l'autre combien la circonſpection étoit néceſſaire, combien la précipitation étoit dangereuſe.

1702. Lettre à M. de Torci, 7 décembre.

Une des choſes qu'on craignoit toujours le plus, c'étoit la timidité ou plutôt la foibleſſe du jeune monarque. La reine qui en connoiſſoit auſſi les inconvéniens, avoit écrit à Louis XIV : „ Je ſupplie très-humblement „ V. M. de ſe ſervir de toute l'autorité qu'elle a par tant d'endroits „ ſur le roi ſon petit-fils, pour qu'il „ s'accoutume bien à dire d'un ton „ hardi *je veux* ou *je ne veux pas*, „ enfin qu'il tâche de vous imiter. „ Ce ſera un prince parfait s'il y peut „ parvenir. Je ne vois en cela qu'une „ choſe qui me doit faire de la pei„ne ; c'eſt que ſi cela étoit, je l'ai„merois avec trop d'excès, car vous „ ſavez que dans celles qui ſont

La timidité du roi, ſujet d'inquiétude pour la reine.

Lettre de la reine d'Eſpagne, 24 novem.

1702. „ même les plus permises, il faut „ avoir encore de la modération".

Réponse de Louis XIV, 10 décembre.

Louis XIV répondit : „ Si vous lui „ promettez de l'en aimer davantage, „ vous lui ferez surmonter ce reste „ de timidité si contraire à ses inté- „ rêts. Je comprends que, pour vous „ plaire, il changera bientôt en per- „ fections les défauts qu'on peut en- „ core lui reprocher. S'il vous a cette „ obligation, elle sera pour moi une „ nouvelle raison de vous aimer da- „ vantage". Mais l'amour même n'a qu'un foible empire sur le caractère.

Son arrivée à Barcelone.

On arriva le 21 décembre à Barcelone. Marsin avoit suivi le roi jusqu'à Perpignan, parce que le nouvel ambassadeur l'en avoit prié. Le cardinal d'Estrées & son neveu voyoient déjà les choses autrement que lui. Ils espéroient que Philippe sauroit prendre le ton de maître ; ils s'efforçoient de l'amuser, afin de le rendre moins froid & moins taciturne : car les Espagnols s'étoient toujours plaints qu'il ne daignât pas leur dire un mot. On s'occupa d'affaires & de projets, dont la décision ne pouvoit avoir lieu qu'à Madrid.

Tout parut assez tranquille à Barcelone; les Catalans témoignèrent même du zèle & de l'affection. „ Il „ faut seulement prendre garde, dit „ l'abbé d'Estrées, de ne point donner atteinte à leurs *fuéros*, (privileges) & différer après la paix „ à remédier au tort que le roi d'Espagne s'est fait à la tenue des derniers états, où pour 40,000 livres „ par an il a abandonné ses plus „ beaux droits, & a donné une „ atteinte à son autorité, dont il ne „ pourra revenir que par une puissance absolue". C'étoit le jugement des Espagnols sur le résultat des *cortès*, jugement adopté en France, quoique Marsin eût assuré le contraire. Tant le même objet change pour ainsi dire de nature, selon les tems & les personnes!

1702.

Les *cortès* de Catalogne déja blâmées.

L'abbé d'Estrées à M. de Torci, 22 décembre.

Louville, attaqué de toutes parts, prenoit déja le dessus. L'abbé d'Estrées, avec qui il avoit depuis longtems des liaisons, écrit à la cour de France, qu'il ne l'a point reconnu au portrait qu'on faisoit de lui, qu'il le voit respectueux avec le roi, plein d'attentions pour les Espagnols; que

Prévention de l'abbé d'Estrées pour Louville.

Ibid.

1702. son plus grand crime eſt d'être bien auprès du ſouverain; qu'un air de confiance & de faveur l'a expoſé à des inimitiés de la part de l'une & de l'autre nation; que les Eſpagnols ſont revenus pour lui; enfin que les défauts qu'on lui reproche ſont très-peu conſidérables, en comparaiſon de l'utilité dont il eſt dans ſa place, & que de long-tems on ne pourra ſe paſſer de lui. Ainſi Louville communiquera ſes préventions à l'abbé d'Eſtrées, & ſera mêlé dans toutes les brouilleries.

On propoſe de donnér le régiment des gardes à Médina-Sidonia.

On ne ſavoit encore quel parti prendre pour le nouveau régiment des gardes Donner le titre de colonel au cardinal Portocarréro, comme Marſin l'avoit propoſé, devoit paroître une choſe ridicule à quiconque n'entreroit pas dans les idées eſpagnoles. Le cardinal d'Eſtrées inſinue qu'on pourroit jetter les yeux ſur Médina-Sidonia: car il convenoit de mettre un grand à la tête de ce corps. Cette idée venoit probablement de Louville. C'étoit, ſelon une de ſes lettres, le meilleur choix qu'on pût faire dans le cas préſent, n'y ayant aucun bon ſujet à choiſir.

M. de Louville à M. de Torci, 22 décem.

Il peint ſatyriquement le duc comme *un fourbe, un poltron, qui a vieilli dans la corruption de la cour de Madrid*; mais en même-tems comme un grand ſeigneur, fort attaché au roi, ennemi de tous ſes ennemis, dévoué à la France par intérêt, d'une ſoupleſſe extrême, ſans famille à récompenſer, qui a commandé les armées trois ans, qui ſoutiendra ce corps avec tout l'éclat imaginable, & qui devant ſortir du *deſpacho*, & ayant ſervi ſon maître avec la plus grande aſſiduité, mérite une pareille récompenſe. La cour de France approuva beaucoup la propoſition du cardinal: Torci témoigna même être ſurpris qu'on n'eût pas encore ſongé à faire un choix ſi convenable. Cependant il ne ſe fit pas.

1702.

On le peint cependant comme indigne.

M. de Torci à l'abbé d'Eſtrées, 14 janvier.

Madrid attendoit le roi avec une impatience mêlée d'inquiétude. Toutes les affaires languiſſoient, le gouvernement alloit changer; chacun ignoroit quelle forme il devoit prendre; chacun penſoit à ſa fortune; & les beſoins extrêmes de l'état fourniſſoient d'ailleurs matière aux réflexions les plus ſérieuſes. La reine ſe diſpoſoit à partir pour Guadualaxara,

Inquiétude à Madrid. Les grands vont au devant du roi.

La princeſſe des Urſins à M^r

1702. de Torci, 10 janvier 1703.

où elle vouloit attendre Philippe. La princesse des Ursins eut l'adresse d'engager les grands à donner une preuve de zèle en allant aussi le recevoir. On leur avoit défendu la première fois de sortir de Madrid : ils en étoient encore piqués ; & le premier à qui la princesse s'adressa, lui répondit qu'il attendroit le roi dans la même galerie où on les avoit fait rester lorsqu'il arriva en Espagne. Elle fit si bien que tous s'empressèrent à demander la permission d'aller au-devant de lui. La reine voulut qu'ils ne passassent point Alcala, pour que les plus vieux ne fussent point incommodés du voyage.

La princesse des Ursins s'applaudit du gouvernement de la reine. *Ibid.*

« Tout me paroît présentement » plus tranquille, dit la princesse des » Ursins à Torci, & j'espère que M. » le cardinal d'Estrées achevera par » son habileté de ramener les grands » en faisant encore mieux valoir les » raisons dont je me suis servie pour » leur ôter leur défiance. Voilà, » grace à Dieu, mon ministère, si » j'ose me servir de ce terme, glo» rieusement fini pour la reine. Jus» qu'à ce que vous songiez à me » retirer d'ici, je me mêlerai beau-

» coup moins de ce qui ne me regar-
» de pas". Ce terme de *ministère* 1702.
n'étoit pas trop fort : elle avoit dirigé la reine en tout, elle avoit le secret de la France ; & il eût été difficile de remplir mieux une commission si délicate.

La cour de France très-contente de ses services.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 28 janv.

La réponse du ministre de Louis XIV fut une invitation pressante de continuer ses services. "Vous ne pou » viez mieux, madame, terminer » votre ministère que par la négocia- » tion que vous avez faite, pour obli- » ger les grands d'Espagne à mar » cher au-devant du roi leur maître. » Vous ne me donnez lieu de vous » louer que sur cet article, pendant » que vous méritez de plus grands » éloges sur la manière dont la reine » s'est conduite depuis qu'elle est en » Espagne. Jugez s'il vous plaît, » madame, si la proposition de vous » retirer de Madrid, seroit bien reçue » du roi, lorsque vous y réussissez » si parfaitement, qu'il faudroit vous » prier d'y retourner si vous en étiez » partie. Malgré vos menaces de ne » me plus écrire d'affaires sérieuses, » j'espère encore que la nécessité &

1702. » le bien du service vous persuaderont de continuer ".

Cependant elle touche au moment d'une disgrace. MM. d'Estrées, ses ennemis. Le cardinal d'Estrées au roi, 8 jan.

Qui ne croiroit que la princesse des Ursins est pour long-tems au comble de la considération, & à l'abri des orages ou des revers? Précisément alors se prépare une tempête dont elle doit être la victime. Ses ennemis arrivent avec le roi d'Espagne. C'est le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France, car il avoit pris ce caractère, pour apprendre aux Espagnols, *par rapport à l'amirante & à l'impertinente gloire de quelques grands, que l'honneur de représenter deux si grands rois, ne pouvoit disconvenir à quelque rang à quelque dignité dont on pût être revêtu* (je rapporte ses expressions). C'est l'abbé d'Estrées, partageant les soins de l'ambassade, & desirant peut-être déjà d'en avoir le titre. Ils arrivent prévenus contre la princesse : la brouillerie éclatera d'abord, & fournira la matière d'une narration aussi instructive que curieuse.

Avant de la commencer, plaçons ici deux morceaux de lettres de la princesse des Ursins, qui peignent son esprit & ses sentimens, toutes

les deux à la maréchale de Noailles.

» Ma faveur augmente tous les » jours auprès de la reine, & je ne » fais presque plus qui de leurs ma- » jestés me fait l'honneur de m'ai- » mer davantage. Cela me flatteroit » beaucoup, si je pouvois m'ôter de » la tête que les rois sont faits pour » être aimés, mais que dans le fond » ils n'aiment jamais rien. Ces grands » princes seroient malheureux, si » Dieu les avoit fait autrement. » Nous sommes au désespoir quand » nous perdons un ami : quelle vie » mèneroient-ils si, perdant tous les » jours une infinité de sujets pleins » de zèle pour leur service, ils » étoient aussi sensibles que nous ? » Il faut donc se contenter qu'ils » n'oublient pas le nom des gens » qui leur deviennent inutiles, & » croire qu'on leur est fort obligé » quand on obtient d'eux des gra- » ces à force de les demander. No- » tre roi, me direz-vous, madame, » n'est pas fait comme cela. Mais je » vous répondrai qu'il ne seroit pas » l'admiration de tout le monde, » s'il étoit fait comme les autres. » Tout ceci est à propos de la réponse

1702.

Ses idées sur l'indifférence des rois.

La princesse des Ursins à la maréchale de Noailles, 16 décembre 1701.

1702. » que M. le duc de Noailles a attendue si long-tems, & de la toison » que M. votre fils n'a pas encore, » quoique vous me dissiez, ce me » semble, qu'il en a le brevet ".

Sa faveur auprès du roi d'Espagne.

Cette lettre est du 16 décembre 1701. Plus Philippe V avoit naturellement d'indifférence, plus la princesse pouvoit s'applaudir d'une faveur acquise en si peu de tems. Elle sut la maintenir & l'augmenter, parce qu'elle devint nécessaire à ce prince froid & taciturne. L'éloge qu'elle fait de Louis XIV sent un peu la flatterie; mais il n'étoit pas sans fondement: on sait que Louis ayant voulu connoître l'amitié, & s'étant trompé dans ses choix, disoit *j'ai cherché des amis & je n'ai trouvé que des intrigans*. Du moins il honoroit & récompensoit le mérite: c'est pour un roi la meilleure façon d'aimer.

Louis XIV n'avoit pas trouvé d'amis.

Dans une autre lettre du 14 octobre 1701, la princesse des Ursins s'exprime ainsi:

La princesse se croyoit nécessaire en Espagne.

„ Je vous laisse à penser si je serois aise d'avoir l'honneur de vous „ voir, & M. le duc de Noailles, „ en m'en retournant à Rome. Mais, „ madame, je ne me flatte pas d'a- » voir

„ voir si tôt ce plaisir. Je m'apper- „ çois que ma demeure en ce pays-ci „ est trop nécessaire, & que la reine „ & peut-être le roi, tombant entre „ d'autres mains que les miennes, „ pourroient se trouver dans d'étran- „ ges embarras : ma fidélité, mon „ zèle & ma perpétuelle application „ à leur service, à leur sûreté & à „ leur gloire, ne peut, ce me sem- „ ble, se trouver en une autre fem- „ me que moi ; & je vous avoue „ que, le connoissant comme je le „ fais, & voyant combien tout cela „ a rapport à la satisfaction du roi „ notre maître, je n'aurai pas la force „ de lui demander à me retirer, tant „ que je verrai les choses dans la si- „ tuation où elles sont présentement, „ quelque dommage que cela fasse „ à ma santé". Elle ajoute, & ne se trompe point, que la reine l'ayant jugée digne de toute sa confiance, regarderoit comme un très-grand malheur si elle l'abandonnoit. Et au sujet du cardinal d'Estrée destiné à l'ambassade d'Espagne :

1702.

Ses prognostics sur l'ambassade du cardinal d'Estrées.

„ Je souhaite de tout mon cœur „ que cette éminence ait la satisfac- „ tions qu'elle mérite & qu'on attend;

1702. „ qu'elle puisse remédier aux maux
„ invétérés de cette monarchie ; que
„ son esprit transcendant, vaste &
„ éclairé puisse encore mieux persua-
„ der les Espagnols que s'en faire
„ admirer. Mais je ne voudrois pas
„ jurer, à vous parler franchement,
„ que tout réussît à souhait ; car j'ai
„ peur que ma nation, naturellement
„ orgueilleuse, ne regarde comme
„ une marque de mépris du côté de
„ la France, qu'on leur envoie un
„ des plus grands génies qui y soit,
„ *non pour les conseiller, mais pour*
„ *les gouverner, & que cela n'aug-*
„ *mente l'éloignement qu'ils ont pour*
„ *les François*".

„ Il faut que je combatte souvent
„ sans blesser personne ; ainsi c'est
„ une espèce de miracle que l'on ne
„ me haïsse pas, & je crois que c'est
„ parce que les Espagnols connois-
„ sent que je les aime naturelle-
„ ment".

Ses inclinations percent dans ses lettres.

On entrevoit aisément que la princesse des Ursins aimoit à entrer dans les affaires ; que sa faveur & ses succès augmentoient cette passion ; qu'elle ne desiroit point le cardinal d'Estrées pour ambassadeur, soit qu'elle

raignît de le trouver contraire à ses
rues ; soit qu'elle prévît qu'il révol-
eroit effectivement les Espagnols. Au
este je dois convenir, après la lecture
le leurs lettres, que la princesse l'em-
portoit sur le cardinal par le talent
l'écrire, & qu'elle l'égaloit au moins
par celui de mettre les affaires dans
m jour avantageux.

PIÈCES DÉTACHÉES.

LETTRES de la princesse des URSINS.

Ces lettres sont propres à faire connoître le caractère de la princesse des Ursins, & contiennent des particularités curieuses, qui auroient paru déplacées dans nos Mémoires.

Au maréchal de NOAILLES.

Sur le cardinal de BOUILLON (*auparavant duc d'*ALBERT) ; *& sur les affaires de Rome.*

A Rome, ce 12 juillet 1698.

VOUS me donnez le courage, monsieur, de vous ouvrir mon cœur, par la bonté avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire, sur le mauvais procédé que M. le cardinal de Bouil-

lon a avec moi. Il eſt vrai que j'ai tous les ſujets du monde d'être mal ſatisfaite de lui, ayant reçu avec une froideur, qui a étonné tout Rome, mille honnêtetés que je lui ai faites dans les commencemens qu'il eſt arrivé ici, & ayant depuis ce tems-là cherché tous les moyens de me donner des dégoûts. Quoiqu'il fût très-préjudiciable pour mes affaires qu'un miniſtre du roi me traitât de la ſorte, je n'oſois me plaindre néanmoins, de crainte de l'éloigner encore davantage, & pour ne pas faire croire en France que j'euſſe donné quelque occaſion à ſa mauvaiſe humeur; mais ayant pouſſé ſa malignité juſqu'à vouloir me rendre de mauvais offices à la cour, ſur des choſes qui, dans le fond, mériteroient qu'on le tournât lui-même en ridicule, je me ſuis ſenti obligée, pour me juſtifier, de faire ſavoir au roi & à ſes miniſtres, une partie des mécontentemens que j'ai reçus de lui, & ce qui peut en être la cauſe. La lettre que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à S. M. étoit ſi longue, que je ne ſais ſi elle aura eu la patience de la lire. Mais, monſieur, j'ai à affaire à un homme

si artificieux, & qui sait si bien empoisonner les meilleures actions des personnes qui ne lui plaisent pas, que j'ai cru devoir rapporter les circonstances des faits sur lesquels il accusoit ma conduite; outre que je suis si sensible à tout ce qui a rapport au roi, que je serois la plus malheureuse femme du monde, si S. M. pouvoit seulement soupçonner que je n'eusse pas une attention perpétuelle à lui marquer mon entier dévouement. Si heureusement pour moi, le roi avoit ordonné de lui faire un extrait de ma lettre, vous auriez, sans doute, monsieur, admiré ma modération, qui m'a obligée de m'en tenir seulement à me justifier, quand je pouvois écrire mille choses de M. le cardinal de Bouillon, qui persuaderoient sans doute S. M. qu'il ne fut jamais un plus mauvais François, ni un ministre moins attaché aux intérêts de son maître. Je ne mets rien du mien en parlant de la sorte. Je puis nommer des cardinaux & d'autres personnes considérables, que M. le cardinal de Janson ménageoit très-fort, qui n'ont pu s'empêcher de s'expliquer ainsi avec moi. Effecti-

vement sa vanité insupportable lui fait donner des dégoûts généralement à toute sorte de gens ; & l'entêtement qu'il a de ne suivre en rien les maximes de son prédécesseur, l'engage à négliger ceux qui, de tous tems, ont été attachés à la France, pour courir après d'autres qui, dans les rencontres, feront bien voir combien ils sont dévoués à l'empereur. La nation françoise ne trouve aucune protection auprès de lui ; il est inaccessible à tous ceux qui, pour affaires, sont obligés d'y recourir; & ceux qui, après bien des peines, peuvent enfin s'en approcher, ont toujours lieu d'être malcontents. Ses prétentions sur Liège & d'autres vues aussi vaines que celle là, lui font ménager plus que qui que ce soit l'ambassadeur de l'empereur ; il en souffre des avanies qui ne conviennent guère au caractère de ministre d'un aussi grand roi que le nôtre. Aussi, à vous parler franchement, monsieur, il ne se soucie de cet honneur, que parce qu'il s'en sert pour établir ici les chimères qu'il raconte.... Quoique le roi ait eu la bonté de lui ordonner plusieurs fois d'appuyer mes inté-

rêts, bien éloigné d'en faire au moins quelque cas apparent, non-ſeulement il cache avec grand ſoin que S. M. me fait cet honneur, mais il ſemble encore m'en haïr davantage. C'eſt aſſurément un mauvais moyen pour avoir quelque part dans ſon amitié, que de mériter par un dévouement véritable les graces du roi....

Au même.

A Rome, le 30 août 1698.

J'AI toujours cru, monſieur, qu'on ne trouveroit pas bon en France qu'une femme s'ingérât de donner des avis, ou de cenſurer la conduite du miniſtre; &, ſur ce principe, je m'étois preſcrit de demeurer dans une pure défenſive avec M. le cardinal de Bouillon. Je l'ai fait dans un tems où je ſavois qu'il s'efforçoit de me perdre dans l'eſprit du roi: à plus forte raiſon, le ferois-je encore préſentement que ſa malignité eſt connue, & que je ſais que ſes traits empoiſonnés n'ont produit, grace à Dieu, aucun mauvais effet pour moi auprès de S. M.; mais je crois de-

voir changer de sentiment, m'appercevant aujourd'hui que ma retenue pourroit être préjudiciable aux intérêts de notre maître, & pouvant confier mes observations à une personne qui n'est pas capable d'agir par passion, ni d'avoir d'autres vues que le service & la gloire de S. M. Comptez donc, monsieur, que vous saurez tout seul ce que je me donnerai l'honneur de vous écrire; car je n'en ferai pas même part à messieurs les cardinaux d'Estrées & de Janson, persuadée qu'ils ne sauroient ignorer l'acharnement qu'a eu M. le cardinal de Bouillon à les décrier ici, & que mes lettres, contre mon intention, viendroient peut-être à leur fournir de quoi faire éclater leur ressentiment.

La nomination d'un ambassadeur (le prince de Monaco) à été un coup de foudre pour notre ministre. Il a fait répandre d'abord par ses créatures, que S. M. lui faisoit l'honneur de lui écrire que ne pouvant plus résister à ses instances, elle avoit enfin choisi pour ambassadeur le meilleur de ses amis; que, par l'intelligence parfaite qui seroit entr'eux,

il avoit toujours la même part dans les affaires, & que c'étoit plutôt un secours dans sa mauvaise santé, qu'un camarade qu'on lui envoyoit. S'appercevant ensuite que cela ne trouvoit point de créance parmi des gens qui ne connoissent que trop combien le roi doit être, peu content de sa conduite, il n'a pu cacher davantage son chagrin, & il a dit publiquement que ses ennemis triomphoient; mais qu'il auroit bientôt de quoi les mortifier, laissant entendre que S. M. ne pouvoit pas s'empêcher, ou de le déclarer protecteur des affaires de France, ou de suspendre le départ de son ambassadeur.

Voilà quelles ont été ses démonstrations publiques. Sous main, il a fait insinuer aux Florentins, qui est la faction la plus forte qui soit ici, & celle sur qui nous pouvons compter davantage, que M. de Monaco étant proche parent de plusieurs cardinaux génois, & particulièrement du cardinal Impérialé, qui est à la vérité tout dévoué à l'empereur, ils ne pourroient jamais s'ouvrir à lui sans hasarder infiniment les intérêts de leur maître. Ceux-ci ont donne la

même alarme aux Vénitiens & aux miniſtres des autres princes d'Italie, & enfin la choſe eſt arrivée juſqu'au pape.

Dans le tems que cette cabale ſe formoit, le P. Peira vint me voir pour ſavoir de moi quel caractère d'homme étoit M. le prince de Monaco. Ce religieux eſt une ancienne créature de M. le cardinal d'Eſtrées; il eſt auſſi penſionnaire du roi, & il ſert fort bien la France, ayant beaucoup d'amis, & étant très-bien informé de tout ce qui ſe paſſe en cette cour. Il me confia l'inquiétude où étoient les Florentins; ſur quoi je lui dis que M. le prince de Monaco étant fort ami de M. le cardinal de Janſon, & étant auſſi le vôtre & le mien, il étoit impoſſible qu'il ne fût pas très-ſerviteur de M. le grand duc; qu'outre cela, il ne connoitroit point d'autres intérêts que ceux du roi, qui étoient les mêmes que ceux du grand-duc dans les conjonctures préſentes; & qu'il renonceroit à tous ſes parens, s'il ne les trouvoit pas entièrement dévoués à S. M. Je lui racontai encore une affaire qui ſe paſſa entre M. le caridnal Landgrave

de Hesse & M. de Monaco, dans un voyage que ce dernier fit autrefois ici qui, qui acheva de le persuader qu'il n'y pouvoit pas avoir beaucoup d'amitié entre lui & la nation allemande. Tout mon discours fut rapporté à l'abbé Fedé agent du grand-duc; qui courut aussitôt en informer le Pape. Sa sainteté en eut de la joie, & répondit ces propres paroles: *bon, bon, puisqu'il est ami du cardinal de Janson & de le princesse des Ursins, il sera aussi le nôtre.* S. S. fut bien aise aussi de se ressouvenir de l'affaire du cardinal Landgrave & témoigna beaucoup de satisfaction de voir qu'il ne seroit pas ami des Allemands....

Je sais qu'il a écrit (le cardinal de Bouillon) à sa majesté que n'ayant plus le caractère de ministre, il ne lui restoit d'autres moyens pour se défendre contre ses ennemis, que d'avoir la protection des affaires de France. N'ayant d'autres ennemis ici que les véritables serviteurs du roi, il n'a pas besoin d'armes contr'eux; il suffit qu'il ait de meilleures intentions, & qu'il les persuade, par une conduite toute opposée à celle qu'il a tenue jusqu'à présent, qu'il n'est

pas le plus ingrat de tous les hommes, & celui qui mérite le moins les graces d'un maître pour qui il devroit ſacrifier mille vies, s'il les avoit. Je vous parle, monſieur, ſans avoir d'autre paſſion que celle que nous ſommes tous obligés d'avoir pour S. M. Le roi ſera toujours trompé, lorſqu'il confiera quelque choſe à M. le cardinal de Bouillon. Cet homme porte dans ſon cœur une haine qui ne finira qu'avec ſa vie; & quelques bienfaits qu'il puiſſe recevoir, il les trouvera toujours audeſſous de l'évêché de Liège, qu'il ſe figure qu'on lui a fait manquer. Rarement eſt-il venu chez moi, qu'il n'y ait trouvé ou quelque cardinal, ou quelque prélat conſidérable. Je prenois toujours plaiſir à faire tomber la converſation ſur les merveilles qui compoſent la vie du roi; mais il la détournoit avec ſoin, & jamais je ne l'ai entendu louer S. M. qu'une ſeule fois, pour dire qu'elle jouoit bien de la guitarre.

Souvenez-vous, je vous ſupplie, monſieur, que c'eſt pour vous ſeul que je parle; faites ſavoir, s'il vous plaît, ce que vous jugerez à propos

à M. de Monaco, sans me citer néanmoins, ne voulant pas être l'instrument de la mésintelligence, qui sera bientôt entr'eux. Je ne lui écrirai rien qui puisse lui donner de la défiance du cardinal de Bouillon, à moins qu'il n'y allât absolument du service du roi de lui découvrir quelques pièces qu'il voudroit lui faire. Il seroit bon qu'on lui donnât toutes ses instructions en France; car je sais de bonne part que celui-ci le fera donner dans tous les panneaux qu'il pourra, s'il en a quelques-uns à lui donner. Il faudroit encore qu'on dressât ses instructions sur l'état où étoient les affaires, lorsque M. le cardinal de Janson les a quittées: car son successeur a voulu prendre d'autres voies, & il a tout gâté.

Pour ce qui regarde l'affaire de M. de Cambrai, je vous dirai, monsieur, qu'il me paroît, par tout ce qui me revient, qu'elle tire à sa fin, & que ce sera bientôt aux cardinaux à dire leur sentiment. J'entends dire que M. le cardinal de Bouillon presse extrémement le pape de donner une décision dans le mois qui vient; & qu'il espère, en précipitant, que la

décision ne pourra pas être si forte qu'elle seroit peut-être à desirer, & laissera quelques échappatoires aux partisans de M. de Cambrai pour l'exécuter. Je sais que c'est ce que M. l'abbé Bossuet appréhende, & il n'est pas le seul. Le cardinal prétend toujours aller à Frascati ; on croit que c'est pour trouver plus aisément un prétexte de s'absenter, s'il ne juge pas à propos de se trouver obligé de dire le premier son sentiment sur cette affaire devant le pape.

Au même.

A Rome, le *6* septembre *1698.*

... Je suis toujours d'opinion qu'il est absolument nécessaire, non-seulement pour cette affaire, mais encore pour toutes les autres que S. M. peut avoir en cette cour, que M. de Monaco vienne au plutôt. On ne saura jamais par la bouche de M. le cardinal de Bouillon qu'elles sont les véritables intentions du roi ; & hier encore le prince de Belveder (qui est le Napolitain qui a le plus de crédit auprès du pape, me demandoit com-

ment je voulois qu'on pût s'imaginer que le roi desirât véritablement la condamnation de M. de Cambrai, quand on voyoit M. le cardinal de Bouillon se déclarer, dans toutes les congrégations, si hautement en sa faveur. Il ajoutoit qu'il étoit impossible de supposer qu'un ministre pût être capable d'une pareille désobéissance, & concluoit enfin qu'il y avoit là dedans un mystère, qui apparemment ne devoit pas être révélé au public. Ce raisonnement est naturel à des gens qui sont éloignés de la source des choses, & qui ne peuvent juger que sur des apparences qui ne leur sont pas même rédonnées telles qu'elles sont; mais il est encore insinué par les jésuites. Je sais une personne à qui le père Charonier a dit que le roi n'agissoit dans cette affaire qu'avec répugnance, & pour se délivrer des persécutions de madame de M. Il le prouvoit particulièrement, en faisant remarquer que la lettre que S. M. a écrite au pape sur ce sujet, étoit datée de Meudon, où le conseil n'alloit point, & où il avoit été moins difficile par conséquent de l'arracher.

Au même.

A Rome, le 27 septembre 1698.

...Je me suis donné l'honneur de vous marquer, monsieur, qu'on ne peut faire partir assez-tôt notre ambassadeur ; cela devient tous les jours plus nécessaire. Il n'y a que deux jours que le cardinal de Bouillon disoit à un homme, qu'il ne croit pas être autant de mes amis qu'il en est. *Vous pensez bien qu'étant à la veille d'avoir ici un ambassadeur, je me soucie fort peu comment puissent aller les affaires.* Il n'y a guère plus long tems qu'il se plaignoit à un prince romain que le roi vouloit les choses avec tant de hauteur, qu'il demandoit même qu'on sacrifiât jusqu'à sa propre conscience : c'étoit à propos de l'affaire de M. de Cambrai, & il ajoutoit qu'il n'étoit pas d'humeur à le servir de cette façon. Je vous laisse à penser, monsieur, ce que peuvent produire de pareils discours, & quel doit être le fond du cœur de celui qui les tient. On continue à vouloir diminuer par des fauf-

ſetés tous les bonnes qualités qui ſe rencontrent dans la perſonne de M. de Monaco. Le petit marquis d'Oria, ſon neveu, qui ſouvent me rapporte quelques nouveautés là-deſſus, en eſt encore dans une colère contre M. le cardinal de Bouillon qui me divertit. Tout jeune qu'il eſt, il obſerve fort bien que ce ſont les créatures de ce cardinal, qui ſont les premiers à répandre ces fadaiſes....

Depuis ma lette écrite, j'ai ſu que M. de Cambrai a envoyé ici à ſes partiſans un thême donné autrefois à Monſeigneur par M. de Meaux, dans lequel il établiſſoit par des autorités qu'on ne m'a pas citées, qu'*il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût ni enfer, ni paradis, afin d'ôter de l'amour que l'on doit avoir pour Dieu, l'eſpérance & la crainte qui en gâte la pureté.* (*a*) Où cet homme là va-t-il chercher de pareilles choſes?

(*a*) Suppoſé que Boſſuet eût donné au dauphin un thême ſur cette matière, il paroît que la tournure & le ſens n'en étoient pas tels qu'on le voit ici. La princeſſe répétoit un récit qui ſans doute étoit peu exact.

Au même.

A Rome, le 6 juin 1699.

COMPTANT que M. le prince de Monaco arriveroit ici bien plutôt que nous ne l'aurons, je croyois, monsieur, vous avoir écrit ma dernière lettre sur ce qui regarde les affaires du roi. Mais la nouvelle scène qui agite cette cour, pouvant avoir des suites fâcheuses pour le service de sa majesté, & me paroissant que M. le cardinal de Bouillon prend de fausses mesures pour remédier à ce désordre naissant; je me crois obligée, toujours par le même zèle qui m'a fait agir jusqu'à présent, de me donner l'honneur de vous écrire encore une fois.

Le roi ne peut être informé du fait que d'une manière très-éloignée de la vérité: chaque parti y ajoutant des circonstances conformes à ses propres intérêts, & personne ne parlant avec le désintéressement dont je me trouve seule capable, par le dévouement absolu que j'aurai toute ma vie au service de sa majesté. Je ne sais si la cour

a ſu l'affront que l'ambaſſadeur de l'empereur fit à M. le cardinal de Bouillon, quand le cardinal Cornaro fit ſon entrée, & quel a été ſon ſentiment ſur un certain billet que le premier devoit écrire, & qui ne le fut jamais, dont notre miniſtre ſe contenta lorſque le cardinal Grimani fit la ſienne; mais je dois ſuppoſer, ou qu'elle n'en a pas été informée, ou qu'elle a donné des ordres de repouſſer de telles violences dans une autre occaſion, même par la force.

Quoi qu'il en ſoit, ceux qui blâment le plus M. le cardinal de Bouillon, doivent avouer qu'il étoit en obligation, s'il ne vouloit pas ſe deſhonorer encore davantage, de ſe mettre en état de ne pas craindre une nouvelle inſulte & d'empêcher le comte de Martinitz d'établir une prétendue primauté dans les cortéges, qui lui eſt encore bien moins dûe lorſqu'un cardinal françois fait ici la figure de miniſtre du roi. (*) Pour ſatisfaire à ce devoir ſi précis, le 24 du mois

(*) Heureuſement ces vaines querelles de cérémonial n'ont pas lieu aujourd'hui.

paſſé, l'ambaſſadeur de Florence devant faire ſon entrée, le cardinal de Bouillon fit poſer ſur la route deſtinée à ces fonctions, tous les François qu'il avoit pu ramaſſer, & une trentaine de payſans armés de mouſquetons, à qui il avoit fait donner les manteaux de ſes gens.

Cela s'exécuta apparemment ſans que le comte Martinitz en fut averti; car ſon caroſſe fit d'abord quelque tentative pour paſſer le premier, & il ne quitta le cortége qu'après qu'un allemand, venu exprès, eût dit au cocher de ſe retirer par un autre chemin. Cette action ſe paſſa à la tête de la marche ſans aucune violence de part & d'autre; parce que les payſans qui occupoient le poſte, ou moins preſſés d'agir que les François, ou plus obéiſſans qu'eux aux ordres que je ſuppoſe qu'on avoit donnés, ne firent aucun mouvement. Je ne crois pas que les ennemis de la France en euſſent pu faire un crime, ſi les choſes avoient continué avec la même modération; mais les François ayant mis l'épée à la main, & crié pluſieurs fois *vive Bouillon*, dans tous les poſtes qu'ils occupoient, lorſque

le cortége passa devant eux, cette folie attira la raillerie des uns, & parut criminelle aux autres.

Une autre circonstance, & plus forte contre M. le cardinal de Bouillon, c'est au lieu que tous ces gens là devoient être pêle-mêle parmi le peuple, & même cachés dans des boutiques, ils étoient attroupés de distance en distance comme des corps-de-garde, & les paysans levoient même de tems-en-tems leurs manteaux, pour faire voir les armes à feu qu'ils portoient.

Le comte de Martinitz, offensé de cette surprise, prit peut-être la résolution de se venger, dans le cortége qui se devoit faire deux jours après, pour accompagner l'ambassadeur de Florence à l'audience du pape, s'il pouvoit ramasser assez de monde pour être supérieur en nombre au cardinal de Bouillon : au moins il fit des discours qui visoient à cela ; & on assure qu'il fit toutes les pratiques qu'il put pour s'assurer de la canaille de Rome.

Je ne sais rien de positif là-dessus ; ce ministre ayant agi avec beaucoup de secret, & n'ayant fait aucune dé-

monſtration publique. Mais les perſonnes qui avancent ce fait, prétendent qu'il ne put y réuſſir ; ſoit qu'il ne voulût pas faire aſſez de dépenſe, ſoit que la haine qu'on a pour lui retînt ces gens-là.

M. le cardinal de Bouillon, de ſon côté, quoique retiré à Fraſcati, augmenta ſes troupes de pluſieurs autres François, & d'une centaine d'Italiens, que l'eſpérance de gagner quelqu'argent fit courir chez lui.

Les choſes étant en cet état-là, tout Rome ſe trouvoit dans une inquiétude très-grande. Les plus ſages craignoient avec d'autant plus de raiſon le déſordre qui pouvoit arriver, que l'on faiſoit courir le bruit que le comte de Martinitz avoit plus de 500 hommes à ſa diſpoſition. Mais enfin l'ambaſſadeur de Florence remédia à tout, en envoyant dire à tous ceux qu'il avoit invités, environ une heure avant que les caroſſes ſe rendiſſent chez lui, qu'il lui étoit ſurvenu une fluxion qui l'empêchoit de pouvoir aller à l'audience.

Il eſt à croire que ce fut un expédient inſinué par ordre du pape, ou même par l'ambaſſadeur de l'empe-

reur, qui ſans doute ne ſe trouvoit pas le plus fort. Ainſi finit cette grande journée. Il faut avouer qu'elle auroit fait honneur à la nation, ſi notre miniſtre, par une imprudence pire que celle du premier jour, n'avoit fait ſes apprêts avec un éclat & d'une manière qui a dû véritablement offenſer le pape. Toute la matinée on ne vit que ſes gens & ſes carroſſes courir par la ville pour ramaſſer des armes. Il fit de ſon palais, qui devint une place de guerre, le rendez-vous de tout ſon monde; & pour ſurcroît de mauvaiſe conduite, lorſqu'il fut queſtion de congédier ces gens, Serte & ſon écuyer les firent comme paſſer en revue publiquement devant ſa porte.

Ce ſont ces circonſtances ridicules qui ont irrité ſa ſainteté. Les ennemis de la France voulant en tirer avantage, ils lui ont repréſenté que cette action eſt un attentat contre ſa ſouveraineté, pire que tout ce que l'ambaſſadeur de l'empereur a pu faire. Les uns lui ont fait croire que Rome a été ſur le point d'être pillée, & les autres lui ont fait encore appréhender que Martinitz, pour ſe venger,

ger, n'ait des desseins qui n'éclateront que lorsqu'il aura fait venir des scélérats, qu'il attend du royaume de Naples & du Milanès. Ils lui ont reproché en même-tems qu'il souffre tout des François, dans le tems qu'il refuse, avec dureté, audience à l'ambassadeur de l'empereur depuis plusieurs mois, sur des prétextes & pour des raisons qui sont cent fois moins criminelles que cette entreprise; joignant à tout cela des menaces du ressentiment de l'empereur. Le pape au désespoir de se voir dans de tels embarras, a témoigné une colère extrême contre le cardinal de Bouillon: il a dit publiquement qu'il ne vouloit plus le voir; qu'il savoit depuis long-tems que lui & le comte Martinitz agissoient de concert pour lui donner toutes sortes de dégoûts. Sa sainteté a demandé plusieurs fois avec impatience quand arriveroit donc le prince de Monaco.

M. le cardinal de Bouillon, informé de ce qui se passoit, envoya au palais demander audience samedi dernier. Le pape la lui refusa. Mais pour faire connoître en même-tems, que c'étoit la personne qui lui étoit

désagréable & non le ministre du roi ; il envoya dimanche à la pointe du jour chercher le sieur Poussin. Vous savez, monsieur, combien ce secrétaire déplaît au cardinal, & les raisons qui lui ont attiré sa haine.

Cette nouvelle démonstration de sa sainteté, très-honorable pour lui, l'aigrirent encore davantage ; & au lieu de lui permettre d'aller au palais, il envoya Serte à sa place, pour recevoir les ordres de sa sainteté. Le maître de chambre répondit à celui-ci que c'étoit Poussin que le pape attendoit, & on ne voulut pas absolument le faire entrer. Le cardinal de Bouillon fut donc obligé d'envoyer le sieur Poussin, à qui sa sainteté dit mille graciuesetés respectueuses pour le roi, & mille choses désobligantes pour la personne du cardinal ; persistant toujours à ne lui point donner d'audience, quelques très-humbles remontrances que le sieur Poussin lui pût faire.

Voilà, monsieur, une rélation très-fidelle du fait. Avant que de parler du mauvais parti que le cardinal de Bouillon veut prendre, je me donnerai l'honneur de vous dire avec la

confiance que vous desirez de moi, & que je dois avoir dans une personne aussi passionnée que vous pour la gloire du maître, mon sentiment sur le sort des uns & des autres.

Je regarde comme une obligation essentielle à la France d'empêcher l'ambassadeur de l'empereur d'établir sa prétendue préséance dans les cortèges : jamais il n'y a eu de règle là dessus, & l'adresse des cochers toujours été le seul moyen dont les ministres les plus jaloux de leur rang se soient servis, pour faire prendre place aux carrosses qu'ils envoient à ces fonctions. Si on vouloit y mettre quelque règle, ce seroit, suivant ce qui est établi, aux carrosses de MM. les cardinaux à passer les premiers. Mais il ne convient pas à sa majesté de rien changer à l'usage, puisque son ambassadeur perdroit une supériorité qu'il a presque toujours eue jusqu'à présent. Le roi, qui a donné la loi à l'Europe liguée contre lui, n'a déjà que trop de bonté, ce me semble, de vouloir bien céder dans les autres fonctions à un prince électif & sans puissance. Et d'ailleurs, quand on ne se servira pas de la

voie des armes, comme le comte Martinitz a fait le premier, mal-à-propos; le désordre est peu de chose, puisqu'il n'est question que de carrosses rompus, ou de chevaux estropiés.

Ainsi donc le cardinal de Bouillon n'a eu de tort, lorsqu'il a armé, que dans la publicité avec laquelle il l'a fait. Car il faut lui passer l'extravagance que firent les François de tirer l'épée, puisqu'il est à supposer qu'il n'avoit pas donné cet ordre. Cela étant, je trouverois que le pape feroit mal, si j'ose le dire, s'il continuoit à refuser de l'entendre.

Il y a une grande différence entre cette action, entreprise uniquement pour se défendre d'un affront dont le cardinal étoit menacé, & la témérité qu'a eue l'ambassadeur de l'empereur d'ériger dans son palais un tribunal pour faire le procès à un prisonnier, que l'on croit même qu'il a fait mourir: d'un autre côté, le pape ne sauroit séparer le ministre d'avec la personne du cardinal; & il ne convient pas & que celui-là soit puni d'une faute qu'à proprement parler il n'a pas faite, & que les affaires

du roi en souffrent, comme il arriveroit si M. le prince de Monaco tardoit encore à venir. Mon opinion est donc, (c'est à vous seul, monsieur, à qui il m'est permis de parler de la sorte) que le roi en cette occasion doit soutenir, non la personne du cardinal, mais le caractère de son ministre dont elle se trouve honorée. Il sera facile à sa majesté de porter le pape à tout ce qu'elle desirera, ou par une lettre de sa main, ou par la négociation de son ambassadeur, quand une fois il sera arrivé.

Rien n'est plus mal imaginé à mon sens, ou peut-être plus artificieux, que les premières démarches que M. le cardinal de Bouillon a faites, & que ce qu'il voudroit qu'on fît encore.

Au lieu d'être des premiers au consistoire qui se tint lundi passé, où il pouvoit avec quelques paroles soumises & flatteuses adoucir le pape, & sans entrer en matière dans ce lieu public, demander une audience pour détruire les faussetés dont il savoit que les ennemis de la France s'étoient servis pour brouiller les deux cours; il arriva que la porte

étoit fermée, & il lui fut impossible d'entrer.

Au lieu d'envoyer quelque personnage de confiance capable de gagner l'esprit du pape, pour donner encore plus de prise à nos ennemis, il fait des protestations ; il fait dire à sa sainteté qu'il enverra tous les jours deux fois lui demander audience jusqu'à ce qu'elle lui soit accordée ; & menace d'empêcher la venue de M. de Monaco.

Je ne sais que trop que tous ceux qui avoient de l'inclination pour la France, ou se sont engagés ailleurs, ou se sont refroidis depuis qu'il est ici. Mais est-il possible qu'il n'ait pas pour ami un cardinal ou un prélat de crédit, qui puisse parler de sa part, quand des cardinaux osent dans les consistoires intercéder pour l'ambassadeur de l'empereur ?

Désespérant d'obtenir son audience, il s'est enfin déchaîné contre les ministres du grand-duc, qu'il accuse d'avoir contribué à le brouiller avec le pape, par complaisance pour le comte Martinitz, & il a expédié un courrier à M. l'ambassadeur, pour lui dire de retarder sa marche, & de

rester à Livourne ou à Bagnaye, jusqu'à ce qu'on lui ait donné satisfaction.

Je ne prétends pas servir de caution aux Florentins : je sais cependant très-sûrement que l'agent Fédé, à la sollicitation du sieur Poussin, travaille utilement à regagner l'esprit du pape, & que si l'audience s'accorde, ce sera par ce moyen. Mais il est bon que vous soyez informé, monsieur, que la véritable raison qui oblige le cardinal à se plaindre du grand-duc, est la protection que ce prince a bien voulu donner, à la recommandation de M. le cardinal Janson & de M. l'archevêque de Paris, au sieur de Madot, qui porta en France les lettres de l'abbé Bossuet, après la décision de cette cour, sur le livre de M. de Cambrai.

M. le cardinal de Bouillon, toujours plein de petitesses, s'est mis en tête que ce pauvre gentilhomme lui a manqué de respect en se chargeant de cette commission. A peine l'a-t-il su de retour, qu'il a fait avertir l'abbé Bossuet de ne le pas retirer chez lui s'il ne vouloit pas exposer sa maison aux violences que des gens qui lui

ſont attachés, pourroient être capables d'entreprendre contre ce malheureux. Ayant ſu depuis qu'il s'étoit retiré au palais de Médicis, pour pouvoir finir en ſûreté quelques affaires qui l'obligeoient à reſter encore deux ou trois jours à Rome; il envoya dire à l'agent du grand-duc, en termes très-incivils, qu'il eût à le chaſſer, ou que l'on verroit ce qu'il ſeroit capable de faire; & ayant enfin été averti qu'il partoit pour Florence, où il étoit aſſuré de trouver de l'emploi, il s'eſt donné la peine d'écrire au grand-duc pour le prier de ne pas prendre à ſon ſervice un homme qui l'a oſé offenſer, & qu'il aſſure être le plus mal-honnête qui ſoit au monde. M. le grand-duc lui a répondu qu'il croit tout le mal qu'il lui marquoit de ce gentilhomme, puiſqu il l'aſſuroit; mais qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir lui donner la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, ayant déjà promis de l'employer à M. le cardinal de Janſon & à M. l'archevêque de Paris, qui tout au con raire lui en avoient écrit des biens infinis; que ſuppoſant ces meſſieurs, des amis de ſon éminence,

il la prioit de leur demander qu'ils trouvassent bon, avant que de passer outre, qu'il leur manquât de parole. Cette réponse l'a irrité à un point, que le roi sans doute s'en appercevra lui-même dorénavant dans les dépêches qu'il aura l'honneur de lui écrire....

J'ai cru, monsieur, devoir vous faire ce long détail dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira, & j'ai passé sous silence bien des choses, parce que ma lettre seroit devenue un volume. J'ajouterai seulement une réflexion que je fais sur la situation où se trouve M. le cardinal de Bouillon. Il est impossible que le roi ne soit pas très-mal content de sa conduite. Le pape lui donne, en lui refusant audience, la marque la plus éclatante de son indignation. L'ambassadeur de l'empereur, qu'il a toujours ménagé, en dit rage, parce qu'il prétend que la veille même du jour de l'entrée de l'ambassadeur de Florence, il lui avoit fait donner encore mille assurances de son amitié, & madame de Carpegne qu'il regardoit comme son amie solide, au grand étonnement des honnetes gens

& du pape même, ne l'épargne pas aussi, outrée de ce qu'il s'est servi d'elle pour porter ses assurances d'amitié à l'ambassadeur de l'empereur, & pour lui faire dire qu'il avoit des ordres du roi de le servir auprès de sa sainteté. Tout cela arrivant dans le tems que son ministère est près d'expirer, il me semble voir la fin de ces tragédies, dont l'intention est de découvrir les artifices des méchans, & de punir le vice. La seule ressource de M. le cardinal de Bouillon, est dans les bons offices qu'il attend de M. le duc de Berwick : outre la bonté naturelle de ce seigneur, il l'a mis dans ses intérêts, en lui rendant ici, comme il devoit, tous les services qu'il a pu, & en lui donnant des gardes qui ne lui ont pas permis d'écouter ceux qui pouvoient lui faire remarquer sa mauvaise conduite. Il l'a fait partir exprès depuis quelques jours ; ainsi il arrivera avant que vous receviez cette lettre.

LETTRE

De la princesse des URSINS *au comte d'AYEN, sur son projet d'accompagner la reine d'Espagne.*

A Rome, 16 avril 1701.

QUELLE opinion aurez-vous de nous autres Romaines, monsieur, quand vous verrez que je vous attaque de si loin, & que je me donne l'honneur de vous écrire avant que vous l'ayez mérité. J'ai peur que les dames de la nouvelle Rome vous paroissent n'avoir pas assez de fierté, & que vous doutiez même, malgré tout ce que vous aurez pu lire, si celles de l'ancienne en avoient davantage. Pour ne pas donner des sentimens encore plus désavantageux, je ne vous dirai point, monsieur, qu'il y a long-tems que je suis tentée de rechercher votre amitié, sur les louanges infinies que je vois qu'on vous donne: je prendrai pour prétexte de cette let-

tre, la nécessité de vous entretenir d'une affaire dont madame votre mère me marque qu'elle vous a écrit. Je lui ai confié l'envie que j'aurois d'accompagner jusqu'à Madrid la princesse qui sera destinée pour être reine d'Espagne; & madame de Maintenon a eu la bonté d'en parler au roi notre maître, qui a répondu qu'il seroit fort aise que j'eusse cet honneur, & qu'il me nommeroit si on lui demandoit son avis. La chose ne dépend pas entièrement du roi Catholique; car c'est au père de la princesse qu'il appartient de faire ce choix. Cependant je vous supplie très humblement, monsieur, de prévenir S. M. en ma faveur. Cela ne vous sera pas difficile si vous voulez bien lui dire la protection dont le roi m'honore, les bontés que toute votre maison a pour moi, & si vous agissez de concert avec M. le cardinal Portocarréro, sur l'amitié duquel je compte infiniment. L'agrément de S. M. C. me rendra ce voyage encore plus desirable: outre que M. le duc de Savoie se porteroit plus aisément à me faire cette grace, si elle avoit la bonté de faire insinuer par ses ministres, ou à Madrid ou à Turin,

que cela lui feroit plaisir. J'ai pardessus toutes celles qui peuvent aspirer à cet honneur, l'avantage d'être grande d'Espagne; & cette qualité jointe à l'inclination naturelle que j'ai de rendre mes très-humbles services au petit-fils de mon roi, me fait rechercher cette commission avec un empressement que personne ne peut avoir aussi grand que moi. Après vous avoir parlé si sérieusement, monsieur, vous voulez bien que je vous dise que je serois ravie encore de vous voir à Madrid au milieu de vos trente-six musiciens, non pour louer votre musique, que je crois assez mauvaise, quoique m'en aient pu dire vos admirateurs, messieurs de Nangis & d'Hudicourt, mais pour vous faire admirer la mienne qui n'est pas à beaucoup près si nombreuse. L'abbé Bossuet m'a écrit que vous n'avez point les compositions de Scarlati. Cela n'est pas pardonnable à un homme de bon goût. Dépêchez-vous donc pour votre honneur de les ramasser. Cet homme excellent est fort dépendant de moi: & sur vos ordres, un de mes gentilshommes vous y servira comme vous le sou-

haiterez. Je mettrai cette lettre dans le paquet de M. le nonce, qui est fort de mes amis, & qui m'écrit de longues lettres toutes pleines de vos louanges. Ne lui dites pas néanmoins, je vous supplie, monsieur, mon projet d'aller en Espagne. Ce secret n'est que pour la maison de Noailles, à qui je ne crains point de découvrir mes visions. Vous vous en appercevrez par vous-même, monsieur, quand je vous trouverai assez persuadé de la vérité avec laquelle je vous honore.

P. S. Quand je pense d'aller jusqu'à Madrid, mon dessein n'est pas de faire tort aux dames espagnoles, & d'occuper une place qu'elles doivent rechercher.

LETTRE

De la princesse des URSINS *au marquis de* TORCI, *sur des disputes d'étiquette.*

A Barcelone, le 16 décembre 1701.

JE crois, monsieur, que vous n'êtes jamais de meilleure humeur, que lorsque vous me faites l'honneur de m'écrire; mais je vous avoue aussi que je n'ai pas moins de plaisir quand je vous fais réponse. Qui vous a si bien informé du peu d'adresse que j'ai à porter la lampe que le comte de Benaventé me présente gravement tous les soirs? C'est sans doute madame la duchesse de Noailles, qui est une causeuse, & qui n'est jamais plus aise que quand elle peut me nuire. Ne vous aura-t-elle point dit aussi que je laisse tomber assez souvent le pot-de-chambre du roi? qu'ordinairement je ne fais pas le matin ce que j'ai fait le soir de son

épée ? Ce qui me console c'est que vous seriez aussi embarrassé que moi, si vous vous trouviez chargé de cet attirail ; car sûrement deux mains n'y sauroient pas suffire. Il ne se peut rien changer dans cette cérémonie. Le roi ne seroit pas obéi, & je me ferois une affaire, comme il est arrivé ces jours passés, dans une chose beaucoup plus sérieuse néanmoins. Quoique le comte de Marsin doive vous en écrire, je vais vous la raconter, quand ce ne seroit que pour avoir le plaisir de vous parler d'un vieux & malin petit singe, qu'on appelle ici le patriarche des Indes.

Le jour de la conception, le roi & la reine firent leurs dévotions à la grande église. Il fut question la veille de régler le cérémonial ; & dans le tems que leurs majestés me faisoient l'honneur de m'en parler, mon petit singe entra. Le roi lui demanda qui devoit tenir la nappe ? Il rèpondit que le roi défunt ayant toujours communié seul, c'étoit lui & le *sumiller de corps* qui avoient fait cette fonction ; mais que la reine s'y trouvant, c'étoit à lui & à moi à avoir cet honneur, quoiqu'il eût

encore à leur présenter la coupe. Après qu'il se fut retiré, je représentai à leurs majestés qu'il ne me paroissoit pas décent, qu'à l'autel & aux yeux de tout le monde, je figurasse avec un patriarche; que si cette fonction étoit ecclésiastique, je ne devois pas y être employée; & que si elle ne l'étoit pas, il me paroissoit beaucoup mieux que le *sumiller* la fît avec moi. Le roi loua cette réflexion, & envoya aussitôt son confesseur dire au patriarche qu'il donneroit la coupe, & que le comte de Bénaventé & moi tiendrions la nappe. Ce prélat répondit que cela ne se pouvoit pas, n'en donna point de raison, & ne fit aucune remontrance là-dessus. Le lendemain dans le tems de la communion, le comte de Bénevente prit la nappe qui avoit été préparée, & je m'approchai auprès de la reine. Mais le petit prélat, plns leste, gagna de la main, & présenta au roi une autre nappe qu'il tira apparemment de sa poche, si courte qu'à peine l'extrémité arrivoit jusqu'à la reine. Le roi ne vit rien, la reine me fit observer ce ridicule par un signe qu'elle eut la bonté de

faire. Quand on fut de retour, le roi me témoigna être fâché que le patriarche ne lui eût pas obéi. Je rencontrai quelques momens après ce prélat, & je lui dis que tout le respect que je lui devois, ne pouvoit pas m'empêcher de lui marquer l'étonnement où j'étois, qu'il ne fît pas ce que le roi lui commandoit, & qu'il m'eût privé de faire un service qu'il m'avoit dit lui-même être de ma charge. On en parla le soir dans le conseil, où il fut résolu que j'écrirois le fait à M. le cardinal Portocarréro, le roi n'ayant pas voulu prendre aucune résolution sans avoir son avis auparavant.

Le patriarche m'a envoyé depuis le père Daubenton pour se justifier sur ce qui me regarde; mais outre que ce père approuve lui-même mon sentiment, je lui ai fait remarquer que je suis pour peu de chose dans cette affaire, & que c'est la désobéissance aux ordres du roi qu'il faut considérer. Cette journée fut celle des incidens: car il en est arrivé un autre, où je n'eus d'autre part que celle de servir de témoin.

Quand il fallut approcher le fau-

teuil du roi plus près du prié-dieu sur lequel leurs majestés étoient à genoux, le comte del-Priégo, *mayordomo*, le prit, le duc d'Ossonne courut pour le lui ôter. Cela fît un petit combat presqu'au pied de l'autel; car le premier ne vouloit point le lâcher, & le second vouloit l'avoir, croyant l'un & l'autre que ce service regardoit leur charge. Le dernier enfin l'emporta à force de coups de coudes, & par la complaisance de l'autre. Pendant qu'ils se tourmentoient ainsi, je vis le moment que le duc d'Ossonne, que vous savez, monsieur, n'être pas plus gros qu'un rat, alloit être culbuté avec le fauteuil sur la personne du roi & le roi sur la reine. Leurs majestés ne s'apperçurent pourtant point de cette scène, étant l'un & l'autre attentifs à prier Dieu, & le bruit que l'on fait ordinairement dans les églises dans ce pays-ci les ayant empêché d'y faire attention. Avant que de sortir, je crus à propos d'en avertir le roi, afin qu'il empêchât que ces messieurs n'en vinssent aux voies de fait. Sa majesté en parla dans l'église même au duc d'Ossonne, & dans le palais au comte

del-Priégo. On régla le soir même ce différend dans le conseil. Il fut jugé que le duc d'Ossonne avoit tort, & le roi les accorda en parlant une seconde fois à tous les deux comme il convenoit. Ces messieurs, de cœur & d'esprit pacifiques, avoient peu d'envie, je crois, de se battre ailleurs que dans l'église. Ce qui a donné lieu à cet incident, c'est que le *mayor-domo* n'y étant point, le duc d'Ossonne croyoit que c'étoit au premier gentilhomme de la chambre à faire ce service. Au reste, monsieur, leurs majestés assistèrent à l'église le matin & l'après-dînée sans *cortenas*: (sans rideaux) il n'y en avoit point ici, & cela faisoit dire aux Espagnols que cette fonction ne se pouvoit faire. Mais nous fûmes bien aises de donner cette atteinte à l'étiquette; & quand il y en auroit eu, nous ne nous en serions pas servis, la fantaisie de cacher un roi aimable au peuple me paroissant une des moins sages de Philippe II.

Je ne vous entretiens que de bagatelles; la matière étant épuisée, quand je vous ai parlé de l'union parfaite

qui continue à être entre leurs majeſtés. Notre cour eſt preſque toujours la même depuis le commencement du mois juſqu'à la fin ; & je ne ſais quoi imaginer pour la diverſifier dans un pays où il n'y a rien abſolument qui puiſſe y contribuer. M. le cardinal Portocarréro me preſſe toujours de repréſenter au roi combien ſon retour eſt néceſſaire à Madrid. Si ces peuples-ci, qui ſont des enfans gâtés, ne finiſſent pas leurs *cortès* au gré de ſa majeſté, ceux qui ont conſeillé de reſter ſi long-tems à Barcelone, ne ſeront pas bons à donner aux chiens quand nous ſerons à Madrid. Le roi eſt piqué de voir la hardieſſe & les mauvaiſes intentions de quelques Catalans, qui aſſiſtent aux états. Je lui diſois l'autre jour ſur ce ſujet, en préſence de quelques Eſpagnols de qui nous doutions un peu, qu'il y avoit eu de la témérité à croire qu'un roi de 18 ans, dans le commencement de ſon règne, pût faire une choſe que quatre de ſes prédéceſſeurs, & entr'autres le fameux auteur de l'étiquette, avoient toujours tenté inutilement.

P. S. La réponce de M. le cardinal Portocarréro eſt arrivée. On ne peut point voir une lettre plus reſpectueuſe pour moi, ni qui marque en même-tems plus de zèle pour ſon roi & de ſoumiſſion à ſes ordres. Son avis eſt que ſa majeſté commande au patriarche de l'aller attendre à quelques lieues de Madrid ; & cela ſera exécuté.

Fin du tome II.

TABLE
DES SOMMAIRES.

PHILIPPE V va régner en Espagne, *page* — Conseils que lui donne Louis XIV, 3 — Grandes difficultés à vaincre. — Ambassadeur envoyé au roi par la junte de régence, 10 — Son instruction très-remarquable, 11.

1701.

Demandes que fait cet ambassadeur. 11. — Philippe l'envoie au roi de France, 12. — On espère de gagner cet Espagnol, — On augure bien de la nation. — Plaintes de la reine douairière contre un seigneur, 13. — Réponse sage du roi, 14. — Proposition de faire assister l'ambassadeur de France au *despacho*, 15 — Louis XIV le refuse d'abord, 16. — L'ambassadeur prévoit que l'on s'en repentira. — Les François pensent que Louis doit gouverner l'Espagne, 17. — C'étoit une erreur, — Ordre à la reine douairière de quitter Ma-

drid ; & aux deux confesseurs, 18. — Exil du grand inquisiteur. — Conseils violens du cardinal Portocarréro. — Louis XIV conseille plus de modération, 19. — La reine douairière, obligée enfin de partir, 20. — Arrivée du roi. — Caractère de Louville, 21. — Particularités du voyage. — Réception qu'on fait à Philippe V, 22. — Chambre des grands d'Espagne. — Amour & respect pour le jeune roi, 23. — On espéroit trop un excellent gouvernement, 24. — Le duc d'Harcourt refuse d'assister au *despacho*. — Démonstrations à l'égard de Louis XIV, 25. — Etiquette dont les grands étoient jaloux. — Accident qui effraye la superstition, 26. — On desire que Louis XIV fasse un voyage en Espagne, 27. — Fêtes des taureaux ; qu'on croyoit pouvoir lui plaire. — Son zèle pour l'Espagne, 28. — Précautions par rapport aux prêtres & aux moines. — Jésuite espion. — Il falloit se préparer à la guerre, 29. — Garnisons Hollandoises dans les Pays-bas, 30. — Louis les laisse retirer. — Soupçons mal fondés sur l'électeur de Bavière. — On comptoit

toit trop au contraire ſur l'alliance du duc de Savoie, 31. — Foibleſſe de l'Epagne, 32. — Déſordres en Amérique. — Incapacité des ſujets. — Louis approuve que ſon ambaſſadeur entre au conſeil, 33. — Philippe V commence très-bien, 34. — Il veut ſe montrer à ſes ſujets. — Sentiment de Louis à ce ſujet, 35. Gentilshommes de la chambre réformés. — Les grands en paroiſſent plus fiers. — Le roi varie ſon habillement, 36. — Sa nourrice abuſe de ſa facilité. — On commence à murmurer, 37. — Piété du roi. — Il refuſe d'aſſiſter à un *auto-da-fé*: 38. — Lenteur & préſomption des Eſpagnols, 39. — Négociation avec le duc de Savoie, 40. Molleſſe à la cour d'Eſpagne. — Le roi naturellement foible. — Belle parole qui fait connoître ſon équité, 41. — Autre trait qui fait honneur, 42. — Plaiſanterie ſur le gouvernement. — Maladie du duc d'Harcourt, 43. — Néceſſité d'avoir un ambaſſadeur propre à diriger Philippe. — On deſire en vain le duc de Beauvilliers, 44. — Le roi ſe néglige, faute de guide. — Propoſition qui prouve

une extrême confiance des Eſpagnols en Louis XIV, 45. — Commencement de cabale, 46. — Bruits pour ameuter la populace. — Le préſident de Caſtille demande ſa retraite. — On ſoupçonne que c'eſt par ambition, 47. — Soupçons odieux de projets d'empoiſonnement. — Précautions à cet égard, 48. — Conſeils de Louis XIV ſur le même ſujet, 49. — Néceſſité d'avoir des troupes. — Licence de la populace de Madrid, 50. — Ce que les derniers rois en avoient ſouffert. — Il manquoit une bonne garde, 51. — Le gouvernement languit de plus en plus. — Mauvais choix du cardinal Portocarréro, 52. — Ce miniſtre veut qu'on exile l'amirante. — Raiſons contraires, 53. — Torci propoſe de ſoulager le peuple. — Abus par rappport aux denrées, 54. — Plaintes fondées ſur des faits. — Le roi régloit mal ſes heures, 55. — Exhortations ſingulières du préſident de Caſtille, 56. — Idée qu'il donne de l'autorité royale, 57. — Diſpute de l'envoyé de France avec le ſecrétaire du *deſpacho*. — Réforme de la maiſon eſpagnole, 58.

— Nains de la cour. — Traité avec le Portugal, 59. — Le conseil de Flandre se conduisoit mal. — Louis XIV s'en plaint, 60. — Obstacles au bien, du côté des Espagnols, 61. — Les grands fâchés de ce qu'on leur égale nos ducs & pairs. — Orri est envoyé pour le rétablissement des finances, 62. — Bornes de sa commission, 63. — Le comte de Marsin destiné à l'ambassade d'Espagne. — Avis importans donnés à Porto-carréro : 64. — Inquiétude par rapport aux grands, 65. — Punition modérée & efficace. — La cour de Rome exige le rétablissement du grand inquisiteur. — Le nonce presse le P. Daubenton de s'en mêler, 66. — Demandes des jésuites pour le confesseur du roi, 67. — Louville appuye leurs prétentions, 68. — Le confesseur acquéroit trop de crédit. — Capucin confesseur de la reine, duquel l'on se plaint fort, 69. — La vérité désagréable aux ministres. — Instruction du comte de Marsin, 70. — Eloge de Marsin. — Objets de son instruction, 71. — Désordres extrêmes sous les derniers rois d'Espagne. — Forces des usages les

plus mauvais, 72. — Impunité & licence, — Rétablir les finances & avoir des troupes, 73. — Exciter le roi aux ſoins du gouvernement. — Détruire les abus de l'étiquette. 74. — Former une garde convenable. — François de confiance, 75. — Ordre à mettre dans la maiſon françoiſe, 76. — La princeſſe des Urſins déſignée *camaréra-mayor*, 77. — Première femme-de-chambre de la reine. — L'ambaſſadeur deſtiné à être miniſtre du roi d'Eſpagne, 78. — La France intéreſſée au rétabliſſement de cette puiſſance. — On ne craint plus d'exciter trop de jalouſie, en paroiſſant la gouverner, 79. — Dédommagemens à ménager pour l'avenir. — Sur la conduite du jeune roi, 80. — Sur Portocarréro & Arias. — Les conſeillers d'état, 81. — Principaux membres du conſeil. — Mancéra. — Villafranca. — Montalto, 82. — San-Eſtevan & Del-Freſno. — L'Amirante. — Aguilar, 83. — Manière de ſe concilier les plus ſuſpects. — Abus qui règnent dans le conſeil des Indes, 84. — Les honnêtes gens punis plutôt que récompenſés. — Mauvais état des

finances ; contribution des provinces, 85. — tâcher de tirer de l'argent des églises. — Trop peu de places à la disposition du roi, 86. — Profiter d'un voyage du roi pour avoir des troupes & réformer des abus, 87. — Mot du président de Castille contre les François. — Recommandations de Louis XIV. — Avis particuliers, 88. — Anciennes dames du palais, remises en place sans que le roi le sache, 89. — Fernand-Nugnès zèlé pour la France. — Arias se déchaîne contre lui, 90. — Raisons opposées à ses invectives, 91. — La jalousie contre la France en étoit le principe. — Arias devient suspect de mauvaise volonté, 92. — Les ministres veulent exiger un nouvel impôt. — Ronquillo refuse de s'y prêter, 93. — Dispute sur le confesseur de la reine. — Préventions de Louville, 94. — Les grands montrent de l'humeur. — Conseil violent de Louville. — On remue la superstition populaire, 95. — Combien la noblesse même étoit superstitieuse, 96. — Le roi montre plus de fermeté. — Son mariage différe, parce qu'on se défie

du duc de Savoie, 97. — Louis XIV l'en avertit en père, 98. — Inquiétudes que donnent les discours d'un capucin, 99. — Plaintes contre Arias. — Vues de Portocarréro, 100, — Il faut se défier des relations satiriques. — Arias satisfait d'un arrangement conforme à son ambition, 101. — Qualités qu'on souhaite au président de Castille, & au grand inquisiteur, 102. — Trop de prêtres dans les emplois. — Affaires du duc de Montéléon, au sujet du mariage de sa fille, 103. — Les françois opposés aux violences du cardinal Portocarréro, 104. — Le cardinal poursuit sa vengeance, 105. — Torci l'invite à la modération, 106. — Cette affaire terminée. — Usage de traduire en Espagnol les lettres que le roi recevoit en France, 107. Louville décrie les Espagnols sans ménagement, 108. — Ses faux jugements eurent trop d'effet. — Modération de la cour de France; — même en recommandant de punir, 109. — Jugement sur Orri. — Arrivée du comte de Marsin; 110. — Mariage de Philippe conclu enfin. — Précautions

par rapport au clergé d'Eſpagne, 111. — Traité de l'*aſſiento*. — Canaille qui arrive de France, 112. — Le roi part de Madrid avec Marſin. — Inſolence d'un prêtre mendiant, 113. — Preuve ſingulière de l'attachement aux uſages du pays, 114, — Les Aragonois paroiſſent idôlatres du roi, 115. — Les députés de l'inquiſition veulent paſſer avant ceux du royaume. — Philippe à Barcelone. — Son deſir de paſſer en Italie. 116. — On ſe plaint toujours de la foibleſſe de ſon caractère. — Embarras de Marſin, 117. — Louis XIV craint la guerre qui va devenir générale, 118. — Il n'eſpère aucun ſecours de l'Eſpagne, 119. — Repréſentations qu'il ordonne de faire à Philippe, 120. — Précautions pour ne pas décourager, 121. — Sur les finances d'Eſpagne. — Sur le janſéniſme, 122. — Projet de faire céder les Pays-bas à Louis XIV, 123. — Objections du comte de Marſin ſur cette idée. — Combien l'établiſſement de Philippe devoit coûter à la France, 124. — Intrigue de cour dont la peinture peut être utile, 125. — La

princesse des Ursins. Son séjour à Rome. — Ses brouilleries avec le cardinal de Bouillon, 126. — Desir qu'elle a d'accompagner la reine d'Espagne. — Ses projets de dépense, 127. — Son courage & sa confiance, 128. Elle commence à écrire d'affaires. — Portrait de la jeune reine, 129. — On renvoie sa suite piémontoise. — Scène inquiétante, 130. — Conseils de Louis XIV à son petit-fils, 131. — Autorité qu'il doit avoir sur la reine, 132. — Prévenir les divisions domestiques. — Précautions par rapport au roi de Sardaigne, 133. — On exhorte la princesse des Ursins à gouverner l'esprit du roi, 134. — Elle décrit les peines de son emploi. — Détails singuliers, 135. — La reine se fait aimer. — Elle gouvernera son mari, 137. — Son esprit. Complaisance politique. — La princesse des Ursins tâche de diminuer l'étiquette, 138. — Comme elle excite le courage du roi, 139. — Les Espagnols opposés à l'expédition d'Italie. — Cortès de Catalogne, très-difficiles à terminer, 140. — Espérance trompeuse, 142. — Il importoit fort de

ménager les Catalans. — Antipathie entre eux & les Castillans, 143. — Erreur du comte de Marsin, 144

1702.

Conclusion des cortès. — Don gratuit; à quelle condition, 145. — Jugemens opposés sur ces cortès, 146. — Impatience de Philippe de passer en Italie. — Marsin très-porté à cette entreprise, 147. — Louis XIV y consent. — Il loue le courage de son petit-fils, 148. Il lui conseille d'aller d'abord à Naples. — Conduite qu'il faut y tenir, 150. — Politique à l'égard du pape. — Doute de Louis XIV, par rapport au conseil d'état, 151. — Sa lettre au cardinal Portocarréro, 152. — Le conseil d'état entiérement subordonné. — Sa présentation au roi, faite autrefois à Charles-quint, 153. — Intrigues à Madrid; semences de révolte. — Petites ressources pécuniaires proposées, 154. — Louis en fait voir les inconvéniens. — Grands embarras pour avoir de l'argent, 155. — Indifférence pour le service & pour les emplois, 156. — Véri-

tables dispositions des Castillans. — Maladie de Philippe, 157. — Il n'en a pas moins d'ardeur pour la guerre. — Raisons pour que la reine demeure en Espagne, 158. — La cour de France souhaite qu'on l'y détermine, 159. — Sentiment de Louville, 160. — Il propose une imposition. — Plaisanterie déplacée, 161. — Philippe & la reine consentent courageusement à se séparer, 162. — Résolution ferme du roi. — Il la témoigne fortement à Louis XIV, 163. — Généreux sentimens de la reine. — Au commencement elle écrivoit d'un style plus familier à Louis XIV, 166. — En quel endroit la reine devoit faire sa résidence, 167. — Le roi déclare ses intentions aux ministres, 168. — On le laisse manquer d'argent. — Il s'en plaint avec force, 169. — Portocarréro devient plus docile. — Dessein de faire tenir les états d'Aragon par la reine. — Inconvéniens qu'on ne prévoit point assez, 170. — Variations sur le prince de Vaudemont, 171. — On voudroit en France que la reine n'eût pas le titre de régente, 172. — Cela étoit

impoſſible & dangereux. — Parti auquel on ſe décide, 173. — Eſtime & confiance de Louis XIV pour la reine, 174. — Il loue également Philippe, 175. — Celui-ci n'écoute plus les repréſentations contre ſon voyage. — Trait ſingulier ſur la perruque du roi, 176. — Mort du roi Guillaume. Sage avis de Louis XIV, 177. — Faute reprochée à la princeſſe des Urſins. — On craint que Philippe ne ſoit trompé par le pape, 179. — Départ de ce prince. Sa ſuite, 180. — La princeſſe des Urſins prête à ſe mêler des affaires d'état, 181. — Elle ſe propoſe de gagner les Eſpagnols. — Elle ſe juſtifie ſur le reproche qu'on lui faiſoit, 182. — Réſolutions de la cour de France à cet égard, 183 — Inconvéniens des graces mal appliquées, 184. — Toiſon d'or & grandeſſe pour des François — Philippe reçu à Naples avec tranſport, 185. — Graces qu'il accorde au peuple. — Miracle de S. Janvier, difficile à obtenir, 186. — Parti de mal-intentionnés. — Sujets d'inquiétude, 188. — Peu de reſſources dans les miniſtres eſpagnols. — Caractère du

viceroi & vices du gouvernement, 189. — Erreurs politiques du comte d'Eſtrées, 190. — Diſpoſitions des moines. S. Janvier déclaré ſecond patron de l'Eſpagne, 191. — Chagrin qu'en ont les Eſpagnols. — Régiment de gardes italiennes, 192. — Louis XIV toujours occupé de ſon petit-fils, 193. — Conſeils qu'il donne ſur les Napolitains, 194. — Sur la manière de ſe conduire avec le pape. — Sur le duc de Savoie, dont on ſe défie beaucoup, 195. — Le pape donne des paroles ſans effets, 196. — Plaintes contre les Eſpagnols, au ſujet de l'étiquette. — Abus & dépenſes plus dignes de cenſure, 197. — Philippe mécontent de ce qui ſe paſſe, 198. — Démarche inquiétante du cardinal Cantelmi. — Conduite des Eſpagnols, qui paroît ſuſpecte, 199. — Serment des eccléſiaſtiques; occaſion de leurs difficultés, 200. — Le roi attaqué de vapeurs. — Foibleſſe & variations du miniſtère, 201. — Méſintelligence entre les Eſpagnols & les François, 202. — Trait ſingulier de jalouſie nationale. — Légat dont l'arrivée eſt utile, 203. —

Semences de conſpirations, 204. — On touche peu d'argent. — Philippe ne compte que ſur les troupes françoiſes, 205. — Graces qui font des mécontens, 206. — Le voyage de Naples ne ſert qu'à découvrir les maux de l'état. — Conſeils de Louis XIV à Philippe, 207. — Conduite des Eſpagnols & des François; 209. — Forme du gouvernement à Madrid. — La reine tient les états d'Aragon, 210. — On s'y étoit déterminé mal-à-propos, 211. — Point d'argent de Catalogne. — Les états ne finiſſent point à Sarragoſſe, 212. — Tumulte dans cette aſſemblée, 213. — La reine ſe tire d'embarras. — Elle ſe fait honneur par ſon déſintéreſſement. — Elle ſe loue des Aragonois, & craint pour ſon mari, 214. — Louis XIV la comble de louanges, 216. — Son arrivée à Madrid; ſon application aux affaires. — Le *tontillo* des dames ſupprimé à la cour, 217. — La princeſſe des Urſins juge favorablement des Eſpagnols, 218. — Son témoignage eſt ſuſpect, 219. — Elle promet en vain de renoncer aux affaires d'état. — Sage conduite de

la cour de France, 220. — Amnistie pour les Messinois, désaprouvée par les Espagnols. — Jugement de Louis XIV sur cet objet, 22 .—Principes de modération & d'équité. — Entrevue de Philippe V avec le duc de Savoie, 222. — Difficulté pour le cérémonial, 223. — Marsin veut quitter l'ambassade & se néglige. — Les moines dangereux par leurs factions, 224. La mélancolie de Philippe augmente, 225. — Mouvemens à Naples. — On craint un attentat contre Philippe. — Précaucautions de Louis, 226. — Ce prince doit-il retourner, ou non, à Madrid? 227. — Médina-Céli digne de reproches. — On le reçoit très-bien à la cour de France, 228. — Confiance que lui témoigne Torci, — Plaintes de ce ministre contre les Espagnols, 229. — Leurs variations à l'égard du roi de France, 230. Leur indifférence pour le service de Philippe. — Médina-Céli décrié par Louville, 231. — La junte prévenue contre les François, 232. — Succès de la princesse des Ursins; — Et de la reine. — Opinion du ministre de France sur Médina-Céli, 233. — Louis craint qu'on n'empêche Phi-

lippe de s'exposer, 234. — Il l'invite à exercer sa valeur. — Vendôme défait un corps de cavalerie, 235. — Honneurs que lui rendent les Espagnols, 236. — Fautes du duc d'Ossuna impunies. — Conseil dangereux sur l'Espagne, 237. — Bataille de Luzara qui ne décide rien, 238. — Adresse de la reine d'Espagne, pour éviter les longs discours, 239. — Sa prudence dans les affaires. — Impertinence de quelques ministres. — La princesse des Ursins conseille d'envoyer quelqu'un de France pour gouverner, 240. — Descente des ennemis à Cadix. — Inquiétudes sur la Catalogne, 241. — On y emploie Médina Céli. — La reine excite les courages, 242. — Louis XIV desire que Philippe retourne en Espagne. — Il désigne le cardinal d'Estrées pour ambassadeur, 243. — Il tâche d'exciter son petit-fils au travail. — Lettre instructive; 244. — La valeur peu utile à un roi, sans l'application aux affaires, 245. — Le public n'ignore pas les fautes des princes, 246. — Cession faite à l'électeur de Bavière, 247. — Philippe se détermine au retour,

— Les Espagnols craignent que le roi ne lève des troupes, 248. — Personnes suspectes, qu'on néglige d'arrêter. — L'amirante diffère de partir pour l'ambassade de France, 249. — Sa fuite en Portugal. — Indolence d'Arias, 250. — Frayeur de la reine. — L'imagination avoit grossi les objets, 251. — On s'occupe sérieusement des moyens de former la garde. — Soupçons publics contre le prince Eugène, 252. — Manifeste qu'il envoie à Vendôme. La garde n'en étoit pas moins nécessaire, 253. — Les Anglois échouent à Cadix, par le zèle des Espagnols. — Arrivée des Galions, 254. — Intentions de Louis XIV pour qu'on retienne une partie des effets, 255. — Inconvéniens de cette opération. — La princesse des Ursins les fait sentir, 256. — Désastre de la flotte françoise. — Grande perte pour les Espagnols, 258. — Lenteurs inconcevables dans les affaires. — Louis XIV revient à sa première idée, par besoin d'argent, 259. — Fausse démarche par rapport à Léganez, 260. — Léganez veut partir de France, & s'explique avec hardiesse, 261. — Il

convenoit peu de le faire ambaſſadeur; on envoie néanmoins ſa patente, 262. — On lui laiſſe la liberté de retourner en Eſpagne. — Reproches faits à Louville, 263. — Il prétend que le duc de Savoie veut le perdre, 264. — On le fait retourner en Eſpagne, mais avec des précautions. — Mémoire pour le cardinal d'Eſtrées, 265. — Les Eſpagnols ſe plaignent de la préférence que Philippe V donne aux François. — Marſin leur avoit déplu, 266. — Manière dont il convient de ſe conduire à leur égard, 267. — Sur la reine & la princeſſe des Urſins. — Sur Orri, 268. — Réformes trop précipitées. — Sur le cardinal d'Eſtrées, 269. — Cet ambaſſadeur ne convenoit pas dans les circonſtances. — Déſintéreſſement de Marſin, 270. — Louis le récompenſe. — Philippe V à Gènes, 271. — Mépriſes des hiſtoriens les plus exacts. — Difficultés pour la garde du roi. — On propoſe de faire colonel le cardinal Portocarréro, 272. — Crainte des Eſpagnols au ſujet de ces troupes. — Politique des grands & leurs griefs, 273. — Avis de la prin-

ceſſe des Urſins ſur les affaires. — Lettre impartiale d'un Eſpagnol, 275. — Cauſes de la fuite de l'amirante. — offre des grands, qu'on avoit rejetée. — Idée que Sanchez donne d'eux, 276. — Ses conſeils déſintéreſſés, 277. — Pareſſe qu'il reproche à ſa nation. — Néceſſité de prendre de bonnes meſures. — Le cardinal & l'abbé d'Eſtrées montrent une prudence qu'ils n'ont pas, 278. — La timidité du roi, ſujet d'inquiétude pour la reine, 279. — Son arrivée à Barcelone, 280. — Les *cortès* de Catalogne déjà blâmés. — Prévention de l'abbé d'Eſtrées pour Louville, 281. — On propoſe de donner le régiment des gardes à Médina-Sidonia, 282. — On le peint cependant comme indigne. — Inquiétude à Madrid. Les grands vont au-devant du roi, 283. — La princeſſe des Urſins s'applaudit du gouvernement de la reine, 284. — La cour de France très-contente de ſes ſervices, 285. — Cependant elle touche au moment d'une diſgrace, 286. — MM. d'Eſtrées, ſes ennemis. — Ses idées ſur l'indifférence des rois, 287. — Sa faveur

auprés du roi d'Espagne. — Louis XIV n'avoit pas trouvé d'amis. — La princesse se croyoit nécessaire en Espagne, 288. — Ses pronostics sur l'ambassade du cardinal d'Estrées, 289. — Ses inclinations percent dans ses lettres, 290.

TABLE

PIÈCES DÉTACHÉES.

LETTRE de la princesse des Ursins au maréchal de Noailles ; Sur le cardinal de Bouillon (auparavant duc d'Albret) ; & sur les affaires de Rome, *page* 292. — Au même, 296. — Au même, 303. — Au même, 305. — Au même, 307. — Lettre de la princesse des Ursins au comte d'Ayen, sur son projet d'accompagner la reine d'Espagne, 323. — Lettre de la princesse des Ursins au marquis de Torci, sur des disputes d'étiquette, 327.

Fin des Tables du tome II.